



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 10 décembre 2018

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 8)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 8)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 8)
Communication de monsieur le Président relative à la composition des groupes d'élus	(p. 9)
Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques	(p. 9)
Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 8 octobre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2018-3134)	(p. 9)
Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1 ^{er} au 31 octobre 2018 - (dossier n° 2018-3135)	(p. 11)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 4 octobre 2018 et le 7 novembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - (dossier n° 2018-3136)	(p. 11)
Désignation de représentants :	
- au sein de la Fondation de soutien à l'innovation sociale (dossier n° 2018-3153)	(p. 94)
- au sein du conseil d'administration de l'EPCC Musée des Confluences (dossier n° 2018-3256)	(p. 116)
Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale et conseil de surveillance de l'entreprise sociale de l'habitat (ESH) CDC Habitat social (dossier n° 2018-3235)	(p. 102)
Annexe 1 - Débat d'orientations budgétaires 2019 (dossier n° 2018-3186) - Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm	(p. 141)
Annexe 2 - Amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés - Feuille de route 2018-2025 (dossier n° 2018-3221) - Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Claisse	(p. 163)
Vœux :	
- déposé par les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, AGIR - La droite constructive apparentés, Synergies-Avenir, Socialistes et républicains métropolitains, Europe Écologie Les Verts et apparentés, Socialistes et apparentés, Parti radical de gauche, Lyon Métropole gauche solidaires, Centre démocrate Lyon Métropole et Métropole et territoires : Reverser une partie de la contribution énergie climat directement à la Métropole de Lyon pour financer les actions de son plan climat air énergie territorial, ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2018-3260	
* interventions	(p. 134)
* annexe 3	(p. 164)
- déposé par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) en soutien aux personnels du service public métropolitain d'incendie et de secours	
* interventions	(p. 135)
* annexe 4	(p. 165)
- déposé par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain : De tout le pays monte la colère populaire contre l'injustice sociale et fiscale	
* interventions	(p. 138)
* annexe 5	(p. 166)

- déposé par le groupe Les Républicains et apparentés : Pour des tarifs de transports en commun accessibles à tous

* interventions (p. 138)

* annexe 6 (p. 167)

Les textes des délibérations n° 2018-3134 à 2018-3260 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 39 (Décembre 2018).

N° 2018-3134 *Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 8 octobre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -* (p. 9)

N° 2018-3135 *Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1er au 31 octobre 2018 -* (p. 11)

N° 2018-3136 *Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadre et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 4 octobre 2018 et le 7 novembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 -* (p. 11)

N° 2018-3260 *Voeux présentés par les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, AGIR - La droite constructive et apparentés, Synergies-Avenir, Socialistes et républicains métropolitains, Europe Ecologie Les Verts et apparentés, Socialistes et apparentés, Parti radical de gauche, Lyon Métropole gauche solidaires, Centre démocrate Lyon Métropole et Métropole et territoires -* (p. 134)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2018-3137 *Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2017 -* (p. 126)

N° 2018-3138 *Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Effia - Exercice 2017 -* (p. 127)

N° 2018-3139 *Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Indigo - Exercice 2017 -* (p. 127)

N° 2018-3140 *Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Q-PARK France - Exercice 2017 -* (p. 127)

N° 2018-3141 *Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2017 -* (p. 127)

N° 2018-3142 *Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2017 -* (p. 128)

N° 2018-3143 *Fin de la concession d'aménagement, de mise en valeur et d'utilisation des berges du Rhône et de la Saône au profit de la Métropole de Lyon - Convention de partenariat public-public 2019-2021 avec Voies navigables de France (VNF) - Charte de partenariat 2016-2021 - Programme cofinancé 2019 -* (p. 130)

N° 2018-3144 *Décines Charpieu, Meyzieu, Chassieu - RN346 - Aménagement de l'échangeur n° 7 - Domanialité, entretien et gestion des ouvrages après travaux - Convention avec l'Etat -* (p. 20)

N° 2018-3145 *Meyzieu - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et Keolis pour la vidéoprotection de la gare bus du parking des Panettes à Meyzieu et la mise à disposition de fibres optiques -* (p. 131)

N° 2018-3146 *Lyon - Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité - Raccordement des mobiliers urbains du marché au réseau d'éclairage public de la Ville de Lyon - Convention tripartite à passer entre la Métropole de Lyon, l'entreprise JC Decaux France et la Ville de Lyon -* (p. 132)

N° 2018-3147 *Saint Priest - Création d'une liaison modes doux chemin de Saint Bonnet de Mure - Convention de maîtrise d'ouvrage et d'assistance technique avec l'Association syndicale autorisée (ASA) d'irrigation du Val d'Ozon pour le déplacement des bornes d'irrigation -* (p. 133)

N° 2018-3148 *Villeurbanne - Projet national de recherche MUltiRecyclage et Enrobés tièdes (MURE) - Attribution d'une subvention à l'association Institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil (IREX) pour son programme d'actions 2018 -* (p. 134)

N° 2018-3149	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Chemin de Champlong - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 12)
N° 2018-3150	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Place Chanoine Chatard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 12)
N° 2018-3151	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Requalification de la place de l'église - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 12)
N° 2018-3152	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Requalification de la route de Collonges - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 12)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2018-3153	<i>Économie sociale et solidaire (ESS) - Innovation sociale - Projets des acteurs de la Métropole de Lyon dans le cadre de la dynamique nationale French Impact - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 93)
N° 2018-3154	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2017 -</i>	(p. 95)
N° 2018-3155	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2017 -</i>	(p. 12)
N° 2018-3156	<i>Ouverture dominicale des commerces - Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les Maires pour l'année 2019 -</i>	(p. 96)
N° 2018-3157	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Convention de partenariat avec Pôle emploi - Convention portant mise à disposition mensuelle de listes de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) demandeurs d'emploi - Convention relative aux modalités d'échanges de données en matière d'orientation et d'accompagnement -</i>	(p. 97)
N° 2018-3158	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Déploiement d'une offre de services de la Métropole de Lyon à destination des publics éloignés de l'emploi -</i>	(p. 99)
N° 2018-3159	<i>Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Opération SYSPROD - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de subvention avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) pour l'acquisition des outils du projet SYSPROD - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Axel'One pour l'installation des outils du projet SYSPROD -</i>	(p. 13)
N° 2018-3160	<i>Construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Avenant n° 1 à la convention de fonds de concours entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon -</i>	(p. 101)
N° 2018-3161	<i>Syndicat mixte du parc industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA) - Modification des statuts -</i>	(p. 12)
N° 2018-3162	<i>Attribution d'une subvention à l'association Lyon Design ! pour l'organisation de l'édition Perrache retrouvé -</i>	(p. 13)
N° 2018-3163	<i>Développement de la plateforme digitale de soutien aux entrepreneurs LYVE - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 13)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2018-3164	<i>Pacte de cohérence métropolitain (PCM) - Délégation de gestion du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Feyzin à la Métropole de Lyon - Avenant à la convention de délégation de gestion -</i>	(p. 76)
N° 2018-3165	<i>Approbation du règlement métropolitain d'aide sociale (RMAS) en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap -</i>	(p. 77)
N° 2018-3166	<i>Accompagnement des personnes âgées et personnes en situation de handicap à domicile - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2019-2022 entre la Métropole de Lyon et la SARL At'Home pour le financement du dispositif de mutualisation de la prestation de compensation du handicap (PCH) des Basses Barolles -</i>	(p. 77)
N° 2018-3167	<i>Structures de l'aide sociale à l'enfance - Enveloppe de tarification - Année 2019 -</i>	(p. 78)
N° 2018-3168	<i>Prévention santé - Attribution d'une subvention à l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône pour son programme d'actions 2018 -</i>	(p. 13)
N° 2018-3169	<i>Projet Vénus IX - Attribution d'une subvention à l'association Spacejunk Lyon pour l'année 2018 -</i>	(p. 14)

N° 2018-3170	<i>Attribution de subventions de fonctionnement à la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), ATD Quart Monde et Companio -</i>	(p. 13)
N° 2018-3254	<i>Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Démarche de concertation volontaire et candidature de la Métropole de Lyon comme territoire démonstrateur -</i>	(p. 79)
N° 2018-3255	<i>Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Internalisation du volet accès du FSL - Convention de transfert avec l'association collective aide au logement - Evolution du règlement intérieur -</i>	(p. 91)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2018-3171	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la Société Blue Green Groupe SAUR - Exercice 2017 -</i>	(p. 117)
N° 2018-3172	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest, Elior, Mille et Un repas, Coralys - Exercice 2017 -</i>	(p. 117)
N° 2018-3173	<i>Opéra national de Lyon - Approbation d'une convention d'objectifs 2019-2022 -</i>	(p. 119)
N° 2018-3174	<i>Approbation de la charte de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la diversité dans la culture -</i>	(p. 14)
N° 2018-3175	<i>Approbation d'une convention de partenariat pour l'éducation artistique et culturelle sur le territoire de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 14)
N° 2018-3176	<i>Convention de développement des échanges artistiques internationaux 2019-2021 avec l'Institut français et la Ville de Lyon - Attribution d'une subvention à l'Institut français - Délégation d'attribution de subventions à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif -</i>	(p. 120)
N° 2018-3177	<i>Lyon 7° - Extension du Centre de conservation et d'étude des collections (CCEC) du Musée des Confluences - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 14)
N° 2018-3178	<i>Attribution de subventions à des projets en faveur de l'engagement citoyen -</i>	(p. 121)
N° 2018-3179	<i>Ambassadeurs du changement - Attribution d'une subvention à l'association Anciela pour son programme d'actions 2018-2019 -</i>	(p. 121)
N° 2018-3180	<i>Projets éducatifs - Attribution d'une subvention au réseau Canopé pour son programme d'actions 2018-2019 -</i>	(p. 14)
N° 2018-3181	<i>Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution de subventions - Année scolaire 2018-2019 - Aide aux associations -</i>	(p. 14)
N° 2018-3182	<i>Saint Priest - Construction d'un collège - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 124)
N° 2018-3183	<i>Actions conduites par la Métropole de Lyon dans le domaine du sport - Accompagnement de projets associatifs - Attribution de subventions -</i>	(p. 15)
N° 2018-3256	<i>Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 116)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2018-3185	<i>Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2018 -</i>	(p. 43)
N° 2018-3186	<i>Débat d'orientations budgétaires 2019 - Tous budgets -</i>	(p. 50)
N° 2018-3187	<i>Gestion active de la dette et de la trésorerie pour 2019 -</i>	(p. 15)
N° 2018-3188	<i>Fixation des règles d'amortissement comptable - Dérogation au principe de prorata temporis -</i>	(p. 15)
N° 2018-3189	<i>Montants définitifs des compensations financières des transferts de compétences entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon en matière de transports scolaires et de planification de la prévention et gestion des déchets -</i>	(p. 15)
N° 2018-3190	<i>Révision de divers tarifs, prix et redevances à partir du 1er janvier 2019 -</i>	(p. 15)
N° 2018-3191	<i>Ressources humaines - Régime indemnitaire des agents de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 15)
N° 2018-3192	<i>Association Lyon sport Métropole (LSM) - Mise à disposition de personnel -</i>	(p. 15)

N° 2018-3193	<i>Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône (ADEMAS-69) - Mise à disposition de personnels -</i>	(p. 71)
N° 2018-3194	<i>Association la Gourguillonaise - Mise à disposition de personnel -</i>	(p. 72)
N° 2018-3195	<i>Comité des oeuvres sociales (COS) - Mise à disposition de personnels -</i>	(p. 15)
N° 2018-3196	<i>Association Comité social du personnel (COS) - Attribution de subventions pour son programme d'actions 2019 et convention -</i>	(p. 15)
N° 2018-3197	<i>Désignation du référent déontologue -</i>	(p. 73)
N° 2018-3198	<i>Bron - Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Restructuration des bâtiments d'hébergement - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 75)
N° 2018-3199	<i>Diagnostics et repérages réglementaires (amiante, plomb, etc.) pour le compte de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 16)
N° 2018-3200	<i>Dépollution des sols et sous-sols des biens gérés par la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 76)
N° 2018-3201	<i>Rillieux la Pape - Rénovation thermique de l'immeuble situé 22 avenue Général Leclerc - Avenant n° 1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec Dynacité -</i>	(p. 16)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2018-3184	<i>Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2018 -</i>	(p. 36)
N° 2018-3202	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont - Exercice 2017 -</i>	(p. 16)
N° 2018-3203	<i>Rapport des délégataires de services publics - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction, entretien et exploitation du crématorium, du complexe funéraire de Bron par la société Atrium - Exercice 2017 -</i>	(p. 16)
N° 2018-3204	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés Elvya, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2017 -</i>	(p. 16)
N° 2018-3205	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés sur le territoire de la Ville de Lyon par les sociétés Enedis et EDF - Exercice 2017 -</i>	(p. 21)
N° 2018-3206	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon pour la société GRDF - Exercice 2017 -</i>	(p. 16)
N° 2018-3207	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2017 -</i>	(p. 16)
N° 2018-3208	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée à la société Eau du Grand Lyon - Exercice 2017 -</i>	(p. 22)
N° 2018-3209	<i>Exploitation du service public de chauffage urbain - Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public (DSP) avec la société Valorly -</i>	(p. 16)
N° 2018-3210	<i>Contrat de délégation de service public (DSP) pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable de la Métropole de Lyon avec la société Eau du Grand Lyon - Avenant n° 3 -</i>	(p. 23)
N° 2018-3211	<i>Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés -</i>	(p. 16)
N° 2018-3212	<i>Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement -</i>	(p. 17)
N° 2018-3213	<i>Modifications du règlement du service public local de l'eau -</i>	(p. 23)
N° 2018-3214	<i>Eaux pluviales - Réaménagement des bassins eaux pluviales de l'est lyonnais - Diagnostic et mise en conformité - Individualisation totale de l'autorisation de programme -</i>	(p. 17)

N° 2018-3215	<i>Eaux pluviales - Bassins d'eaux pluviales de l'ouest lyonnais - Diagnostic et mise en conformité - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
N° 2018-3216	<i>Grigny - Eaux pluviales - Rue Fleury Jay - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse -</i>	(p. 23)
N° 2018-3217	<i>Attribution d'une subvention à l'association Programme Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme Renforcer la capacité d'intervention des acteurs de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en région Auvergne-Rhône-Alpes 2016-2019 - Année 3 -</i>	(p. 18)
N° 2018-3218	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 8 projets de solidarité internationale -</i>	(p. 17)
N° 2018-3219	<i>Agglomération - Points sensibles zonage assainissement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
N° 2018-3220	<i>Lyon 9° - Bassin de dessablement secteur Eglantines - Restructuration du réseau d'assainissement autour de l'ancienne gare d'eau et réalisation d'ouvrage de dessablement - Tranche 2 - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
N° 2018-3221	<i>Amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés - Feuille de route 2018-2025 -</i>	(p. 25)
N° 2018-3222	<i>Déchèterie fluviale - Avenant au contrat de recherche et développement pour expérimentation du dispositif avec le groupement SUEZ, Compagnie fluviale de transport (CFT) et Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Prolongation jusqu'au 31 décembre 2019 -</i>	(p. 34)
N° 2018-3223	<i>Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu - Entretien de la promenade du Biézin, de la rue Elisée Reclus, des avenues de France, Jean Jaurès, Simone Veil et du lieu-dit le Rafour - Prestation de propreté globale du site - Conventions avec la Société publique locale de gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL) et avec la Commune de Chassieu - Années 2019-2020 -</i>	(p. 18)
N° 2018-3224	<i>Lyon 3° - Dispositif de propreté - Passage Meynis - Convention avec la Ville de Lyon - 2019-2023 -</i>	(p. 18)
N° 2018-3225	<i>Curis au Mont d'Or - Parc du château de la Trolanderie - Modalités d'entretien et de gestion - Convention avec le Syndicat mixte des plaines et Monts d'Or (SMPMO) pour les années 2019-2020 -</i>	(p. 18)
N° 2018-3226	<i>Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Mise en place d'un droit de préemption urbain (DPU) -</i>	(p. 35)
N° 2018-3227	<i>Saint Priest - Plan de prévention des risques technologiques de Saint Priest (PPRT) - Avenant à la convention cadre de financement des mesures supplémentaires de réduction des risques à la source - Avenant à la convention d'attribution de subvention à la société Créalis -</i>	(p. 18)
N° 2018-3228	<i>Accompagnement des acteurs économiques exposés en zones de risques technologiques - Attribution d'une subvention à l'Association nationale des Communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) pour son programme d'actions 2018 - Demande de subvention auprès de l'Etat -</i>	(p. 18)
N° 2018-3229	<i>Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Avenant n° 1 à la convention d'attribution de la subvention 2018 à l'association Les Cultivateurs -</i>	(p. 19)
N° 2018-3230	<i>Renouvellement de l'engagement de la Métropole de Lyon au pôle d'information flore-habitats (PIFH) -</i>	(p. 18)
N° 2018-3231	<i>Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Lyon, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Mise en oeuvre du plan local de sauvegarde de l'œdicnème criard sur la plaine de l'Est lyonnais - Renouvellement de la convention de partenariat pour la période 2018-2020 -</i>	(p. 18)
N° 2018-3232	<i>Collonges au Mont d'Or, Saint Priest - Politique agricole - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Charézieux Nature et une subvention d'équipement à une exploitation agricole -</i>	(p. 18)
N° 2018-3233	<i>Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel Jonage (SYMALIM) - Approbation de la modification des statuts -</i>	(p. 17)
N° 2018-3234	<i>Gestion des espaces appartenant à SNCF immobilier accessibles depuis le domaine public métropolitain - Convention avec SNCF immobilier - Années 2019-2022 -</i>	(p. 18)
N° 2018-3257	<i>Prévention des déchets - Approbation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2019-2024 -</i>	(p. 25)

N° 2018-3258 *Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention à l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon pour le développement d'actions visant les économies en eau potable des publics métropolitains - Année 2018 -* (p. 17)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2018-3235 *Assemblée générale et conseil de surveillance de l'entreprise sociale de l'habitat (ESH) CDC Habitat social - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 101)

N° 2018-3236 *Rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte SAIEM de Vaulx en Velin - Exercice 2017 -* (p. 19)

N° 2018-3237 *Rapport des mandataires - Société d'économie mixte Patrimoniale du Grand Lyon (SEMPAT) - Exercice 2017 -* (p. 19)

N° 2018-3238 *Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2017 -* (p. 19)

N° 2018-3239 *Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2017 -* (p. 19)

N° 2018-3240 *Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2017 -* (p. 19)

N° 2018-3241 *Limonest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bruyères - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -* (p. 19)

N° 2018-3242 *Vénissieux - Opération d'aménagement de la voie nouvelle V19, de desserte établissements régionaux militaires (ERM) et des réseaux y afférents - Bilan de clôture définitif pour le mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -* (p. 19)

N° 2018-3243 *Lyon 1er - Opération de construction du parc de stationnement - Rue des Tables Claudiennes - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la société Lyon Parc Auto (LPA) -* (p. 102)

N° 2018-3244 *Lyon 9° - Opération de construction du groupe scolaire Antonin Laborde - Bilan de clôture définitif pour le mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -* (p. 19)

N° 2018-3245 *Lyon 9° - Quartier de l'Industrie à Vaise - Bilan de clôture pour le mandat foncier - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -* (p. 19)

N° 2018-3246 *Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2ème phase, côté Rhône - Opération French Tech - Hôtel d'entreprises numériques - Avenant n° 9 au traité de concession -* (p. 20)

N° 2018-3247 *Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1ère phase, côté Saône - Avenant n° 5 relatif à la prolongation de la durée de la concession d'aménagement -* (p. 20)

N° 2018-3248 *Lyon 3° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Avenant n° 3 au traité de concession Lyon Part-Dieu - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage urbaine (CMOU) avec la Ville de Lyon -* (p. 104)

N° 2018-3249 *Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Bilan de la concertation préalable portant sur le lancement de l'opération d'aménagement centre-ville - Mode de réalisation - Lancement de la consultation d'aménageurs -* (p. 20)

N° 2018-3250 *Bron, Saint Priest - Restructuration du pôle commercial Champ du Pont - Travaux d'accessibilité phase 1 - Bilan de la concertation préalable -* (p. 106)

N° 2018-3251 *Gestion intercalaire et développement d'une offre de logements temporaires - Convention de partenariat avec les associations - Aide au logement des jeunes, Entre2Toits, Habitat et humanisme Rhône et le Mouvement d'action sociale -* (p. 106)

N° 2018-3252 *Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Avenant n° 5 à la convention cadre de délégation pour l'année 2018 - Recette supplémentaire de l'Etat pour la dotation parc public -* (p. 20)

N° 2018-3253 *Bron, Caluire et Cuire, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Saint Fons, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vénissieux, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2018 - Conventions de participation financière -* (p. 109)

N° 2018-3259 *Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) de la Métropole de Lyon 2018-2023 -* (p. 112)

Présidence de monsieur David Kimelfeld**Président**

Le lundi 10 décembre 2018 à 12 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 20 novembre 2018 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. S'il n'y a pas d'opposition, madame Michonneau est désignée.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et pour ceux qui seraient porteurs d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. LE Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. LEbuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Madame Michonneau. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Philip (pouvoir à M. Cachard), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel puis à Mme David), Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), Laurent (pouvoir à M. Longueval), Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Veron), Mmes Panassier (pouvoir à M. Desbos), Jannot (pouvoir à M. Longueval) Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Petit), Broliquier (pouvoir à Mme Croizier), Mmes Brugnera (pouvoir à M. Dercamp puis à Mme Gailliout), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à M. Millet), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Butin (pouvoir à Mme Gailliout), Collomb (pouvoir à Mme Bouzerda), Compan (pouvoir à M. Hamelin), Coulon (pouvoir à Mme Ait-Maten), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Mme Fautra (pouvoir à Mme El Faloussi), MM. Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Guilland (pouvoir à M. Cochet), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Runel),

M. Huguet (pouvoir à M. Rabehi), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Lavache (pouvoir à M. Augoyard), Mmes de Lavernée (pouvoir à Mme Balas), Lecerf (pouvoir à M. Butin), Le Franc (pouvoir à M. Lung), de Malliard (pouvoir à M. Charmot), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Odo (pouvoir à M. Rantonnet), Piegay (pouvoir à Mme Glatard), Rantonnet (pouvoir à M. Odo), Mme Runel (pouvoir à Mme Guillemot), M. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Servien (pouvoir à Mme Burillon), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo), MM. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots peut-être avant d'entrer dans le vif du sujet. Tout le monde a compris que la séance du Conseil de la Métropole d'aujourd'hui serait longue. Malheureusement, d'autres pourraient s'annoncer aussi longues. Je vous propose que nous puissions être amenés à réfléchir collectivement sur cette durée. Alors, certains évoqueront sans doute, dans des interventions, la composition même de la Commission permanente, celle-ci je l'assume, j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises. Elle n'aurait pour effet que de rajouter des heures à la Commission permanente, entre autre. Simplement, ce que je vous propose et que je proposerai à monsieur Michel Le Faou, c'est de vous réunir dans les prochains jours pour que nous puissions évoquer, comme nous l'avions fait dans le passé, quelques pistes d'améliorations. Certaines existent, à savoir commencer plus tôt, d'avoir des fréquences plus importantes et plus de séances pour éviter d'avoir un Conseil qui commence le lundi et qui finira normalement, si tout va bien, mardi matin, vers minuit ou minuit et demi.

Par ailleurs, je proposerai tout à l'heure, dans l'organisation des débats, une interruption de séance à 20 heures. Je pense que cette pause sera absolument nécessaire pour les organismes. Certains souhaitent écouter l'intervention du Président de la République ; d'autres, faire une pause, notamment pour se restaurer. Nous allons allier l'utile à l'agréable ou l'agréable à l'utile, selon ce que vous souhaiterez. En tout cas, nous nous débrouillerons pour qu'autour de 20 heures, il y ait une interruption qui ne pourra pas excéder, vous le comprendrez aisément, 20 à 30 minutes pour ne pas rallonger encore la durée du Conseil. Je vous remercie.

Communication de monsieur le Président relative à la composition des groupes d'élus

M. LE PRÉSIDENT : Je voudrais vous informer d'abord de la création, par lettre reçue en date du 26 novembre 2018, du groupe Rassemblement national constitué de messieurs Boudot et Casola et présidé par monsieur Boudot ; de la création, par lettre reçue en date du 30 novembre 2018, du groupe AGIR - La droite constructive et apparentés, constitué de messieurs Compan, Fromain et Hamelin et présidé par monsieur Hamelin ; et de la création, par lettre reçue en date du 4 décembre 2018, du groupe Socialistes et apparentés constitué de mesdames Guillemot, Runel et de messieurs Cachard et Philip et présidé par madame Runel. Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication et je vous rappelle que la composition des groupes d'élus est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, sur la page "Vie institutionnelle".

(Acte est donné).

Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à la délibération n° 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de sept commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que, suite à la constitution des différents groupes que je viens de citer, vous disposez sur vos pupitres d'un état récapitulatif des modifications effectuées sur la composition des commissions thématiques.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication de sorte que celle-ci puisse être effective en vue de notre prochaine séance.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2018-3134 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 8 octobre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 8 octobre 2018 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2018-3134.

La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, le groupe GRAM ne participera pas au vote comme depuis janvier 2015. En tout cas, il ne prendra pas acte des décisions de la Commission permanente, car, vous le savez, nous ne reconnaissons pas la légitimité de cette Commission permanente à décider en lieu et place d'un Conseil métropolitain qu'elle ne représente pas puisque, je le rappelle, la Commission permanente n'est que l'émanation de votre exécutif, monsieur le Président.

Il y a donc une confusion du pouvoir délibératif et du pouvoir exécutif qui n'est pas compatible, selon nous, avec un bon exercice de la démocratie. Une démocratie, cela ne vous pas échappé, qui est remise en question, une démocratie participative qui se porte mal, qui est même en crise. Les lycéens et lycéennes, les étudiants et les étudiantes, les retraités, les Gilets jaunes, les marcheurs et les marcheuses pour le climat, les citoyennes et les citoyens nous rappellent plus que jamais que nous les représentons mal. Bien sûr ici, nous n'allons pas résoudre toutes les questions qui sont posées, mais il nous appartient et il vous appartient, monsieur le Président, de faire en sorte que la démocratie participative s'exerce conformément et comme il se doit. Et donc, nous vous redemandons l'ouverture de la Commission permanente à l'ensemble des groupes, y compris les groupes qui ne font partie de la majorité.

Vous avez, en préambule, opposé une fin de non-recevoir à cette demande que nous faisons au précédent Président et que nous vous avons reformulée à plusieurs reprises depuis votre nomination, monsieur Kimelfeld. Nous prenons acte de votre refus d'améliorer localement ce qui peut être une démocratie réelle et participative.

D'autre part, nous allons voter tout à l'heure le rapport pour l'égalité femmes-hommes. À la même époque l'année dernière, j'avais soulevé le fait que la Commission permanente ne respectait pas non plus l'égalité entre les femmes et les hommes puisque beaucoup plus d'hommes siègent au sein de la Commission permanente. Encore une fois, rien n'a été fait pour une meilleure représentation des femmes en général, des citoyennes et des femmes élues. Là encore, nous vous demandons de rééquilibrer cette composition pour qu'elle soit plus conforme tout simplement avec la vraie vie et la vraie société que nous sommes censés représenter.

D'autre part, concernant l'ordre du jour et la longueur de cette séance, en effet, cela a été évoqué lors de la Conférence des Présidents il y a quelques jours, vous l'avez anticipé. Il n'est pas raisonnable de nous réunir sur un ordre du jour dont le contenu fait que, par la force des choses, nous allons devoir siéger dix à douze heures. C'était prévisible, nous avons plus d'une centaine de délibérations à examiner, avec des rapports importants, notamment le développement durable, les rapports d'activités des délégations de services publics (DSP) et j'en passe. Nous vous demandons, en effet, de trouver avec nous des solutions pour que nous puissions exercer notre rôle d'élu comme il se doit parce que nous savons que, même si nous sommes tous des femmes et des hommes extraordinaires dans cette assemblée, qu'au bout de 5 à 6 heures de débats, l'attention n'est plus là, l'écoute n'est plus là et nous ne faisons pas comme il le faut ce pour quoi nous sommes élus.

Donc, je souhaite, pour ma part au nom du GRAM, que nous ayons plus de séances du Conseil métropolitain. J'ai vu le planning sur le premier semestre 2019, nous sommes amenés à nous réunir un mois sur deux simplement, ce n'est pas suffisant. La Métropole a repris les compétences du Département, il est donc logique que les ordres du jour soient plus longs que les anciens du Grand Lyon, et donc nous devons en tenir compte et nous vous faisons cette demande, monsieur le Président, et j'espère en effet que nous pourrons en parler avec monsieur Le Faou. De même, je l'espère, nous pourrons évoquer avec lui le règlement intérieur. Là aussi, c'est un marronnier ou un serpent de mer, peu importe. Depuis des mois, nous demandons la révision de ce règlement intérieur. Ce n'est toujours pas le cas donc, j'espère que cela viendra.

Puis, une question a été posée régulièrement -et je le salue puisqu'il est présent dans cette assemblée- sur les indemnités de monsieur le Ministre Gérard Collomb. Nous n'avons pas eu de réponse effective. Donc, au titre du droit d'information des élus, j'aimerais avoir au nom du GRAM, le montant des indemnités versées à chacun des élus de cette assemblée. Nous y avons droit, c'est le droit d'information. Donc, pour chaque groupe, nous souhaiterions les rappels et les retenues effectuées sur les indemnités de chacun et de chacune d'entre nous. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Sur les indemnités, comme je vous l'ai dit la dernière fois, nous vous adresserons un courrier. Il n'y a rien à cacher. Les règles sont les mêmes pour tous et elles ont été appliquées pour tous, mais vous aurez le détail par courrier. Je ne crois pas nécessaire d'en faire la publicité nommément, Conseiller par Conseiller, dans cette assemblée, mais vous aurez, comme vous l'avez dit, un courrier qui vous précisera les choses.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

(Acte est donné, le groupe de réflexion et d'actions métropolitaines -GRAM- n'ayant pas pris part au vote et M. Girard -Les Républicains et apparentés- s'étant abstenu).

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

**Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président
par délégation du Conseil**

N° 2018-3135 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1^{er} au 31 octobre 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° 2018-3136 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadre et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 4 octobre 2018 et le 7 novembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises :

- sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2018 en vertu de la délégation d'attributions accordée au Président et qui font l'objet du dossier numéro 2018-3135 pour ce qui concerne les décisions diverses,

- sur le période du 4 octobre au 7 novembre 2018 en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres et qui font l'objet du dossier numéro 2018-3136.

La Conférence des Présidents a retenu l'intervention suivante pour le dossier numéro 2018-3135 : quatre minutes pour Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, alors que notre pays traverse une grave crise sociétale, la Métropole de Lyon a continué à vivre dans sa bulle, bien tranquillement, surtout comme si de rien n'était. Et miracle, ce matin, on apprend par la presse que le Président Kimelfeld est attentif aux revendications des Gilets jaunes et qu'il est prêt à agir aussi en faveur du pouvoir d'achat. On en était tout émoustillé de lire les mesures d'ampleur qui attendaient les Grand Lyonnais. Finalement, il n'y a pas de mesure. Tout au plus, on recycle des politiques déjà vues comme l'éco-rénovation. Vous vous dites favorable à la péréquation, mais comme c'est obligatoire, cela ne vous coûte pas trop cher. Vous proposez de ne pas augmenter les tarifs des entrées aux musées, une vraie proposition hors-sol, digne des grandes heures macronistes. Quand on ne peut plus payer son loyer et s'acheter à manger, on ne s'inquiète pas beaucoup du tarif d'entrée aux musées.

Pour notre part, nous pensons plutôt que le bon choix aurait été de ne pas augmenter les tarifs des transports en commun qui touchent tous les habitants, mais vous avez déjà voté les augmentations pour 2019 et 2020 au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). De même, vous parlez de la zone à faibles émissions, mais vous oubliez d'assumer la baisse de la limitation de la vitesse sur le périphérique qui vous semblait l'idée du siècle pour lutter contre la pollution. Votre courage politique a quand même ses limites. Dans cette assemblée, nous ne comptons plus le nombre de convertis au macronisme qui souvent ont renié des dizaines d'années d'engagements devant leurs électeurs. Le nouveau monde a vécu et nous voyons maintenant certains convertis devenir amnésiques depuis que le pays se cabre. Ces attitudes renforcent la défiance des Français vis-à-vis des politiques, car ils mettent tout le monde dans le même sac.

Nous avons aussi pu lire que vous convenez qu'il faut baisser les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comme nous le demandons depuis des années. Quel revirement ! Quel reniement ! Quel désaveu pour ces Vice-Présidents qui nous ont expliqué que ceux qui proposaient une telle baisse étaient populistes, électoralistes. Bienvenu dans le monde réel, monsieur le Président, où derrière un vote de taux en levant la main ici, bien au chaud, il y a derrière des Français qui se posent la question tous les jours de savoir comment ils pourront payer cette taxe à chaque fin de mois.

Cette annonce pose toutefois un problème sur le fonctionnement de nos institutions. Vous dévoilez les éléments de réflexion de la mission d'évaluation qui est en cours alors même que le Vice-Président Claisse a demandé à chacun des membres de ne pas communiquer avant la fin du rapport. Vous ne respectez donc pas cette assemblée, monsieur le Président, et cela est grave.

Nous pourrions aussi citer l'organisation de notre Conseil avec ses onze heures de séance programmées. Tout cela, car votre choix, comme celui de votre prédécesseur, a été d'exclure l'opposition de la Commission permanente avec l'accord des groupes de votre majorité.

Lors de votre élection, monsieur le Président, nous vous avons demandé un vrai changement dans la conduite de ces débats. Finalement, rien n'a changé, blanc bonnet et bonnet blanc. Puisqu'avec les macronistes, vous semblez aujourd'hui découvrir le vrai monde, je vous demande monsieur le Président de réunir l'ensemble des Présidents de groupe pour une nouvelle organisation de notre travail démocratique et soyez certain que nous vous aiderons à sortir de l'ère Collomb comme vous le souhaitez.

J'ai entendu que le Président Macron allait annoncer une grande concertation. Nous vous demandons simplement une petite concertation pour mieux agir au service de nos habitants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Cochet. Je mets ces dossiers aux voix pour attester de leur communication au Conseil.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer, comme je l'avais indiqué à tous les Présidents de groupe pour recueillir leur avis avant ce débat, y compris vous, monsieur Cochet, les dossiers sans débats en début de Conseil. Vous m'excuserez, on va aller un peu vite, mais rassurez-vous, nous allons ensuite avec les débats ralentir la fréquence.

PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la Conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2018-3149 - Saint Cyr au Mont d'Or - Chemin de Champlong - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2018-3150 - Saint Cyr au Mont d'Or - Place Chanoine Chatard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2018-3151 - Saint Romain au Mont d'Or - Requalification de la place de l'église - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2018-3152 - Saint Romain au Mont d'Or - Requalification de la route de Collonges - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3149 à 2018-3152. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable sur ces quatre dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2018-3155 - Rapport des délégataires de services publics - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2018-3161 - Syndicat mixte du parc industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA) - Modification des statuts - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2018-3163 - Développement de la plateforme digitale de soutien aux entrepreneurs LYVE - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Bouzerda comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3155, 2018-3161 et 2018-3163. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2018-3159 - Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 - Opération SYSPROD - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de subvention avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) pour l'acquisition des outils du projet SYSPROD - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Axel'One pour l'installation des outils du projet SYSPROD - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur du dossier numéro 2018-3159. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2018-3162 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Design pour l'organisation de l'édition Perrache retrouvé - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Peillon comme rapporteur du dossier numéro 2018-3162. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2018-3168 - Prévention santé - Attribution d'une subvention à l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône pour son programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

N° 2018-3170 - Attribution de subventions de fonctionnement à la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), ATD Quart Monde et Companio - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3168 et 2018-3170. Madame Laurent, vous avez la parole pour ces deux dossiers.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur en remplacement de Mme la Vice-Présidente LAURENT absente momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Mme Laurent nous rejoint dans quelques temps.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons bien compris que ce n'était pas elle. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, en remplacement de Mme la Vice-Présidente LAURENT absente momentanément.

N° 2018-3169 - Projet Vénus IX - Attribution d'une subvention à l'association Spacejunk Lyon pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère déléguée Rabatel comme rapporteur du dossier numéro 2018-3169. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2018-3174 - Approbation de la charte de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la diversité dans la culture - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-3175 - Approbation d'une convention de partenariat pour l'éducation artistique et culturelle sur le territoire de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-3177 - Lyon 7° - Extension du Centre de conservation et d'étude des collections (CCEC) du Musée des Confluences - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3174, 2018-3175 et 2018-3177. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission sur les trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2018-3180 - Projets éducatifs - Attribution d'une subvention au réseau Canopé pour son programme d'actions 2018-2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2018-3181 - Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution de subventions - Année scolaire 2018-2019 - Aide aux associations - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3180 et 2018-3181. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-3183 - Actions conduites par la Métropole de Lyon dans le domaine du sport - Accompagnement de projets associatifs - Attribution de subventions - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Sellès comme rapporteur du dossier numéro 2018-3183. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLES.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2018-3187 - Gestion active de la dette et de la trésorerie pour 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2018-3188 - Fixation des règles d'amortissement comptable - Dérogation au principe de prorata temporis - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2018-3189 - Montants définitifs des compensations financières des transferts de compétences entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon en matière de transports scolaires et de planification de la prévention et gestion des déchets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2018-3190 - Révision de divers tarifs, prix et redevances à partir du 1er janvier 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3187 à 2018-3190. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Les quatre rapports ont reçu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2018-3191 - Ressources humaines - Régime indemnitaire des agents de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2018-3192 - Association Lyon sport Métropole (LSM) - Mise à disposition de personnel - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2018-3195 - Comité des œuvres sociales (COS) - Mise à disposition de personnels - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2018-3196 - Association Comité social du personnel (COS) - Attribution de subventions pour son programme d'actions 2019 et convention - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3191, 2018-3192, 2018-3195 et 2018-3196. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel ROUSSEAU, Mmes Murielle LAURENT, Françoise PIETKA, Samia BELAZIZ, MM. Jean-Wilfried MARTIN, Yves JEANDIN n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2018-3196 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2018-3199 - Diagnostics et repérages réglementaires (amiante, plomb, etc.) pour le compte de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2018-3201 - Rillieux la Pape - Rénovation thermique de l'immeuble situé 22 avenue Général Leclerc - Avenant n° 1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec Dynacité - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Kabalo comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3199 et 2018-3201. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2018-3202 - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2018-3203 - Rapport des délégataires de services publics - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction, entretien et exploitation du crématorium, du complexe funéraire de Bron par la société Atrium - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2018-3204 - Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés Elvya, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2018-3206 - Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon pour la société GRDF - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2018-3207 - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2018-3209 - Exploitation du service public de chauffage urbain - Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public (DSP) avec la société Valorly - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2018-3211 - Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2018-3233 - Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel Jonage (SYMALIM) - Approbation de la modification des statuts - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3202 à 2018-3204, 2018-3206, 2018-3207, 2018-3209, 2018-3211 et 2018-3233. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces huit dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel HAVARD n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° 2018-3204, 2018-3207, 2018-3209 et 2018-3211, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2018-3212 - Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-3214 - Eaux pluviales - Réaménagement des bassins eaux pluviales de l'est lyonnais - Diagnostic et mise en conformité - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-3215 - Eaux pluviales - Bassins d'eaux pluviales de l'ouest lyonnais - Diagnostic et mise en conformité - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-3218 - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 8 projets de solidarité internationale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-3219 - Agglomération - Points sensibles zonage assainissement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-3220 - Lyon 9° - Bassin de dessablement secteur Eglantines - Restructuration du réseau d'assainissement autour de l'ancienne gare d'eau et réalisation d'ouvrage de dessablement - Tranche 2 - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-3258 - Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention à l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon pour le développement d'actions visant les économies en eau potable des publics métropolitains - Année 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3212, 2018-3214, 2018-3215, 2018-3218 à 2018-3220 et 2018-3258. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission sur l'ensemble des dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Roland CRIMIER, Mme Murielle LAURENT, M. Bernard MORETTON, Mme Béatrice VESSILLER, M. Jérôme MOROGE, Mmes Anne REVEYRAND, Sandrine RUNEL, MM. Eric DESBOS, Pierre CURTELIN, Romain BLACHIER, Christophe GEOURJON, Mohamed RABEHI, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2018-3258 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*) et M. Michel HAVARD n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2018-3212, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2018-3217 - Attribution d'une subvention à l'association Programme Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme Renforcer la capacité d'intervention des acteurs de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en région Auvergne-Rhône-Alpes 2016-2019 - Année 3 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau –

N° 2018-3223 - Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu - Entretien de la promenade du Biézin, de la rue Elisée Reclus, des avenues de France, Jean Jaurès, Simone Veil et du lieu-dit le Rafour - Prestation de propreté globale du site - Conventions avec la Société publique locale de gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL) et avec la Commune de Chassieu - Années 2019-2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2018-3224 - Lyon 3° - Dispositif de propreté - Passage Meynis - Convention avec la Ville de Lyon - 2019-2023 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2018-3225 - Curis au Mont d'Or - Parc du château de la Trolanderie - Modalités d'entretien et de gestion - Convention avec le Syndicat mixte des plaines et Monts d'Or (SMPMO) pour les années 2019-2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2018-3234 - Gestion des espaces appartenant à SNCF immobilier accessibles depuis le domaine public métropolitain - Convention avec SNCF immobilier - Années 2019-2022 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3217, 2018-3223 à 2018-3225 et 2018-3234. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Jean Paul COLIN, Max VINCENT, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Programme solidarité - Eau (ps-Eau), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2018-3217 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*) et M. Jean-Wilfried MARTIN n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2018-3234, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2018-3227 - Saint Priest - Plan de prévention des risques technologiques de Saint Priest (PPRT) - Avenant à la convention cadre de financement des mesures supplémentaires de réduction des risques à la source - Avenant à la convention d'attribution de subvention à la société Créalis - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2018-3228 - Accompagnement des acteurs économiques exposés en zones de risques technologiques - Attribution d'une subvention à l'Association nationale des Communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) pour son programme d'actions 2018 - Demande de subvention auprès de l'État - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines –

N° 2018-3230 - Renouvellement de l'engagement de la Métropole de Lyon au pôle d'information flore-habitats (PIFH) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2018-3231 - Bron - Chassieu - Corbas - Décines Charpieu - Feyzin - Jonage - Lyon - Meyzieu - Mions - Saint Fons - Saint Priest - Solaize - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Mise en oeuvre du plan local de sauvegarde de l'œdicnème criard sur la plaine de l'Est lyonnais - Renouvellement de la convention de partenariat pour la période 2018-2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2018-3232 - Collonges au Mont d'Or - Saint Priest - Politique agricole - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Charézieux Nature et une subvention d'équipement à une exploitation agricole - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3227, 2018-3228 et 2018-3230 à 2018-3232. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces cinq dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2018-3229 - Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Avenant n° 1 à la convention d'attribution de la subvention 2018 à l'association Les Cultivateurs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur du dossier numéro 2018-3229. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2018-3236 - Rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte SAIEM de Vaulx en Velin - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2018-3237 - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte Patrimoniale du Grand Lyon (SEMPAT) - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2018-3238 - Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2018-3239 - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2018-3240 - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2018-3241 - Limonest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bruyères - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-3242 - Vénissieux - Opération d'aménagement de la voie nouvelle V19, de desserte établissements régionaux militaires (ERM) et des réseaux y afférents - Bilan de clôture définitif pour le mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-3244 - Lyon 9° - Opération de construction du groupe scolaire Antonin Laborde - Bilan de clôture définitif pour le mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-3245 - Lyon 9° - Quartier de l'Industrie à Vaise - Bilan de clôture pour le mandat foncier - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3236 à 2018-3242, 2018-3244 et 2018-3245. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour tous ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2018-3246 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2ème phase, côté Rhône - Opération French Tech - Hôtel d'entreprises numériques - Avenant n° 9 au traité de concession - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-3247 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1ère phase, côté Saône - Avenant n° 5 relatif à la prolongation de la durée de la concession d'aménagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-3249 - Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Bilan de la concertation préalable portant sur le lancement de l'opération d'aménagement centre-ville - Mode de réalisation - Lancement de la consultation d'aménageurs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-3252 - Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Avenant n° 5 à la convention cadre de délégation pour l'année 2018 - Recette supplémentaire de l'État pour la dotation parc public - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3246, 2018-3247, 2018-3249 et 2018-3252. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces quatre dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé, je crois, avec les dossiers sans débat. Je vous en remercie.

M. le Conseiller DEVINAZ : Vous avez oublié le dossier numéro 2018-3144, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Il arrive monsieur Devinaz. Il n'était pas dans le même...Vous allez voir, nous allons y arriver. Comme les dossiers sont gros et lourds à porter, il faut le temps pour me les transmettre.

M. le Conseiller DEVINAZ : Nous ne devons pas avoir le même programme.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y.

N° 2018-3144 - Décines Charpieu - Meyzieu - Chassieu - RN346 - Aménagement de l'échangeur n° 7 - Domanialité, entretien et gestion des ouvrages après travaux - Convention avec l'État - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Devinaz comme rapporteur du dossier numéro 2018-3144. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission, monsieur le Président. Il s'agit simplement d'approuver la convention qui va être passée entre la Métropole et l'État dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur n° 7 de la RN346 et vous autoriser à signer cette convention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Devinaz. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Abadie, vous avez la parole. Non, c'est déjà fait. C'était le dernier. On ne va pas recommencer deux fois.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la Conférence des Présidents

N° 2018-3205 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés sur le territoire de la Ville de Lyon par les sociétés Enedis et EDF - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3205. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de prendre acte des rapports des délégataires des services publics de distribution d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés sur le territoire de la Ville de Lyon, services fournis par les sociétés Enedis et EDF. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Claisse. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, nous voulons à nouveau attirer votre attention sur le déséquilibre économique de ces contrats de concession des réseaux d'électricité. Rappelons les faits : les réseaux de distribution d'électricité sont la propriété des collectivités territoriales. Depuis 2015, c'est la Métropole de Lyon qui s'est substituée aux communes. Pour la Ville de Lyon qui avait historiquement gardé sa compétence, la Métropole est donc devenue l'autorité concédante. Les autres communes de la Métropole avaient délégué leurs compétences au Syndicat la gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERly) dont le périmètre allait au-delà de celui de la Métropole et le SIGERly a donc été maintenu, malgré la création de la Métropole.

C'est pourquoi, nous n'examinons aujourd'hui dans cette assemblée que le rapport de la Ville de Lyon, ce qui est un paradoxe, mais surtout la loi a confié la gestion des réseaux à une entreprise qui a le monopole sur le territoire national, Enedis, une filiale à 100 % d'EDF. Nous sommes donc dans un cas extrême où nous n'avons pas le choix de notre délégataire. S'agissant d'un monopole, le tarif d'utilisation des réseaux, ce que l'on appelle le TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité), c'est-à-dire la rémunération d'Enedis, est fixé au niveau national par la Commission de régulation de l'énergie. Cette rémunération d'Enedis se répercute sur les factures d'électricité de chacun des usagers. Le risque pris par l'entreprise est donc nul puisque, pour fixer le tarif, la Commission de régulation de l'énergie prend en compte les coûts de l'entreprise, l'amortissement du matériel et fixe également le niveau de rémunération, c'est-à-dire le bénéfice de la société.

Malgré l'existence et la garantie que constitue le TURPE, la société Enedis a provisionné des sommes importantes pour des travaux sur le réseau, travaux qui n'ont pas été réalisés. Or, ces provisions ne sont pas identifiées dans les rapports rendus par la société aux différentes autorités concédantes. Il y a dans les comptes d'Enedis des sommes perçues à tort sur les usagers et qui devraient être rendues, soit à l'autorité concédante, soit aux usagers. Au niveau national, cela se compte en milliards, pour notre Métropole, cela se compte sans doute en dizaine ou en centaine de millions d'euros.

Malgré les négociations entreprises par France urbaine avec la société pour obtenir un cadre de concession plus équilibré économiquement, il n'a pas été possible d'identifier et de revenir sur ces provisions. Pour dire les choses clairement, EDF tente de boucher son déficit en pompant de l'argent sur les réseaux, dans le silence des collectivités concédantes. Cela permet, d'une part de cacher la situation de quasi-faillite d'EDF due aux coûts du nucléaire, mais aussi d'éviter l'augmentation du prix de l'électricité puisque l'État ne veut pas assumer une augmentation alors que le prix de vente à l'utilisateur est inférieur au prix de production, ce qu'EDF ne cache pas.

Nous devons donc faire pression sur l'État pour rééquilibrer les termes du contrat qui nous lie à notre délégataire forcé et exiger une réelle transparence de la comptabilité. Cela aura une conséquence pratique très importante. Nous nous apercevrons dès lors que la transition énergétique vers les renouvelables est en fait moins chère que le maintien du système nucléaire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Charles.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2018-3208 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée à la société Eau du Grand Lyon - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3208. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° 2018-3208 concerne le rapport des délégataires des services publics concernant l'activité de production et de distribution d'eau potable qui sont délégués à Eau du Grand Lyon. Cela concerne l'exercice 2017. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Oui, je n'utiliserai pas les quatre minutes. Je veux simplement dire que cette délibération est l'occasion pour le groupe GRAM mais également, je pense, pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain de réaffirmer leur volonté d'un retour en régie publique de l'eau au niveau de la Métropole comme l'a fait par exemple Paris ou comme l'ont fait d'autres municipalités telles que Grenoble et d'autres. Nous pouvons également imaginer une politique nationale qui viserait à nationaliser ou renationaliser les grands groupes gestionnaires de l'eau.

L'eau est un bien précieux et un bien rare. Nous sommes favorables également à une tarification sociale qui rendrait gratuits les premiers mètres cubes, ces mètres cubes indispensables à la vie, et qui ensuite serait une tarification progressive et dissuasive au fur et à mesure de la consommation des mètres cubes supplémentaires et suivants. On aurait ainsi une mesure à la fois sociale en rendant l'eau accessible à toutes et tous et écologique en dissuadant le gaspillage et les usages, on va dire "anormaux".

Cette délibération est également l'occasion pour nous de nous soucier du taux de renouvellement des réseaux et des tuyaux pour parler familièrement, et donc la qualité des infrastructures qui permettent l'acheminement d'eau potable puisque nous avons également confié cette mission-là.

Donc, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Nous partageons l'intervention avec le GRAM. J'aurais juste ajouté l'exemple de Besançon pour en donner un de plus, mais c'est une intervention commune.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Claisse, voulez-vous dire un mot ?

M. le Vice-Président CLAISSE : Oui, merci monsieur le Président, pour indiquer à l'ensemble des membres de cette assemblée, au GRAM et aux représentants du groupe Communiste que nous avons tenu, la semaine dernière, une réunion du groupe de travail (GT) eau potable à laquelle vous n'avez pas pu assister. Je voudrais simplement partager avec vous l'information qui a été donnée. Cette réunion a été consacrée à l'examen du rapport du délégataire, au rapport dit "Barnier" ainsi qu'à l'avenant n° 3. Au cours de cette réunion, nous avons indiqué, avec monsieur Jean Paul Colin, que le GT eau allait être saisi, conformément aux termes de la délibération du 12 novembre 2012, de la réflexion à conduire sur les objectifs stratégiques de la politique publique de l'eau, et vous en avez cité un certain nombre d'éléments, madame Perrin-Gilbert, et sur le futur mode de gestion. Je vous confirme donc que le GT eau mènera cette réflexion de janvier à juin 2019 pour une délibération programmée à la rentrée 2019, septembre 2019. Voilà l'information que je souhaitais vous donner. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et M. Gachet (non inscrit) s'étant abstenus et M. Michel HAVARD n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2018-3210 - proximité, environnement et agriculture - Contrat de délégation de service public (DSP) pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable de la Métropole de Lyon avec la société Eau du Grand Lyon - Avenant n° 3 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3210. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier numéro 2018-3210 concerne toujours la DSP avec Eau du Grand Lyon. Donc, cela concerne l'avenant n° 3, tout en considérant que les dispositions de l'avenant ne changent pas la nature globale du contrat. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste Parti de gauche et républicain s'étant abstenu et M. Michel HAVARD n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2018-3213 - proximité, environnement et agriculture - Modifications du règlement du service public local de l'eau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3213. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier numéro 2018-3213 concerne les modifications du règlement du service public local de l'eau. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Nous reformulons notre demande, déjà formulée antérieurement, que le droit à l'eau et l'interdiction de couper l'eau soient mentionnés au sein de ce règlement métropolitain et même que cette interdiction de coupure d'eau s'impose aux maires qui, sur leur commune, par exemple, heureusement ils ne sont pas très nombreux, voudraient couper l'eau des fontaines publiques. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix :

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2018-3216 - proximité, environnement et agriculture - Grigny - Eaux pluviales - Rue Fleury Jay - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3216. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier numéro 2018-3216 concerne la Commune de Grigny. Cela concerne les eaux pluviales et notamment la rue Fleury Jay. C'est une individualisation complémentaire d'autorisation de programme. C'est une demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Bien entendu, ce rapport a reçu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller ODO : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais commencer par faire amende honorable envers monsieur le Vice-Président Brumm. Lors de la commission finances, j'ai expliqué qu'à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de Grigny, il y avait 0 € qui était inscrit. À l'heure d'aujourd'hui, c'est faux puisque nous voyons 720 000 €.

C'est vrai que, lorsque nous allons chercher un peu plus profondément, on s'aperçoit que pour 2019, il n'y aura que 30 000 € sur ces 720 000 €. C'est déjà un bon début et nous commençons à faire la PPI sur Grigny, mais évidemment, comme beaucoup d'habitants de la Métropole, l'investissement dans les égouts, cela ne motive pas grand monde. Et finalement, les gens ne se rendent pas compte qu'on investit pour eux dans cette PPI. Alors, on oublie facilement que la Métropole investit, d'autant plus qu'à Grigny, les deux projets majeurs sont finalement les égouts et une station de relevage. Donc, très clairement, on a du mal à faire rêver les habitants Grignerots et ils ont du mal à comprendre que la Métropole investit pour eux.

Les habitants de cette seconde couronne, de cette grande banlieue, rêvent plutôt d'une PPI qui investit pour l'avenir, une PPI qui se voit, une PPI qui améliore le cadre de vie, une PPI qui offre de nouveaux espaces à vivre, une PPI qui améliore les déplacements. À Grigny, comme dans beaucoup d'autres villes je pense, on imagine une PPI qui transforme la ville comme la Part-Dieu, comme la Confluence ou encore comme Gerland. Que nenni ! Finalement, les investissements vont dans les égouts. Une autre partie de notre PPI sera dans le déficit de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Chantelot. Je ne reviendrai pas sur le débat de cette ZAC de Chantelot, mais finalement vous voyez bien quand même que les investissements d'avenir seront dans les égouts et dans une ZAC où on a un déficit, cela ne fait pas rêver les habitants de la ville.

Mais comme Grigny n'est pas le centre de la Métropole pour la plupart d'entre vous, on va essayer d'avancer sur la PPI de la Métropole. En 2015, vous nous avez dit, monsieur le Vice-Président Brumm, que nous allions investir 3,2 milliards sur 5 ans. Le chiffre est important. Là encore, la liste est belle, la mariée semble assez bien dotée. Tout est fait pour que nous puissions rêver, mais dans les faits, où en sommes-nous ?

Vous nous dites qu'à la fin du mandat, nous aurons 85 % qui seront faits. Là encore, on imagine le chiffre assez agréable à entendre. Mais la question c'est : Qui seront les victimes ? Qui seront les 15 % qui ne seront pas faits ? Pour cela, il nous paraît déjà intéressant que l'on puisse faire une pause en se disant qui ne sera pas servi à cette PPI. Pour certains dossiers de cette liste, on sait très bien qu'on prendra du retard par simples intempéries ou parce que quelques Gilets jaunes auront ralenti des camions, mais quand même, pouvons-nous avoir enfin une vraie liste indicée en euros de cette fameuse PPI, les sommes de toutes les autorisations de programme qui nous donneraient les 3,2 milliards de crédits de paiement, pour les années évidemment de 2015 à 2020 mais aussi finalement les crédits de paiement pour les années 2018 et 2019 ?

Ce que nous, à notre petite échelle, nous donnons chacun à nos Conseillers municipaux pour qu'ils puissent comprendre comment on investit l'argent public sur les années du mandat. Aujourd'hui, de votre part, rien n'est disponible. Et pour nous, cela ne nous paraît pas du tout admissible. Nous voulons aujourd'hui, s'il vous plaît monsieur le Président, le rapport d'application de cette mise en œuvre de la PPI.

Sur la question la plus prégnante : comment ferons-nous 85 %, sachant que, cette année, nous avons 1 650 M€ en ouvertures de crédit mais que nous n'avons mandaté que 451 M€ ? On peut donc estimer que, d'ici la fin de l'année, si on laisse passer le mois et demi qui reste, on aura atteint 500 M€ sur 650. Là encore, 500 M€ sur 650, on n'est toujours pas à 85 %, on est tout juste à 75 %. 75 % pour cette année, alors que c'était la première année où on atteignait le chiffre qui, finalement, devait nous permettre de faire un rattrapage, c'est pour nous inquiétant.

Comment ferons-nous finalement pour atteindre ces 3,2 milliards à l'issue du mandat ? Comment ferons-nous pour que cette Métropole, qui se voulait vertueuse, ne se transforme finalement en une collectivité classique de fonctionnement qui ne pourrait finalement dégager que de l'ordre de 15 % d'investissement de son budget ? Est-ce déjà, au bout de 3 ans, le chant du cygne de la Métropole ? Finalement, au bout de 3 ans, les faits ne nous montrent-ils pas ce que nous dénonçons déjà, c'est-à-dire que la Métropole devient une collectivité comme une autre et non une collectivité d'investissements ?

Finalement, à l'issue de ce mandat, ne sommes-nous pas, au sein de cette Métropole, sur un nouveau paradigme : la fin des communes, les communes privées de représentants à la Métropole, les communes privées de moyens d'investissements par une PPI qui se veut avant tout OnlyLyon, privées des investissements qui existaient auparavant dans le département du Rhône et qui permettaient à chaque collectivité d'investir dans ses écoles, dans ses gymnases, dans ses bâtiments de services publics de proximité. Oui, la Métropole investit. Il faut le reconnaître, la Métropole investit dans ses champs de compétences : la voirie, la voirie, la voirie, le développement économique si c'est sur Lyon, pas trop dans l'évolution de réduction des déchets. Je pense que là, on a encore une marge de manœuvre à travailler, pas trop dans les mobilités extérieures à Lyon.

Tous ces choix finalement sont faits, on a l'impression, vu de l'extérieur évidemment, Lyonnais-Lyonnais. Que reste-t-il des 58 Maires de cette Métropole, ceux qui sont des première et deuxième couronnes ? En 2020, pour beaucoup, ils ne seront ni représentés, ni en capacité d'investir. Ils deviendront des Maires d'arrondissements métropolitains avec bien peu de pouvoir et bien peu de marge de manœuvre. Monsieur le Président, il vous reste

deux ans pour démontrer que vous voulez changer de paradigme et de gouvernance, changer pour que nous soyons en capacité dans cette Métropole d'avoir des Maires responsables, des Maires bâtisseurs, des Maires représentatifs et, en cette période de crise institutionnelle, où les Maires ont encore une certaine aura auprès de la population, il serait déplorable qu'il n'existe plus de lien du tout entre les Gilets jaunes et le haut de l'État. La balle est dans votre camp. À vous de savoir la saisir et redonner à ce Grand Lyon ses lettres de noblesse, celles de l'investissement d'avenir. Merci.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots pour rester sur la PPI, monsieur Odo, quelques minutes d'abord pour vous dire que le compte administratif 2018 n'est pas totalement bouclé mais nous serons bien au-delà des 500 M€ que vous évoquez dans votre intervention. C'est normal puisque nous communiquerons les choses en leur temps lorsque le compte administratif sera bouclé. Nous aurons l'occasion, je crois, de fixer les choses de manière très précise le 24 janvier puisque j'ai demandé à ce que le 24 janvier (je pense que les choses vous seront parvenues ou vont vous parvenir) nous puissions tenir une réunion de comité de suivi de PPI sous la responsabilité de Michel Le Faou à laquelle je serai sans aucun doute présent pour faire un point très précis et confronter les chiffres que vous avez donnés avec les nôtres, les réalisations commune par commune.

On rentrera dans le détail et nous verrons que nous sommes en train de tenir les objectifs que nous nous étions donnés collectivement et que s'étaient donnés les communes avec nous sur l'ensemble du territoire. Je vous remercie.

Donc, je mets ce rapport aux voix :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2018-3221 - proximité, environnement et agriculture - Amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés - Feuille de route 2018-2025 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2018-3257 - proximité, environnement et agriculture - Prévention des déchets - Approbation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2019-2024 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3221 et 2018-3257. Monsieur Claisse, vous avez la parole pour l'avis de la commission. Je passerai ensuite la parole, si vous le permettez, à madame Émeline Baume qui présentera le dossier.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Oui, monsieur le Président, avis favorable de la commission sur ces deux délibérations, la première portant sur la feuille de route 2018-2025 sur les actions d'amélioration du tri et la seconde, sur l'approbation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2019-2024. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Baume, quelques mots de présentation ?

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Je vous présente d'abord le dossier numéro 2018-3257 puisque je le fais dans le sens ce que l'on appelle la hiérarchie du traitement des déchets. Donc, d'abord la prévention, la réduction des déchets, puis le tri, et enfin, l'incinération, voire l'enfouissement. Du coup, je me permets de vous lire l'intervention, cela enlèvera l'intervention du groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés qui se voulait une intervention globale.

Aujourd'hui nous nous engageons tous, enfin je l'espère, -nous verrons après le vote du dossier numéro 2018-3257- à diminuer la production de déchets dits "ménagers et assimilés" sur notre territoire de presque 12 %. Pour mémoire, la loi qui fait référence sur ces sujets, à savoir la loi dite de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) d'août 2015, impose 10 % de réduction au territoire.

Nous, nous proposons de réaliser environ 12 % entre le 1^{er} janvier 2019 et 2024. Cette volonté d'accélérer des solutions de consommation meilleure ou écoresponsable pour jeter moins dans sa famille ou dans son foyer est à saluer, car il s'agit bien d'organiser le partage de biens, la circulation de produits et de matières, tout en réduisant drastiquement les gaspillages et pollutions grâce à de la logistique, grâce à de la créativité et grâce à une information indépendante et précise.

Notre institution avait, dès 2015, envoyé des signaux positifs en s'inscrivant dans une labellisation dite "territoire zéro déchet-zéro gaspillage". Le signal envoyé aux territoires à ce moment-là a bien été que ce sont les

nouveaux modèles économiques et sociaux, les nouvelles façons d'agir, qui nous accéléreront la sortie dite "de l'ancien monde", cet ancien monde basé sur une accumulation de biens, enfin pour celles et ceux qui le peuvent.

Puis, toujours du côté de notre institution, Métropole de Lyon, nous avons objectivé nos besoins territoriaux en termes de ressources, avec la mesure de notre empreinte matérielle. J'en parle régulièrement, cela a été fait dans la logique de l'Observatoire du développement durable. Cette étude est disponible, libre de droits, sur Millénaire 3, c'est important de le savoir. Cette étude nous a permis d'affirmer que la sobriété, la circularité et la relocalisation de notre économie sont à intensifier d'urgence. Plus que de culpabiliser les habitants sur des pratiques de surconsommation, nous avons à organiser l'offre alternative au consumérisme et au productivisme qui générera de la création d'activités économiques et non-économiques ici et maintenant.

Alors ne nous y trompons pas, chers collègues, le zéro déchet, plein de bon sens pour certains, fait écho à de multiples aspirations personnelles ou collectives. Je vous en cite quelques-unes que vous retrouvez ici :

- pour nos bailleurs sociaux qui voient, avec l'achat groupé et la fabrication de produits ménagers ou d'hygiène maison, un moyen de répondre au pouvoir d'achat des locataires, tout en tissant et en maintenant des liens,
- pour les auto-constructeurs, les créateurs et les réparateurs, afin d'avoir accès à des matériaux et des produits parfois de plus haute valeur que ceux que l'on trouve dans le commerce et qu'on détourne en plus de labels
- pour nos écoles et nos collèges, nos cantines en résumé, afin de redonner toute sa valeur aux plats proposés à la cantine et d'investir les euros non gaspillés pour financer de la production locale qualitative
- pour les femmes et les hommes voulant de la nature en ville et/ou s'exercer au jardinage, grâce à un amendement précieux qui est le compostage citoyen,
- ou enfin, pour des organisateurs d'événements qui ont compris que le tri, la consigne et toute cette offre de services écoresponsables est attendue par leurs publics et visiteurs.

Ces aspirations convergent vers une limitation du pillage des ressources naturelles finies, vous l'aurez tous compris, et aussi vers l'arrêt de la remise au lendemain ou sur d'autres de nos pollutions et de nos gaspillages. L'ensemble des actions a été travaillé grâce à plus de 70 personnes, 70 acteurs du territoire, y compris de Grigny, qui ont donné gratuitement du temps et de la bienveillance pour pousser leurs bonnes idées et les frotter aux contraintes et règlements sanitaires, environnementaux et sociaux.

Suite à ce processus de groupe de travail encadré par une Commission consultative d'élaboration et de suivi du projet (CCES), que je salue parce que les élus de notre assemblée ont joué le jeu, une consultation publique par support numérique a été organisée. La centaine de contributions a été étudiée un vendredi soir ici avec tous les membres de la CCES et a fait l'objet d'un courriel personnel de ma part avant la commission proximité, environnement à laquelle certains siègent.

Pour revenir aux contraintes et pour ce qui est de la contrainte économique, elle a mobilisé beaucoup dans nos groupes de travail et en CCES, et la question de la fiscalité écologique incitative au service des territoires fait tellement débat ces jours-ci, vous en avez déjà fait écho, les Gilets jaunes et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qu'il y a trop à dire. L'essentiel, de mon point de vue en tant que membre de l'exécutif écologiste, dans le domaine de la réduction des déchets, c'est d'inciter l'État à faire drastiquement appliquer l'ensemble des textes déjà délibérés, à savoir la loi Garot sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la loi LTECV. Tout est dans les textes, il suffit de se donner les moyens de les mettre en œuvre.

Vous le noterez sûrement avec le projet de budget 2019 : des moyens plus conséquents sont affectés pour agir plus et plus vite. Soutenir ces actions, ce sont, de mon point de vue, cinq effets positifs :

- des tonnes en moins sous terre ou à l'incinérateur qui, pour certaines, n'ont rien à y faire ;
- des taxes en moins pour notre collectivité, je fais écho ici, pour ceux qui suivent ces débats, à la taxe générale pour les activités polluantes ;
- des activités et des emplois non délocalisables ici et maintenant, l'intensité en emploi est cent fois plus forte pour une tonne réemployée que pour une tonne enfouie ;
- quatrième point, des femmes et des hommes respectés ailleurs qui ne recevront plus nos poubelles, par exemple d'électroniques pour en récupérer dans des conditions abominables des métaux précieux ;
- et dernier point, des gaz à effet de serre en moins puisqu'il y aura moins d'importation si on fait circuler et partager les matériaux et les produits sur notre territoire.

Ce cercle vertueux est possible parce que des femmes et des hommes compétents dans des associations, dans des entreprises, portent des solutions que notre politique publique doit valoriser, avec ce programme de prévention des déchets qu'elle doit expérimenter. Rendez-vous donc à la prochaine CCES dans un an et à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour le prochain rapport Barnier car le suivi et l'ajustement sont, de mon point de vue, incontournables pour ce programme de prévention des déchets, quand il est question du comportement de chacun.

Pour ce qui est de la délibération d'avant, relative à l'amélioration du tri, elle part du constat que nous sommes presque au-delà du 30 % de refus de tri, qu'il y a des erreurs de tri qui sont imputables aux habitants du territoire, qu'il y a des erreurs de tri qui sont imputables aux process de collecte et de tri des déchets. Du coup, les services de la direction des déchets, avec Nicole Sibeud, en accord avec Thierry Philip et l'éco-organisme qui nous accompagne dans tous ces efforts-là qui est Citeo (ex Éco-emballages), ont proposé un programme d'actions qui n'est pas une politique publique mais qui est une feuille de route, et à chacun des pas que nous ferons, si nous avons besoin de mobiliser d'autres compétences, il sera reproposé au vote ici. Ce qui est très clair, c'est que c'est une feuille d'amélioration du tri des déchets pour que les déchets qui doivent aller dans le bac vert ou dans le bac jaune y aillent et n'aillent pas dans la poubelle grise, et pour que demain, par ricochet, nous réduisions encore plus la part de déchets non valorisés sur notre territoire. Voilà. Je vous invite à tous voter collectivement favorablement sur ces délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Baume. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, le GRAM a été en désaccord avec le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés sur la position à adopter vis-à-vis de la Métropole. Fallait-il ou non participer de l'exécutif de cette Métropole ? Le GRAM a choisi de ne pas y participer ni de faire partie de la majorité parce que cette Métropole, telle qu'elle a été pensée, telle qu'elle a été conçue et mise en place, est, selon nous, et nous l'avons dit tout à l'heure, anti-démocratique, mais elle est également anti-sociale et anti-écologique avec toujours ce paradigme de la croissance et du rayonnement qui guide les actions de la Métropole.

Pour autant, je dois dire qu'en matière de politique de prévention de tri des déchets, nous pouvons saluer la ténacité et le travail de l'élue EELV, madame Emeline Baume. Nous lui devons d'avoir su persuader et avancer avec les élus et les services. Elle l'a dit tout à l'heure, nous lui devons l'inscription de notre Métropole dans le plan zéro déchet-zéro gaspillage en 2015 et elle a su très bien négocier les moyens pour 2019 avec une hausse de l'enveloppe consacrée à cette thématique. Il nous semblait important d'en prendre acte et de saluer cette action.

La hausse des moyens attribuée en 2019 est en effet nécessaire au regard de l'insatisfaction que nous pouvons avoir aujourd'hui en matière de tri. Il a été rappelé tout à l'heure : 30 % de refus de tri, c'est évidemment trop, et donc nous devons améliorer la qualité du tri effectué à la fois par les ménages mais également dans nos process métropolitains de tri.

Pour le plan à venir et la feuille de route 2019-2024, le GRAM retient, pour sa part, un certain nombre de propositions, à savoir la généralisation des poubelles de tri sur l'espace public, l'approfondissement du travail sur les filières de valorisation des déchets, la mise en place de la collecte de bio-déchets et, ceci, par anticipation puisque la collecte des bio-déchets sera rendue obligatoire en 2024 par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Puis, au sujet de la TEOM, il y a un groupe de travail actuellement, nous verrons quelles sont les préconisations et les analyses de ce groupe mais un des éléments que le GRAM souhaite signaler et mettre en évidence est la nécessité de flécher une partie de ces produits vers l'amélioration de la prévention et du tri des déchets. Donc, le débat est : faut-il baisser la TEOM ou, au contraire, faut-il réorienter un certain nombre des recettes vers l'amélioration et la prévention de la collecte des déchets. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, les cinq minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés, on considère que c'est fait, c'est cela, madame Baume. Alors cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre intervention se situe donc dans le cadre des deux délibérations numéros 2018-3257 et 2018-3221, concernant la feuille de route pour l'amélioration du tri des déchets et l'approbation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Bien entendu, notre groupe votera ces deux délibérations et j'en profite pour saluer le travail très exhaustif piloté par notre collègue Emeline Baume sur ces sujets.

Nous souhaiterions toutefois mettre l'accent sur trois points car la prévention de la production des déchets représente un véritable enjeu de société. Réduire nos déchets est la responsabilité de chacun et nécessite l'adhésion et la mobilisation de tous. Nous devons donc, à travers ces délibérations et leur application, démontrer une volonté politique forte.

Premier enjeu stratégique : la lutte contre le gaspillage alimentaire. La priorité doit être donnée pour engager des actions fortes au niveau des écoles et des collèges en modifiant même nos installations actuelles et nos fonctionnements à l'image de ce que le collège Fénelon, par exemple, dans le 6^{ème} arrondissement (collège qui, petite parenthèse, a la chance d'avoir une cantine) a pu réaliser. Les déchets alimentaires y sont passés, par repas, à moins de 20 grammes. D'une façon générale, poussons nos écoles et nos collèges dans la labellisation E3D, ce sont les citoyens de demain. L'accompagnement dans chaque ville des commerçants et restaurateurs est également un relais obligatoire pour modifier les comportements.

Deuxième enjeu : élargir nos cibles vers des acteurs particuliers. Je citerai les bailleurs, les copropriétés et les syndicats. Toutes nos politiques en ce domaine peuvent s'y décliner : l'amélioration du tri, le compostage, les donneries, la gestion des espaces verts, en y ajoutant une touche de biodiversité, par exemple, et sans oublier que toutes ces actions sont facteurs de cohésion sociale, mais aussi la sensibilisation des entreprises et des salariés. Nous nous apercevons que de nombreuses entreprises ont cette démarche et que le lien avec la collectivité peut être un facteur de démultiplication.

Troisième enjeu, enfin, qui rejoint notre travail sur la TEOM : réaliser une étude prospective sur la mise en place d'une tarification incitative. Là aussi, nous avons une perspective importante de baisse significative des déchets.

Enfin, capitalisons sur nos expériences. Ce n'est pas forcément le plus simple. Faire connaître au niveau de nos arrondissements, de nos communes, nos actions de sensibilisation, de lutte contre les mégots, contre les déjections canines, les points de collecte de sapins, de collectes de déchets 3E, de textiles, expliquer l'intérêt de la collecte du verre, bref démontrer concrètement à chacun que ces enjeux sont une urgence. C'est un défi passionnant sur lequel notre groupe soutiendra la mise en place de moyens exemplaires mais nos habitants y sont prêts. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président, chers collègues, le meilleur déchet -comme on le dit souvent- est celui qui n'existe pas. Faisons donc en sorte qu'une fois produit, le déchet en question disparaisse avec le moins d'impact possible. La gestion des déchets doit être impérativement au cœur des actions que nous pourrions mener pour une économie circulaire responsable sur notre territoire. L'économie circulaire est un maillon essentiel de la transition écologique. Des objectifs clairs ont été donnés pour 2025 dans la délibération en question :

- collecter 10 500 tonnes, soit 6 kilos par habitant, de plus par an d'emballages et de papiers dans le bac de collecte sélective,
- passer de 35 % de refus de tri à 24 %,
- augmenter de 3 000 € la collecte du verre, soit 1 kilo de plus par habitant et par an.

Au-delà de ces objectifs sur la gestion des déchets ménagers et assimilés, certaines thématiques particulières relatives à la prévention des déchets ont connu une montée en puissance depuis 2015. Il s'agit notamment de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la limitation des bio-déchets ou encore la seconde vie des déchets au travers de la réparation. On peut donc agir à chacune de ces phases du problème, on peut donc éviter de produire un déchet, on peut limiter son impact, et enfin, on peut le transformer et créer de la valeur et j'y reviendrai.

J'attire votre attention sur la phase entre la production et la transformation du déchet. Les citoyens de la Métropole ont la possibilité d'agir en limitant l'impact des bio-déchets qu'ils ont produits, cela représente 70 kilos par habitant et par an de 2016 à 2018. La Métropole intervient déjà sur ce sujet, dans le cadre du projet de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2024, le PLPDMA -ce n'est pas très poétique- avec notamment la création de la CCES présidée par madame Emeline Baume, déjà citée, et des groupes de travail au sein de cette CCES.

L'un d'eux concerne l'évitement des bio-déchets et l'une des thématiques des réflexions poursuivies dans ce cadre est d'éviter les bio-déchets en restauration collective. En termes d'encouragement des comportements, nous nous devons de donner l'exemple et c'est ce qui est fait au niveau de la Métropole avec la gestion des bio-déchets au restaurant administratif, avec un certain nombre de dispositifs techniques.

Nous pouvons alors nous tourner vers la population et la motiver en ce sens. Il s'agit ici de l'axe 5 du PLPDMA en déclinaison de l'axe 6 du plan national de prévention des déchets, tout étant effectivement lié. La Métropole encourage ainsi ses citoyens à agir activement avec des actions de gestion de proximité des bio-déchets, comme promouvoir le compostage individuel, mettre en place des sites de compostage partagés et/ou en favoriser leur installation quand cela est possible dans l'espace public, favoriser la création d'un service global de broyage et de

récupération du broyat. Les compostages, c'est aussi l'action initiée par la Métropole dans les écoles et nous en sommes chez nous bénéficiaires.

Il faut aussi généraliser la gestion différenciée des espaces verts et promouvoir l'éco-jardinage. Parce qu'il est nécessaire de responsabiliser le citoyen à la source de la production du bio-déchet, la Métropole de Lyon a lancé des appels à manifestations d'intérêt (AMI) en faveur de l'économie circulaire. La première édition de cet AMI a été un succès avec de très nombreux dossiers de qualité. Le travail initié par Emeline Baume, en collaboration avec Fouziya Bouzerda et Thierry Philip dès cette phase, pour ouvrir des perspectives sur des filières circulaires en lien avec nos politiques métropolitaines, illustre bien l'hybridation des compétences.

En effet, plusieurs structures ont été mobilisées sur le programme zéro déchet, dans le cadre de l'insertion par l'activité économique. Ce premier AMI a permis de soutenir et de donner plus de visibilité à l'action de certaines structures, telles que l'association Les Détritivores qui a mis en place une solution innovante de collecte et de compostage des bio-déchets de restaurants collectifs et traditionnels. Au total, les projets retenus lors du premier AMI doivent créer plus de vingt emplois lors de la première année, et d'éviter ou de détourner plus de 700 tonnes de déchets, emplois non délocalisables et locaux, comme l'a souligné Emeline Baume. La Métropole a la volonté ferme d'agir sur ce point. Elle n'a pas attendu 2018 pour le faire puisqu'en 2015, déjà le Grand Lyon avait collecté et valorisé par compostage 30 800 tonnes de déchets verts, un tonnage élevé qui contribue pour 25 % au taux de recyclage de la Métropole.

Ainsi, cette volonté d'agir a permis d'aboutir au projet de PLPDMA 2019-2024, je le rappelle, au sein duquel nous pourrions bien entendu sensibiliser les établissements et les différents publics et faire de la pédagogie en intensifiant les campagnes de communication et viser également une homogénéisation des gestes de tri des bio-déchets sur le territoire métropolitain national, en lien avec le plan national de prévention des déchets. Et pour rassurer mon collègue Odo qui n'est pas là malheureusement, on est bien une Métropole d'avenir puisqu'il faut relier cela aux diagnostics que vient de lancer la Métropole pour la production d'énergie renouvelable avec l'utilisation des bio-déchets, comme quoi tout est lié.

Je suis confiant quant à la capacité de notre Métropole à encourager et permettre un vrai changement des comportements sur la gestion des bio-déchets. Nous souhaitons être acteurs responsables de la transition écologique. Cela ne sera possible que si nous renforçons nos actions en faveur d'une économie circulaire en collaboration avec les innovations développées par nos citoyens et, bien sûr, nos entreprises. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup monsieur Crimier. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, il est assez instructif de discuter ensemble de la feuille de route du tri des déchets et du plan de prévention. D'un côté, il y a un ensemble d'actions très opérationnelles que nous soutiendrons, en insistant sur certaines, et de l'autre, il y a un plan global tout à fait représentatif de ce que nos politiques publiques produisent en grande quantité, des rapports, des plans, des stratégies qui font couler beaucoup d'encre et de salive, mais dont on a beaucoup de mal à mesurer l'impact réel sur les objectifs affichés.

Bien entendu, le groupe Communiste ne critique pas le principe d'un plan pour conduire une politique publique, au contraire, mais l'enjeu est bien celui des moyens de la politique publique que ce plan doit réaliser et les outils démocratiques de son évaluation par les citoyens. La crise sociale et politique que nous vivons montre d'ailleurs qu'il faut se méfier des faux consensus et j'aurais préféré qu'Emeline présente le rapport puis intervienne au nom du groupe car, s'il y a confusion du débat politique des groupes et de la présentation du rapport de l'institution, cela ne favorise pas le débat politique.

Nos remarques sur ce plan ont fait l'objet d'une contribution détaillée. Notons à ce propos que nous avons la mission TEOM qui poursuit son travail, le groupe politique déchets animé par Thierry Philip, la CCES présidée par Emeline Baume pour ce PLPDMA, peut-être peut-on simplifier. D'abord, un point de vocabulaire : les mots ne sont jamais neutres. La formule "prévention des déchets" comme on parle de prévention des accidents ou des incivilités, porte en elle au fond la dévalorisation des déchets considérés comme illégitimes, illégaux en quelque sorte, alors que les déchets, mesdames, messieurs, font partie de la vie naturelle et que leur gestion dans la ville est une invention de l'urbanisation du Préfet Poubelle au code de l'environnement. On les appelle parfois un minerai urbain, une ressource dont l'enjeu est bien dans les conditions de leur valorisation.

C'est pourquoi, nous insistons sur notre responsabilité générale sur ce que nous produisons, et comment nous le produisons, le distribuons et le récupérons pour le valoriser en réusage, recyclage, transformation ou même incinération, qui n'est pas un gros mot. Parler d'économie circulaire, c'est justement considérer le déchet non comme un mal, mais comme un moment du cycle général de la production et donc comme une ressource. Permettez-moi une analogie : celle de l'eau. L'eau que l'on consomme n'est pas un déchet, même si nous la rejetons. L'enjeu du cycle de l'eau n'est pas dans le volume d'eau qui est, petit problème de géophysique,

constant sur terre dans ses différentes formes, mais dans notre impact sur la pollution de l'eau et donc le coût de son traitement.

Au final, toute production de déchet doit s'analyser dans le rapport entre sa valeur d'usage et son coût de traitement global. Nous prenions dans notre contribution l'exemple des couches-culottes. Qui peut décider à la place de la mère -que les féministes ne me le reprochent pas, c'est le plus souvent elles qui en décident-, de l'usage ou non des couches jetables ? Et qui a décidé de la conception de ces couches en tenant compte de leur cycle de vie global incluant collecte et traitement ?

Notre deuxième commentaire porte sur le bilan et l'analyse des difficultés rencontrées, notamment ces deux dernières années après des progrès significatifs de 2005 à 2015 avec, depuis, une stagnation du volume de déchets et une nette baisse de la collecte sélective et de la qualité du tri. La feuille de route montre que nos services ont de nombreuses propositions qui résultent évidemment du bilan qu'ils tirent de leurs diverses expériences mais il nous semble que cela devrait faire l'objet de manière beaucoup plus objective et transparente d'une partie du rapport.

Il faudrait, c'est un troisième commentaire, prendre en compte les données territorialisées, à la fois de la MODECOM (méthode de caractérisation des ordures ménagères) qui nous indique ce que nos concitoyens rejettent et des données quantitatives et qualitatives de la collecte. Il était frappant de constater, dans le dernier MODECOM, les différences territoriales significatives selon les typologies de quartier, mais nous ne semblons pas en tenir compte dans nos actions, que ce soit celles de prévention du PLPDMA ou de cette feuille de route.

Enfin, sur ce PLPDMA, nous demandons l'étude d'une filière de valorisation des bio-déchets et donc des conditions de leur collecte, sachant que le développement du compostage individuel et local est pertinent, notamment pour sa valeur pédagogique, mais ne peut apporter de réponse à la hauteur du gisement, d'autant plus qu'il est émetteur de gaz à effet de serre.

Nous demandons aussi de renforcer les actions en direction des réseaux de distribution pour les emballages, les actions en direction des marchés et, à l'inverse, nous ne croyons pas réaliste de proposer la fin des textiles sanitaires qui sont une nécessité absolue dans la santé, ni des imprimés, sachant que le coût environnemental du numérique peut être bien supérieur au coût environnemental d'une filière papier recyclé.

Nous demandons d'étudier un véritable observatoire des usages et des techniques pour partager une connaissance des alternatives à un déchet, de la conception du produit à sa production et sa distribution, pour chercher le meilleur compromis entre qualité d'usage, coût économique et coût environnemental complet et faire apparaître aussi les mauvaises pratiques qu'il faudrait réduire, voire interdire.

En conclusion, sur le PLPDMA, nous ne pensons pas que l'objectif de réduction de - 1,5 % par an soit adapté, d'autant plus qu'il est très éloigné du dernier chiffre connu, - 0,2 % entre 2015 et 2016. Sans le construire à partir de choix plus précis, quantifiés selon les déchets et les actions décidées, il n'est qu'un vœu, comme les 1,5 degré pour l'évolution du climat, plus l'enjeu d'un débat médiatique que d'une vraie décision politique. L'objectif de - 1,5 % par an appliqué depuis le dernier chiffre connu, 297 kilos par habitant en 2016, conduirait à une réduction d'un tiers des volumes de déchets en 2024. Les moyens accordés à cette politique centrés sur la sensibilisation sont totalement insuffisants pour espérer atteindre un tel objectif. C'est d'abord la part des déchets non recyclés qui doit nous préoccuper, c'est celle-là qu'il faut réduire, il faut soit qu'on réduise le déchet à la source, soit qu'on trouve comment le trier et le valoriser.

Pour conclure sur la feuille de route de tri, nous nous félicitons d'une délibération concrète, détaillée, excellent support de dialogue avec les citoyens sur ce que nous pouvons améliorer et qui ouvre de nombreuses perspectives d'évolution du service public. Nous apprécions particulièrement le souci de la relation avec les partenaires et les communes, la prise en compte des débats sur le financement, y compris de la collecte des déchets assimilés. Il faudra bien sûr que les moyens nécessaires à certaines actions soient évalués et présentés lors de prochaines délibérations.

Nous proposons d'ajouter une action sur les marchés forains dans l'axe deux et d'avoir une attention particulière aux relations avec les bailleurs sur deux aspects. Le premier, dans l'axe 6, concerne la collecte des encombrants par les bailleurs qui, pour nous, doit être organisée avec la Métropole et dans le cadre du service public et de son financement pour éviter le piège de messages contradictoires entre le message de la déchetterie et celui des bailleurs. Le deuxième, dans les axes 2 et 6, je ne sais pas trop, concerne le lien entre gestionnaire de bacs et équipe de collecte autour de l'optimisation d'un effort partagé opérationnel en recherchant les conditions pour que le gestionnaire de bacs soit un acteur de la qualité des bacs de tri qu'il remet à la collecte. Au total, nous votons bien sûr ces deux délibérations. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Millet. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Le constat du rapport du programme des Nations-Unies pour l'environnement de 2016 est alarmant. Depuis 1990, il n'y a eu aucune amélioration de l'efficacité matière dans

l'économie mondiale qui a désormais besoin de plus de matières premières par unité de PIB (produit intérieur brut) qu'il n'en fallait au tournant du siècle. En clair, le découplage relatif entre croissance de PIB et consommation de ressources tant espéré s'est globalement inversé dans le mauvais sens depuis les années 2000. Non seulement nous produisons des biens de consommation mais aussi les déchets qu'ils deviennent dans une course effrénée. Au moins 1 800 milliards de déchets plastiques polluent les océans, agglomérés en une monstrueuse masse qui ne cesse de s'étendre en plein Pacifique. Ce septième continent flottant s'étale sur une surface équivalente à trois fois celle de la France.

Longtemps, le déchet a semblé être une production inévitable associée à notre développement. Même sans se poser la question d'une décroissance soutenable et heureuse, les mentalités changent et la déconsommation pointe son nez. La possession de produits de consommation ne serait-elle plus un indice de bonheur national brut ? Consommer devrait signifier assumer la responsabilité du déchet. Or, dans notre Métropole, on constate 35 % de refus de tri, c'est énorme aujourd'hui. Nous le savions mais il est inquiétant de constater que ce taux de refus a fait l'objet d'une augmentation en 2017.

Quand la collecte du déchet révèle des insuffisances, force est de constater que la solution réside dans l'éducation des populations pour le bon geste de tri, dans de nouveaux dispositifs que la Métropole se propose d'adopter dans le rapport numéro 2018-3221 qui présente la feuille de route de la Métropole pour l'amélioration du tri, un dispositif qui devrait nécessairement faciliter le geste de tri, le récompenser, pourquoi pas, permettre le tri dans l'espace public, éviter la contamination du bon tri par de mauvais gestes, mettre en place un matériel adapté et une campagne de sensibilisation de grande ampleur, étendre en 2020 les consignes de tri à tous les emballages, les interrogations et les erreurs générées par des consignes de tri différentes selon les communautés de communes devraient disparaître.

Nous nous réjouissons de voir enfin cette problématique prise en compte pour améliorer la valorisation matière. Sans doute avons-nous perdu du temps et de bonnes habitudes pour avoir attendu d'y être forcés en 2022, date à laquelle nous devons répondre à la feuille de route sur l'économie circulaire adoptée par l'État. En retard, nous serons un peu en avance puisque le processus sur la Métropole se mettra en route en 2020. Ce rapport est en lien étroit avec le rapport d'approbation du PLPDMA qui est lui-même une brique de l'appel à projets zéro déchet-zéro gaspillage car cette réduction de déchets ménagers et assimilés passe par un meilleur tri pour une valorisation matière, mais aussi par une non-production de déchet avec un déchet évité ou une deuxième vie des objets et des matériaux.

Bien sûr, la démarche d'élaboration de ce plan par une commission *ad hoc* dont j'ai fait partie avec quelques collègues ici présents, était rendue obligatoire par la loi mais elle s'inscrivait dans un mouvement de la société entériné par différents textes depuis 2014, en passant par la feuille de route sur l'économie circulaire et la LTECV, la loi relative au gaspillage alimentaire de 2016.

Différents scénarios ont été élaborés dans cette commission et si nous avons choisi le plus ambitieux de ces scénarios de réduction des déchets de 8,7 % hors gravats entre 2018 et 2024, c'est qu'il demande quasiment la même intensité d'action, tout en présentant un résultat légèrement supérieur. Ce plan d'actions, outre qu'il réduira les impacts environnementaux liés aux prélèvements de ressources naturelles et aux émissions de gaz à effet de serre, permettra une maîtrise, voire une diminution, des coûts de gestion et de traitement des déchets. Aujourd'hui, on l'a cité, et on a d'ailleurs cité différents chiffres, un habitant métropolitain produit 373 kilos de déchets ménagers assimilés par an. Il permettra aussi la création d'activité, pour l'économie sociale et solidaire notamment, cela a été dit également.

Je ne résiste pas au plaisir de citer les grandes lignes de ce PLPDMA, et l'une qui me semble importante est de favoriser l'exemplarité des structures publiques, c'est-à-dire favoriser l'exemplarité de nos communes dans les éco-événements, par exemple, dans le travail qui est mené auprès des écoles, mais c'est aussi pour la Métropole, les collèges éco-exemplaires, par exemple ; étudier l'opportunité d'une redevance incitative qui me semble importante aussi ; lutter contre le gaspillage alimentaire domestique ou d'activité commerciale ; encourager la gestion de proximité des bio-déchets avec la poursuite du déploiement du compostage de quartier, de copropriété ou individuel, du compostage donc de proximité ; donner une seconde vie aux objets par la réparation et le partage ; promouvoir une consommation éco-responsable avec des emballages réutilisables ; des consignes ; du vrac ; la lutte contre les imprimés non sollicités, et je ne partage pas l'avis de Pierre-Alain Millet sur cette question-là. Derrière chacun de ces items, il y a des actions concrètes et des partenaires, un chiffrage précis des moyens nécessaires qui rejoint les préconisations de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) à hauteur de 2 € par habitant.

Je voudrais, pour terminer, rendre hommage à la volonté de la conseillère en charge du PLPDMA, qui est un terme un peu barbare, mais la CCES du PLPDMA, ce n'est pas mieux. Je voudrais donc rendre hommage à Emeline Baume pour avoir créé une instance participative et pour son engagement à faire vivre la CCES. Puis, une fois n'est pas coutume, je voudrais aussi rendre hommage à toutes les structures associatives ou entrepreneuriales qui se sont engagées dans ce processus et qui n'ont pas compté leur temps pour faire des propositions réalistes dans les différents groupes de travail. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON : Merci, monsieur le Président. 115 gobelets en plastique, 140 grammes de plastique rigide, 4 bouteilles en plastique, 25 sacs plastiques, 740 grammes de copeaux de bois, 2 tongs, un filet en nylon, plus de mille morceaux de raphia synthétique : le matériel pour emmener une colonie d'enfants en pique-nique sur la plage ? Le réassort d'une supérette en zone balnéaire ? Non, cet inventaire à la Prévert, c'est le contenu de l'estomac d'un jeune cachalot échoué mort à Wakatobi, en Indonésie, il y a 15 jours.

En juin dernier, un globicéphale a échoué sur une plage thaïlandaise avec 80 sacs plastiques dans son tube digestif. Et en février, plus près de nous, en Espagne, un cachalot est mort avec 29 kilos d'ordures dans le ventre. Ce sont aujourd'hui, comme l'a dit Anne Reveyrand, 2 000 milliards de déchets plastiques qui flottent au milieu du Pacifique, une gigantesque décharge située entre Hawaï et la Californie et qui fait trois fois la taille de la France. Plus proche de chez nous, le plastique asphyxie la Méditerranée, cette mer fermée concentre un niveau record de micro-plastiques, ces miettes de moins de 5 millimètres qui empoisonnent toute la chaîne alimentaire jusqu'à menacer la santé humaine, et les mers ne sont pas les seules touchées par nos déchets.

Un peu partout dans le monde, le stockage et l'élimination inconsidérés des déchets a pour conséquence la pollution atmosphérique, la pollution de l'eau et la pollution du sol. Nos déchets sont devenus des armes de destruction massive de la biodiversité et de la planète.

On se pose aujourd'hui la question de "Comment nettoyer nos océans et notre terre de tous ces déchets ?". Commençons par ne pas en rajouter, car le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas et qu'on n'a pas à traiter. Il est paradoxal d'observer que 44 % du plastique consommé dans le monde est à usage unique alors qu'il s'agit d'une matière à durée de vie quasi illimitée. Mais il n'y a pas que le plastique bien sûr, il y a le bois, le papier, le métal, le verre et tant d'autres matériaux qui contribuent à polluer nos mers et nos sols. La prise de conscience est lente mais commence à avoir des effets concrets.

Le Parlement européen a adopté un texte bannissant les pailles et couverts en plastique après les cotons-tiges et les touillettes. L'Assemblée nationale a approuvé en septembre l'interdiction des couverts et des contenants jetables en plastique au 1^{er} janvier 2020. L'État et l'Europe prennent des mesures, les citoyens se mobilisent, notre Métropole peut et doit agir à l'échelle de son territoire et de ses compétences. Nous aimons à dire que nous touchons au quotidien de nos concitoyens, de la naissance à la vieillesse et même à la dépendance, en passant par les collègues, la vie culturelle et sportive, l'urbanisme, la voirie et j'en passe.

Dans toutes ces activités, dans tous ces lieux, des déchets sont produits et nous pouvons, nous devons, agir pour les réduire. Notre Métropole doit être exemplaire dans ses propres pratiques mais aussi accompagner le changement d'habitudes de nos concitoyens, lutter contre le gaspillage alimentaire, notamment dans nos cantines, accompagner les restaurateurs et les commerçants, promouvoir le compostage individuel, favoriser le don et le partage, la réparation et la consommation responsable, autant de mesures qui, combinées, permettront de réduire les déchets produits.

Et n'oublions pas que la commande publique est un levier puissant de transformation. Et pour ne pas rester une simple déclaration d'intentions, le texte prévoit surtout la tenue d'indicateurs clairs fixés dès maintenant et une évaluation annuelle. Je le disais précédemment, il faut agir à tous les niveaux, en amont, dans notre façon de produire et de consommer, mais aussi en aval, au niveau du tri et du recyclage.

Aujourd'hui en France, seuls 25 % des déchets sont triés et recyclés. Notre pays fait figure d'un des plus mauvais élèves du classement de l'Union européenne. La feuille de route 2018-2025 qui nous est présentée vise à améliorer les performances en matière de tri et le simplifier mais aussi à optimiser la collecte, à imaginer des solutions innovantes pour l'avenir et pas seulement pour le tri ménager mais aussi sur la voie publique ou lors de manifestations. Le tri et le recyclage sont certes une partie de la solution mais il faut aussi penser dès l'élaboration du produit pour rendre le tri et le recyclage justement plus faciles.

Nous ne réussissons qu'avec l'implication de tous les acteurs mais notre Métropole peut jouer le rôle de fédérateur et d'impulsion. C'est ce qu'elle a commencé à faire pour l'élaboration du PLPDMA, -ce n'est pas facile à dire-, en associant largement, au-delà du simple périmètre des élus et des services, via des groupes de travail qui ont contribué à l'élaboration de ces délibérations, et je tiens à remercier Emeline Baume et les services de la Métropole d'avoir associé le plus grand nombre à ce travail collectif.

La mobilisation que nous avons observée nous permet de nourrir des espoirs. La prolifération des déchets n'est pas une fatalité. Nous pouvons faire de notre Métropole une collectivité exemplaire, consciente des enjeux et capable de prendre des mesures efficaces et applicables dès maintenant. Pour toutes ces raisons, le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ces délibérations. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller RABEHI : Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention portera sur plusieurs rapports concernant la gestion des déchets au sein de notre Métropole. En effet, j'évoquerai, au-delà de cette délibération, les éléments du rapport annuel 2017 sur la gestion des déchets ménagers et assimilés contenus dans le rapport numéro 2018-3211 ainsi que les propositions du rapport numéro 2018-3221 concernant le tri.

Cette délibération numéro 2018-3257 présente la démarche portée par la CCES qui a pour mission d'élaborer le PLPDMA rendu obligatoire par la loi de juin 2015. Ce plan est un outil de planification destiné à coordonner la prévention, la gestion et le traitement des déchets non dangereux pour la période de 2019 à 2024, politique au demeurant très ambitieuse dont vous avez confié le portage à la Conseillère déléguée Emeline Baume, écologiste, qui a rejoint votre exécutif, comme elle l'avait déjà fait à la Ville de Lyon en soutenant le Maire Gérard Collomb. Nous sommes toutefois inquiets pour elle et espérons que son sort ne sera pas le même que celui d'un autre écologiste qui avait rejoint le Gouvernement pour faire de grandes choses et qui avait vite déchanté, monsieur Hulot pour ne pas le citer.

Ministre de la transition énergétique, il est allé de déception en déception jusqu'à ce qu'il ait fini par comprendre qu'il n'était là que pour servir d'alibi électoral. Je souhaite à madame Baume, avec qui j'apprécie de travailler au demeurant, qu'elle puisse obtenir tous les moyens projetés pour réussir le challenge ambitieux qui est présenté dans ce plan d'action. Ce n'est pas moins de 11,3 % de baisse de la production des déchets ménagers et assimilés qui sont prévus pour 2024. Gageons ensemble que nous puissions y arriver.

La délibération numéro 2018-3211 se référant au rapport annuel 2017 sur la gestion des déchets ménagers et assimilés nous rappelle que l'indice de réduction de ces déchets produits par an et par habitant n'a baissé que de 5,3 % de 2010 à 2017 alors que l'objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique était fixé à 10 % de 2010 à 2020. Il est donc déjà peu probable que la Métropole puisse atteindre cet objectif dans les 2 ans qu'il nous reste, sachant que ces 7 dernières années nous ont à peine permis d'arriver à un peu plus de 5 %.

Par ailleurs, la CCSPL, dans son avis sur ce même rapport annuel 2017, a souligné la diminution de la performance de ce service de prévention des déchets et a alerté sur la nouvelle hausse de refus de tri qui atteint presque 35 %, en hausse constante ces dernières années. On notera que la politique métropolitaine sur ce sujet a atteint ses limites. C'est pourquoi, vous tentez à travers la délibération numéro 2018-3221 de nous proposer une feuille de route pour résorber cette hausse constante du refus de tri et revenir à 24 % d'ici 2025. C'est comme un aveu d'échec des politiques entreprises, ces dernières années, sur ce dossier et surtout des moyens qui ont pu être attribués qui semblent insuffisants.

J'ai pointé du doigt le problème en commission ; j'ai déploré que, dans les axes proposés, aucune solution ne soit proposée pour la collecte des bio-déchets, par exemple. Monsieur le Président, votre volonté de vous attaquer à ce dossier et de répondre à votre devoir de service pour les Grand Lyonnais est bien apparente au travers de ces rapports que vous nous demandez de voter et que notre groupe votera, mais n'est-ce pas un peu tard à une quinzaine de mois de la fin de votre mandat ? Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Baume, avec tous ces hommages et tous ces remerciements, je crois que vous êtes obligée de dire un mot, voire plus.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : C'est plus pour donner des éléments de réponse, comme on dit. Alors, on se l'est déjà dit en CCES et en groupe de travail déchets dans lequel chaque groupe politique est représenté, on parle de prévention des déchets, non pas pour dire qu'on a un problème avec les déchets, mais premièrement, c'est ce qui était écrit dans la directive européenne de 2008, je parle à mon collègue Pierre-Alain Millet, mais il m'écoute, et du coup, j'ai toujours défendu la position, et en tant qu'EELV et en tant que membre de l'exécutif, que sur notre territoire et dans les territoires occidentaux, qui vivons sur le dos des territoires des Sud, nous n'avons pas un problème de déchets, nous avons structurellement un problème de ressources, voilà. Après, sur la question du vocabulaire, on a de très bons universitaires en sciences du langage, on peut le retravailler, mais je dis juste que le mot "prévention" est celui qui est dans la loi.

Pour ce qui est de l'analyse du cycle de vie et en gros, comment mettre sur le marché des choses qui sont recyclables, démontables et réparables, je vous rejoins tout à fait chers collègues, mais vous le savez, et je pense que la plupart de membres de la CCES sont d'accord avec cela, nous avons la chance sur notre territoire d'avoir des chercheurs qui travaillent sur le sujet et qui en plus font partie du jury sur l'économie circulaire. Nous avons aussi des opérateurs pas très loin, du type le CIRIDD (Centre international de ressources et d'innovation pour un développement durable) à Saint-Etienne, qui nous suivent. Je suis donc tout à fait d'accord pour continuer à pousser cette question d'observatoire adossée aux travaux nationaux des responsabilités élargies des producteurs.

Pour ce qui est de la question de l'adaptation au contexte territorial, ce que dit monsieur Rabehi et ce que disait Pierre-Alain Millet, nous allons avoir donc les comptes-rendus de ce qu'on appelle la caractérisation des ordures ménagères de notre territoire, c'est ce que disait Pierre-Alain tout à l'heure, la dernière fois en 2012, on a su que nous avons beaucoup de gaspillage alimentaire, par exemple, en habitat social dense. On les aura, sauf erreur de ma part, au tout début de 2019 et, bien entendu, que le programme de prévention des déchets ne va pas être

posé comme cela, il va être calé par rapport à la réalité de chacune de vos communes. C'est évident que vos habitants ne consomment pas de la même façon là où ils vivent et en fonction de leur pouvoir d'achat, et surtout en fonction des alternatives qui leur sont offertes sur le territoire.

Pour le côté démocratique pointé par Pierre-Alain Millet, mais qui pouvait aussi être sous-jacent du côté de monsieur Rabehi, et puis même pour Laurence Croizier, d'abord on a la Commission consultative des services publics locaux où on a quand même toute une série d'associatifs (et moi j'ai le respect des dynamiques collectives associatives) qui remontent l'avis de leurs adhérents et bénévoles. Moi, je suis tout à fait d'accord pour faire le tour de toutes les communes, pas pour présenter le PLPDMA, mais sur la base de la caractérisation des ordures ménagères et assimilés, pour regarder ce qui est urgent sur votre territoire à vous. C'est ma proposition.

Enfin, ne vous inquiétez pas, je ne vais pas m'arrêter aujourd'hui et je vous donne vraiment rendez-vous à la prochaine CCES que nous pouvons élargir pour un exposé de ce que nous aurons fait en un an. Je ne vous rejoins pas, monsieur Rabehi, on a fait les - 7 %, mais c'est une question de calcul qui est tout à fait transparente qu'on peut passer, on s'en est parlé, de 2010 à 2014, on a fait les -7 %. Nous sommes sur un territoire qui ne produit pas tant de déchets que cela, donc forcément les derniers "pour cent" sont les plus lourds et les plus durs à aller chercher et c'est pour cela que je préconise qu'on s'attaque, comme l'a dit Anne Reveyrand, au côté exemplarité, c'est-à-dire qu'on s'attaque à nos cantines et qu'on s'attaque aussi à une offre économique visible sur nos territoires pour consommer autrement plutôt que d'aller chercher le petit bout de textile par-ci et par là.

Et je reviens sur les textiles sanitaires, parce que j'y tiens. Pierre-Alain Millet, ce n'est pas que la question des couches lavables, c'est la question des lingettes qui bouchent nos réseaux d'eau et qui coûtent très cher à la collectivité. Voilà, je suis désolée pour la longueur, je vous remercie de voter et de pousser pour qu'on s'organise collectivement à cette réduction des déchets.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Madame Baume. Je mets les deux rapports aux voix :

Rapport n° 2018-3221 :

Adopté à l'unanimité, M. Michel HAVARD n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapport n° 2018-3257 :

Adopté, le groupe Rassemblement national s'étant abstenu et M. Michel HAVARD n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2018-3222 - proximité, environnement et agriculture - Déchèterie fluviale - Avenant au contrat de recherche et développement pour expérimentation du dispositif avec le groupement SUEZ, Compagnie fluviale de transport (CFT) et Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Prolongation jusqu'au 31 décembre 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3222. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la commission a émis un avis favorable pour cet avenant au contrat de recherche et développement sur l'expérimentation de la déchèterie fluviale.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère GAILLIOUT : Merci, monsieur le Président. Intervention retirée, malgré tout l'intérêt que nous portons à ce projet. Et nous sommes satisfaits de la poursuite du contrat et de l'expérimentation. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Michel HAVARD n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2018-3226 - proximité, environnement et agriculture - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Mise en place d'un droit de préemption urbain (DPU) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3226. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de vous proposer, par cette délibération, de mettre en place un droit de préemption urbain dans les territoires impactés par des PPRT (plan de prévention des risques technologiques) pour faciliter la mise en œuvre des mesures foncières en cas de délaissement, notamment ou d'une autre valorisation énergétique comme cela peut être le cas dans la Vallée de la Chimie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, je saisis cette délibération pour revenir sur un incident qui a eu lieu, il y a tout juste 2 ans, le 8 décembre 2016. Le 8 décembre 2016, un incident technique se produisait sur le site industriel de Feyzin. Cet incident avait conduit au fonctionnement ininterrompu de la torchère nord de la raffinerie alors que nous étions en plein pic de pollution. Nous étions plusieurs ici à estimer que la gestion n'avait pas été à la hauteur de ce moment de crise environnementale et sanitaire.

Lors de la séance métropolitaine de décembre 2016, le GRAM mais aussi l'UDI demandaient à la Métropole d'établir avec la Préfecture un plan d'actions concret, anticipant de nouveaux incidents sur le site de la raffinerie. À entendre les réponses qui nous étaient faites alors, tout était sous contrôle. Depuis décembre 2016, que s'est-il passé ? Alors, je n'ai repris que des éléments connus en 2018. Le 19 avril 2018, un nouvel incident technique touchait une unité de production de la raffinerie de Feyzin conduisant à son arrêt. Les opérations de redémarrage entraînaient la combustion de gaz à la torche sud.

Je cite : "Malgré la stabilité atmosphérique et un vent faible, le panache de fumée se dirige progressivement vers le Nord et il est visible à plusieurs kilomètres", expliquait l'Observatoire de la qualité de l'air ATMO Auvergne-Rhône-Alpes. En juin 2018, deux mois après, un dysfonctionnement d'une unité de la raffinerie conduisait à l'utilisation de nouveau de la torche sud de la plateforme. Selon Total, qui communiquait sur l'incident, je cite : "La combustion des gaz ne génère aucun produit toxique mais peut être source de bruit et à l'origine d'un panache de fumée. Toutes les dispositions d'exploitation sont prises afin de minimiser la durée de ces opérations et de réduire les nuisances."

De son côté, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes nuancait, je cite : "Si les émissions polluantes sont logiquement en hausse, les seuils de toxicité sont loin d'être atteints", la question étant : "Faut-il se satisfaire que les seuils de toxicité ne soient pas atteints ?" Le 17 août dernier, nous étions de nouveau en plein pic de pollution, un nouvel incident à la raffinerie Total de Feyzin provoquait de nouveau un fort dégagement de fumée et une flamme intense sur la torchère visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Le directeur de la raffinerie dévoilait qu'un orage qui avait éclaté la nuit précédente avait entraîné des perturbations sur le réseau électrique et conduit à l'arrêt de certains équipements et donc, de nouveau, nous avons droit à la torchère et à des fumées issues de combustion.

Donc, nous reposons la même question, deux ans après : notre Métropole ne peut-elle pas mettre en place avec la Préfecture, avec les industriels, des véritables plans d'actions concrets qui permettent d'anticiper de tels incidents ? Je vous remercie par avance de votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Laurent voulait dire un mot.

Mme la Vice-Présidente LAURENT : Oui merci, monsieur le Président, je donnerai quelques éléments de réponse, madame Perrin-Gilbert, suite à vos différentes remarques pour vous indiquer que, oui, les incidents qui se produisent à la raffinerie Total de Feyzin sont toujours impressionnants au vu de ce que les installations représentent, que, comme cela a été précisé, les émanations ne sont pas d'une toxicité qui soit inquiétante ou qui entraîne la mise en danger de la population. Les dégagements de l'une ou de l'autre des torchères de la combustion sont dus à la remise en route de la plateforme de raffinage.

Je vous concède que ce sont des incidents qui sont très impressionnants, qui sont, comme vous le disiez, sources de nuisances sonores mais qui, en termes d'émanations, comme je le disais, ne sont pas d'une toxicité qui entraîne la mise en danger de la population. Comme c'est de la combustion, il y a certes de la chaleur et les particules sont dégagées. Après, dans les plans qui sont prévus avec la Préfecture et dans les informations qui sont faites entre la Préfecture et la plateforme de raffinage, la communication fonctionne bien et, en termes d'anticipation, c'est toujours très compliqué parce que les incidents techniques que vous évoquez, et notamment pour l'orage, relèvent d'un effet climatique qui n'était pas forcément attendu mais, en tout cas, les émanations qui

sont visibles, certes sont impressionnantes mais ne présentent pas non plus un danger plus important que cela pour la population.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe Rassemblement national ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2018-3184 - proximité, environnement et agriculture - Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3184. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, le rapport développement durable est une obligation légale, qui doit être présenté avant le débat d'orientation budgétaire (DOB), mais cette année, nous innovons un petit peu puisque nous présentons les résultats des travaux de l'Observatoire du développement durable qui est une nouvelle étape qualitative, je pense, dans notre capacité de présentation ou d'appréhension du territoire du point de vue du développement durable.

Il y avait évidemment d'abord eu l'Agenda 21, dès 2002-2005 pour son vote, 2002 pour le démarrage, l'Agenda 21 qui était plutôt un Agenda 21 d'institution avec une obligation de moyens qui montrait ce que l'institution pouvait faire dans tous les domaines pour améliorer la situation, mais très souvent, comme beaucoup d'Agendas 21 en France, nous avons des actions mais jamais d'échelle, c'est-à-dire est-ce que l'action est structurante, est-ce que l'action est sympathique mais pas structurante au niveau du territoire ?

Ensuite, au niveau national, tous les Agendas 21 sont un peu tombés en désuétude et ont été un petit peu remplacés par les plans climat qui, pour nous, et cela a été l'originalité du plan climat de la Métropole qui a été un plan climat de territoire associant les acteurs du territoire dans un véritable programme d'actions et qui a été d'une efficacité, je crois, importante. Mais ce plan climat, tout en étant extrêmement transversal, ne prenait pas en compte toutes les données du développement durable.

Nous avons une difficulté que plusieurs d'entre vous ont pointée lors des rapports précédents, c'est qu'il n'existe pas, au niveau national et au niveau européen, de cadre, mis à part un référentiel qui est désuet et inopérant aujourd'hui, qui permette de présenter, de manière je dirais visuelle et synthétique, l'état du développement durable et de l'évolution du territoire du point de vue de la soutenabilité écologique du développement humain. Il a donc fallu le créer. C'est pour cela que je voudrais remercier les services et aussi l'Agence d'urbanisme parce que ce travail est le résultat d'un travail de trois ans de collaboration entre l'Agence d'urbanisme et nos services pour élaborer un référentiel qui soit à la fois lisible et à la fois complet sur l'état du territoire et son évolution.

Alors il ne s'agit pas de créer des indicateurs, en fait, nous avons recherché des indicateurs dans toutes les politiques et nous avons essayé de les regrouper en répondant à deux questions : l'état du développement humain sur notre territoire et la soutenabilité écologique avec aussi, une projection dans le futur, c'est-à-dire la capacité de notre territoire à garantir l'approvisionnement et les fonctions urbaines à partir de ressources que nous aurons consommées et qui resteront ; ce qui a donné effectivement une division du rapport en deux thèmes et sept fonctions.

Le premier thème est l'état du développement humain et le deuxième thème est l'état de la durabilité écologique et chaque fonction est examinée du point de vue de ces deux problématiques. Les fonctions sont : travailler, se ressourcer, habiter, se déplacer, alimenter et protéger ; ce serait trop long que j'y revienne, je vous laisserai finement vous l'approprier. Vous n'avez qu'une synthèse sur vos bureaux mais, bien évidemment, tout est accessible sur le site GrandLyon.com et sur le blog du développement durable.

Je voudrais simplement dire qu'il est extrêmement riche en enseignements, y compris sur les inégalités territoriales et donc sociales et que ce travail est suivi d'un travail sur la relocalisation des ressources puisque si nous voulons maintenir l'état du développement humain, il va bien falloir relocaliser la production d'un certain nombre de ressources si nous dépendons de décisions sur lesquelles nous n'avons pas de poids, comme d'autres secteurs dans le monde, nous serons en difficulté dans notre capacité à répondre aux fonctions qui sont celles du développement humain.

Evidemment, Emeline Baume a cité l'étude sur le métabolisme urbain où nous avons étudié tous les flux qui rentrent et qui sortent de la Métropole, qui était la première étude en Europe faite par une Métropole mais nous avons aussi un travail en cours sur la recollection de ressources, par exemple alimentaires, avec l'Agence d'urbanisme. Sans aller plus loin, parce que notre Conseil est très long, et que je ne veux pas entrer dans le détail parce qu'il faudrait du temps pour vous le présenter, je dirai simplement ma satisfaction. Je crois que, pour la première fois, nous sommes vraiment fidèles à la définition du développement durable, c'est-à-dire répondre aux besoins des générations présentes, c'est l'état du développement humain, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, c'est la soutenabilité écologique et la résilience, c'est-à-dire la

capacité à répondre à la désorganisation des systèmes physiques et économiques qui serait due à la crise écologique. Voilà. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Charles. Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président, chers collègues, le rapport de l'Observatoire métropolitain du développement durable est un support pertinent. Je tiens d'abord à saluer l'Observatoire métropolitain pour la réalisation de ce document structuré. Il nous permet d'observer la situation au sein de toutes les communes du Grand Lyon sous un spectre différent mais aussi de mesurer concrètement l'ampleur de la situation sous les angles suivants : la durabilité écologique qui vise à comprendre les interactions entre l'Homme et son environnement, et le développement humain qui porte sur les rapports entre l'Homme et la société.

Dans le contexte social actuel, il est en effet important de mesurer l'impact de nos activités économiques sur l'environnement des habitants du Grand Lyon et les conséquences en retour sur leur quotidien et sur leur avenir. Les deux angles cités ci-dessus sont traités à travers sept fonctions territoriales : protéger, créer, travailler, se ressourcer, habiter, se déplacer et alimenter. Qu'est-ce que nous apprend ce rapport au-delà des indicateurs classiques que nous connaissons et avons l'habitude d'observer ? La Métropole de Lyon est reconnue pour la qualité de vie qu'elle offre à ses habitants. Ceci n'est pas déconnecté de la notion de développement humain. Les indicateurs relatifs, par exemple, à l'éducation des jeunes et des adultes, nous sont favorables, avec + 32 % d'étudiants à Lyon depuis 2001 et un taux de décrochage du système scolaire inférieur à la moyenne nationale, entre 3,7 % et 4,8 %.

Et si, certes, tout n'est pas perfectible, cela permet de répondre tout à l'heure à la déclaration préalable de monsieur Cochet en début de Conseil. Mieux formés, les jeunes accèdent plus facilement à un emploi et contribuent ainsi à l'insertion économique et sociale des habitants. Cela influence l'indice de développement humain local qui concerne l'espérance de vie, l'éducation, les revenus et d'autres grands facteurs. Cet indice augmente entre 1999 et 2013.

Nous sommes sur terre que depuis très peu de temps, au regard de la planète, et pourtant la question de notre empreinte écologique pose déjà un problème. C'est pourquoi la seconde sphère de ce rapport porte sur l'empreinte que notre développement laisse sur notre environnement. Nous soutenons un développement économique sain qui ne compromet pas notre avenir ni celui de notre planète. Cela passe par des actions du plan métropolitain telles que l'installation de périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP). Ces PENAP viennent renforcer les protections existantes du plan local d'urbanisme (PLU) de 2004 et du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de 2010.

Le résultat est là. En 2012, notre empreinte était de 4,9 hectares par habitant contre 5,1 hectares par habitant au niveau national. Les politiques menées par la Métropole contribuent fortement aux fonctions territoriales citées plus haut :

- habiter, avec un plan climat énergie territorial (PCET) pour une réduction des consommations énergétiques et une baisse des gaz à effet de serre et le dispositif Ecorénov pour, comme son nom l'indique, l'éco-rénovation des logements du parc privé et public, auquel je rajouterai bien entendu le schéma directeur des énergies qui concourt également à ce PCET,

- se déplacer, bien entendu, avec le plan de déplacements urbains pour accompagner la transition, les objectifs d'évolution des parts modales à l'horizon 2030. Le SYTRAL, dont les déplacements se font actuellement sur un mode aux trois quarts électrique, avec un impact carbone inférieur à 3 %, a décidé d'une politique encore plus ambitieuse en décidant immédiatement de n'acheter plus que des bus propres et d'anticiper ainsi les obligations que lui impose la loi de transition énergétique en 2025 et on pourrait dire, seulement en 2025,

- alimenter, avec les PENAP pour préserver et promouvoir les terrains cultivables. Il faut savoir que plus de 61 % des ménages déclarent acheter des produits biologiques, une augmentation de plus de 13 % en 5 ans par rapport à 48 % en 2012. Nos politiques ont un impact positif sur le territoire mais elles mériteraient d'être encore plus ambitieuses pour permettre un changement plus conséquent des habitudes et des comportements, et Dieu sait si le changement est difficile à faire pour un ensemble de citoyens.

Nous sommes l'une des Métropoles les plus reconnues pour nos actions et notre attractivité. Je peux en témoigner pour la présentation à Bruxelles de notre avancée sur le réseau de chauffage urbain. Nous avons aussi la responsabilité de mener nos politiques avec la plus grande efficacité possible. Certains éléments mis en exergue dans le rapport nécessitent d'anticiper les solutions et d'agir plus fortement, notamment quant à la dépendance de nos activités à des ressources non renouvelables.

On constate ainsi que l'empreinte matérielle de l'économie lyonnaise est très forte en ce qui concerne les importations, beaucoup plus élevées que celles des autres grandes aires urbaines. C'est aussi lié à notre forte activité économique. Cela a représenté en 2015 plus de 147 millions de tonnes de matières premières extérieures, deux tiers de ces dernières étant composés d'énergie fossile et de minerais métalliques. C'est bien

pour cela que nous avons à nous engager dans des plans, que ce soit le PCET ou le schéma directeur des énergies.

Quant aux fonctions travailler et vivre dignement, protéger, prendre soin et se ressourcer, ces fonctions ont un lien direct avec le développement durable de nos habitants et de leur environnement, un lien trop souvent oublié, mais qui permettrait de mieux comprendre la transversalité de nos politiques. Une économie plus responsable, c'est une économie au sein de laquelle on intègre la notion de social et de solidarité, malgré une concentration sur les acteurs de l'action sociale, de l'enseignement, de l'assurance et des arts et spectacle, l'économie sociale et solidaire représente 10 % de l'ensemble des emplois salariés de la Métropole de Lyon en 2014.

Mieux manger, mieux respirer, c'est, au final, mieux vivre. Nous devons également mettre un peu plus l'accent sur des éléments qui font de notre territoire un lieu favorable à la santé et au bien-être de ses habitants. C'est ce qui contribue, *in fine*, à la qualité de vie agréable et remarquée du Grand Lyon. Les politiques transversales que nous portons permettent d'avancer sur ces fonctions. Une action renforcée sur ces trois fonctions pourrait améliorer fortement nos résultats en termes de développement durable et donner un cadre plus ambitieux aux acteurs de notre territoire par des actions coordonnées en faveur des transitions environnementale, sociale et économique qu'il faut de plus en plus anticiper et, je dirais, de plus en plus expliquer et faire partager.

Je souhaite conclure par un exemple récent d'action d'anticipation et d'avenir aussi avec le CRBA (Centre de ressources de botanique appliqué) de Melchior à Charly, en partenariat avec l'association Charzéieux nature qui fait l'objet de la délibération numéro 2018-3232 qui est un peu passée inaperçue dans les rapports pré-votés. Ces deux organismes œuvrent dans le cadre de la sauvegarde des semences locales en les adaptant au changement climatique.

Cette démarche soutenue par les chefs Christian Têtedoie et Alain Alexanian visent à plus d'indépendance vis-à-vis des grands groupes industriels tels que Monsanto et surtout au soutien de la bio-agriculture, à ne pas confondre avec l'agriculture bio. Ainsi, cette initiative participe à la construction de la vision métropolitaine que nous avons d'un développement durable et surtout d'avenir. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, depuis plusieurs années, nous intervenons sur ce rapport annuel du développement durable en insistant sur la nécessité de prendre en compte le débat public et ses contradictions, de présenter les réalisations mais aussi les limites. Cette demande éclate d'actualité dans la situation inédite que connaît notre pays avec les luttes sociales qui bousculent les discours consensuels sur ces transitions écologiques qui s'imposeraient à tous, qui exigeraient des efforts de tous et qui remettraient tout en cause, sauf bien sûr la marchandisation généralisée de tout ce qui est utile aux femmes et aux hommes.

En 2011, nous disions, je cite : "S'il faut évidemment valoriser les succès et les avancées, il est indispensable d'identifier les freins et les limites, ce qui fait défaut dans le rapport". En 2012, nous demandions une réflexion critique de l'exécutif. En 2014, nous répétions que ce rapport passe sous silence les limites et les contradictions que ces actions révèlent et donc la prise en compte conditionne pourtant toute avancée réelle avec les habitants. En 2015, nous soulignons une nouvelle fois l'écart entre un discours positiviste, comme vient de nous le faire Roland Crimier, et les difficultés connues au concret par l'immense majorité des habitants.

En 2016, nous dénoncions déjà, -je l'ai retrouvé, ça m'a amusé-, Macron rêvant de jeunes devenant milliardaires grâce à la net-économie, pas pour résoudre les problèmes économiques et sociaux, mais pour accéder à leur jet privé quand les neuf syndicalistes de Goodyear ont droit à 9 mois de prison ferme, et la même année, cette COP 21 dont s'extasiait Fabius mais qui était pour nous le comble de ce qu'est devenue la démocratie occidentale, une vaste scène médiatique dont les acteurs se désintéressent de toute vérité.

En 2017, je vous proposais même de rêver d'une autre agglomération lyonnaise, j'avais tort. Visiblement, vous ne pouvez rêver d'une autre société et il faut que la société vous bouscule comme le font les Gilets jaunes pour qu'enfin, ce cauchemar gouvernemental de l'intervention populaire éclaire les contradictions de vos politiques de développement durable.

Oui, il y a contradiction dans la loi de transition énergétique, entre l'affirmation d'une volonté politique majeure et le choix de la dérégulation et du marché pour y répondre. Oui, il y a contradiction dans la loi de transition énergétique entre l'ambition d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre et la priorité aux mesures concernant l'électricité qui concentre les aides publiques alors que notre électricité est déjà décarbonée. Le résultat est effectivement la confusion dans le débat public et beaucoup de militants du climat, qui partagent la colère sociale et cherchent comment lier sincèrement fin du mois et fin du monde, ne savent comment faire avec l'appel des 60 acteurs pour les marches du climat qui dit et je cite l'appel : "La hausse du prix des carburants est l'une des mesures nécessaires pour accélérer la baisse des émissions de gaz à effet de serre".

Eh bien non, ce qui est nécessaire et urgent, c'est l'investissement public massif dans les transports non carbonés, à commencer par le rail que ce gouvernement vient d'affaiblir avec sa réforme de la SNCF, après les

précédents dont le terrible bilan était la réduction de moitié du fret ferroviaire, en poursuivant par un plan global de changement d'échelle du transport en commun urbain. De même, cet appel aux marches pour le climat continue à masquer l'urgence en affirmant et je cite : "Refuser les fausses solutions comme le nucléaire" alors que même le dernier rapport du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) affirme le contraire et que les investissements record de l'Allemagne sur les énergies renouvelables électriques ne réduisent pas sa production électrique fossile.

Rien n'est dit sur les scandales et gabegies capitalistes du financement de l'éolien en mer. Imaginons ce qu'on pourrait faire sur le logement et le transport en France avec les énormes moyens consacrés au soutien des énergies renouvelables électriques. L'irruption des Gilets jaunes a déjà conduit à rouvrir le débat public sur la pauvreté, les salaires et les prix, les fortunes, les inégalités sociales et territoriales. Les militants du climat doivent rouvrir aussi le débat public de la transition énergétique. Est-ce que ce rapport nous donne des outils pour cela ? Il semble vouloir, en tout cas, nous donner un observatoire dont l'ambition serait de mettre, je cite : "Le territoire en capacité d'anticiper les évolutions liées aux transitions environnementales, sociales, économiques, démographiques". Eh bien, il y a une certitude : nous n'avons vraiment pas anticipé les évolutions des transitions sociales, économiques et territoriales. Quant au rapport entre l'Homme et la société, ce qui domine, y compris la Métropole, c'est la profondeur de la fracture entre les élites, les institutions, les médias et le peuple.

Pour ne prendre que quelques exemples, comment pouvons-nous devant l'indicateur du nombre d'enfants déscolarisés, 1 421 adolescents de quinze et seize ans, nous contenter de constater que c'est 0,2 % de moins que la situation nationale ? Comment peut-on écrire, pour le logement, je cite : "La question du logement est au cœur des politiques d'aménagement, de cohésion sociale et territoriale" sans faire le lien avec une file d'attente qui a doublé en quelques années, un délai moyen d'attente qui ne cesse d'augmenter et, malgré les efforts de nombreux acteurs, des situations prioritaires, des situations d'urgence toujours plus nombreuses ?

Nous avons soutenu l'objectif d'un observatoire métropolitain du développement durable mais il n'a de sens qu'en lien avec les actions de nos politiques publiques et leurs résultats. De ce point de vue, cet observatoire n'a fait que la moitié du chemin et, comme souvent le mieux est l'ennemi du bien, à vouloir une vue globale et détaillée, transversale et précise, on produit un document de communication difficile à appréhender et difficile donc à utiliser.

Dans sa construction, la Métropole avait consulté les communes et de nombreuses communes avaient apporté leur contribution à partir de leurs expériences propres, mais rien de leurs propositions ne se retrouve dans ce qui nous est présenté, notamment pas de territorialisation des indicateurs à l'échelle de la commune, alors que notamment la Ville de Vénissieux avait exprimé le souhait de pouvoir inscrire ses propres indicateurs dans l'observatoire métropolitain.

De même, rien ne facilite la contribution de cet observatoire aux démarches Cit'ergie, ce que nous avons demandé. Au total, c'est une démarche qui, comme toute observation, est utile et provoquera beaucoup de discussions sur ses résultats, mais compte tenu de son ampleur et des moyens mobilisés, ne correspond pas aux urgences actuelles et ne nous aidera pas à dépasser les fractures qui traversent notre Métropole comme toute notre société.

En conclusion, j'ai la conviction que, pour anticiper les évolutions liées aux transitions environnementales, sociales, économiques et démographiques, il faudra que le mouvement populaire se renforce jusqu'à bousculer l'ensemble de nos institutions, jusqu'à créer les conditions de changement réelles des politiques publiques. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Monsieur le Président, chers collègues, le développement durable n'était-il y a peu encore- plus un sujet à la mode. On l'a récemment joliment caché sous le vocable de transition écologique, mais l'actualité nous rappelle que cette notion, inventée en 1987, par Gro Brundtland et la Commission mondiale sur l'environnement et le développement créé par l'ONU garde toute sa pertinence.

Les cinq défis énoncés auxquels doit formellement répondre ce type d'exercice qu'est un rapport de développement durable en disent long sur les préoccupations systémiques que doit avoir une collectivité : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, qualité de vie pour tous les êtres humains, cohésion sociale et modes de consommation responsables. Ce sont des préoccupations au système et non pas seulement celles d'élus en charge du développement durable ou de questions environnementales. Il faut à la Métropole veiller à faire vivre ces cinq défis dans chacune des actions de l'institution, comme dans chacune des politiques mises en place au profit des citoyens, y compris le développement économique et l'urbanisme.

C'est déjà plus compliqué mais c'est une nécessité afin que le bien-être humain et celui du milieu vivant qui nous sert de monde restent bien au cœur de nos préoccupations. Il n'est aujourd'hui pas possible de penser une situation écologiquement pérenne sans une meilleure répartition des richesses. Pour ne parler que de la France, qu'un ouvrier au SMIC (salaire minimum de croissance) gagne en un an ce que gagne en quatre jours un patron

d'une grande entreprise française, ne peut le conduire à aller vers d'autres formes de consommation, qu'elles soient alimentaires avec le vrac, le local, les circuits courts et le bio pour faire vite, de vêtements éthiques, même si aujourd'hui, la déconsommation chez les jeunes s'estime à 34 % de vêtements avec une demande de transparence sur la fabrication ou de mobilité décarbonée alors que leurs choix de lieu de vie ont été conduits par des décennies de politiques d'aménagement erratiques.

Sept fonctions territoriales sont envisagées dans ce rapport au regard, d'une part, des interactions entre l'Homme et son environnement, l'impact sur nos ressources locales, mais on part de loin. Après des décennies de progrès où l'empreinte écologique était le dernier des soucis des villes comme des entreprises et là on ne s'étonne pas d'avoir perdu treize parcs de la Tête d'Or entre 2000 et 2015 au profit surtout de zones d'activités et, d'autre part, des interactions entre l'Homme et la société. Là aussi, je rejoins Pierre-Alain Millet, sur sa remarque, la déscolarisation des jeunes citée ici comme étant plus faible qu'ailleurs sur le territoire français, est toujours trop importante dans une société censée conduire chacun vers un niveau inclusif d'éducation, de socialisation et d'accès à la formation vers une profession.

Quand le rapport reprend les différentes fonctions, pour celle d'habiter, on se rend compte que l'éco-rénovation des logements ne représente aujourd'hui qu'un gain de 23 kilotonnes de CO₂ par an alors que le gisement est estimé à 225 kilotonnes par an. Comment passer à la vitesse supérieure, au-delà des dispositifs d'aide mis en place par la Métropole et certaines communes ? Pour se déplacer, si la mobilité automobile a diminué de 34 % sur Lyon-Villeurbanne, c'est parce que les transports en commun y sont plus présents qu'ailleurs. Les transports en commun doivent être une priorité pour des communes qui ne sont pas encore de l'agglomération et le réseau de pistes cyclables doit s'y développer au même rythme.

La fonction "alimenter" : on le sait depuis longtemps que l'autosuffisance alimentaire des villes est un leurre et que les territoires d'agriculture péri-urbaine représentent un beau réservoir nourricier mais aussi un poumon pour les citoyens. Quand on dit qu'il convient de rapprocher consommateurs et producteurs, la distance est certes importante mais la réduction des intermédiaires l'est tout autant. L'élaboration d'une stratégie alimentaire par la Métropole que les communes appellent de leur vœu, en fort lien avec la question de la santé d'ailleurs, aura un effet direct sur la durabilité des exploitations agricoles.

Autre point, une stratégie santé environnement métropolitaine est désormais nécessaire car les ALD (affectations de longue durée) sont en augmentation sur la Métropole et cette tendance va à l'encontre de celle observée en France : recul de maladies infectieuses et augmentation des maladies chroniques, diabète, maladies cardiovasculaires et cancers. Il faut protéger les individus de comportements induits par l'accession des années 1960 à une consommation de masse, mais aussi savoir les protéger des grands dommages environnementaux générés par nos activités. Ainsi, comme exemple, la réduction de la vitesse sur le périphérique tout comme la ZFE (zone à faibles émissions) ont des effets bénéfiques sur des populations impactées, comme le démontrait l'étude d'impact en santé réalisé aux Biers à Villeurbanne.

Je ne reviendrai pas sur l'intérêt de l'ESS (économie sociale et solidaire) ou de l'économie circulaire. Globalement, la transition écologique est censée générer des ressources sur les territoires. Quand on lit dans le paragraphe "se ressourcer" que le quart de la population réside dans un quartier faiblement végétalisé, je me dis que pour les Grand Lyonnais, les parcs tombés en gestion de notre collectivité avec la création de la Métropole sont indispensables à nos habitants et que le grand parc de Miribel Jonage joue un rôle stratégique dans cette fonction de loisirs et d'accès à la nature pour des populations qui ne disposent pas de grands espaces de nature en proximité.

La fonction récréative qu'il offre sera-t-elle à l'avenir mieux prise en compte par la Métropole ? Pour conclure, l'observatoire métropolitain du développement durable constitue un bel outil très structuré. Le mérite d'un tel outil, c'est de pouvoir suivre les nombreux indicateurs dans le temps et leur évolution. Par ailleurs, la mise en regard d'éléments, que l'on n'aurait, il y a peu, pas forcément confrontés, est intéressante et majeure aujourd'hui pour le pilotage des politiques de la Métropole, même si les interactions restent difficiles à constater par anticipation. Espérons qu'il devienne un outil vivant pour l'aménagement de notre Métropole. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, question d'environnement, marche pour le climat et contestation de la taxation des énergies fossiles agitent l'actualité et il est bon que notre Métropole continue à prendre sa part dans les débats qui agitent notre monde. C'est ce que montre le présent rapport, un rapport, il faut le souligner d'ailleurs, car ce n'est pas toujours le cas, qui dispose d'outils de pédagogie d'excellente qualité, telle la plaquette qui en extrait les principaux chiffres pour faire connaître aux Grand Lyonnais ces indicateurs.

Loin d'être quelque chose d'abstrait, les indicateurs que comporte le rapport montrent que les habitants de notre Métropole prennent une part de plus en plus grande dans le développement durable et l'écologie, des habitants

qui nous interrogent chacun à leur manière sur nos politiques, sur le prix des transports, sur l'éclairage des magasins, sur la part de l'alimentaire local ou le soutien au compost, par exemple, mais pas seulement.

Et ces demandes, on doit y être le plus attentif possible et c'est pour cela que l'on doit y répondre et mesurer les évolutions et c'est pour cela que nous nous dotons d'un observatoire pour un territoire durable et résilient. Les chiffres dont nous disposons pourtant sont précis, ils nous montrent que les acteurs apportent beaucoup de réponses à ces interrogations, certes, pas toutes encore, et que nous avons de nouveaux défis, par exemple au niveau de la production alimentaire, que nous entendons résoudre avec le soutien aux filières courtes et la stratégie alimentaire territoriale.

Des initiatives existent aussi, comme l'association VRAC, pour donner l'accès au plus grand nombre de ces modes de consommation alternatifs. Par ailleurs, les chiffres de l'existant sont encourageants. Le nombre de jeunes sans diplôme est en baisse. La part du vélo et de l'emploi dans l'économie sociale augmente. Aujourd'hui, la part du vélo dans les transports approche celle de la voiture dans de nombreux territoires de notre Métropole. Et si les marges en matière de progrès sur l'isolation des bâtiments sont encore importantes à ce jour, les actions engagées en faveur de la rénovation globale des logements correspondent à un gain de 23 kilotonnes de CO₂ par an. Le chemin est long. Il doit se faire avec tous, de façon juste, mais nous sommes ravis que la Métropole prenne sa juste part dans un combat pour un monde plus sain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller RANTONNET : Monsieur le Président, chers collègues, le Président de la COP 24 déclarait lundi 3 décembre 2018 : "Nous n'allons pas dans la bonne direction, le dérèglement climatique va plus vite que nous". Compte tenu du retard pris, une ambition métropolitaine méritait un plan d'actions d'urgence. Aujourd'hui, nous nous contenterons d'un rapport sur le développement durable assorti d'un diagnostic, d'indicateurs et de bonnes intentions. Le titre du document de synthèse remis en commission est aussi sobre que notre défi environnemental : où en est le territoire de la Métropole de Lyon ? Vaste sujet !

À défaut de réduire les températures sur la Métropole, nous actons votre constat et nous mesurons avec vous nos marges de progression sur le développement durable. Les Métropolitains seront peut-être rassurés avec la création d'un nouvel observatoire du développement durable, mais votre document précise aussi que, si chaque habitant vivait comme un Lyonnais, il nous faudrait trois planètes. Reconnaissez, monsieur le Président, qu'en termes de pédagogie, l'entrée en matière est un peu abrupte. Cette formulation reste à la fois dogmatique et culpabilisante. Avons-nous besoin d'une décroissance comme le suggère votre titre en page 11, à savoir le titre "Le développement de la Métropole est-il soutenable par rapport aux biocapacités de la planète ?

Votre scénario de décroissance n'est pas adapté aux besoins de l'économie française ni aux attentes des citoyens. Votre raisonnement conduit aux dommages d'une fiscalité écologique punitive qui fragilise les citoyens les plus vulnérables. L'économie du XXI^{ème} siècle doit tendre à la décarbonisation, ce qui ne signifie pas décroissance. La Métropole a besoin d'un plan d'actions d'urgence, avec des priorités partagées de développement durable, d'un calendrier précis et d'indicateurs tout aussi précis d'amélioration. Avons-nous débattu des marges de manœuvre en fin de mandat pour une Métropole plus sobre en ressources ?

Prenons trois exemples : l'urbanisme, déplacements et espaces verts.

D'abord, l'urbanisme : votre modèle d'étalement urbain répond-il au développement durable et à la décarbonisation avec des trajets domicile-travail de plus en plus longs ?

Ensuite, les déplacements : la Métropole réduit sa subvention au SYTRAL de 3 % par an. Par conséquent, chaque année, le désengagement de la Métropole oblige le SYTRAL à augmenter sa tarification. Sans comparer la fin du mois et la fin du monde, votre méthode est punitive. Une fois encore, vous pénalisez les plus fragiles. Le transport par câble, le transport fluvial seraient adaptés à notre géographie. Ils ont été écartés du plan des déplacements urbains. Pour nos déplacements, la seule énergie positive, c'est la marche à pied. Si 10 000 pas par jour est bon pour la santé, ce message ne suffit pas aux citoyens les plus vulnérables dans des bus et des métros fort chargés.

Enfin, les espaces verts : votre diagnostic acte la carence végétale de nombreux secteurs, mais dans les territoires périphériques, il se passe des choses et vous n'y êtes pas. Ainsi, plus de 320 personnes ont participé à une réunion publique à Francheville sur les enjeux environnementaux le 15 novembre dernier. Vous avez préféré décliner votre participation avec des Métropolitains qui ont un vrai attachement à notre patrimoine végétal. La Métropole plante 3 000 arbres par an, mais vous vous apprêtez à en détruire autant sur 4 hectares à Francheville dans un parc avec des EBC (espaces boisés classés) et à 6 kilomètres de la place Bellecour pour construire un barrage alors qu'à Brignais, un autre syndicat de rivière relève le même dérèglement climatique que nous avec des solutions alternatives.

En conclusion, je citerai Bruno Charles : "Si nous réussissons notre transition énergétique, nous aurons le climat de Madrid. Si nous ne la réussissons pas, nous aurons en 2100, le climat d'Alger et la canicule de 2003 semblera

un été frais." Depuis 25 ans, nous en avons eu des mises en garde, du protocole de Kyoto au sommet de la terre, là même où le Président Chirac se désolait en 2002 de voir notre planète brûler, alors que nous regardions ailleurs.

Monsieur le Président, vous mettez en place un dispositif d'ambulance mais la Métropole de Lyon a besoin du SAMU (service d'aide médicale urgente) pour relever notre défi climatique. La transition écologique a vocation à être réintégrée dans la politique économique, ce qui implique d'ériger en priorité absolue la baisse de la dépense publique. Elle conditionne durablement la diminution des impôts dont dépend la soutenabilité politique et sociale de la taxe carbone.

Au final, monsieur le Président, c'est par une meilleure qualité de concertation que nous partagerons tous ensemble la même urgence climatique puisque nous sommes la dernière génération à pouvoir agir sur ce même réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Charles, voulez-vous dire quelques mots ?

M. le Vice-Président CHARLES : Merci, monsieur le Président, je vais effectivement apporter quelques éléments de réponse, tout d'abord en remerciant Roland Crimier de son soutien à l'action de récupération de remise en culture des variétés anciennes lyonnaises. C'est une action qui paraît petite à l'heure actuelle mais il y a parfois des actions qui passent un peu inaperçues mais qui peuvent avoir une importance considérable dans l'avenir au moment où l'agriculture intensive va entrer dans une crise encore plus grande que celle où elle est aujourd'hui. Donc, merci pour ce soutien.

À Pierre-Alain Millet -qui n'est plus là d'ailleurs-, je veux dire qu'une série de critiques sont adressées au Gouvernement et non pas à la Métropole donc je n'y reviendrai pas, mais je voudrais répondre à deux choses. D'abord, Pierre-Alain Millet, on ne peut pas nous accuser tout à la fois d'être laudatifs et en même temps de pointer des indicateurs justement qui sont des indicateurs sociaux qu'on met en valeur pour critiquer l'action de la Métropole.

Nous ne fuyons aucun sujet et la volonté est effectivement de produire une image réelle du territoire qui permette un débat politique. Donc, il y a une contradiction entre utiliser le rapport pour critiquer l'action de la Métropole à partir d'indicateurs qui sont dedans et dire que le rapport est laudatif. Je crois qu'on essaie d'avoir une image correcte, qui est perfectible, qui s'enrichira aussi de vos propositions, mais là-dessus, on n'est pas dans des rapports comme souvent il y en a à la Métropole où il n'y a que ce qu'on fait de bien.

Il y avait une critique qui était au niveau de la territorialisation des communes. Oui, nous avons regardé ce que font toutes les communes. Nous avons aussi regardé ce que font les communes européennes, mais simplement on ne peut pas reprendre, bien évidemment au vu des compétences globales de chaque institution, l'un des indicateurs que prennent les communes puisqu'on est sur un projet de territoire et que les différences de territoire ne permettent pas de transposer très exactement ce que font les communes à la Métropole et ce que fait la Métropole aux communes. Il n'empêche que, j'espère, ce travail enrichira et nourrira la réflexion des communes comme on s'est nourri aussi de la réflexion qu'ont conduite les différentes communes.

Anne Reveyrand, je n'ai pas grand-chose à rajouter si ce n'est qu'effectivement, il y a un volet qui est en train de grandir -et dont j'espère nous en reparlerons bientôt- qui est celui conduit par Thierry Philip et que j'accompagne aussi sur la santé environnement, sur lequel un diagnostic assez conséquent a été fait et qui reste à s'en saisir pour produire un plan d'actions. Thierry Philip me souffle que cela se fera en avril. Je pense que c'est une action extrêmement importante et structurante pour l'avenir. Je vous recommande en tout cas la lecture du diagnostic santé environnement, on apprend beaucoup de choses.

Pour Les Républicains, j'avoue que je ne comprends pas totalement le ton de votre intervention. D'abord, un rapport n'est pas un plan d'actions, le rapport est une évaluation de la situation du territoire, c'est une obligation légale, et ce n'est donc pas un plan d'actions. Le plan d'actions, c'est, bien évident, la politique de la Métropole qui est à la hauteur des enjeux de la transition, mais je ne crois pas que l'on puisse dire tout à la fois que nous ne sommes pas à la hauteur dans le domaine de l'étalement urbain quand votre groupe, par la voix de monsieur Cochet, critique assez souvent la densification urbaine. Vous ne pouvez pas d'un côté vous plaindre de l'étalement urbain et, de l'autre, dire que nous sommes des ayatollahs parce que nous voulons densifier la ville. Là, il y a une incohérence dans les termes.

Sur la fiscalité, c'est toujours un petit peu facile de dire que l'écologie est punitive, excusez-moi, mais c'est l'absence d'écologie qui est punitive. Demandez aux habitants ce qu'ils pensent de la pollution atmosphérique et vous verrez si c'est l'écologie ou l'absence d'écologie qui est punitive. C'est toujours un peu facile de dire qu'on ne va pas assez loin, mais quand on met en place une action, de dire qu'elle est punitive, c'est encore une incohérence sur ce projet.

Juste un chiffre, la plantation de 3 000 arbres par an, ce n'est pas 3 000 arbres en valeur absolue, c'est 3 000 arbres de plus, c'est le delta, c'est important. L'objectif qu'il faut retenir, c'est que la canopée, c'est-à-dire la

couverture arborée, passe de 13 à 22 % entre aujourd'hui et 2030. Evidemment, c'est une mesure du plan d'adaptation au réchauffement climatique. Sur le reste, je ne développerai pas. Au fait, la citation, ce n'est pas de moi, au sujet de Madrid et d'Alger, mais de Météo France, je vous remercie de me l'attribuer, mais en réalité, ce sont des données scientifiques.

J'observe quand même quand vous prenez le premier indicateur qui est l'empreinte écologique et que vous dites... vous avez peur de la réalité ou quoi ? Nous ne faisons que donner des informations qui nous sont produites par les scientifiques. Pourquoi avez-vous peur du résultat des études scientifiques ? On peut faire l'autruche et l'ignorer. C'est ce qui se passe actuellement à la COP 24 et on va en subir les conséquences. Moi je crois que vous n'avez pas encore pris en compte suffisamment les données que produisent les scientifiques pour adapter votre pensée, notamment économique. Alors, est-ce que c'est de la décroissance ou est-ce que ce n'est pas de la décroissance ? Je pense qu'on joue sur les mots.

Je suis plutôt optimiste, et je conclurai là-dessus, quand je vois que 20 000 étudiants des grandes écoles -c'est parti de Polytechnique, de Centrale- ont signé un manifeste pour un réveil écologique et disent qu'ils n'iront pas travailler pour des entreprises polluantes, je crois que les territoires qui attireront les talents et qui continueront à avoir un développement économique élevé sont ceux qui réaliseront leur transition écologique et là, on ne discutera pas, à savoir si c'est punitif ou pas, le développement économique de l'avenir est lié à la transition écologique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Charles. Je dirai quelques mots très rapides pour ne pas alourdir les débats. Monsieur Rantonnet, vous avez raison, la croissance décarbonée, ce n'est pas la décroissance et personne, ici, je crois, milite pour la décroissance telle que vous l'avez décrite en opposant l'une à l'autre. La croissance décarbonée, c'est, par exemple, ce que l'on fait en investissements lourds avec les industriels sur la Vallée de la Chimie. C'est la prochaine usine énergétique qui montrera combien les industriels peuvent mettre à profit, notamment la biomasse, la récupération de l'énergie fatale, les panneaux photovoltaïques sur cette Vallée de la Chimie. La croissance décarbonée c'est, sans doute, mais Fouziya Bouzerda en parlerait mieux que moi, l'investissement fort du SYTRAL, plus de 200 M€, je crois, pour 300 nouveaux bus propres. C'est cela la croissance décarbonée.

C'est effectivement la zone de faibles émissions qui viendra se déployer sur nos territoires dans les prochaines années. C'est l'offre supplémentaire de pistes cyclables qui permet une alternative et qui permet de répondre aussi à cette volonté d'une croissance décarbonée ou, en tout cas, une croissance plus respectueuse et mieux respectueuse de l'environnement. C'est le déploiement, l'intensification du chauffage urbain qui va nous permettre de relier plus de foyers et plus d'entreprises qui nous permettront d'avoir une consommation en énergie moins forte et avec une part d'énergie renouvelable qui va progresser d'année en année. C'est, et on aura l'occasion d'en reparler, les orientations futures du plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) qui montreront qu'on laisse une part plus importante à la préservation des terres agricoles et des espaces verts.

Je crois que ce sera plus de 700 hectares lorsque nous aurons voté ensemble ce PLU-H. C'est ce qui se développe sur un certain nombre de nouveaux quartiers, d'éco-quartiers, des immeubles tertiaires, des immeubles d'habitation qui consomment moins d'énergie, voire même qui en produisent au profit d'autres immeubles et d'autres quartiers. C'est cela finalement la croissance décarbonée. C'est, en fait, une croissance avec beaucoup d'investissements, mais une croissance plus respectueuse de l'environnement. C'est ce que nous souhaitons, je crois, collectivement. C'est ce qui est traduit dans ce rapport du développement durable.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de la communication de ce rapport.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2018-3185 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3185. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et ceci pour l'année 2018. Ce rapport présente un certain nombre d'analyses et de constats, en trois chapitres, on va le voir, et est complété d'un plan d'actions 2018-2020 en application du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique signé le 8 mars 2013.

Je faisais allusion à trois chapitres. Ces chapitres sont les suivants :

- une démarche globale d'égalité entre les femmes et les hommes à la Métropole de Lyon,
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la Métropole de Lyon. C'est un état des lieux, bien sûr, en matière de ressources humaines et nous sommes sur les données comparées de 2017,
- et enfin, la Métropole s'engage dans un plan d'actions pluriannuel en fonction de trois axes qui sont déclinés et qui donnent cinquante-quatre actions dont douze sont en interne prioritaires. Je résume les trois axes très rapidement.

Le premier, c'est la Métropole s'engage à développer une culture commune de l'égalité femmes-hommes. L'axe deux, c'est la Métropole s'engage à promouvoir l'égalité femmes-hommes dans ses politiques de RH (ressources humaines) et l'axe trois, c'est la Métropole s'engage à promouvoir l'égalité femmes-hommes dans ses politiques publiques.

Cela débouche sur des mesures opérationnelles et c'est très important puisqu'il s'agit de mettre en place cinquante-quatre actions, vingt concernent les politiques publiques, tous domaines confondus. J'en retiens deux, par exemple : soutenir l'accès des femmes à l'entrepreneuriat ou bien accompagner les femmes bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) vers l'insertion professionnelle. Mais on trouve aussi douze actions prioritaires internes pour 2019 et j'en retiens deux là aussi : mettre en œuvre les actions expérimentales que nous avons déjà engagées en 2018 pour améliorer l'articulation des temps de vie privée et de vie professionnelle. Cela concerne la conciergerie solidaire, les aidants familiaux, le télétravail, complétés par la mise en place d'un numéro vert pour les agents se sentant victimes de discrimination ou de harcèlement et assurer la prise en charge et le traitement des situations de ces mêmes discriminations et harcèlements.

Donc, nous en venons dans cette délibération, enfin, à un dernier point qui est la participation de la Métropole à l'appel à projets qui est en fait de promouvoir et favoriser la mixité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui a été lancé par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme 2014-2020 du Fonds social européen (FSE). Il s'agit donc de candidater à cet appel à projets. Voilà, monsieur le Président, pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Six minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires apprécie positivement ce troisième rapport annuel égalité femmes-hommes de la Métropole de Lyon. Ce rapport désormais obligatoire est en constant progrès. Il inclut un rapport de situations comparées entre nos salariés femmes et hommes qui s'est affiné et un plan de 54 actions, nécessaires pour monter en puissance dans nos compétences à travers ce prisme évident dans la société d'aujourd'hui, de l'égalité à renforcer entre les habitants femmes et hommes de notre Métropole.

Nos politiques sociales, dont celle de la protection maternelle et infantile (PMI), nos politiques économiques avec, en particulier, l'emploi dont l'emploi précaire féminin, nos interventions urbanistiques, avec par exemple la prévention situationnelle, nos actions éducatives, culturelles et sportives... ne peuvent que prendre en compte le fait qu'il faut regarder nos travaux à travers les lunettes du genre, c'est-à-dire des inégalités sociales construites depuis des millénaires entre les femmes et les hommes.

On peut regretter dans ce rapport de ne pas voir un bilan de nos actions positives de l'année alors que nous avions de quoi dire, mais on peut penser que ces actions sont, pour partie, en creux de la description dans le plan de 54 actions. Il manque aussi une partie sur la prévision des moyens humains et financiers consacrés à l'égalité femmes-hommes, le rapport annuel égalité devant justement être voté avant le budget pour évaluer l'engagement de notre collectivité. Dommage que les services n'aient pas associé les élu-es de notre assemblée à ce travail !

Pour ce qui est du RSC (rapport de situation comparée), sur la Métropole comme ailleurs, il est difficile de contrer les stéréotypes, par exemple, dans les métiers très genrés, pratiqués par les femmes et les hommes. Les différences de salaire sont cette année mieux analysées. En apparence, il y avait zéro différence l'an dernier et 2 % seulement cette année, mais en réalité, il y a des écarts plus importants lorsque l'on regarde qui est placé où.

Ce sont les filières inégalement rémunérées, les temps partiels, les parcours professionnels, les astreintes et heures supplémentaires ou même le poids du nombre de femmes et d'hommes dans tel ou tel métier qui influent sur la moyenne des rémunérations. Et, de toute façon, au final, les femmes sont moins payées que les hommes. Cela demande donc de la finesse d'analyse pour remédier à chacun de ces écarts. Un point positif est de lire que la quasi-totalité des nouveaux pères prennent leurs onze jours de congé paternité, ce qui n'est pas le cas dans le secteur privé. Nous sommes en effet pour le partage, l'égalité femmes-hommes, et non les femmes en opposition aux hommes.

Pour ce qui est du plan d'actions, je suis heureuse que les trois parties du plan, ainsi que de nombreuses actions, aient pris modèle sur le plan de la Ville de Lyon. C'est à la fois normal parce que nous devons tous nous attaquer aux mêmes questions des mentalités, de l'éducation, des violences, des salaires, etc., mais c'est aussi parce que les deux plans de la Ville de Lyon sont très connus en France, j'ose le dire.

J'ai beaucoup apprécié, par exemple, que la Métropole se serve du document Ville de Lyon pour une communication écrite et visuelle sans stéréotype de sexe et, en particulier, pour sa récente affiche sur la semaine des "assistant-es maternel-les". Cette façon d'écrire n'est pas anodine ou provocatrice, elle est porteuse d'un sens profond, interrogeant sur le fait d'avoir ou pas des hommes comme assistants maternels. La mixité des métiers est un objectif et un bienfait pour l'ensemble des salariés et aussi des enfants dans ce cas.

J'aurais souhaité que l'action sur l'urbanisme, initiée depuis 2012 à Lyon, et qui a convaincu le Grand Lyon, puis la Métropole, avec mon collègue Michel Le Faou, soit mieux identifiée, et nous attendons impatiemment son financement.

J'apprécie aussi, non sans émotion et nostalgie, que plusieurs actions reprennent les propositions que j'avais faites lorsque j'étais Vice-Présidente du Grand Lyon en charge de l'espace des temps, que j'avais créé et qui traverse encore aujourd'hui, nombre de nos politiques, depuis la délibération sur le dimanche ce jour, en passant par le télétravail, par la mise en place d'une conciergerie de services pour nos agents, (comme nous l'avions fait pour les entreprises de Gerland avec AGEFOS-PME) ou la réorganisation des temps de travail des femmes de ménage sur la journée, vraie politique sociale.

Aller aussi vers les fonds européens du FSE est une très bonne chose. Il faut savoir se servir de ce levier et nous avons un service très actif à Bruxelles pour nous aider. Il faudra, bien sûr, développer particulièrement le travail sur les violences faites aux femmes et aux enfants exposés à ces violences : prévention, accueil, hébergement. Je rêve, par exemple, d'une maison des femmes sur la Métropole.

Et pour conclure, je suis sûre que la Métropole va renforcer ses politiques d'égalité grâce à tout ce travail sur lequel je vous sais engagé, monsieur le Président. Il reste à attendre 2020 pour avoir enfin la parité des élu-es dans l'assemblée et dans l'exécutif. Les Républicains qui prennent la parole après moi vont certainement regretter une nouvelle fois le manque de parité dans cette assemblée. Je le regrette vivement, moi aussi, mais je ne suis pas dupe. L'UMP-Les Républicains parlent ainsi tout en ayant dû payer 5 M€ ces cinq dernières années pour non-respect de la parité. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PEYTAVIN : Monsieur le Président, vous nous présentez ce rapport, que madame Rabatel a très bien développé, sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes, en nous proposant un plan d'actions triennal autour de trois axes.

Le premier, c'est la Métropole qui s'engage à développer une culture commune de l'égalité femmes-hommes ; le deuxième axe : la Métropole s'engage à promouvoir l'égalité femmes-hommes dans ses politiques RH ; et le troisième axe : la Métropole s'engage à promouvoir l'égalité hommes-femmes ou femmes-hommes dans ses politiques publiques.

Au moment où nous débattons de ce rapport et de ce plan d'actions, la campagne mondiale de l'ONU "*Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles*" s'achève. Elle avait débuté le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

En lien avec ce sujet, l'orientation 2.6 de l'axe 2 du plan d'actions "prévenir les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral", m'interroge. L'objectif affiché est positif, bien sûr, et nous le soutenons, mais il appelle plusieurs questions et remarques :

Une fois la violence ou le harcèlement constaté, quelles décisions seront prises par la Métropole ? Quelles seront les suites pour les agents victimes ou agresseurs ? Ce sont des questions auxquelles le plan d'actions n'apporte pas de réponse concrète.

Aujourd'hui, la violence à l'égard des femmes et des filles est une des violations des droits de l'Homme les plus répandues. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une femme sur deux tuées dans le monde, a été assassinée par son partenaire, son conjoint ou sa famille.

En France, les chiffres sont terribles et empirent chaque année. Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon ou de son ex-compagnon. Malheureusement, la violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des moins signalée car les victimes n'osent pas souvent se faire connaître pour des raisons qui ne devraient plus exister et contre lesquelles nous devons lutter : sentiment de honte, peur de représailles, craintes

quant à l'impunité ou la clémence dont bénéficieront les agresseurs, intériorisation des représentations selon lesquelles une femme victime de violence l'a mérité.

En France, en 2018, 14,5 % des femmes déclarent avoir été victimes de violence sexuelle au cours de leur vie, mais le taux de plainte n'est que de 12 % pour les viols et de 10 % pour les agressions sexuelles.

En France, la question de l'égalité hommes-femmes, c'est sûr, est de mieux en mieux prise en compte par le cadre législatif et réglementaire et par les politiques publiques, ce qui permet d'avancer dans la lutte contre les violences. D'énormes progrès ont été accomplis depuis la loi sur la répression du viol en 1980 : la loi sur le harcèlement sexuel en 1992, la loi de 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple, la loi de 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, la loi de 2015 améliorant la protection des femmes demandeuses d'asile victimes de violence et, en août dernier, le 3 août exactement, la loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes qui élargit notamment la définition du harcèlement en ligne.

Malgré tout, il reste encore beaucoup à faire. Les belles intentions affichées par les plans interministériels de lutte contre les violences faites aux femmes qui se sont succédés ne sont jamais suivies de moyens à la hauteur des enjeux. Malgré l'affichage de l'égalité entre les femmes et les hommes comme grande cause du quinquennat, le Président et le Gouvernement actuel ne semblent pas encore avoir pris la mesure du problème. Le fait que les politiques pour l'égalité femmes-hommes ou contre les discriminations ne bénéficient que d'un secrétariat d'État et pas d'un véritable ministère n'est qu'un exemple. La semaine dernière, le Haut Conseil à l'Égalité dénonçait un budget très largement insuffisant pour lutter contre les violences que subissent chaque année 225 000 femmes en France. En matière d'hébergement d'urgence surtout, l'État ne joue pas son rôle de protecteur des victimes. Seules 5 000 places existent aujourd'hui, alors qu'il en faudrait 16 000 pour répondre à la demande.

Un peu partout donc, les communes, les collectivités et les associations compensent le manque d'engagement de l'État en finançant les mises à l'abri. À Vénissieux, nous avons fait le choix de mettre à disposition des femmes victimes de violence et de leurs enfants un logement et de leur proposer un accompagnement social en lien avec notre partenaire, l'association VIFFIL (violences intrafamiliales femmes information liberté) et l'intervenante du commissariat de police. Nous réfléchissons, par ailleurs, à mutualiser ce logement avec celui de la ville voisine, à savoir Saint Fons, pour pouvoir, quand c'est nécessaire, faire bénéficier ces femmes d'un éloignement géographique plus important.

Longtemps, les violences faites aux femmes sont restées tues. Lentement, une prise de conscience de la société dans son ensemble sur l'ampleur de ces violences émerge, permettant de faire avancer la cause des femmes. L'année dernière, la forte médiatisation des mouvements *MeToo* ou *Balance ton porc*, l'implication et le témoignage de personnalités ont permis une prise de conscience sur le phénomène du harcèlement sexuel, qu'une grande majorité de femmes subissent à un moment ou à un autre de leur vie sociale ou professionnelle. Ces mouvements ont eu pour effet de libérer la parole des victimes de viols et d'agressions sexuelles et de forcer l'opinion à les entendre. Ils ont parfois permis de mettre fin à l'impunité dont bénéficiaient les auteurs de ces actes.

Cette libération de la parole a été facilitée et relayée par les réseaux sociaux. Les réseaux sociaux, parlons-en, parce que malheureusement, ces mêmes réseaux sociaux sont aussi devenus des outils pour les agresseurs. Le cyberharcèlement est une forme de violence psychologique nouvelle insidieuse dont les conséquences sont bien réelles et durables : sentiment d'infériorité, repli sur soi, perte de confiance. Loin de ne concerner que les adolescents, ces pratiques ont essaimé partout et notamment dans les sphères publiques.

Il est déjà difficile aujourd'hui pour une femme de trouver sa place en politique. Les femmes ne représentent que 40 % des élus à l'Assemblée nationale et 32 % au Sénat. Malgré la parité imposée par la loi dans les assemblées locales, les femmes sont peu présentes dans les exécutifs. Seuls 16 % des Maires sont des femmes et elles ne sont que dix à diriger un Département.

Or, si les hommes et les femmes politiques sont attaqués avec une virulence égale par le biais des réseaux sociaux, force est de constater que les femmes le sont souvent en raison de leur genre plus que de leur appartenance politique. Critiques liées au physique, au style vestimentaire, à l'âge, à la maternité, à la couleur des cheveux : rien n'est épargné aux femmes qui font preuve d'engagement.

La politique et les femmes engagées en politique méritent mieux que cela. Ces propos nauséabonds sous couverts de blogs ou de pages Facebook prétendant ouvrir un débat d'idées, témoignent de la lâcheté de leurs auteurs. Ils démontrent, s'il en était encore besoin, le courage et la persévérance dont font preuve les femmes engagées et élues en politique, malgré les attaques dont elles font l'objet, malgré les barrières qu'il reste à faire tomber. Les femmes ont toute leur place sur la scène politique et, malgré ces comportements indignes du débat public, il faut qu'elles soient de plus en plus nombreuses à s'engager et à faire entendre leur voix.

Enfin, je vais finir, excusez-moi monsieur le Président si j'ai dépassé le temps imparti, mais d'autres l'ont fait avant moi. Je voudrais lancer un appel, un appel aux hommes qui doivent s'engager dans les faits aux côtés des femmes pour lutter contre toutes les formes de violence. Et c'est pour cela que je m'adresse à vous, monsieur le

Président, et vous interpelle directement, pour vous dire à quel point nous avons été choqués par votre absence de réaction et de réponse lorsqu'une femme élue de cette assemblée -bon, il y en a que cela n'intéresse pas apparemment, ce n'est pas grave- vous a informé des insultes sexistes dont elle a été victime via le blog d'un individu dont je tairai le nom, mais qui se trouve être un agent employé par la Métropole.

Cette élue a déposé plainte et a gagné, mais là aussi, silence de votre part. Alors moi personnellement, j'ai assisté aux deux audiences et quand j'ai entendu de la part de l'avocat de la défense qu'un Vice-Président de cette assemblée avait rédigé un courrier attestant de la moralité de l'individu concerné, je peux vous dire que j'en suis restée abasourdie. Comme quand j'ai découvert que le député de la 14^{ème} circonscription du Rhône qui, pourtant, a voté un nombre conséquent de lois promouvant les droits des femmes et luttant contre les violences, dont la dernière, celle du 3 août 2018, avait lui aussi apporté son soutien à l'accusé. Donc, voilà, monsieur le Président ce que je voulais vous dire et ce que je voulais dire à cette assemblée et j'espère de tout cœur que les femmes agents de la Métropole seront soutenues par la Métropole et donc, par son Président. Merci. (*Applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Monsieur le Président, chers collègues, le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est un outil pertinent pour notre collectivité. Je tiens à souligner l'importance de la production de ce rapport qui permet de constater l'évolution de la situation au sein de notre collectivité. Nous prenons acte des éléments présentés dans le rapport de situation et nous saluons les points positifs qui en émanent.

Néanmoins, quelques points négatifs demeurent. Les filières les plus féminisées restent la filière administrative, avec 84 % de femmes et la filière médico-sociale, avec 91 % de femmes. Ce sont toujours les femmes qui travaillent en temps partiel. Les écarts de rémunération demeurent accrus par les heures supplémentaires qui augmentent les rémunérations des hommes principalement. Les marges de progression pour atteindre l'égalité réelle entre les hommes et les femmes sont grandes pour notre collectivité et notre société.

En matière de ressources humaines, il est nécessaire de lutter contre la précarité des emplois qui touche bien plus les femmes que les hommes, car ce sont elles qui sont le plus souvent employées à temps partiel. L'égalité femmes-hommes, c'est proposer plus de temps complet, plus de titularisation, et pour la collectivité, c'est éviter une discrimination à l'embauche qui a longtemps présidé dans les choix lors de recrutement, celle de recruter essentiellement des femmes pour des équipements dédiés à la petite enfance, par exemple, ou des hommes pour des métiers techniques.

Cette délibération atteste d'une progression en faveur de l'égalité femmes-hommes, mais il est certainement nécessaire d'aller plus loin. Travailler à la promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, c'est affirmer que l'égalité est un droit fondamental. Si le principe fait consensus, le rendre effectif est plus complexe, car les préjugés et les stéréotypes entravent cette égalité de manière parfois insidieuse et invisible. La Métropole capitalise sur les travaux déjà engagés. Le plan d'actions pluriannuel 2018-2020 pérennise la dynamique et accentue les efforts. Décliné en trois axes, ce plan vise à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes avec 54 actions, une évaluation annuelle et une participation à l'appel à projets du Fonds social européen qu'il faut souligner.

Il faut insister sur les inégalités structurelles et les répartitions des rôles sociaux encore très stéréotypées, irriguer nos politiques publiques, celles de la Métropole et celles des communes également, pour changer les pratiques, développer une culture commune de l'égalité en luttant contre toutes les formes de sexisme. D'autres actions sont à mener au-delà de l'emploi des agents de la Métropole : l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons au collège, la lutte contre les violences faites aux femmes dans nos accueils, la poursuite des aides publiques aux associations sportives ou culturelles à comportement vertueux en matière d'égalité ou de non-discrimination.

Pour faire évoluer les mentalités, la Métropole doit aussi s'appuyer sur les initiatives des communes qui se sont emparées du sujet pour construire ce territoire de l'égalité avec, par exemple, des manifestations phares autour du 8 mars autour d'associations très motivées, un travail de prise de conscience et de proposition d'actions par les partenaires du sport et par l'ensemble de la vie associative comme à Villeurbanne où nous avons construit une politique structurée égalité femmes-hommes comme sur l'intersectionnalité des discriminations auxquelles les uns et les autres sont soumis. Seule une conjugaison d'efforts individuels et collectifs vers une prise de conscience et une déconstruction des mécanismes à l'œuvre permettront d'atteindre l'égalité effective dans la vie de toutes et de tous pour une transformation sociale nécessaire. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller GOMEZ : Oui, monsieur le Président, chers collègues, compte tenu du nombre important de prises de parole prévu ce jour et comme nous partageons largement ce qui a été dit précédemment et notamment par Thérèse Rabatel pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires, les élus socialistes et républicains métropolitains retirent leur intervention.

Simplement et, en partie d'ailleurs dans la suite de la conclusion de Thérèse Rabatel, suite à une intervention en début de séance sur la Commission permanente, je me permets de rappeler simplement que la délibération portait sur la politique paritaire en direction des salariés et non pas des élus ou des tactiques partisans. On peut parler de grands principes, et celui-là en est un, sans forcément vouloir tout ramener à soi. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, mes chers collègues, la présentation du rapport sur l'égalité hommes-femmes est une obligation légale, mais il n'en perd pas moins de son intérêt pour assurer une société plus juste. Le rapport fait, comme chaque année, un état des lieux de la situation dans notre collectivité en étudiant le rapport hommes-femmes de nos agents. Cette année, le rapport nous demande aussi de valider la participation de l'appel à projets et je cite : "Promouvoir et favoriser l'égalité et la mixité professionnelle entre les femmes et les hommes." Et là, nous nous sommes dit : "Ouf, on n'est pas passé loin de la correctionnelle !" Imaginez un peu si l'appel à projets avait été intitulé : "Promouvoir et favoriser l'égalité et la mixité de votre structure entre les femmes et les hommes". Eh bien, là, nous n'aurions pas pu répondre. Oui, car notre collectivité est loin de montrer l'exemple, surtout la tête de l'exécutif qui a fait le choix de s'asseoir sur l'égalité hommes-femmes car la parité de l'exécutif, ce n'est pas une obligation légale à la Métropole de Lyon.

Donc, comme ce n'est pas obligatoire, vous ne faites pas le choix de respecter la parité. On voit bien comment vous pensez l'égalité hommes-femmes, entre guillemets "un carcan législatif", plutôt qu'une chance d'une société fondée sur les valeurs de respect. Alors on a essayé de comprendre pourquoi. Le Conseil de la Métropole n'est pas mixte, mais cela, monsieur le Président, vous n'y pouvez rien puisque c'est la conséquence du système d'élection. Cela évoluera en partie en 2020 et encore, pas complètement, car sans entrer dans des considérations trop techniques, le fait que monsieur Collomb ait créé des circonscriptions avec un nombre impair de représentants favorisera mathématiquement un sexe selon le choix des têtes de liste. En clair, si on favorise les têtes de liste hommes dans ces circonscriptions, mathématiquement, les hommes seront surreprésentés.

En revanche, votre exécutif n'est pas paritaire et cela relève bien de votre seul choix, puisqu'il est issu d'une élection uninominale. À l'époque du Président Collomb, nous avons eu une explication peu satisfaisante, mais qui avait au moins le bénéfice de l'honnêteté. Les accords politiques passés avec des groupes exclusivement masculins et d'autres où les hommes sont surreprésentés empêchaient la parité. L'intérêt électoral et partisan justifiait le renoncement à la parité. Avez-vous la même explication, monsieur le Président Kimelfeld ? Je vois le sourire de monsieur Collomb. Eh bien non, car vous avez en la personne de monsieur Renaud George un digne porte-parole qui nous a expliqué en commission sociale pourquoi la parité n'avait pas pu être respectée au sein de la Commission permanente.

S'agissant non pas d'une vraie Commission permanente, mais en fait d'un exécutif déguisé, il apparaissait normal que celle-ci soit constituée autour de personnes qui cumulent, je cite : "à la fois la confiance du Président de la Métropole et des compétences pour assurer les fonctions de l'exécutif". Donc, au regard de ces deux critères, monsieur George nous a expliqué qu'il était normal qu'il y ait moins de femmes, car c'est plus dur pour elles de remplir ces deux critères. (*Brouhaha dans la salle*).

Il y a eu des réactions un peu mouvementées au sein de la commission et je vois que celles-ci perdurent au sein de notre hémicycle. On savait déjà que le nouveau monde n'avait rien à envier à l'ancien monde et c'est finalement pire. Il peut n'avoir rien à envier au Moyen-âge. Je vous remercie. (*Applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Grivel, vous aviez quelques mots à dire ?

M. le Vice-Président GRIVEL : Oui, je dirai quelques mots par rapport aux différentes interventions, vraiment très, très rapidement. En me tournant vers Thérèse Rabatel qui a effectivement rappelé les chiffres les plus importants, je voulais lui dire qu'une des caractéristiques de ce rapport est qu'il met vraiment l'accent sur l'aspect opérationnel et sur des mesures opérationnelles et que l'aspect bilan est tout à fait important et qu'il faut vraiment qu'on s'y colle, tout simplement parce qu'il faut aussi qu'on évolue et qu'on fasse passer un souci permanent d'évaluation de notre propre action en matière de politique publique. Donc, il nous faut des actions opérationnelles, il nous faut des bilans et il faut savoir analyser la performance de ce que nous avons décidé. Donc, bien sûr, je vous rejoins sur ce plan-là.

Les autres remarques de nos collègues du groupe communiste, elles s'entendent toutes puisqu'on sent très bien que ces remarques sont faites de la vie des gens, au cœur de ceux qui subissent un certain nombre de difficultés, de discriminations et de harcèlements. Je voudrais simplement vous dire que le numéro vert est fait pour que chacune et chacun puisse, en tout cas, avoir un recours tout à fait impersonnel, en tout cas en toute neutralité et avoir un référent et avoir la possibilité de contacter quelqu'un en toute discrétion. C'est pour cela que ce numéro vert prend de l'essor et c'est important.

Vous avez aussi fait allusion à "Qu'est-ce que fait la Métropole ?". La Métropole, ce n'est pas une personne sans contenu. Derrière, cela veut dire un certain nombre de gens qui interviennent. Les relais peuvent être des médecins, des psychologues, la structure en tant que telle, les managers que nous formons aujourd'hui, voire

même certains secteurs associatifs qui prennent le relais, les travailleurs sociaux, voire même, à certains moments, il y a aussi l'aide des organisations syndicales qui jouent un rôle non négligeable.

Enfin, pour ce qui concerne les remarques que vous avez faites sur le temps partiel, je voudrais aussi vous dire que ces remarques sont justifiées, mais il faut aussi compléter ces remarques avec le souci d'avoir une ouverture à la demande, que ce soit des femmes ou des hommes, qui est une certaine souplesse en matière de contrat de travail puisque quand il y a une demande de 80 %, il faut savoir dire "oui". Quand, quelques années plus tard, ou quelques mois plus tard, on peut revenir à 100 %, il faut savoir dire "oui". Donc, c'est à la Métropole d'avoir de plus en plus cette réponse immédiate pour coller à la réalité de vie des familles des uns et des autres et avoir cette souplesse qui est importante.

Enfin la dernière remarque concernant les élus, je voudrais simplement dire, et je pense que le Président complétera, que je comprends très bien qu'on puisse avoir le souci des élus puisqu'effectivement, nous sommes dans un exécutif qui compte vingt-quatre Vice-Présidents dont huit femmes et vingt-sept membres de la Commission permanente dont dix femmes et cent treize Conseillers métropolitains dont quarante-deux femmes. Évidemment, nous ne sommes pas dans l'équilibre, mais je pense que les temps qui viennent modifieront cela sensiblement. Je voudrais simplement vous dire que je ne voudrais pas non plus qu'on change l'angle de ce rapport annuel : il s'agit effectivement, de regarder la vie de tous les jours et le travail de 9 200 agents. C'est un rapport qui concerne les agents de notre Communauté, de la Métropole de Lyon, et qu'on y consacre un moment et qu'on regarde de quelle manière nous pouvons améliorer notre intervention auprès d'eux. Ils le méritent.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais dire quelques mots peut-être très rapidement. Monsieur Cochet, même si c'est la colonne vertébrale de votre intervention, elle ne reflète pas exactement le rapport, comme cela a été indiqué par Marc Grivel, mais je suis d'accord avec vous, monsieur Cochet, peut-être avec moins d'excès dans l'expression, ce n'est pas glorieux de ne pas avoir un exécutif paritaire, mais il y a quelques raisons objectives et je voudrais les redonner même si elles ont déjà été précisées ici.

En 2017, la reconduction quasi intégrale de l'exécutif existant avec des Vice-Présidents et des Vice-Présidentes qui n'avaient pas démerité depuis 2014. Je ne me voyais pas en train d'expliquer que certains Vice-Présidents seraient mis de côté parce qu'étant hommes. Je ne crois pas que les choses se seraient bien passées. Ce n'était pas très logique dans la conduite de ce mandat.

La deuxième chose, c'est la composition même de cette assemblée. Cela a été dit, comme Conseillers métropolitains, ce sont avant tout les Maires qui sont envoyés ici. Il y a 85 % de Maires dans cette Métropole, ce qui donne aussi la difficulté du sujet. Pour autant, dans cette situation qui n'est satisfaisante pour personne, il fallait, je crois, avancer et faire en sorte que les responsabilités qui soient celles prises par un certain nombre de nos Vice-Présidentes soient de vraies et belles responsabilités.

Je ne ferai pas ici la liste des responsabilités qui sont prises, mais je dirai simplement que Fouziya Bouzerda est Présidente du SYTRAL, en charge du développement économique, ce ne sont pas de minces sujets ici ; Murielle Laurent est aux affaires sociales avec une nouvelle Métropole qui se constitue et vous savez combien ces affaires sociales sont importantes dans notre Métropole, accompagnée par Laura Gandolfi et Valérie Glatard sur un certain nombre de sujets, Karine Dognin-Sauze sur les sujets de Ville intelligente. Je pense à Myriam Picot sur les affaires culturelles, Hélène Geoffroy sur l'action foncière, Béatrice Vessiller sur des dispositifs extrêmement importants, on vient d'expliquer le problème de développement durable, Sandrine Frier sur la participation citoyenne. Et je pourrais en rajouter d'autres.

Un certain nombre de groupes politiques aussi, ici, ont produit cette dynamique-là et un certain nombre de groupes politiques sont présidés par des femmes. Chaque groupe politique aurait pu symboliquement d'ailleurs peut-être, au moment du changement de l'exécutif, nommer à chaque fois une Vice-Présidente ou une Présidente femme dans leur groupe, ce qui aurait donné un signe extrêmement positif, même si la loi ne l'oblige pas. Cela aurait été un signe important.

Et puis, je crois que chaque fois que nous avons l'occasion de le faire et chaque fois que j'ai l'occasion de le faire, je le propose, je pense notamment à Corinne Cardona et Catherine Panassier qui sont à la tête de bailleurs sociaux extrêmement importants, je pense à la commission de suivi de la TEOM, je pense demain au groupe technique autour de l'eau, je pense aussi à la commission paritaire que nous avons créée pour discuter du devenir de l'entrepreneuriat et puis, j'aurai l'occasion de proposer d'autres initiatives dans les prochains jours, notamment autour d'une institution.

L'élection de 2020 va, nous l'espérons tous, régler un certain nombre de problèmes et nous contraindre à ces décisions-là et nous allons les assumer collectivement. De la même façon, tous les Maires auraient peut-être pu se concerter pour faire en sorte qu'il y ait plus de femmes Présidentes des Conférences territoriales des Maires (CTM). Cela renvoie à chaque Maire de chaque Commune présente dans les CTM. Murielle Laurent est Présidente, Nathalie Frier est Présidente, on aurait pu aller un peu plus loin.

Je voudrais dire aussi que madame Rabatel a raison, il faut aller plus loin pour associer les élus au suivi de ce rapport et je proposerai, bien sûr, que nous puissions mettre en place un dispositif qui permette aux élus de plus s'impliquer et Thérèse Rabatel en prendra, je crois, sa part.

Quant aux violences faites aux femmes, bien évidemment, nous avons ici, dans cette Métropole, un certain nombre de leviers. Nous devons encore plus les utiliser. Certaines propositions sont à faire. Il faudra les mettre en mouvement. Je vous remercie.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2018-3186 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Débat d'orientations budgétaires 2019 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3186. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit donc de présenter le débat d'orientations budgétaires (DOB) comme nous le faisons chaque année, deux mois avant le vote du budget.

Avant de commencer ma présentation, je souhaite en propos préliminaires, préciser quelques éléments de nature à lever toute ambiguïté sur la nature du document qui vous est présenté aujourd'hui. Cette précision m'apparaît nécessaire suite à notre dernière commission des finances. En effet, en tant qu'ancien avocat, je considère qu'il n'est jamais inutile de se référer aux textes et à rappeler ce principe à ceux qui ont pu l'oublier. C'est dans le code général des collectivités territoriales qu'on trouve les règles qui encadrent la rédaction du DOB défini par les articles, etc. Ces articles précisent le contenu du DOB qui vous est brièvement rappelé dans le tableau ci-dessus. Mais avant toute chose, il convient de préciser que le DOB n'est que la première étape du cycle budgétaire.

Le débat d'orientations budgétaires permet de présenter les orientations qui vont présider à l'élaboration du projet de budget et d'en débattre, en principe, dans la plus grande civilité. J'ai failli en douter lors de la commission des finances précitée. En tout cas, c'est la raison pour laquelle vous avez pu lire dans le rapport les principales hypothèses retenues, et que je développerai plus tard, les opérations fixées par l'exécutif en matière d'évolution des dépenses ainsi que les données relatives aux effectifs et à la gestion de la dette. Le DOB est un support, un outil d'échange et de partage, une base et un cadre de travail. Ce n'est pas, je le rappelle encore une fois, le budget et il n'a pas vocation à s'y substituer. Il est regrettable là encore que certains aient pu faire la confusion. En effet, ce DOB précède le budget. Les éléments de celui-ci sont en cours d'élaboration et ce ne sont pas mes collègues membres, par exemple, de la commission d'information sur la TEOM dont les conclusions sont attendues de façon imminente qui me contrediront.

M. le Conseiller COCHET : C'est à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

M. le Vice-Président BRUMM : Ces précisions nécessaires étant apportées, voilà le déroulé de ma présentation. Je commencerai par les éléments du contexte, avec plus particulièrement -moins fort monsieur Cochet s'il vous plaît- la conjoncture économique, les mesures législatives pouvant influencer sur le budget métropolitain et surtout le cadre signé par le contrat signé avec l'État.

J'aborderai ensuite la stratégie financière métropolitaine avec notre stratégie en matière de dette, avec un zoom sur sa structure et ses caractéristiques, puis nos orientations en matière d'évolution des dépenses via l'évolution de l'autofinancement. Enfin nos orientations budgétaires s'inscrivant dans la continuité de cette stratégie, avec d'abord celles relatives à la section de fonctionnement, avec un zoom sur la masse salariale et les ressources humaines avant d'en terminer avec l'investissement.

Commençons par rappeler le contexte qui préside à l'élaboration de notre projet de budget. Quelques mots tout d'abord sur la conjoncture économique qui fait partie des éléments qui doivent être développés dans le cadre du DOB. Sur le plan international, elle est estimée moins favorable en 2019 qu'en 2018. La croissance, plus particulièrement celle de la zone euro, ralentirait. Elle passerait ainsi de 1,9 % à 1,5 %.

L'inflation, quant à elle, est évaluée à 1,4 % dans le projet de loi de finances pour 2019 alors que son niveau approche les 1,9 % à fin 2018. La perspective d'une hausse des taux par la Banque centrale européenne n'est pas à exclure. Le territoire métropolitain, en ce qui le concerne, connaît une situation plus favorable par rapport au contexte national. Avec 7,9 %, le taux de chômage du Rhône (Métropole plus Département) est légèrement supérieur à celui de la Région, mais bien inférieur à celui de l'ensemble de la France où il est, je vous le rappelle,

de 9,1 %. Enfin, la hausse des créations d'entreprises sur notre territoire a progressé de 17,4 % d'août 2017 à août 2018, dépassant ainsi les moyennes régionale et nationale.

Après la conjoncture économique, examinons le projet de loi de finances après la première lecture à l'Assemblée nationale. En ce qui concerne la DGF (dotation globale de fonctionnement) tout d'abord, le projet de loi de finances traduit les engagements gouvernementaux avec un maintien de cette DGF à 27 milliards d'euros. La DGF fonctionne, je le rappelle, à montant stable. C'est l'écrêtement de certaines composantes, telles que les dotations forfaitaires des communes et la dotation de compensations des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) qui finance l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR). Ainsi, compte tenu de cette enveloppe "fermée", certaines collectivités dites "riches" sont prélevées pour financer des collectivités dites "pauvres". Cette mesure devrait ainsi profiter aux onze communes qui perçoivent la DSU et aux 31 communes qui perçoivent la DSR sur le territoire métropolitain.

Parlons à présent du Fonds national de péréquation des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Pour aider les Départements en difficultés financières, le Gouvernement a proposé à l'Association des Départements de France (ADF) une majoration de ce fonds. Ce fonds est alimenté par les départements les plus riches sur la base de leurs produits de DMTO et reversé aux Départements les plus pauvres. Le Gouvernement a proposé une majoration de ce fonds. Les critères de répartition de cette majoration ont toutefois été laissés à la libre appréciation de l'ADF qui a fait le choix de privilégier les départements ruraux. Le coût de cette mesure nouvelle est estimé pour notre Métropole à 6,6 M€ par an.

Pour en terminer avec le projet de loi de finances, quelques précisions concernant, tout d'abord, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les dépenses couvertes par le produit de la TEOM pourraient être élargies à la prévention des déchets ménagers. Cette mesure assure plus de cohérence avec nos interventions qui intègrent déjà l'objectif vertueux de prévention de la production de déchets. Ensuite, à compter de 2019, les dégrèvements consécutifs à des décisions de justice sur la TEOM aujourd'hui à la charge de l'État, seront désormais pris en charge par les collectivités elles-mêmes.

À présent, quelques mots, quelques rappels plus exactement, concernant la contractualisation avec l'État. Comme vous le savez, la Métropole de Lyon, comme 229 autres grandes collectivités, voit ses dépenses de fonctionnement encadrées par le contrat signé avec l'État en juin 2018 après des négociations qui nous ont permis d'obtenir un taux d'évaluation à peine inférieur au taux directeur national de 1,2 %. Notre taux est fixé à 1,19 %, quel que soit le montant des recettes que nous pourrions encaisser par ailleurs. Ce taux ne porte pas toutefois sur l'intégralité de nos dépenses de fonctionnement. Ainsi, je vous rappelle que les versements aux communes, comme les attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire sont exclus du périmètre du contrat.

Par ailleurs, la prise en compte de l'évolution des allocations de solidarité, allocations personnalisées d'autonomie, prestations de compensation du handicap et revenus de solidarité active, est plafonnée à 2 % dans le cadre de cette contractualisation. Il nous est apparu intéressant de faire apparaître sur le tableau qui vous est présenté les montants cibles contractualisés. Il faut préciser que des retraitements seront opérés toutefois sur certaines dépenses, notamment pour les mineurs non accompagnés ou pour la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Leurs modalités exactes sont en cours de définition par les services de l'État et seront connues vraisemblablement au cours du premier trimestre 2019.

Enfin, le contrat encadre le besoin de financement, c'est-à-dire les emprunts nouveaux minorés des remboursements de dettes. La situation financière de la Métropole allège considérablement le poids de cette dernière contrainte. Ces éléments seront bien évidemment intégrés dans notre stratégie financière pour 2019 dont je vais vous parler à présent.

Cette stratégie s'inscrit dans la continuité de celle suivie depuis le début de la mandature et depuis quelques mois, en prenant en compte la contractualisation avec l'État déjà évoquée. Parlons tout d'abord du maintien de l'autofinancement et sa projection à fin 2018. Les évolutions de notre autofinancement depuis la création de la Métropole en 2015 vous sont rappelées sur l'écran et permettent de constater que l'objectif de la collectivité de disposer d'un autofinancement *a minima* stable sur la mandature est bien respecté, cet autofinancement étant de 405 M€ au compte administratif 2017.

Nous y avons ajouté, suite à des demandes qui ont été formulées lors de la dernière commission des finances, une projection à fin 2018 avec une estimation entre 400 M€ et 430 M€ en fonction du rythme d'exécution ; étant entendu que l'exercice sera clos à l'issue de la journée complémentaire, c'est-à-dire le 12 janvier prochain. Bien évidemment, ces données sont estimatives et ne sauraient refléter l'exactitude du compte administratif.

Pour 2019, comme pour les années précédentes, nous veillerons à préserver, voire améliorer, notre bon niveau d'autofinancement brut, c'est-à-dire l'excédent dégagé par la section de fonctionnement. Notre stratégie 2019 s'inscrit dans la continuité des années précédentes, d'autant que la contractualisation qui vient encadrer l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à 1,19 % sera un élément favorable à l'amélioration de notre autofinancement.

Après l'examen de l'autofinancement, penchons-nous sur notre capacité de désendettement et sa parfaite maîtrise. Depuis le début du mandat, la Métropole de Lyon applique une stratégie financière qui vise à garantir nos marges de manœuvre, notamment afin d'assurer le financement de notre programmation pluriannuelle d'investissement, tout en maîtrisant notre endettement. Ces orientations ont d'ailleurs porté leurs fruits puisque je vous rappelle que la Métropole a reçu la note double AA par l'agence Fitch, notation confirmée en septembre, et qui nous permet notamment de bénéficier de taux avantageux sur les marchés financiers.

Afin de ne pas altérer nos futures capacités de financement, nous poursuivons, comme nous le faisons depuis le début du mandat, et même depuis les précédents, une politique prudentielle de gestion de la dette suite aux opérations de désensibilisation de celle-ci qui ont permis de se débarrasser des emprunts toxiques issus du Département.

Nous veillerons ainsi à ce que notre capacité de désendettement, c'est-à-dire, je le rappelle, le temps nécessaire pour rembourser la dette si l'on y consacrait la totalité de notre épargne, reste donc très éloignée des dix années fatidiques des collectivités en grande difficulté. En effet, avec quatre ans et dix mois constatés au compte administratif 2017, de manière prévisionnelle, nous devrions même atteindre un niveau inférieur à cinq années à fin 2018.

Je vais à présent aborder la dette et sa structure, sachant que la stratégie financière que nous venons d'examiner vise, bien entendu, à préserver la qualité de notre encours. Cet encours de dette, long terme, tous budgets, devrait être proche de 2,2 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2019, assez proche du montant constaté en 2018 où il était de 2,1 milliards d'euros dont 1,85 milliard d'euros au budget principal.

56 % de cet encours est constitué de prêts à taux fixes. Cette répartition répond à une stratégie éprouvée depuis plusieurs années qui vise à un partage fixe/variable compris dans une fourchette 60/40 ou 40/60. Enfin, 100 % de notre encours est et restera sécurisé en 2019, selon la classification établie par la charte Gissler dont je vous ai beaucoup parlé à l'époque des emprunts toxiques et qui permet de coter les niveaux de risque de nos emprunts.

Enfin, au 1^{er} janvier 2019, notre taux moyen est estimé à 1,66 % tout budget, 1,48 % pour le budget principal. Ce taux est en amélioration constante depuis la fin de la négociation de la dette héritée du Département.

Après avoir décrit notre stratégie financière, je vais vous présenter à présent nos orientations budgétaires. Commençons par les recettes de fonctionnement et les hypothèses qui ont été retenues en cette matière. De façon globale, les recettes de fonctionnement atteignent 2,679 milliards d'euros au CA 2017. Elles sont en constante augmentation depuis 2015, notamment en raison du dynamisme de nos bases fiscales avec un fort impact des droits de mutation à titre onéreux. J'y reviendrai plus tard, mais je souhaite faire un bref rappel sur les recettes non fiscales auparavant.

Donc, quelques mots sur les recettes non fiscales : comme je vous l'ai indiqué, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales devraient rester stables hors péréquation. Pour la Métropole, le montant de DGF attendu atteindrait ainsi 392 M€, très proche du montant de 2018. Quant à notre politique tarifaire, elle est assez constante depuis le début du mandat. La Métropole gère une cinquantaine de types de tarifs. En 2019, ils augmenteront globalement du montant de l'inflation prévisionnelle 2018. Je signale toutefois que les tarifs adaptés aux personnes les plus démunies, et ce dans tous les domaines, resteront inchangés par rapport à 2018. Il en sera de même pour les tarifs des demi-pensions des collègues.

Après les recettes non fiscales, quelques développements sur les recettes fiscales. De manière prudentielle, il est proposé à ce stade une progression globale d'environ 1 % du produit des recettes de fiscalité par rapport aux rôles généraux de 2018. Au vu de ces hypothèses, les principaux produits fiscaux pour 2019 seraient de l'ordre de : 263 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (260 M€ ont été votés en 2018), 237 M€ pour la cotisation financière des entreprises (233 M€ avaient été votés en 2018) et encore 156 M€ pour la taxe d'habitation (154 M€ avaient été votés en 2018). Enfin, les DMTO sont évalués à 330 M€ en 2019. Ce montant correspond au CA 2018 anticipé. Il est à noter que ces DMTO représentent notre recette la plus dynamique et traduisent l'attractivité de notre territoire. Pour mémoire, nous étions à 246 M€ en 2015 au début du mandat.

Après avoir vu les recettes de fonctionnement, examinons les dépenses de fonctionnement et leur évolution. Le graphique qui vous est présenté, vous permet de constater que l'évolution repose majoritairement sur les augmentations des dépenses sociales. Les autres postes (charges générales, masse salariale, subventions) sont très contenus. Avec le plafonnement de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à 1,19 %, la contractualisation nous autorise une augmentation des dépenses annuelles de l'ordre de 24 M€ sur un périmètre qui, comme je l'ai déjà dit, ne reflète pas l'intégralité des dépenses de fonctionnement.

À ce stade, je peux donc vous confirmer que notre engagement contractuel avec l'État sera respecté pour 2018. Le budget 2019 sera soumis au même cadre, précisément quant au cadrage des dépenses de fonctionnement, au titre du BP 2019, c'est dans un strict respect des termes du contrat passé avec l'État que devra s'inscrire l'évolution de nos dépenses de fonctionnement en 2019. Le cadrage budgétaire 2019 a été ainsi élaboré sur la base du CA 2017 revalorisé du coefficient d'évolution de 1,19 % pour 2018 et pour 2019. Les 24 M€ dont je viens

de parler, qui sont donc le montant global de l'augmentation des dépenses de fonctionnement autorisé, seront répartis de la façon suivante :

- pour deux tiers sur les dépenses sociales, soit 16 M€ environ,

- et pour le tiers restant sur les autres dépenses de fonctionnement telles que personnels et charges courantes, essentiellement, sachant que le volume global des subventions sera stable, hormis pour les structures ayant contractualisé avec la Métropole de Lyon, telles que le SYTRAL ou le Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS). C'est la raison pour laquelle, comme les années précédentes, la masse salariale ne devra pas varier par rapport au BP 2018, hors naturellement les mesures exogènes qui nous sont imposées par l'État. Dans ce contexte, les charges générales feront l'objet d'une attention soutenue, afin de veiller à contenir leur progression en dépit de l'inflation et des augmentations de périmètres en matière d'aménagement d'espaces publics à entretenir.

Puisque je viens d'évoquer la masse salariale, j'en profite pour ajouter quelques précisions sur les effectifs métropolitains. Au 31 décembre 2017, les effectifs en activité s'élevaient à 9 172 agents dont 8 349 emplois permanents. Ces emplois permanents se répartissent en catégorie A : 17,8 %, catégorie B : 22,7 % et catégorie C : 59,5 %. Ces effectifs permanents relèvent principalement des filières techniques pour 57,3 %, administrative pour 26,9 % et médico-sociale pour 15,2 %. Les mouvements de personnel, arrivées et départs, en 2019 sont prévus sans création de postes supplémentaires, hors celles totalement couvertes par des recettes. Notre politique de gestion des ressources humaines est soumise à une feuille de route dont nous poursuivrons l'application.

Enfin, je terminerai cette présentation du DOB par l'important sujet de la PPI. Notre stratégie financière a pour objectif prioritaire, je le rappelle, de conserver une forte capacité de financer la réalisation de nos investissements sur nos ressources propres. Je vous renvoie à ce sujet au développement précédent sur l'autofinancement. C'est ce qui sous-entend le niveau ambitieux de réalisation de la PPI votée en 2015 pour un montant global de 3,520 milliards d'euros. Suite à la demande de nos collègues en commission des finances, nous avons là encore intégré une estimation des réalisations à fin 2018. Bien évidemment, ces données devront être actualisées au vu du compte administratif 2018.

Sur ces bases, sur les 3,520 milliards d'euros qui constituent la PPI du mandat : 2,427 milliards d'euros ont déjà été votés (nous parlons là d'autorisations de programmes) et 1,263 milliard d'euros ont été financièrement réalisés par crédits de paiement entre 2015 et 2017. Pour l'exercice 2018, le montant des crédits de paiement réalisés devrait sensiblement augmenter puisqu'il devrait être compris entre 520 M€ et 570 M€, soit un montant supérieur de plus de 100 M€ à celui de l'an dernier.

En effet, la seconde partie du mandat représente généralement la phase intense de réalisation des projets lancés et cela se traduit logiquement sur l'exercice 2018. Pour poursuivre sur cette lancée, le cadrage budgétaire a été "desserré" et porté à : 750 M€ pour les autorisations de programmes à ouvrir en 2019 et à 650 M€ pour les crédits de paiement à réaliser en 2019. Nous aurons l'occasion de développer ces sujets lors du prochain comité de suivi de la PPI qui se réunira, pour ceux qui ne l'ont pas noté, le 24 janvier 2019 à 15 heures.

J'en ai ainsi terminé et en guise de conclusion, je voudrais réaffirmer, comme je l'ai indiqué dans mon propos liminaire, que le rapport relatif au DOB repris dans le condensé que je viens de vous présenter répond pleinement aux attentes réglementaires concernant ce type de document.

En synthèse, j'insisterai sur le fait que la Métropole poursuit une stratégie financière (niveau d'autofinancement, endettement, capacité d'investissement) qui porte ses fruits et garantit sa capacité d'actions pour exercer les politiques publiques dont elle a la compétence. C'est ce qui nous permet de faire preuve d'ambition pour nos concitoyens. Nous développons une offre de service public qui permet de conforter la place de notre agglomération et surtout d'assurer à ses habitants des opportunités, un accompagnement et des infrastructures de qualité.

La construction métropolitaine est confortée d'année en année. La création de la Métropole permet à notre collectivité de disposer des ressources nécessaires à l'exercice des compétences, à la différence des départements qui, pour la plupart, ont de grandes difficultés à faire face à l'évolution de leurs dépenses sociales. Donc, il est vrai de dire que le modèle dit "lyonnais" est validé budgétairement. Et si la contractualisation sur l'évolution des dépenses de fonctionnement modifie, à la fois, le dialogue avec l'État et les modalités de préparation du budget qui vous sera soumis prochainement, il ne bouleverse pas, en revanche, notre stratégie. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Brumm. La Conférence des Présidents a retenu neuf minutes pour le groupe Rassemblement national.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci monsieur le Président. Mesdames, messieurs, dans le cadre de ce débat sans vote des orientations budgétaires 2019, je me permettrai de formuler quelques observations liminaires.

En dépit des incertitudes liées à la loi de finances 2019, on sait déjà que l'État sera défaillant et nous obligera à encore plus de rigueur budgétaire. Il ne vous aura pas échappé que le contexte de ce débat est tout à fait particulier en cette année, à dix-huit mois de la fin de la mandature, c'est-à-dire pour votre avant-dernier budget. Une réflexion s'impose malgré le peu de lisibilité fine de ce DOB, il apparaît clairement que le modèle même de la métropolisation atteint ses limites, comme prévu et ne tient pas ses promesses.

Dès l'année 2014, le groupe Rassemblement national vous avait annoncé que la technostructure métropolitaine risquerait de prendre le pas sur les communes et que nous assisterions à un plus grand éloignement de nos compatriotes face à cette Métropole fusionnée à statut original imposé. Imposé, il faut s'en souvenir, sans en référer le moins du monde aux habitants, par exemple en organisant un référendum métropolitain qui aurait permis de recueillir l'adhésion ou pas des habitants sur cette décision qui a modifié leur vie. Le contexte est tout à fait particulier cette année également en raison des revendications bien légitimes des Gilets jaunes, vous savez, ce mouvement spontané et populaire que vous n'entendez pas, que vous ne comprenez pas, et pour cause !

Ce mouvement n'apparaît pas comme cela à l'approche des fêtes, il est la conséquence de dizaines d'années de mépris, d'arrogance de vos majorités et je mets aussi monsieur Cochet dans la boucle, qui devrait faire preuve de beaucoup plus d'humilité, car les Gilets jaunes tirent aussi leurs griefs des années Sarkozy. Mépris et arrogance envers cette France des oubliés, ces exclus de la mondialisation et de votre métropolisation à marche forcée, cette France que vous n'écoutez plus.

L'apparition des Gilets jaunes et leur extraordinaire pouvoir de résilience tient aussi du fait que les politiques, et en particulier notre Président de la République et sa bande de marcheurs, en prétendant renouveler les pratiques anciennes se sont littéralement coupés des habitants et ont ignoré les fameux corps intermédiaires. Ils se sont employés méthodiquement à mettre peu à peu sur la touche les seuls relais directs et efficaces de la vie quotidienne que sont les Maires des communes et, en particulier, les Maires des petites Communes.

On voit bien qu'ici, à la Métropole de Lyon, les Maires, dont certains seront tout bonnement écartés de la nouvelle organisation politique en 2020, seront les grands perdants de cette nouvelle assemblée trop politique et qui tourne déjà le dos aux communes, pourtant seul échelon compréhensible et incarné de la vie quotidienne des habitants. Oui, monsieur Collomb, au Grand Lyon les élus étaient côte à côte. Aujourd'hui, à la Métropole, ils seront face à face.

Cet effet de verticalité et de recentralisation est l'une des failles originelles de cette collectivité métropolitaine que nous avons été si peu à dénoncer en 2014. Je vous renvoie à mes documents de campagne. Si vous n'en avez pas, je peux encore vous en fournir. (*Manifestations dans la salle*)

Dans le domaine fiscal, effectivement, les impôts sont trop élevés. Nous détenons le record mondial du taux de prélèvement obligatoire qui s'établit à 46 %, je ne vous l'apprends pas. Ce qui me permet d'évoquer aujourd'hui -monsieur Cochet... avant la police de l'assemblée était beaucoup plus ferme-.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet. On va le laisser. Plus on va couper, plus cela va être long. Donc, laissons monsieur Boudot dérouler sa magnifique intervention.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci pour votre ironie joyeuse, monsieur le Président, ce qui me permet justement, -je vais parler de vous assez directement- d'évoquer la TEOM. Dès 2014, j'étais intervenu ici même pour dénoncer ce scandale des taux de TEOM. Là aussi, les documents peuvent en attester, monsieur Cochet, si vous voulez vous y référer...

Monsieur le Président, est-ce que vous pouvez faire valoir la police de l'assemblée parce que c'est assez insupportable !

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y. Poursuivez monsieur Boudot !

M. le Conseiller BOUDOT : ... d'entendre cette droite molle me donner des conseils sur toute la TEOM... (*brouhaha*) sauf certaines personnes bien sûr que je ne nommerai pas.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Boudot. Poursuivez et ne vous laissez pas déstabiliser, sinon votre temps de parole va se prolonger. Allez-y !

M. le Conseiller BOUDOT : Je n'en ai pas l'habitude. Merci, monsieur le Président. Ce taux de TEOM générant trop de recettes par rapport au coût du service rendu, l'association Canol, qui n'a jamais lâché et que je tiens publiquement à remercier aujourd'hui, a fait annuler ces taux d'imposition. C'est vrai que c'est un peu démagogique ; on dirait du Cochet ! Mais quand même, j'essaie quand même de rappeler les choses.

À la suite de mon intervention, je me souviens bien de la réponse de l'exécutif : "Nous devons générer des provisions en vue de futurs investissements". Alors, ce n'est pas comme cela que cela marche et j'avais demandé à l'époque un avoir fiscal. J'espère au moins que les taux n'augmenteront pas cette année 2019.

Je serai bref sur les chiffres que nous aborderons plus précisément lorsque nous examinerons le budget, toutefois nous prenons acte que la maîtrise budgétaire est bien réelle et je rends hommage à l'ensemble des services qui ont eu non seulement à assumer la défaillance de l'État, mais bien sûr la fusion forcée des collectivités.

Je remarque que la contractualisation avec l'État, et la limitation partielle de notre hausse des dépenses de fonctionnement, est établie à 1,19 % et c'est bien une contrainte supplémentaire et pourquoi ne pas le dire ici, une mise sous tutelle de notre collectivité de la part d'un État défaillant qui n'a jamais produit de budget équilibré depuis 35 ans, rappelons-le.

Notre collectivité, au contraire de l'État, a pour obligation, elle, de présenter des comptes en équilibre. Il fallait ici le rappeler, nous ne pouvons que nous en réjouir. Les dépenses de fonctionnement s'établiront autour de 2,638 milliards d'euros avec un premier poste en augmentation constante, les dépenses sociales pour plus de 760 M€, soit 32 % du total, avec une hausse régulière et vertigineuse des bénéficiaires du RSA.

Les recettes de fonctionnement s'appuient heureusement sur une dotation globale de fonctionnement de l'État stabilisé à 392 M€ et sur une réelle dynamique fiscale. L'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne brute générée par les économies de fonctionnement reversée aux recettes d'investissement, s'établira autour de 400 M€ à 410 M€, ce qui stabilise la partie investissement de notre budget, pourtant si fragile, à environ 600 M€ par an.

Sur le plan de la dette, son encours reste très élevé et se situe quand même à 2,2 milliards d'euros, avec un taux d'intérêt moyen de 1,66 %. La sortie, la désintoxication de notre dette a coûté très cher à notre collectivité et à ses habitants. La capacité de désendettement de la Métropole est établie à moins de cinq ans, quatre ans et dix mois pour être bien précis, ce qui est un bon ratio au regard d'autres collectivités, je ne citerai pas la mairie de Paris, surendettée et proche de la faillite dès l'année prochaine.

J'attire votre attention, mais vous le savez déjà, sur l'effet ciseau qui menace la collectivité depuis ses débuts, la hausse vertigineuse des dépenses sociales et la nécessité d'investir pourtant dans les 59 communes et le désengagement, bien sûr, de l'État affectant nos ressources. On dit déjà que vous ne pourrez pas tenir le plan d'équipement prévu jusqu'à la fin de la mandature alors il faudra nous dire précisément quels projets et quelles communes seront sacrifiés. Nous ne le savons pas encore.

Monsieur le Président, nous sommes en désaccord sur de nombreux points, de nombreuses orientations de votre budget. Nous regrettons, jour après jour, que vous soyez tant influencé par les écologistes de votre majorité hétéroclite qui ont par exemple imposé cette ZFE aux véhicules utilitaires les plus anciens et nous imposeront bientôt, ce n'est qu'une question de temps, la ZFE pour tous. Prenez garde, c'est un vrai sujet qui vous reviendra comme un boomerang.

Monsieur le Président, avant de taxer et de punir, il faut proposer des solutions alternatives et mettre les PME (petites et moyennes entreprises) en capacité de s'en emparer, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui. Vous avez préféré le bâton à la carotte, la taxe avant les solutions de redéploiement, c'est un choix, c'est votre choix.

Pour nous, notre collectivité n'a de sens que si elle implique les Maires, tous les habitants, que si elle baisse les coûts de service et les améliore pour la vie des habitants. Prenons garde qu'aujourd'hui, elle ne se coupe pas de la vocation historique du Grand Lyon de développement et d'équipement et ne devienne qu'une collectivité sociale, un guichet social.

En conclusion, puisqu'il me reste au moins une minute trente, nos communes, monsieur le Président, ont besoin de la Métropole en tant que collectivité d'investissement et d'équipement au service des habitants. On voit bien que la fusion du Département et du Grand Lyon non seulement n'a pas généré d'économie, contrairement à ce que les thuriféraires de cette réforme nous avaient annoncé, mais retire peu à peu tout pouvoir aux Maires des communes jusqu'à bientôt leur enlever leur siège de représentant.

Pourtant, la plupart des Maires ont été bons pour leurs communes, notamment dans leurs capacités à générer de l'activité économique en installant des centaines d'entreprises parfois dans leur commune et cela est une bonne chose pour les recettes fiscales. La technocratie a pris le pas sur la volonté populaire portée par les Maires et c'est un problème aujourd'hui. À moins de dix-huit mois de l'échéance, vous allez devoir affronter le vote des habitants et vous devrez bientôt assumer votre bilan, monsieur le Président.

La fusion a-t-elle tenu toutes ses promesses ? Je dirais "non". Le lien entre les personnes à la Métropole est-il direct et régulier ? Je dirais "non". La démocratie locale a-t-elle été développée ? Les Maires sont-ils écoutés ? Je

dirais "non". Cette collectivité est-elle toujours une collectivité d'investissements lourds ? Je dirais "peut-être, à voir".

Pour 2020, et j'en finis, monsieur Gérard Collomb avait souhaité politiser la future assemblée et écarter une part considérable de Maires de petites communes. Je le regrette, même si selon toute vraisemblance mon groupe devrait s'étoffer -il y a de la place, je crois qu'on va peut-être prendre un étage ou deux- et s'enrichir de nombreux élus qui défendront ceux que vous n'écoutez plus. Monsieur le Président, je vous donne rendez-vous pour l'examen du budget et pour le compte administratif. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

M. le Conseiller FROMAIN : Monsieur le Président, chers collègues, les documents fournis à la commission des finances préparatoire étaient concis, je tâcherai de l'être aussi. L'essentiel des éléments portent sur le budget principal, je me concentrerai sur celui-ci. La région lyonnaise garde sa situation plutôt positive en termes économique au sein du pays qui est impacté par beaucoup d'incertitudes du fait des tensions internationales (commerce, fluctuation des prix et j'en passe).

Le dynamisme du territoire amortit ces effets, mais restons prudents : la crise des Gilets jaunes que nous suivons tous, parfois avec sympathie, plus récemment avec inquiétude au regard des troubles à l'ordre public, les pouvoirs publics sont mis à l'épreuve, le Président et le Gouvernement au premier chef qui doivent aujourd'hui reprendre la main et proposer les voies d'une sortie de crise, mais aussi nous, les collectivités locales.

En effet, aujourd'hui, nous discutons des dépenses sur les services que nous rendons qui sont, pour certains, au cœur du problème, le social et l'économie. Nous échangeons aussi des recettes et donc, des impôts qui, répartis sur les citoyens, doivent être justes et doivent rester d'un niveau supportable. Il nous a été proposé un cadre, l'analyse du projet de loi de finances. Il traduit à la fois les limites de la capacité de l'État avec une stabilité des dotations. Poste parmi les plus importants des engagements financiers de l'État, les dotations ont subi une baisse drastique ces dernières années, cela ne pouvait plus durer.

Désormais, il nous est proposé un nouveau dispositif, à mon sens plus responsabilisant, mais aussi contraignant, la maîtrise des comptes publics n'est plus une option, c'est aujourd'hui une obligation et le mouvement que nous vivons ne doit pas nous inviter aux vieilles tentations de rajouter une couche supplémentaire au millefeuille de mesures. Contractualiser sur une progression de nos dépenses est un engagement de responsabilité. Il sera difficile à tenir, il me paraît être une chance de réellement revoir nos priorités et de faire des choix. La marge de manœuvre est restreinte : 70 M€ de dépenses en plus sur trois ans, c'est un peu plus de 17 € par habitant de mesures nouvelles, pas grand-chose. Chacun sait que les croissances naturelles de certains postes (dépenses sociales, masse salariale et je vous en passe) ont toutes en elles-mêmes la capacité à absorber cette marge.

Concernant les dépenses, quelques observations : je relève l'amorce d'un effort de maîtrise de la masse salariale, le rythme de croissance ralentit, c'est bien. Je suis par contre inquiet quant aux dépenses sociales. Les chiffres qui nous ont été exposés en commission montrent une dynamique plutôt forte. J'ai relevé sommairement + 2 %, puis + 4 % entre 2015 et 2017. Une grande part de ces postes, RSA notamment, sont contraints, mais va-t-on laisser ce poste absorber toute nos marges d'actions ?

La solidarité, c'est notre grande mission, c'est évident, mais ce n'est pas la seule. La Métropole c'est aussi l'économie, l'investissement, l'avenir du territoire en résumé. Je note ici la progression de l'autofinancement. Dans la mesure où nous devons maîtriser les dépenses et que nos recettes fiscales, elles, peuvent continuer à progresser, j'espère qu'une part pourra arriver jusqu'à l'autofinancement.

Certains postes comme les droits de mutation, plus fluctuants par nature, peuvent fournir ce levier. L'autofinancement, c'est mécanique, cela porte sur la dette du passé et cela limite la dette du futur. La dette de la Métropole, ce n'est pas un petit enjeu, c'est 2,2 milliards d'euros, c'est un endettement de 1 700 € par habitant. La capacité de désendettement connue de manière certaine, le chiffre de 2017, c'est 4,8 années. Si je prends le stock de dettes au 1^{er} janvier 2019 et l'autofinancement de 2017, j'arrive à 5,4 années. C'est encore un bon niveau, mais prudence !

Sans augmenter l'autofinancement, on ajoutera six mois au chiffre chaque année. La Métropole est solide, elle inspire confiance, mais cela peut changer en quelques années. Tout se joue dans la PPI. Le volume est important. Sur les 3,5 milliards d'euros prévus, 92 % seraient sur les rails. C'est bien, mais en regardant de plus près, les dépenses réelles, à mi-mandat, sont à 35 %, avec 400 M€ par an.

Je regarde maintenant la suite et je lis plutôt 650 M€ par an, + 50 %. Évidemment, le cycle électoral, c'est classique, c'est normal, une gouvernance est élue, elle ajoute ses projets à ceux en cours, la machine se lance, les dépenses augmentent en fin de mandat, OK ! La dette de 2,2 milliards d'euros, c'est avec 400 M€ de dépenses et on va passer à 650 M€ pendant trois ans. Une question en conclusion : la capacité de désendettement, le pouls financier de notre Métropole, à la fin du mandat, elle sera de combien ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, comme chaque année, nous sommes amenés à nous prononcer sur le débat d'orientations budgétaires. Loin de vouloir en faire une analyse technique, je voulais simplement, au nom de mon groupe, souligner certains aspects qui nous semblent représentatifs de la gestion exemplaire de notre Métropole.

Nous connaissons tous les contraintes nationales qui pèsent et vont peser sur notre collectivité, que ce soit en termes législatifs ou encore par le biais de la contractualisation avec l'État. Ce sont, pour notre Métropole, comme pour les autres collectivités, des défis importants. Mais nous sommes persuadés que notre Métropole saura les relever et continuera de rayonner aussi bien localement que nationalement, voire internationalement.

Notre groupe se réjouit de voir que les subventions restent globalement stables. Il est de plus en plus important aujourd'hui de faire vivre notre territoire et de donner la possibilité aux associations de mener à bien leurs projets. En ce qui concerne l'engagement citoyen, notre Métropole n'est pas en reste, tant sur la qualité que la quantité. Il n'y a pas que dans ce domaine que notre territoire se démarque puisque nous pouvons constater une augmentation des créations d'entreprises ainsi qu'un taux de chômage, certes toujours important, mais significativement inférieur à la moyenne nationale.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux liés aux transactions immobilières va vraisemblablement augmenter. Cela incarne l'attractivité de notre Métropole et les fruits des politiques que nous avons menées pour favoriser le développement du territoire et le rendre toujours plus agréable à vivre.

Si nous sommes ravis de pouvoir constater l'attractivité de notre Métropole, notre groupe veillera aussi à ce que nous ne nous reposions pas sur nos lauriers. Cela ne semble pas être le cas compte tenu des investissements et des engagements ambitieux afin de réaliser le maximum de notre PPI. Ce sont ainsi 650 M€ qui sont prévus en crédits de paiement et une limite à 750 M€ en termes d'autorisations de programmes.

Enfin, nous pouvons nous féliciter de notre capacité de désendettement remarquable qui est bien en deçà de la limite des dix ans puisqu'elle s'élevait à quatre ans et dix mois au CA de 2017. Cela va de pair avec la stratégie de gestion active de la dette qui nous a déjà permis de rembourser par anticipation près de 85 M€ de prêts. Ce DOB annonce donc un cap maintenu et ambitieux et notre groupe ne peut que s'en féliciter. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, le débat d'orientations budgétaires est toujours un moment de contextualisation politique important. Le pouvoir en place, pour parler de la contextualisation, ne retient pour l'instant, des manifestations de ce week-end, que les violences sans chaos. Nous pouvons nous aussi nous réjouir que la Fête des Lumières ait pu se tenir, non sans mal, mais s'est tenue. Mais plus fondamentalement, les réponses aux aspirations qui s'expriment sont attendues et nous serons attentifs aux propositions qui vont être faites ce soir par le Président de la République ainsi qu'à la concertation en cours.

Le mouvement engagé d'abord sur la taxe des carburants s'est très vite orienté sur les salaires, sur l'ISF (impôt sur la fortune) et ses 4 à 5 milliards d'euros, mais aussi sur les quelque 20 milliards du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et ceux de l'évasion fiscale car, dans notre pays, payer des taxes quand on en a les moyens et que l'on sait à quoi cela va servir, pour des services publics, par exemple, d'accord, mais lorsqu'on apprend que ces taxes vont servir à payer des cadeaux aux plus riches, un sentiment profond et révoltant gagne alors le pays.

C'est donc la révolte qui secoue la France. Ce qui en constitue le socle, c'est une chose fondamentale depuis quelques siècles, à savoir l'injustice, l'inégalité. En effet, l'article 13 de la Déclaration des droits de l'Homme de 1789 indique clairement que, je cite : "la contribution commune indispensable doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés". C'est donc dans les profondeurs de notre histoire et de notre conscience nationale que se trouvent ancrées les exigences de justice sociale et d'égalité bien mises à mal par le système capitaliste en place et les politiques des gouvernements successifs. Il fallait que cela éclate, cela éclate donc.

Maintenant, il faut répondre et apporter des mesures de fond et d'ampleur : augmenter les salaires et les pensions, remettre en place un ISF rénové, lutter efficacement contre l'évasion fiscale, arrêter la croissance du nucléaire militaire et utiliser cet argent, par exemple, pour la montée en puissance du plan pauvreté qui, pour l'instant, reste le parent pauvre des politiques publiques de l'État. À ce propos, rappelons que notre Métropole connaît une part plus importante que la moyenne nationale de gens pauvres, 15,2 % contre 14,5 %, ce qui représente pas mal de monde. Il est donc bien de se concerter avec les communes et cela prend du temps et tant mieux si le financement est plus important qu'initialement annoncé.

Le DOB 2019, dans la continuité des exercices précédents, répond à nos engagements. Je voudrais, à ce stade, faire simplement quatre remarques.

D'abord, premièrement, vous vous félicitez de la note AA délivrée par l'agence Fitch. Mais quels en sont les critères ? Est-ce uniquement l'orthodoxie financière au sens des marchés financiers, ce qui est appelé pudiquement "solvabilité financière", ce qui permet d'obtenir des emprunts plus rapides et à taux moins élevés ?

Pour une appréciation plus complète, il serait judicieux d'installer une notation sur le volontarisme social et environnemental que pratique la Métropole et nous pourrions là évaluer réellement notre marqueur politique dans l'engagement social et environnemental. Nous pouvons également nous féliciter de lire, en page 23 du DOB, je cite : "Enfin, il sera apporté une attention particulière à la promotion de l'intégration par les établissements bancaires de critères environnementaux et sociaux à l'appui des offres de produits financiers qu'ils formulent à l'attention de la Métropole." Bien ! Cela correspond aux marches pour le climat et à nos attentes. Pour concrétiser cette démarche, je propose que notre Métropole de Lyon, à l'occasion d'une rencontre habituelle avec nos partenaires financiers, mette ce point à l'ordre du jour.

Deuxième remarque : nos recettes financières qui sont en hausse constante et notre endettement très en dessous des limites imposées par Bruxelles devraient nous permettre d'être volontaristes. La contractualisation avec l'État nous bride dans l'utilisation de nos excédents de recettes. C'est le comble et c'est très désolant.

Troisième remarque : nos dépenses sociales continuent d'augmenter confirmant notre engagement, notre marqueur. Nous actons, par exemple en positif l'augmentation de la participation de la Métropole aux services d'aide à domicile à 20 € de l'heure, contre 17,50 €. Très bien !

Enfin, un mot sur nos ressources humaines : nous voyons bien comment notre structure des emplois évolue d'une année sur l'autre. Cela étant, nous voulions attirer votre attention sur les difficultés de recrutement à laquelle notre Métropole se heurte pour accueillir les talents indispensables. Un effet d'aspiration de ces talents par le secteur privé est constaté. Le niveau de rémunération constitue probablement l'une des raisons de ces difficultés. Une réévaluation des rémunérations et des salaires est donc nécessaire. Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, chers collègues, il ne serait pas insensé qu'une collectivité financièrement bien gérée dispose d'une certaine liberté d'actions au moment de définir ses orientations budgétaires. Depuis 2015, notre groupe salue la gestion sérieuse et responsable des finances métropolitaines qui ne se traduit pourtant pas par la plus grande autonomie budgétaire et ce débat d'orientations budgétaires est en réalité surtout un débat sur les efforts qui doivent être consentis pour respecter les objectifs imposés par l'État.

En effet, le document qui nous est présenté rappelle que la masse salariale devrait rester stable. C'est là le résultat d'une politique plutôt stricte, mais qui permet d'anticiper une évolution faible de ce poste de dépenses qui ne devrait guère évoluer de plus de 0,5 %. Il nous est également indiqué que les dépenses courantes devront être contenues et que les subventions devront être globalement stabilisées. L'ensemble de ces efforts consentis parfois malgré nous permet de disposer d'un peu plus d'amplitude par ailleurs. Cela devrait être confirmé par l'exécution en cours du budget 2018. Même si l'année budgétaire n'est pas encore achevée, tout porte à croire que nous respecterons la contractualisation pour cette première année d'application.

Ces éléments montrent donc que, malgré les contraintes, notre collectivité peut encore définir des orientations à son budget 2019. Notre groupe sera ainsi particulièrement attentif aux arbitrages rendus par l'exécutif en matière d'action sociale. Nous pensons que nos politiques publiques à destination des Grand Lyonnais les plus vulnérables ne doivent être les variables d'ajustement de l'équilibre budgétaire, mais qu'elles doivent, au contraire, faire figure de priorités.

Nous notons que les augmentations de ces dépenses sociales ne sont pas toutes prises en compte par la limitation de nos dépenses de fonctionnement. Nous serons également attentifs aux choix budgétaires réalisés dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Si nous ne sommes pas intervenus tout à l'heure sur la feuille de route et le PLPDMA, nous soutenons évidemment les objectifs qui sont fixés et nous sommes favorables à une hausse des moyens financiers attribués, ainsi qu'à l'augmentation du niveau d'exigence qui en résulte si la Métropole a l'ambition d'atteindre ces objectifs.

S'il est vrai que le document soumis au débat ne présente pas forcément tous les choix concrets qui donneront au budget de janvier sa structure, il présente néanmoins les grands équilibres financiers et l'évolution générale de nos dépenses. Aussi, les élus du groupe PRG prennent acte que le DOB a bien lieu et nous interviendrons plus en détail lors du vote du budget. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Merci. Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, ce débat d'orientations budgétaires 2019 est l'occasion, pour notre groupe, de s'exprimer pour la première fois sur un sujet important que sont les finances de notre collectivité. Malgré un contexte national peu favorable, la conjoncture économique locale reste positive et encourageante avec, par exemple, un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale.

Nous pouvons relever des indicateurs importants comme l'augmentation des créations d'entreprises. Cela n'est pas sans effet sur la structuration budgétaire et financière de notre collectivité puisque, comme cela a été rappelé lors du précédent Conseil à l'occasion du vote des DM (décisions modificatives), même si les dépenses augmentent, les recettes le font également et dans une proportion tout à fait sincère et raisonnable. Notre niveau d'autofinancement reste stable. La contractualisation formalisée en juin dernier définit un objectif d'évolution de nos dépenses annuelles de fonctionnement de + 1,19 %. Il a de plus été rappelé l'objectif d'amélioration du besoin de financement afin de diminuer le poids de la dette de notre collectivité.

Sur les grandes orientations budgétaires, elles tiennent compte des besoins de nos concitoyens métropolitains les plus en difficulté. Notre budget permet en effet de prendre en charge des dépenses exceptionnelles et parfois exponentielles comme, par exemple, les millions qui seront dégagés pour prendre en charge et accueillir dignement des jeunes exilés arrivés sur notre territoire. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

C'est également au regard de ce budget et de l'évolution des dépenses de fonctionnement qui, dans la présentation sont suffisamment parlantes pour ne pas y revenir, qu'il est impensable, voire irresponsable de ne pas saisir l'opportunité qui nous est offerte par le plan pauvreté, de recevoir des fonds supplémentaires pour mener des actions que nous déployons déjà ou qui seront à venir. C'est dans cette logique de confiance et de soutien à l'action menée par l'exécutif actuel que le groupe Socialistes et apparentés votera ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci monsieur le Président. Chers collègues, tout d'abord, je voudrais remercier les services de la direction des finances pour leur travail qui permet, sous l'impulsion politique bien sûr, que la gestion de la Métropole reste vertueuse dans un contexte économique peu favorable. À cet égard, nous pouvons aussi remercier le Vice-Président, monsieur Brumm, pour la qualité de sa présentation.

Notre groupe votera favorablement ce rapport, car nous considérons que les éléments présentés en matière de dépenses et de recettes, en fonctionnement comme en investissement, sont satisfaisants, de même que la structure et la gestion de l'encours de dette. Je n'y reviendrai pas. Mais politiquement, plusieurs dépenses de fonctionnement nous interpellent et doivent conduire nos futurs choix budgétaires jusqu'en 2020 et imprimer nos orientations au-delà.

Tout d'abord, l'augmentation des dépenses à caractère social : comme nous l'entendons souvent, en ce moment, les combats contre la fin du monde sont les mêmes combats que pour la fin du mois. Or, si la Métropole reste un territoire attractif, en témoignent les droits de mutation à titre onéreux qui ne cessent d'augmenter, force est de constater que nombre de concitoyennes et de concitoyens vivent difficilement et ne peuvent avoir accès à toutes les opportunités que représente la Métropole sur le plan économique et de l'emploi.

La redistribution des richesses que crée le territoire métropolitain peut aussi s'apprécier dans l'amélioration et le développement du cadre de vie en termes de circuit alimentaire court, de mobilité active, de soins de proximité, d'habitat durable, de culture, de réduction de nos déchets, etc. En matière budgétaire, ces politiques publiques nécessitent quelques réorientations pour amplifier les dynamiques amorcées. Les populations de la Métropole y gagneront en pouvoir d'achat en évitant de dépenser en frais directs ou indirects des dépenses de santé parce que notre air est pollué, parce que l'eau que nous buvons est de mauvaise qualité ou que les sols sont contaminés.

C'est pour cette raison que nous considérons que nous pouvons toujours faire mieux en matière de lutte contre la pollution de l'air, de rénovation de l'habitat, de préservation des terres agricoles ou de traitement des déchets. En ce sens, alors que le Gouvernement n'a retenu de l'écologie politique qu'un argument de politique fiscale, il appartient désormais aux collectivités locales de s'engager dans la transition écologique sur leur territoire avec leurs habitantes et leurs habitants. C'est ce que nous souhaitons pour la Métropole de Lyon et que nous voulons voir inscrit dans le budget primitif de 2019. Mais pour cela, encore faut-il avoir des équipes en capacité de le faire.

Nous avons bien noté que nos dépenses de personnel seraient maîtrisées pour 2018 et 2019, mais *quid* après ? Est-ce que notre politique de gestion des ressources humaines sera en capacité de stabiliser nos effectifs ? Nous sommes inquiets en particulier de l'absentéisme. Que se passe-t-il dans les équipes ? Pourquoi y-a-t-il une telle orientation à la hausse ? Pour y remédier, la gestion des ressources humaines doit être le pendant d'un projet, d'une ambition et d'un engagement que nous devons partager avec les équipes.

En septembre, Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, déclarait -et j'ai cru comprendre que nous n'étions pas les seuls à souscrire à ses propos- je cite : "Si nous ne changeons pas d'orientation d'ici 2020, nous risquons des conséquences désastreuses pour les humains et les systèmes naturels qui nous soutiennent. Le changement climatique va plus vite que nous. Nous avons les outils pour rendre nos actions efficaces, mais nous manquons de leadership et d'ambition pour faire ce que nous devons faire."

Samedi dernier encore, la marche pour le climat fut un énorme succès, rassemblant des milliers de personnes non seulement à Lyon, mais partout en France et ce, il faut le souligner, sans violence ni message de haine. Il nous appartient donc pour les deux années à venir de bâtir un grand et vrai projet pour l'avenir qui devra commencer à se traduire dans notre budget primitif de 2019, afin que nous, élus et services, œuvrions ensemble pour que notre Métropole soit clairement et sans équivoque engagée dans un nouveau contrat social, environnemental et démocratique. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, ce DOB ainsi que le budget 2019 de la Métropole doivent être regardés avec un double éclairage, en premier lieu, un éclairage lié à l'actualité. Par ailleurs, le budget 2019 sera le dernier budget complet de cette mandature, l'occasion donc de dresser un premier bilan, non pas du mandat, mais de la mise en place de la Métropole de Lyon.

Revenons d'abord sur l'actualité des récentes manifestations des Gilets jaunes, mouvement qui ne doit pas être instrumentalisé et qui mérite mieux que des réponses démagogiques et simplistes. La dernière marche pour le climat a démontré que, loin de s'opposer, les Gilets jaunes et les Gilets verts avaient des points de convergence et qu'ils pouvaient manifester ensemble, pacifiquement avec pour objectif de construire demain sans plus attendre. Cette convergence est évidente, par exemple, pour la rénovation thermique des bâtiments. Les bâtiments sont responsables de 25 % des émissions de gaz à effet de serre en France. La France compte 7,5 millions de passeports énergétiques et 12 % des ménages souffrent de précarité énergétique.

Avancer sur l'éco-rénovation des bâtiments permet donc, dans le même temps, de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer le pouvoir d'achat. Il en est de même dans le domaine des mobilités. Mais, dans les deux cas, nous avons un problème de temporalité. Les citoyens veulent des solutions à très court terme alors qu'en l'état, les finances publiques ne permettent pas cette accélération. C'est là l'enjeu de la fiscalité carbone qui doit servir exclusivement à financer la transition énergétique et non pas à boucler le budget de l'État.

Cette fiscalité carbone ne doit pas aboutir à une augmentation des prélèvements mais à un transfert des prélèvements du travail vers le carbone. C'est un enjeu de justice, d'équité, d'acceptabilité et d'efficacité. C'est la motivation du vœu que les groupes UDI et AGIR ont déposé.

Je souhaite maintenant illustrer le DOB en dressant un premier bilan, trois ans après, de la création effective de la Métropole. Premier constat : la Métropole est aujourd'hui opérationnelle et les services sont rendus de manière efficace auprès des citoyens.

Deuxièmement, les services publics qu'offre la Métropole de Lyon auprès des habitants exigent une présence territoriale plus effective. À ce niveau, la déconcentration des services de la Métropole est encore à construire. Il convient qu'à court terme, l'ensemble des politiques métropolitaines soient pilotées localement, au niveau de chacune des futures circonscriptions métropolitaines. Cela permettrait une adaptation des actions en fonction des spécificités locales, des spécificités de chaque bassin de vie et aussi une appropriation des compétences métropolitaines par les citoyens. C'est là, au-delà de l'aspect efficacité, un enjeu démocratique pour mars 2020.

Troisièmement, la mutualisation entre la Métropole et les communes constitue un autre point à améliorer à court et moyen termes. Depuis sa création, sur les 8 000 à 9 000 agents de la Métropole, selon que l'on compte les ETP (équivalent temps plein) ou les agents, seulement trois services sont mutualisés avec les communes, soit moins de 50 agents au total. La marge de progression est énorme.

L'objectif de cette mutualisation, c'est d'abord d'améliorer la qualité du service rendu, puis de faire des économies de fonctionnement. En ce sens, la mise en place d'antennes communes entre le CCAS (Centre communal d'action sociale) de la Ville de Lyon et les services sociaux de la Métropole est une très bonne chose. Après évaluation, nous souhaitons que ceci ouvre la voie pour d'autres mutualisations avec les communes. La mutualisation est, pour les élus UDI et apparentés, la principale solution pour améliorer, à budget constant, la qualité des services proposés par la Métropole et pour préserver le pouvoir d'achat des habitants en évitant de nouvelles hausses de la fiscalité locale.

Par ailleurs, depuis 2015, le budget social -et j'entends par là les personnes âgées, les personnes handicapées, l'insertion, l'aide à l'enfance- qui représente près d'un tiers des dépenses de fonctionnement de notre collectivité, a augmenté de plus de 20 %, soit plus de 125 M€ d'augmentation. Dans le même temps, les dotations de l'État ont baissé, elles, de 25 %, - 154 M€. Malgré cette diminution des recettes, la Métropole a pu financer cette

hausse des dépenses sociales en arbitrants les autres dépenses et en acceptant, il est vrai, de faire glisser certains investissements. Ceci démontre bien la nécessité de la création de la Métropole et je suis et nous sommes des défenseurs de la création de la Métropole.

Par ailleurs, ce rassemblement des compétences du Conseil général du Rhône et de celles du Grand Lyon au sein de la Métropole, a induit un changement profond de nature de la collectivité. Nous ne sommes plus uniquement une collectivité, ou un EPCI plutôt, de projet et d'investissement en lien avec les communes. Nous sommes maintenant une collectivité de plein exercice au côté de chaque habitant et de chaque acteur de notre territoire.

Enfin, à partir du budget 2019, la Métropole va devoir faire face à des incertitudes vis-à-vis de la TEOM. En effet, la loi de finances en cours d'examen à l'Assemblée nationale stipule que les dégrèvements liés aux délibérations annulées par décision de justice seront à la charge des collectivités à compter de 2019. Dans le même temps, le législateur ne précise pas suffisamment les dépenses qui sont finançables par la TEOM, d'où des incertitudes juridiques et financières dont il faudra tenir compte dans le budget 2019.

Pour finir, lors de la commission des finances, il nous a été indiqué que l'objectif du budget 2019 était de respecter le plafond de 1,19 % d'évolution de nos dépenses annuelles de fonctionnement imposé par la contractualisation avec l'État. Pour le groupe UDI et apparentés, cela confirme bien la mise sous tutelle des collectivités locales par l'État et c'est bien pour cette raison que nous avons voté contre cette contractualisation qui réduit la capacité de décision de notre collectivité.

Ce DOB puis le budget primitif 2019 illustrent que notre priorité n'est plus la mise en œuvre d'un projet territorial, mais de répondre à une contrainte financière imposée par l'État. C'est là la recentralisation voulue par Emmanuel Macron. Pourtant, nous sommes convaincus que la proximité, le contact quotidien avec des acteurs de terrain sont indispensables pour mener des politiques publiques efficaces. La crise actuelle nous montre ce que la déconnexion avec le terrain peut provoquer. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Dix minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, monsieur Brumm nous a présenté, avec la précision qui le caractérise, les éléments de ce DOB dont l'objet est d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de notre collectivité. Ce débat nous donne également la possibilité de nous exprimer sur la situation financière et d'assumer les choix politiques et les arbitrages qui seront retranscrits dans le budget.

La présentation du contexte national fait ressortir une situation locale économiquement plus favorable, fruits de nos politiques de développement et d'attractivité économique qu'il convient de poursuivre. Ainsi, c'est en accompagnant plus fortement notre industrie, en préservant nos territoires productifs, en repensant avec les acteurs économiques notre politique de création d'entreprises, en donnant de la lisibilité à l'ensemble de nos politiques que nous permettons à notre Métropole de conserver une attractivité et de déployer nos politiques en matière d'emploi, d'insertion, de logement et d'accompagnement aux plus fragiles.

La contractualisation avec l'État, dans la ligne des marges de manœuvre initiée au début du mandat, nous contraint à poursuivre nos efforts en ce sens pour ne pas sortir du cadre des 1,19 % d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement.

La création de notre Métropole s'est faite sur l'idée que l'hybridation de nos politiques publiques constituait un levier supplémentaire d'efficacité, à l'image de l'insertion qui nous a vu construire dans le programme métropolitain une orientation forte autour de la mobilisation et de la dynamique des entreprises pour recruter et insérer sur le marché de l'emploi les personnes qui y sont éloignées et qui doivent être mieux accompagnées vers l'activité. Nos politiques sociales reflètent notre volonté de promouvoir un développement équilibré du territoire, notre ambition également de faire bénéficier à tous de l'attractivité et du dynamisme de la Métropole et de construire de nouveaux dispositifs favorisant l'innovation sociale pour permettre une insertion durable.

Par ailleurs, notre action doit être encore plus fortement mobilisée sur les enjeux du quotidien et notamment sur la mobilité au moment où l'exaspération déclenchée par le coût des carburants, témoigne de l'urgence de poursuivre et d'amplifier nos actions en ce sens et que la loi d'orientation des mobilités sera prochainement présentée devant le Sénat. Si nous avons désormais un consensus autour de la nécessité de développer fortement les mobilités, on constate néanmoins des injonctions contradictoires. Il n'est pas possible de développer plus de transports en commun avec moins de moyens.

Aujourd'hui, puisqu'il est question de réfléchir, notamment sur les tarifs, l'usager paie un tiers du coût du transport, le reste étant supporté par les impôts des contribuables et ceux des entreprises. Alors, est-il légitime que ceux qui utilisent les transports participent au moins pour partie au financement de ces mêmes transports ? Sinon, est-ce aux contribuables, via une subvention de la collectivité, de compenser la part que ne paiera pas

l'usager, même si ce contribuable, par ailleurs, ne prend pas les transports en commun ? Ou est-ce à dire que l'on ne veut pas plus de transport, mais moins de transport ?

Pour vous donner un ordre d'idée, en dix ans, les dépenses et donc l'offre de déplacement de transport sur le réseau TCL a progressé de 123 M€. C'est 123 M€ d'offres, mais aussi 123 M€ de dépenses en plus qui s'ajoutent chaque année. Le prochain comité du SYTRAL verra, là encore, l'offre renforcée significativement avec en plus un effort supplémentaire assumé par notre délégataire à notre demande. Nos dépenses de fonctionnement en matière de transport sont condamnées à progresser de manière continue pour accompagner un réseau de transport en expansion comme le nôtre.

Il y a quarante ans, nous n'avions pas de métro, en 2001, nous n'avions pas de tramway. Cette année, il y a eu pas moins de 500 recrutements pour faire face aux postes à pourvoir (agents de maintenance, chauffeurs de bus, chauffeurs de tramway avec l'arrivée de la future ligne T6 mise en œuvre dès 2019, chauffeurs de métro). Mais cette politique a été efficace puisque les voyages se sont accrus sur la même période de plus de 32 %, 5 % sur la seule année 2018, et le nombre d'abonnés a augmenté de 41 %. C'est la densité et l'efficacité du réseau qui fait son attractivité, pas son prix. La Fédération nationale des usagers ne s'y trompe pas en réclamant plus d'offres et pas moins de prix.

Quant à la solidarité, et c'est important de le rappeler, la solidarité est assurée par le réseau lui-même, par les tarifs solidaires du SYTRAL. 25 % des abonnés bénéficient d'un tarif social : nos allocataires du RSA que nous évoquons à l'occasion de ce DOB, mais également les étudiants boursiers paient, chaque mois, un abonnement de 9,10 €. Par ailleurs, la nouvelle grille tarifaire qui a été adoptée permettra désormais une tarification à l'âge plus lisible, mais permettra surtout aux 10 000 jeunes qui ne sont ni étudiants, ni salariés, stagiaires, de bénéficier d'une réduction de 50 % du plein tarif. Cette seule mesure coûte 3 M€.

Notre stratégie d'acquisition de matériel roulant et notamment de bus propres, 300 bus propres à 2025, mobilise un budget de 200 M€ qui permet également d'accompagner le matériel roulant et les dépôts, sans rappeler la réalisation du plan de mandat, la prolongation du métro B (391 M€, Saint Genis Laval et Oullins), l'automatisation intégrale pour faire face au nombre toujours plus important d'usagers.

Pourquoi je vous dis cela ? Parce que le débat de plus de mobilité, c'est aussi de la manière dont on accompagne fortement ces mobilités. Parce qu'en conclusion, chers collègues, nos ambitions ne sont rien sans les moyens que nous pouvons ou que nous souhaitons mettre en œuvre pour y parvenir. La question à laquelle il nous faut répondre aujourd'hui est celle-là : quels moyens pour compenser la dégradation de nos ressources si l'indexation n'est pas neutralisée chaque année ? Sauf à accepter et donc à assumer un moindre développement de nos transports en commun au moment où le besoin de mobilité et de transport n'a jamais été aussi fort et aussi fortement revendiqué par nos concitoyens. C'est un éclairage que je vous sou mets et c'est à l'occasion de débats budgétaires comme celui-là que nous assumons les choix politiques et les conséquences de leur financement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Huit minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, merci aux services pour leur travail conséquent. J'irai à l'essentiel, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain regrette que ce rapport n'aborde ni les politiques publiques menées par la Métropole ni les priorités fixées. Nous avons, à travers de ce document, une nouvelle démonstration que vous êtes, monsieur le Président, un bon élève du Gouvernement Macron et que tout est parfait dans le meilleur des mondes. La Métropole de Lyon se fait toujours l'écho du projet macroniste. Circulez, il n'y a rien à voir ! Ni Gilets jaunes, ni blouses blanches, ni enseignants en souffrance, ni pompiers en colère, ni lycéens privés d'avenir, ni Maires en révolte.

Juste une petite parenthèse concernant les élus locaux, je ne dois pas être la seule Maire en colère parmi les 59 de la Métropole ni la seule adhérente de l'association des Maires de France. Donc, vous lisez comme moi, quotidiennement, les publications de cette association qui dénonce les attaques contre la libre administration des collectivités, la contractualisation, la suppression de la taxe d'habitation, les baisses des dotations ayant asséché les finances locales. Nous voyons chaque jour les effets dramatiques de cette stratégie de démantèlement des collectivités territoriales et des services publics. La baisse des budgets, c'est la baisse de l'emploi, mais également la dégradation, le délabrement des structures parfois jusqu'au drame. L'effondrement à Marseille de logements sur les locataires est un choc. Réagissons !

Dans cette période de tension et de mobilisation pour le pouvoir d'achat, pour plus de justice fiscale, pour la défense du service public, permettez-moi de réaffirmer dans cet hémicycle, notre ADN populaire et les choix politiques que nous portons. Vous ne pouvez pas, monsieur le Président, feindre de ne pas entendre nos revendications de priorisation pour répondre à l'urgence sociale et climatique quand, dans la rue, des milliers de personnes manifestent.

La colère qui gronde dans notre pays est l'expression crue d'un ras-le-bol contre les inégalités, les injustices et le mépris. Cette même colère s'exprime depuis plusieurs décennies, au travers de mouvements sociaux portés par

les syndicats, les partis politiques de transformation sociale et leurs élus. Toutes les mobilisations constructives pour des droits fondamentaux sont restées sans audience face à des gouvernements successifs sourds à la souffrance d'un peuple.

Aucune des revendications construites n'a débouché sur une réponse des pouvoirs publics et sur des acquis. La désespérance s'exprime aujourd'hui dans toute sa violence et tous ses abus que nous condamnons. Nous appelons le peuple à s'emparer des choses, à pacifier, élargir et construire surtout une mobilisation qui rassemble et à ne pas tomber dans le piège de la violence qui divise. Nous appelons aussi le pouvoir public à donner enfin sens à la justice sociale.

Face à l'urgence sociale et à un taux de pauvreté de 15,2 % en 2017, nous plaçons pour un plan ambitieux de solidarité qui assume la redistribution des richesses de la nation. Nous rappelons à la Métropole notre opposition à toute baisse du budget dans ce domaine. Nous demandons des mesures urgentes et ambitieuses sur les questions les plus inquiétantes, notamment la grande pauvreté, les personnes âgées et la situation inhumaine des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Nous devons concentrer plus de moyens là où les besoins sociaux augmentent. Concrètement, au niveau de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille dont il est question dans une prochaine délibération, un effort supplémentaire doit être fait pour augmenter l'accueil des mineurs et le nombre de postes des professionnels qui les accompagnent, car nous avons besoin, entre autres, de renforcer les dispositifs de sortie des centres d'accueil transitoires pour les mineurs isolés.

Le logement social comme outil de notre modèle social est malmené par l'assouplissement de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains), la fin de l'aide à la pierre, la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), la vente de logements sociaux poussant des familles, malgré elles, à s'endetter dans un contexte où le pouvoir d'achat est insuffisant, ce qui donnera naissance demain à de nombreuses copropriétés dégradées.

La Métropole a le devoir de fournir un logement digne à tous ceux qui vivent dans la rue, mais aussi aux familles qui n'en peuvent plus de stagner sur des listes d'attente aberrantes pour un logement social qui représente un droit. La rénovation énergétique doit s'accélérer en s'appuyant sur la réussite d'Ecorenov. Pour cela, nous avons besoin d'une politique nationale plus ambitieuse, avec l'augmentation du nombre de logements visés et l'augmentation du niveau d'aide, avec un reste à charge zéro pour les foyers les plus en difficulté.

Pour le retour à l'emploi, nous refusons la disparition des missions locales ainsi que la baisse annoncée pour 2019 et 2020 de la mission travail et emploi et du financement d'État de Pôle emploi. Face à l'urgence climatique, nous appelons à une réaction massive des pouvoirs publics, plutôt que la culpabilisation et la taxation des populations contraintes aux déplacements individuels par défaillance du service public.

Développer le transport collectif de partout et pour tout le monde est un levier que nous possédons. Tous ceux qui subissent l'enfer des embouteillages réclament une accélération de la transition de mobilité métropolitaine. Nous dénonçons la fracture territoriale, toujours défavorable à l'Est qui subit le report de circulation et ses nuisances. Nos choix budgétaires doivent témoigner d'un respect de tous les territoires, de toutes les populations. Un nouveau plan mobilité doit affirmer la place centrale du rail, la transformation des pôles gares, de nouvelles lignes de métro, de trams, des parkings relais, des vélos et la transformation du périphérique.

Bien sûr, cette question ne pourra pas se solutionner sans la mobilisation de la Région et de l'État qui, pour l'instant, n'a rien trouvé de mieux à faire qu'une réforme du rail dont nous subissons déjà les effets négatifs. C'est ce que dénonce, par exemple, le collectif d'usagers Givors-Lyon qui se mobilise depuis plusieurs mois contre la suppression de TER entraînant des conditions de transport dégradées et un report des déplacements en véhicules individuels avec saturation des axes routiers et pollution en cascade.

Nous portons également l'éducation comme priorité et, face au délabrement des collèges, nous demandons un effort d'investissement à un plan, une réflexion globale. Tout ce qui touche aux collèges concerne directement les élus municipaux. Aussi, nous insistons pour que toute rénovation, construction ou autre projet soit mené en transparence avec les communes et passent par la discussion avec les élus. Alors j'entends déjà la réponse à l'unisson des responsables politiques de La République en marche, même discours qu'ils soient au Gouvernement ou dans les territoires : "les budgets sont contraints, nous ne pouvons pas continuer à dépenser un pognon de dingue".

Notre groupe pense au contraire qu'un autre projet de société est possible, avec une autre répartition des richesses en rétablissant l'ISF, en stoppant l'évasion fiscale, en taxant le kérosène. Albert Einstein disait qu'on ne résout pas un problème avec les modes de pensée qui l'ont engendré. Il faut ici à la Métropole, mais aussi à Bercy, sortir de notre zone de confort et définir en toute responsabilité nos priorités budgétaires et les ressources à mobiliser. Nous devons changer de schéma pour changer de société. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Huit minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, comme chaque année, le débat d'orientations budgétaires s'articule autour d'un document qui s'en tient à la stricte obligation légale. Alors, je ne voudrais pas me fâcher avec monsieur Brumm parce qu'il nous a bien rappelé au début de son intervention qu'il y avait un cadre légal et que le cadre légal ne prévoyait pas de tout dire, mais la loi impose un minimum. Elle n'empêche pas d'aller au-delà, parce qu'il me semble que faire de la politique, c'est encore ce qui distingue un conseil de collectivité d'un conseil d'administration d'entreprise.

Ce document décrit essentiellement le contexte économique et financier et ne dit malheureusement rien sur le contexte social. Il est peu précis sur la réalisation des investissements. Il décrit l'évolution des dépenses en ressources humaines dans une vision par nature et non de façon analytique. Il est donc difficile à travers ce débat de se faire une idée, même globale, des choix politiques qui ont présidé à l'élaboration du budget que nous examinerons en janvier. Dès lors, tout concourt à s'en tenir à une analyse purement technique de la situation alors que plus que jamais nous avons besoin de parler de politique. Comment rendre lisible l'action de la Métropole pour nos concitoyens si les choix budgétaires ne sont pas explicités aux élus ?

Partons donc du document qui nous est présenté. Nous élargirons le propos ensuite. Nous avons déjà quelques certitudes sur le naufrage social, mais le DOB nous confirme qu'il n'y a pas non plus de miracle économique Macron. Il est ainsi rappelé que la baisse des cotisations sociales alourdit la dette budgétaire alors que le CICE avait davantage déjà prouvé son coût exorbitant pour les finances publiques que son efficacité en matière de création d'emplois.

Emmanuel Macron est en train de répéter en pire l'entêtement de ses prédécesseurs. La volonté contre toute évidence de ne pas toucher à sa politique fiscale, notamment sur l'ISF et la *flat tax*, montrent clairement qu'il y a un choix, celui de faire des cadeaux pour les plus privilégiés quand les plus vulnérables voient leurs services publics se dégrader. Voilà la politique que vous défendez, une politique authentiquement libérale qui s'est éloignée depuis longtemps de la justice sociale et du combat environnemental qui avaient, chez beaucoup d'entre vous, justifié vos premiers engagements politiques.

On ne peut pas avoir de débat local si on ne mesure pas cet écart qui nous sépare sur la politique nationale. La contractualisation budgétaire, qui met les collectivités sous une forme de tutelle des préfets, c'est le résultat direct de votre choix de soutenir un candidat qui n'a pas d'expérience des territoires et qui dirige la France comme une entreprise sans corps intermédiaire et, si possible, sans élus locaux qui ont la grande faiblesse de ne pas pouvoir échapper au quotidien à la détresse de leurs concitoyens. C'est trop facile de se retrancher aujourd'hui sur le local quand on a contribué à mettre en place un Gouvernement en sabotant le processus démocratique de la gauche qui apportait pourtant des solutions nouvelles et justes. Parenthèse fermée.

C'est donc à partir de cette contrainte nationale que nous débattons des orientations budgétaires, une contrainte de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,19 %, comme plusieurs l'ont rappelé, et à 2 % pour les dépenses sociales. Le document précise bien que la Métropole a une gestion active de la dette, ce qui permet d'en atténuer la charge. Cette gestion doit nous permettre de maintenir un niveau important d'investissements validé en 2014. Or, lorsqu'il est évoqué que la collectivité va renforcer son autofinancement, on peut se demander si ce n'est pas en décalant des réalisations en investissement, d'autant que la capacité de désendettement, reste très en deçà (quatre ans et dix mois en 2017) du maximum que nous nous étions nous-mêmes fixé qui était de dix ans.

En effet, le document ne fait l'état que par grandes masses des investissements sans en détailler la réalisation, en apparence bonne. C'est pourtant nécessaire si l'on veut mesurer la réalité des investissements, l'équité territoriale effective, le type de projets qui avancent, ceux qui sont en retard. Nous voyons bien dans de nombreux territoires que la consommation des crédits et le développement des projets n'avancent pas aussi rapidement que prévu. Le financement du développement urbain n'est pas suffisamment explicité, ne l'est pas de manière très transparente.

Je renouvelle ici la demande d'une véritable adéquation entre investissements en équipements publics et dynamique urbaine qui est elle-même une dynamique fiscale. Comment justifier la densification auprès de nos concitoyens, si le niveau d'équipements publics ne suit pas ? C'est une question qui intéresse toute la Métropole, car il y a des besoins en logements à l'échelle métropolitaine alors que l'offre croît très différemment en fonction de la politique des Maires.

Je renouvelle également la demande d'instaurer un pacte financier entre la Métropole et les communes. Il est indispensable, pour mettre en place un projet pour le territoire métropolitain, que communes et Métropole aient une visibilité financière sur le moyen et long termes. Sur ce sujet, nous n'obtenons même pas de réponse, si bien que j'ai l'impression aujourd'hui, cette année encore, pour dire les choses dans un langage qui sied à notre assemblée, de déverser mon surplus hydrique dans un instrument à cordes.

Sur le fonctionnement, il y a dans le document une analyse claire et intéressante de l'évolution des ressources humaines. Il y a, en revanche, peu de choses sur la traduction en matière de politiques publiques. Cela a été dit par d'autres. En période de pression sur la masse salariale, c'est pourtant une question essentielle car il ne suffit

pas d'afficher des inflexions dans le verbe, mais il s'agit de savoir comment elles se traduisent dans la réalité budgétaire.

Or, pour prendre l'exemple des politiques sociales, le peu d'explications se trouve dans une phrase quand même assez obscure : "La Métropole continuera de répondre à ses obligations de protection des populations les plus fragiles en proposant des solutions innovantes tout en respectant le cadre fixé par l'État."

En matière de langue de bois, c'est de l'ancien monde niveau expert. Alors, décomposons : "continuera de répondre à ses obligations" égale "fera le minimum légal" ; " en proposant des solutions innovantes" : "en expérimentant en plus", "tout en respectant le cadre fixé par l'État" : "mais sans moyens budgétaires nouveaux, car nous sommes entrés dans une contractualisation contraignante".

Concernant la politique sociale, il est soutenu dans le document que la dynamique urbaine métropolitaine rend plus soutenable la couverture des besoins sociaux. Cela reste à prouver car le nombre de personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité est plus important dans une Métropole comme la nôtre. C'est surtout dangereux de l'affirmer ainsi, car cela laisse entendre que la Métropole se situe en opposition à la solidarité nationale, ce qui n'est pas le cas totalement et, en cette période d'opposition souvent factice entre l'urbain et le rural, nous n'avons pas besoin de donner cette image.

Nous en revenons aux conclusions au problème fondateur de la Métropole. On a fusionné deux collectivités sans faire un véritable état des lieux des écarts entre la Communauté urbaine et le Conseil général. Quand le Grand Lyon allait souvent au-delà de la moyenne des communautés urbaines, notamment en matière de politique économique, le Département manquait de moyens dans sa politique sociale et éducative. Il n'y a pas eu de miracle métropolitain parce qu'il n'y a pas eu de volonté de remettre en cause ces équilibres et d'affirmer finalement une politique nouvelle sur ces sujets-là ni en 2015, ni en 2017 avec le changement de présidence.

Dès lors, il y a peu de marges de manœuvre pour développer une politique sociale ambitieuse. Il suffit de citer le manque de travailleurs sociaux, en particulier, dans les secteurs géographiques les plus en difficulté que nous connaissons bien. Nous reviendrons ultérieurement dans ce Conseil sur le plan pauvreté, mais il doit être véritablement intégré à la politique sociale de la Métropole.

Je dirai un mot quand même sur la politique transport puisque madame Bouzerda a fait, dans son intervention sur le DOB, une petite partie sur le SYTRAL, quand même, on est tous d'accord pour dire que le niveau du réseau est un élément déterminant, mais dire que les tarifs ne comptent pas, c'est un peu fort. Alors, on aimerait que cela soit effectivement le cas parce que, vu l'augmentation qui est prévue au 1^{er} janvier, ce n'est pas rassurant, mais si le SYTRAL a des augmentations inévitables en matière de dépenses, ce qui n'est pas inévitable, c'est de rester sur un taux de participation de la collectivité qui est plus faible que dans de nombreuses autres métropoles.

Sur la politique éducative, et j'en terminerai par-là, nous rattrapons à grand-peine, malgré l'énergie du Conseiller délégué Desbos, le retard en matière d'investissements. Quand je proposais l'an dernier de mettre de vrais moyens sur les voyages à l'étranger des collégiens, cela nécessitait de donner plus de moyens à la politique éducative. Ce serait certes une somme supplémentaire de 1 M€ à 2 M€ selon l'ambition, mais cela représente qu'à peine un millième du budget de fonctionnement. Ce serait pourtant un signe fort donné à la jeunesse métropolitaine alors que nous versons aujourd'hui péniblement 20 € par élève, ce qui est hérité du Conseil général.

En conclusion, le budget 2019 sera le dernier à être exécuté totalement sur ce mandat métropolitain. Si inflexions il doit y avoir, elles doivent être claires, assumées et apporter des ruptures avec les déséquilibres initiaux. Elles doivent s'inscrire dans un pacte financier transparent avec les communes et les territoires. Rendez-vous donc le mois prochain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Dix minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller GOMEZ : Monsieur le président, chers collègues, année après année, notre Métropole se structure et s'affirme et je parlerai bien de notre Métropole, je ne sais pas si c'est se retrancher ou simplement assumer le fait du cadre démocratique dans lequel nous sommes, mais je n'élargirai pas notre propos au nom des élus Socialistes et républicains métropolitains.

Année après année donc, notre Métropole affine ses politiques et montre sa pertinence pour mieux répondre à nos enjeux d'aujourd'hui et de demain. Année après année, elle monte en puissance et démontre la pertinence du choix de sa conception. Alors face aux attaques dont elle fait l'objet aujourd'hui de la part de certains, dont je pense que nous comprenons tous que l'objectif n'est pas politique, mais plus simplement électoraliste plus 2020 approche, nous nous sommes intéressés à ce qui avait été dit en ces lieux lors du premier débat d'orientations budgétaires de notre Métropole, à savoir le DOB 2016.

Nous avons à l'époque été particulièrement nourris en prédictions alarmantes. On nous expliquait, par exemple, que la structure financière que nous avons constituée nous menait à une dégradation budgétaire non maîtrisée,

que les marges de manœuvre que nous annoncions n'étaient potentiellement rien de plus que de la communication, que le pacte de cohérence métropolitain sur lequel nous travaillions alors ne nous permettrait pas d'avancer vers une meilleure organisation, que notre collectivité finirait écrasée sous le poids de ses dépenses sociales et ne serait plus en capacité d'investir ou encore qu'elle serait asphyxiée par la baisse des dotations de l'État.

Trois ans plus tard, nous pouvons constater le chemin parcouru. À l'inverse des prédictions énoncées, nous sommes parvenus à augmenter l'aide que nous apportons à nos concitoyens les plus fragiles, au travers de l'allocation pour l'autonomie, de la prestation de compensation du handicap, du revenu de solidarité active, mais aussi à la protection de l'enfance, et plus particulièrement, à l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA).

Nous avons construit le schéma des solidarités qui est aujourd'hui mis en œuvre avec un travail important avec les acteurs de terrain, les services et aussi les élus pour améliorer la qualité du service rendu à notre population. Nous avons participé au redressement des comptes publics en absorbant les fortes baisses de la DGF, tout en soldant les emprunts toxiques hérités du Département du Rhône.

Aujourd'hui, nous sommes en capacité de respecter la contractualisation avec l'État visant à limiter l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement à +1,19 %. Et, dans le même temps, nous avons aussi poursuivi le développement de notre agglomération : son développement économique en accompagnant nos entreprises dans le cadre du programme de développement économique 2016-2020, avec son volet social grâce à la mise en œuvre du plan métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e).

Nous avons également travaillé à l'amélioration de notre qualité de vie, avec la réalisation de nombreuses opérations de rénovation urbaine, l'extension de nos transports en commun et le renforcement des modes de déplacements doux et de l'intermodalité par notre Syndicat des transports, et aussi en renforçant la lutte contre la pollution, répondant ainsi à une demande forte de nos concitoyens.

Le développement de notre Métropole passe aussi par l'extension et la construction de nouveaux collèges pour répondre à l'évolution de notre population, parfois même dans l'urgence du fait des retards pris en son temps par le Conseil général du Rhône, et je ne manque pas de croire que nous aurons encore l'occasion de le rappeler dans ce Conseil métropolitain.

Notre collectivité a également travaillé à de nouveaux modes de coopération avec le pacte de cohérence métropolitain passé avec nos communes pour améliorer les interactions, développer les synergies et mutualiser les moyens dans l'intérêt de nos territoires. De la même façon, de nombreuses expérimentations ont été lancées pour trouver de nouveaux modes de gestion, des réponses à de nouveaux besoins, des marges de manœuvre pour déployer de nouvelles actions.

Toutes ces actions, tout ce travail réalisé ont posé les bases sur lesquelles notre Métropole va poursuivre son développement pour les années à venir. Je pense que nous pouvons être fiers du travail réalisé et qui porte ses fruits aujourd'hui. Loin de la catastrophe annoncée, notre institution a trouvé sa pertinence et préserve, année après année, sa capacité d'investissement. Sa structure financière, issue de nos orientations politiques et de sa bonne gestion, qui permet de récolter les fruits de notre développement économique pour financer l'augmentation de nos besoins sociaux, les nouvelles exigences de nos concitoyens, notamment en termes de services au public et de développement durable. C'était l'enjeu de la Métropole. La Métropole est au rendez-vous de cet enjeu.

Notre PPI est, bien sûr, un levier important du développement de notre territoire grâce à la volonté qu'a eue l'exécutif de notre Métropole de ne pas la construire de manière isolée, mais bien dans un dialogue avec les différents Maires de notre agglomération. Je veux le préciser tout de suite car, à écouter certains depuis quelque temps, qui se plaignent des dossiers qui n'avancent pas assez vite, je me dis qu'ils oublient aussi toutes les fois où ils sont intervenus dans cette assemblée pour se féliciter de toutes les réalisations, de tous lesancements d'autorisations de programmes votées, ici, par les élus de la Métropole.

Je ne manque pas de croire d'ailleurs qu'en 2020, ils n'oublieront pas de dire à leurs concitoyens que, si ces réalisations sont les leurs elles sont aussi celles de la Métropole et de son exécutif. La réalité, c'est que depuis 2016, nous conservons un rythme soutenu de réalisations, sur l'ensemble de notre territoire, dans l'ensemble de nos communes. Ce rythme de réalisations se poursuit et s'accélère encore cette année, avec une limite d'autorisations de programme fixée à 750 M€ pour cette seule année alors qu'elle était déjà à 650 M€ pour cette année 2018.

Nous devrions avoir, à la fin de l'année 2019, individualisé 92 % des 3,520 milliards d'euros de la PPI que nous avons validés pour notre projet 2015-2020. Nous en avons, d'ores et déjà, réalisé plus de 1,7 milliard d'euros en cette fin d'année 2018, soit plus de 48 % de l'enveloppe votée et de nombreux chantiers sont aujourd'hui en cours, comme nous pouvons tous le constater.

Mais cela n'empêche pas certains d'entre vous de nous reprocher une PPI qui ne se réaliserait pas, ignorant volontairement le temps nécessaire des projets qui reporte, ici comme dans nos communes, le principal des réalisations à la fin des mandats ou alors de sous-entendre qu'elles ne se réaliseraient pas pour tout le monde. Il faut de plus rappeler que la création de la Métropole en 2015 a mobilisé beaucoup d'énergie de notre part à tous, élus et services, et qu'il a fallu trouver les équilibres pour que les personnes issues du Département du Rhône et de la Communauté urbaine puissent travailler ensemble dans les meilleures conditions possibles et cela a nécessairement ralenti les projets que nous pouvions lancer.

L'ambition de la Métropole, ce n'est pas une juxtaposition de services, mais la création de nouvelles synergies au profit de l'action publique, donc des Grand Lyonnais et des Grand Lyonnaises. Il faut également rappeler qu'en 2014, un certain nombre de communes ont changé de Maire et que, dans certaines d'entre elles, le nouvel exécutif a, et c'était légitime, fait le choix de remettre les projets urbains prévus sur le plan de travail et d'en supprimer parfois certains et d'en inscrire d'autres, ce qui nécessairement a un impact sur la temporalité de leur réalisation.

Alors quand dans certaines de ces communes, l'exécutif municipal reproche aujourd'hui à la Métropole d'être la seule et unique cause des retards constatés, nous leur rappelons aussi la vérité des choses et les appelons aussi à prendre leur part de responsabilité. On ne peut pas, à la fois dans sa commune, s'approprier les réalisations de la Métropole et ici, critiquer les lenteurs qui sont les résultats de ses propres choix. La réalité est que ce chiffre de réalisation de la PPI est exceptionnel et nous avons la volonté de poursuivre avec détermination la réalisation de cette PPI qui poursuit son accélération.

Plus globalement, notre agglomération confirme cette bonne volonté économique : avec un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, de 7,9 % contre 9,1 %, une création d'emplois et d'entreprises qui se poursuit, + 17 % cette année, et une attractivité internationale qui se confirme d'année en année. L'agence de notation Fitch a renouvelé sa confiance en la Métropole de Lyon en confirmant sa note AA.

Monsieur le Président, vous pourriez d'ailleurs annoncer partout et à grand renfort de publicité que nous sommes la Métropole la mieux gérée de France, mais nous connaissons tous le goût des Grand Lyonnais dans la mesure et la sobriété et qu'ils préféreront aux paroles les actes et cette discussion budgétaire pose des actes, celle d'une PPI qui continue à se réaliser.

Depuis sa création, notre Métropole ne cesse de démontrer sa pertinence, de confirmer sa place nouvelle dans le réseau des métropoles à dimension européenne. Elle est régulièrement primée pour ses réalisations et sa qualité de vie. Ces résultats nous encouragent à poursuivre avec détermination les choix politiques pour lesquels nous nous sommes collectivement engagés en 2014 et que nous avons réaffirmés lors de la création de notre Métropole en 2015.

Notre groupe approuve, bien évidemment ces orientations budgétaires claires qui découlent avec constance de notre projet métropolitain, tout en s'adaptant aux nouveaux besoins des Grand Lyonnais et au nouvel environnement économique et législatif. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames, messieurs (*en parlant très fort*)...(Rires)

Oui, il faut un peu donner du ton, sinon on va s'endormir !

Le rapport qui nous est présenté dans le cadre du DOB appelle de la part du groupe Synergies-Avenir plusieurs observations. Si la situation actuelle permet à la Métropole de bénéficier d'une conjoncture favorable, il y a lieu d'être prudent pour l'avenir. Les événements actuels nous invitent à être vigilants car un ralentissement de la croissance économique peut nous mettre en difficulté, un exemple, nous le constatons : la construction de logements autorisés est en forte baisse.

De plus, le projet de loi de finances (PLF) 2019 est tributaire de la mise en œuvre de la loi de programmation de finances publiques de 2018-2022 visant à réduire le besoin de financement des collectivités. Le PLF 2019 a des conséquences sur notre budget métropolitain et, en particulier, les amendements législatifs qui sont aujourd'hui approuvés à l'Assemblée, nous offrent des difficultés particulières, en particulier la TEOM, puisque l'État ne prendra plus en charge les délibérations jugées illégales par décisions de justice, à compter des délibérations adoptées en 2019, ce qui aura un coût évident pour notre collectivité.

L'État s'est engagé à maintenir le montant de DGF même si la DSU et le DSR augmentent. Il faut rappeler que c'est une histoire de vase communicant, puisque c'est dans l'enveloppe globale du bloc communal et intercommunal qu'il peut y avoir des variations parfois sensibles. Il est nécessaire de rappeler que notre collectivité est soumise à la contractualisation avec l'État puisque nos dépenses de fonctionnement ne doivent

pas dépasser le seuil de 1,19 % du CA de 2017, ce qui nous oblige à réduire certains postes budgétaires dans nos dépenses de fonctionnement. Or, ce DOB ne nous permet pas d'y voir clair quant aux postes budgétaires qui devront diminuer.

Notons également la diminution de 64 M€ du bloc communal et intercommunal par l'État, sur le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle et sur la dotation de compensation de la même taxe professionnelle. De plus, le Gouvernement transfère à nouveau la prise en charge des allègements de taxe d'habitation et de taxes foncières aux communes et EPCI, ce qui représente une charge supplémentaire pour les finances locales. À noter aussi que le plafond de prélèvements du fonds de péréquation intercommunale (FPIC) est porté à 14 % des ressources fiscales agrégées, contre 13,5 % actuellement, ce qui se traduira par une augmentation de notre prélèvement.

Par conséquent, toutes ces nouvelles dispositions, qui sont susceptibles d'être modifiées car non définitives, pèseront dans l'élaboration du budget 2019. Prenons encore l'exemple du fonds national de péréquation des DMTO dont le taux de prélèvement va se situer à plus de 15 %, soit un impact de 10 M€ pour la Métropole, même si le reversement de fonds de solidarité intervient, le coût net peut varier entre 6 M€ et 7 M€.

Quant à la projection de la situation financière de la Métropole, les produits fiscaux prévus en 2019 n'intègrent aucune augmentation, conformément aux engagements de mandature et la progression globale de 1 % des produits de recettes de fiscalité est très prudente.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous l'avons tous dit, la masse salariale doit être maîtrisée et contenue, mais on peut aussi s'inquiéter du taux d'absentéisme. Même si les dépenses courantes doivent être contenues, celles-ci ne doivent pas excéder le taux d'inflation. Concernant les subventions, là une approche plus fine s'impose et la diminution systématique de celles versées aux associations doit être revue car ces dernières concourent au maintien du lien social. Les événements actuels nous confirment qu'il faut se montrer plus attentifs à tous les bénévoles qui s'engagent dans le tissu associatif.

Au sujet des structures qui font l'objet d'un conventionnement pluriannuel, ne pouvons-nous pas revoir, madame la Présidente du SYTRAL, cette contractualisation, en particulier pour le SYTRAL, quand on connaît les besoins importants de notre agglomération en matière de mobilité et de s'interroger sur le retard pris dans la réalisation de certaines infrastructures, en particulier, il y a lieu de passer à la vitesse supérieure pour que la deuxième couronne de notre Métropole soit mieux desservie et j'en veux pour preuve les témoignages des chefs d'entreprises qui n'arrivent pas à embaucher parce que les jeunes qui veulent prendre les transports en commun estiment que, encore dans certains secteurs de notre Métropole, le compte n'y est pas au niveau des transports. Moi je le dis très simplement et je réitère tout ce que j'ai dit jusqu'à maintenant.

En ce qui concerne les dépenses à caractère social, on nous a dit qu'il fallait apporter des solutions innovantes. Je souhaiterais qu'on précise ces solutions innovantes et peut-être qu'on nous les décline davantage. Quant aux grands équilibres budgétaires, la priorité est bien sûr de maintenir un niveau d'autofinancement brut suffisant pour financer les investissements croissants de notre collectivité, sans oublier notre capacité de désendettement qui est tout à fait conforme au ratio prudentiel classique, mais nous devons être attentifs à la programmation pluriannuelle des investissements.

En effet, nous avons, il faut le dire, les Maires du groupe Synergies, beaucoup de craintes quant au taux de réalisation de la PPI. Reconnaissons que nous avons pris un certain retard et il est temps de mettre les bouchées doubles. Il y a lieu en particulier de revoir notre organisation beaucoup trop lourde pour réaliser nos projets. Le groupe Synergies-Avenir a fait des propositions très concrètes pour accélérer la réalisation de ces projets par une contractualisation décentralisée avec les communes. Or, depuis plus de six mois écoulés, nous n'avons rien vu venir.

Nous vous alertons, monsieur le Président, de cette situation délicate pour notre collectivité. Des mesures d'urgence s'imposent, d'autant que nous pouvons bien inscrire tous les crédits de paiement que l'on voudra, faut-il encore que la machine métropolitaine puisse les digérer. De plus, notre dette est très raisonnable avec des taux faibles, ce qui nous laisse là encore des marges de manœuvre. Ce DOB ne peut être trop précis car tributaire de l'approbation définitive de la loi de finances 2019, mais il doit être cependant plus précis dans l'approche budgétaire au niveau des dépenses de fonctionnement.

Certes, l'exercice est difficile, mais pas impossible. Ce DOB doit être plus complet quant aux efforts à faire en matière de dépenses de fonctionnement et plus étayé quant à la réalisation de la PPI. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère BALAS : Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention va être assez concise malgré tout le temps qui vient d'y être passé parce qu'il n'y a en effet quasiment rien à dire sur ce DOB car ce document ne contient pas grand-chose, pour ne pas dire rien. En tout cas, il n'y a pas d'information nouvelle par

rapport au contrat de maîtrise des dépenses de fonctionnement signé, il y a six mois, avec l'État, ni par rapport au budget primitif actualisé. Nous sommes à vingt jours de la fin de votre exercice budgétaire de 2018 et vous n'avez pas d'éléments plus concrets à nous donner sur le compte administratif 2018 ni sur votre projet de budget 2019, toujours cette impression de navigation à vue.

Même la Ville de Lyon, dont l'adjoint aux finances connaît bien le Vice-Président de la Métropole, apporte pour une fois plus d'information. Mais c'est vrai qu'il y a quelque temps, la Chambre régionale des comptes lui avait un peu tapé sur les doigts pour rappeler certains impératifs d'un rapport d'orientations budgétaires. Alors, votre interprétation des textes, monsieur Brumm, n'est pas la même d'un côté ou de l'autre. Vous avez insisté sur le respect des textes, mais on peut dire qu'il y a quand même une petite différence entre les deux côtés. Euh... Donc, du coup, vous m'avez troublée... *(Rires)*.

Donc, je sais ce que je voulais dire aussi, c'est que les nombreux Maires ici présents, en tout cas, ceux de notre groupe avec qui j'ai échangé, sont beaucoup plus disert lors de la présentation du DOB dans leur commune envers les membres de leur assemblée. Vous ne respectez pas en fait les membres de cette assemblée en leur soumettant ce document de 25 pages qui est rempli de généralités et pour ainsi dire de "blabla". Vous ne respectez pas non plus les membres de cette assemblée en annonçant, lors d'une conférence de presse, des gels de tarifs et même une baisse des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et ce, avant même la remise du rapport du groupe de travail.

Là aussi, monsieur Brumm, vous avez dit qu'il fallait respecter le travail de ce groupe, mais cela n'a pas été fait puisque nous avons eu des annonces qui, en tout cas, semblent être la révélation d'une prise de conscience soudaine ou d'un réalisme tardif pour ne pas être condamné à rembourser les trop-perçus à compter du 1^{er} janvier prochain du fait du changement de la loi.

Ah si, il y a eu une révélation intéressante, quand même, lors de cette conférence de presse, puisque c'est là qu'il faut aller chercher les informations et non pas dans la commission finances ou dans cette assemblée, cette révélation pourrait être, parce que je mets quand même encore des guillemets, "une légère prise de distance" de monsieur le Président à confirmer, en espérant qu'elle ne soit pas juste de circonstance, avec la méthode Collomb, du nom de votre prédécesseur, qui consistait à augmenter systématiquement les impôts en début de chaque mandat. Vous avez un peu nuancé cela, mais nous verrons.

Mais cela dit, comment démêler le vrai du faux puisqu'il y a trois semaines encore, vous avez voté l'augmentation des tarifs des TCL, non pas pour 2019 uniquement, mais pour 2019 et 2020. Revenons à vos orientations budgétaires. En réponse à nos questions légitimes en commission : allez-vous tenir vos engagements de maîtrise des dépenses ? Et surtout, si oui, comment ? En 2018 ? En 2019 ? Où avez-vous fait des économies ? Où allez-vous en faire ? Est-ce qu'il y aura renégociation de certaines dépenses supplémentaires comme celles concernant les mineurs non accompagnés ? Qu'est-ce qui a changé dans votre gestion depuis la signature du pacte ? Aucune réponse ! Seulement votre assurance que tout va bien et que le contrat sera respecté.

Il faut vous croire sur parole. Excusez-nous, monsieur le Président et monsieur l'adjoint aux finances, mais nous ne croyons plus au Père Noël depuis longtemps. On a même l'impression à vous entendre, en tout cas en commission finances et c'est ce qui nous a été dit, qu'il serait presque facile de respecter ce pacte, d'où notre question récurrente : pourquoi ne l'avoir pas fait avant ? Et ainsi dégager davantage d'autofinancement pour préserver la capacité d'investissement de notre collectivité mise à mal depuis la création de la Métropole, Max Vincent en a parlé, il y a un instant et Xavier Odo, bien plus tôt, dans notre assemblée.

En conclusion, nous aurions donc pu nous épargner ce temps très long passé à cette présentation dans un Conseil qui sera, comme toujours très long, trop long, et nous attendons donc, pour nous faire un avis sur votre gestion, votre projet de budget pour 2019, en espérant trouver des réponses à nos interrogations et y voir éventuellement un peu plus clair sur votre stratégie. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Balas. Monsieur Brumm, quelques mots ?

M. le Vice-Président BRUMM : Oui monsieur le Président, ce sera quelques mots puisque le débat a duré une heure et demi. Je dirais simplement, d'abord que cela a été un bon débat puisque chacun s'est vraiment exprimé dans le cadre du DOB, c'est le moins qu'on pouvait faire. J'ai été assez satisfait de constater que les critiques ne sont pas violentes contre ce que nous avons présenté. Je rassure ceux qui disent que nous n'évoluons pas. Ceux qui étaient à la commission des finances ont pu constater qu'à la suite de certaines remarques qui avaient été faites, peut-être pas dans la forme que j'aurai aimée, mais justifiées sur le fond, nous y avons répondu et nous avons enrichi le débat.

Il est bien évident que, compte tenu des nouvelles observations qui ont pu être faites aujourd'hui et que nous allons analyser, vous en retrouverez certainement une grande partie dans la présentation du budget que nous ferons le mois prochain. Donc, je suis satisfait de cette séance, pas de tout ce qui a été dit, mais de son déroulement sur le débat d'orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Brumm. Je dirai quelques mots très rapides. Madame Balas, vous avez dit : "Je n'ai rien à dire", mais vous avez bien pris tout votre temps de parole quand même...

Vous l'avez rappelé que ceci est le DOB et que les discussions vont continuer, y compris dans notre propre majorité pour élaborer un budget qui va traduire pour le coup nos engagements, qui va traduire nos orientations et qui va traduire ce qu'on appelle des choix politiques. Mais je crois que le DOB donne des indications et affiche, en tout cas, pour le moins une volonté, en somme une direction.

Alors d'abord, au-delà des critiques du contexte national, des contraintes de la contractualisation financière qu'il faut entendre, il nous faut d'abord et néanmoins travailler dans ce cadre, dans cette contrainte, comme le feront d'ailleurs d'autres collectivités dont certaines sont présentes ici à travers quelques communes, à travers la contrainte des 1,19 %, mais aussi d'un certain nombre de péréquations qui ne sont pas si inintéressantes que cela, parce qu'elles traduisent aussi, même si elles ne sont pas choisies, une solidarité en direction des communes. Je pense à la DSU et à la DSR, et une solidarité interdépartementale à l'heure où on constate quelquefois une rupture des territoires. Ces contraintes-là, je crois qu'on peut les assumer ensemble, elles font partie de cette solidarité territoriale dont certains, aujourd'hui, se réclament à grands cris et c'est bien normal.

Dans ce cadre, il faut qu'on affiche deux principes et ils sont affichés dans ce débat :

- d'abord garder une bonne santé financière, non pas pour le plaisir de figurer dans un classement, mais pour garder une bonne capacité d'investissement. Puis ne pas nous endetter pour l'avenir et mal engager finalement ceux qui nous succéderont un jour ou l'autre ;

- le deuxième principe, c'est ne pas dégrader nos politiques publiques et être au rendez-vous pour que cette Métropole, et cela a été évoqué, reste absolument attractive, qu'elle attire des entreprises, qu'elle attire des emplois, qu'elle soit en capacité de garder les entreprises qui sont présentes sur le territoire et que, dans le même temps, elle réponde aux enjeux climatiques ou aux enjeux sociaux qui ont été évoqués, je crois, par l'ensemble des intervenants.

Nous pourrons y faire face d'abord par la volonté et ce n'est pas simplement le DOB ni simplement le budget, c'est un certain nombre de délibérations, de décisions qui sont prises et puis, parce que nous avons montré aussi peut-être qu'à la différence des Départements, il a été évoqué le pourcentage de dépenses sociales. Je rappelle que le pourcentage de dépenses sociales dans un département moyen c'est 50 % des dépenses, ici, c'est 32 %, ce qui est quelque part, une chance pour faire face moins difficilement en tout cas à nos engagements, bien que ces dépenses augmentent de façon structurelle.

Les recettes fiscales reposent en partie sur notre dynamisme et notre attractivité. C'est en partie les droits de mutation, 390 M€, référence au DOB. Cela sera sans doute plus. Quelqu'un a dit "attention à l'effet ciseau", je crois que c'était monsieur Boudot, mais au contraire, l'un des avantages de cette Métropole par rapport à un Département, c'est bien sûr de limiter cet "effet ciseau" qui nous permet de faire un certain nombre de choix politiques. Certains ont été faits lors de la décision modificative à travers les 16 M€ autour des MNA parce que nous pouvons, avec cette dynamique économique, financer un certain nombre de choix que nous faisons en matière notamment de politiques sociales.

Cela va nous permettre une augmentation des dépenses, Richard Brumm l'a évoqué, de 24 M€ pour rester dans le cadre des 1,19 %. C'est deux tiers autour des dépenses sociales et un tiers autour des frais de fonctionnement et, en particulier, des frais de personnels (glissement vieillesse, technicité, etc.), mais c'est aussi un certain nombre d'actions sociales qui seront posées. J'aurai l'occasion d'en reparler ultérieurement pour ne pas alourdir les débats.

C'est un arrêt à la baisse des subventions aux associations, Max Vincent l'a évoqué, sauf à celles avec qui nous sommes contractualisés et c'est le cas pour un certain nombre donc, nous ne reviendrons pas sur nos engagements. Ceci est grâce aussi à des mesures de bonne gestion qui vont nous permettre de rester dans les 1,19 %, nous avons déjà anticipé cette bonne gestion, ce n'est pas quelque chose de nouveau, et nous permettre de faire des investissements forts.

On en verra, tout à l'heure, dans un certain nombre de délibérations, c'est un plan d'actions pour une action plus efficiente et je voudrais remercier, au-delà des services qui ont présenté avec Richard Brumm ce DOB, l'ensemble des services parce que cet effort collectif est fait surtout à travers les services. C'est une masse salariale maîtrisée, c'est 3 % depuis le début du mandat ou en tout cas depuis 2015, c'est une gestion de la dette optimisée et, par là même, une baisse des frais financiers. Je crois que c'est 27 M€ de moins entre 2015 et 2017, ce n'est pas anodin.

Donc à partir de ce débat d'orientations budgétaires, les discussions vont se poursuivre pour la présentation en janvier d'un budget qu'on souhaite ambitieux. Il y aura, bien sûr, des débats avec une ambition partagée, je l'ai dit tout à l'heure, que cette Métropole reste cette Métropole attractive que nous souhaitons tous, mais aussi une

Métropole qui soit attentive aux plus fragiles et qui soit attentive aussi au changement climatique, sans jamais dégrader les services publics ou les services au public.

Je vous propose, bien évidemment, de voter pour prendre acte, à la fois, de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2018 et, bien sûr, d'acter la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2018, organisés au sein de notre assemblée.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2018-3193 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône (ADEMAS-69) - Mise à disposition de personnels - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3193. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Le dossier numéro 2018-3193, monsieur le Président, concerne l'Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône, tout le monde connaît ADEMAS-69. Il s'agit donc de s'adresser à des publics de 50 à 74 ans pour le dépistage de cancers. Il s'agit de mettre en place du personnel à disposition sur une durée de deux ans.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, je n'interviendrai pas directement sur ce rapport qui n'appelle pas d'observation et que nous voterons, mais nous voulions alerter sur la situation du Registre des malformations en Rhône-Alpes, le REMERA.

Vous avez suivi comme nous, je pense, l'affaire des enfants nés sans bras ou sans main dans un petit périmètre du département voisin de l'Ain et le rôle de lanceur d'alerte qu'a tenu cette structure. Malgré la campagne de dénigrement dont le REMERA a fait l'objet, les autorités sanitaires ont été contraintes de reconnaître la réalité du problème et la rigueur scientifique des travaux de l'équipe qui tient le registre. En conséquence de quoi, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a annoncé le maintien du budget pour 2019 et l'annulation des licenciements des membres de l'équipe du REMERA, ce qui est une bonne nouvelle.

Pour autant, il manque 30 000 € à cette structure pour boucler son budget 2019, du fait notamment des obligations nouvelles des conséquences du RGPD (règlement général sur la protection des données) qui imposent de recourir à un hébergeur de données de santé, mais aussi pour financer la recherche de tératogènes dans l'environnement.

Notre Métropole a lancé une politique santé environnement sous l'impulsion de Thierry Philip, que je suis avec lui, et un diagnostic territorial a été réalisé, on en a parlé tout à l'heure. Dans le cadre de cette politique santé environnement, nous souhaitons que la Métropole soutienne le REMERA dont personne ne conteste plus l'intérêt majeur des travaux et lui permette de pérenniser son action sur notre territoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans **Article 1 - Objet et durée de la mise à disposition**" de la convention jointe à la présente délibération, il convient de lire :

1° **"La métropole de Lyon met à disposition de l'Association, le personnel suivant pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018."**

au lieu de :

"La métropole de Lyon met à disposition de l'Association, le personnel suivant pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2018."

2° **"- personnel permanent" : 7 postes équivalent temps plein sont mis à disposition de l'Association pour une période d'un an."**

au lieu de :

- personnel permanent" : 7 postes équivalent temps plein sont mis à disposition de l'Association pour une période de 2 ans."

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Thierry PHILIP, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Association pour le dépistage organisé des cancers du Rhône (ADEMAS-69), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2018-3194 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Association la Gourguillonnaise - Mise à disposition de personnel - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3194. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Dans ce cas, il s'agit de l'association la Gourguillonnaise. Nous sommes là aussi dans le cadre de la mise à disposition de personnel, mais seulement sur un an sachant que, et Pierre Diamantidis va prendre la suite sur cet exposé, nous sommes en discussion de travail avec cette association pour, non pas se substituer à elle, mais pour regarder avec elle les différentes possibilités de réorganisation de cette activité, y compris pour accompagner cette activité jusqu'en juin 2019 et, si après juin 2019, elle peut assurer, pour elle-même et avec elle-même, une activité totalement autonome, elle prendra les décisions nécessaires.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames, messieurs, excusez-moi, je suis un peu enrôlé. Nous revenons sur la Gourguillonnaise, mais au-delà de la Gourguillonnaise, il s'agit d'un problème qui concerne toutes les subventions que nous donnons à certaines associations.

Je voudrais d'abord remercier les services qui nous ont enfin annexé les projets de conventions des contrats de délibération soumis à nos votes. Cependant, pour la plupart des associations qui sollicitent une subvention, il nous manque toujours le bilan comptable qui est joint à l'appui de leur demande.

Concernant la présente délibération, je voudrais remercier aussi les trois Vice-Présidents de notre Métropole qui, avec patience, énergie et opiniâtreté, ont obtenu de nos services que le bilan comptable de la Gourguillonnaise nous soit enfin remis. Il ressort de ce bilan que cette association compte 346 adhérents dont 96 agents de notre Métropole, soit moins de 1 % des effectifs de notre Métropole, et 57 agents de la Ville de Lyon, soit 0,8 % des effectifs de la Ville de Lyon.

Elle est présidée par un cadre supérieur de notre Métropole. Sa trésorerie, à la clôture du bilan, fin juin 2018, présente un solde positif de plus de 80 000 € et les créances à recouvrer, constituées essentiellement de subventions diverses, s'élèvent à 191 000 €, soit un total disponible, à court terme, de plus de 270 000 €, ce qui compte tenu des recettes attendues des diverses activités devraient assurer le financement jusqu'à fin juin 2019 largement.

Dans ces conditions, notre subvention remboursant le remboursement des salaires des trois agents que nous détachons est-elle vraiment nécessaire ? Pourquoi dis-je "nous remboursons le remboursement" parce qu'aujourd'hui, ces agents sont payés par la Métropole, l'association rembourse la Métropole et ensuite la Métropole donne une subvention équivalente à ce remboursement, ce qui fait en termes de dépenses de fonctionnement pour la contractualisation, deux fois le même montant. Peut-être pourrions-nous simplifier les choses et laisser à l'association le soin de payer ces agents et ensuite, donner la subvention équivalente.

Compte tenu de l'existence, dans nos différentes communes, d'associations qui font exactement la même chose, seules ou à plusieurs, sans qu'aucune subvention ne leur soit versée, je pense que notre souci d'équité dans la répartition de l'argent public que nous gérons m'amène à penser que non, nous n'avons pas besoin de donner cette subvention.

En commission finances, il nous a cependant été précisé qu'il serait mis fin à cette situation injuste, comme vient de le dire à l'instant le Vice-Président Marc Grivel, à l'issue de l'exercice 2018-2019, soit à partir du 1^{er} juillet 2019. Enfin, il est à noter que la convention qui accompagne la présente délibération ne mentionne pas l'accord du comité technique pour le détachement de ces trois agents ni la saisine de la commission de déontologie prévue par la loi du 2 février 2007.

En conséquence, monsieur le Président, en respect du travail accompli par nos trois Vice-Présidents, je ne voterai pas contre cette délibération, à titre personnel, mais je m'abstiendrai. Bien entendu, la liberté de vote est laissée aux membres de notre groupe. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans **Article 1 - Objet et durée de la mise à disposition**" de la convention jointe à la présente délibération, il convient de lire :

"personnel permanent" : **1 etp** est mis à disposition à la Gourguillonnaise pour une période d'un an."

au lieu de :

"personnel permanent" : **1 etp** est mis à disposition à la Gourguillonnaise pour une période de 3 ans."

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, messieurs Diamantidis et Bousson (Synergies-Avenir) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2018-3197 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Désignation du référent déontologue - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3197. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Pour cette délibération, il s'agit de désigner un référent déontologue et je précise donc que nous avons la possibilité d'avoir un déontologue en partenariat avec le CDG 69. Sa mission principale est d'apporter en toute indépendance et confidentialité conseils et assistance auprès des agents publics sur les questions déontologiques qu'ils se posent eux-mêmes par rapport à leur travail et à leur mission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, dans cette délibération, il s'agit de désigner le référent déontologue qui pourrait être consulté par tout agent public. C'est la loi, mais c'est aussi un service essentiel. Au-delà du respect des textes qui constituent le socle sur lequel se construit l'exercice des droits et devoirs, il n'est pas inutile de revenir sur les enjeux de l'approche déontologique des missions des agents de la fonction publique.

La déontologie est fondée sur une approche morale qui affirme des principes et des valeurs. Elle se décline ensuite selon les règles des métiers qu'elle concerne. Les textes et commentaires sur la déontologie de l'administration nous disent qu'elle est déterminée par le passage progressif d'un état de puissance publique à un état de service public.

Dans cette évolution, plusieurs des obligations des agents publics se doivent d'être conditionnées par les attentes des citoyens usagers. On retrouve ces notions dans la déontologie des services de justice. La déontologie aspire à la prévention, elle est proche de la norme de conduite ou de comportement, de l'objectif à poursuivre, destinée à guider les individus dans l'exercice de la profession qu'elle encadre. La déontologie sert de référent, de moyen de responsabilisation. Il est donc nécessaire de distinguer déontologie et discipline. La déontologie du travail social, par exemple, est pensée à partir de la relation entre le travailleur social et la personne et fondée sur la demande de cette dernière.

Ainsi, les notions de confidentialité sont considérées comme essentielles et elles commandent les valeurs premières qui sont le respect de la dignité, la non-discrimination et le respect de la vie privée. À ce propos, on peut lire que les conditions des interventions dans le secteur social se sont incroyablement complexifiées. Pluridisciplinarité des équipes, partenariats institutionnels quasi obligés, compétences pour agir sur le même objet social multiples et morcelées, publiques et privées, et j'ajoute aujourd'hui, rencontres avec le bénévolat.

Au-delà des problématiques classiques du secret professionnel, c'est ainsi la question du partage de l'information qui vient en première ligne. Le temps présent nous incite à approfondir la question de nos pratiques. L'acceptation généralisée de la pénurie qui conduit à privilégier tel ou tel type de demande et à transférer les pressions de niveau en niveau conduit à un brouillage des repères. Dans les situations de crise que nous rencontrons, il y a un désarroi profond chez l'ensemble des acteurs.

Nous avons pu voir combien la notion d'urgence, le face à face avec la pénurie, l'absence de réponse pouvaient générer des entorses à la déontologie. Il est des situations qui bouleversent les capacités à prendre soin. L'accueil est non seulement la gestion de dispositifs, mais également prioritairement, la gestion des relations humaines sous l'éclairage d'un socle de droits. Le code de déontologie est le support d'une attitude qui doit permettre à quiconque d'être considéré comme une personne. Là est l'attente des usagers du service public, non

pas d'être quelqu'un, mais d'être une personne. Pour les mêmes raisons, il doit être le cadre protecteur de l'agent dont la fonction doit être valorisée et renforcée par des règles sur lesquelles il peut prendre appui. C'est bien cet assemblage que la loi nomme l'égalité de dignité de tous les êtres humains.

Ainsi, nous atteignons la dimension éthique dont Félix Guattari disait déjà de façon prémonitoire dans les années 1990 qu'elle était en passe de devenir le nœud de tous les enjeux à l'égard des politiques qui manquent aujourd'hui, le local, la relation immédiate, l'environnement, la reconstitution du tissu social. La déontologie s'enrichira en retrouvant des mots simples pour dire la bienveillance, le prendre soin qui doit être le fil conducteur de l'action de la collectivité pour les administrés comme pour celles et ceux qui administrent. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENT : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, le présent rapport porte donc sur la désignation d'un référent déontologue. Comme cela est fort bien rappelé, la déontologie est un ensemble de principes et de règles éthiques qu'un agent public doit suivre. Nous compléterons cette définition par un rappel de ce qu'est l'éthique ou plutôt de sa caractéristique essentielle : l'éthique est universelle. Autrement dit, c'est quelque chose qui rassemble, en théorie, tous les humains. On ne peut donc pas la décliner localement, il n'existe donc pas une éthique à la lyonnaise ou une éthique métropolitaine qui permettrait de prendre quelques libertés avec les principes.

Alors, nous n'aimerions pas être à la place du référent déontologue qui va devoir s'interroger sur certains comportements. Prenons, par exemple, un de nos collègues qui, après s'être battu à Paris pour que les communes soient représentées le moins possible dans cette assemblée à partir de 2020, promet aujourd'hui un Sénat des Maires auquel, fort heureusement, personne ne croit, la déontologie de la place de la Comédie, plus personne n'y adhère, c'est tellement ancien monde !

Nous n'aimerions pas davantage être à la place du déontologue qui devra faire respecter la règle d'or voulant qu'un agent public ne doit pas utiliser les moyens du service public à des fins personnelles. Nous ne faisons que citer le texte du rapport. Il devra, en effet, se poser la question suivante : "est-ce que travailler pour un parti politique, certes majoritaire, pendant ses heures de travail car on est y contraint, est conforme à la déontologie" ? Vaste sujet, n'est-ce pas ? Une nouvelle fois, la déontologie à la lyonnaise, cela semble quand même assez peu universel.

La tâche de notre déontologue risque d'être encore plus complexe lorsqu'il s'apercevra que l'un de nos éminents collègues, Conseiller de la Métropole et membre de la commission des finances, a préféré ne pas participer à sa dernière réunion pour recevoir dans sa belle mairie un autre de nos collègues, Maire également, d'une commune située à 20 kilomètres de la sienne. J'imagine que notre déontologue, le pauvre, va devoir trouver quels intérêts déontologiques supérieurs peuvent justifier pareilles absences.

Poursuivons avec ces passionnants concepts sur la gouvernance de la Métropole. Parmi nous se trouvent de nombreux Maires et élus de terrain qui doivent rendre des comptes et à qui nos concitoyens posent des questions. Et l'une des choses difficiles pour nous, élus locaux, Maires de villes petites et moyennes, est d'expliquer à nos concitoyens que la plupart des dossiers concernant leur quotidien sont souvent gérés ici même à la Métropole. Cela, nous y parvenons, c'est encore explicable. Ce qu'il l'est moins, c'est lorsqu'une association voit sa subvention baissée ou supprimée car la Commission permanente, où aucun membre de notre groupe ne siège, en a décidé ainsi. Nous aurons le plaisir à écouter notre déontologue, afin qu'il puisse nous expliquer en quoi cela est éthique d'exclure des membres d'une assemblée d'une Commission permanente sur le fondement d'une étiquette politique.

Toutefois, au milieu de toutes ces questions que nos concitoyens nous posent, la seule à laquelle nous ne pouvons pas trouver d'explication, mes chers collègues, c'est lorsqu'ils nous disent que de toute façon dans deux ans, ou un peu moins maintenant, dans quinze mois, il y a des chances pour que leur commune n'ait pas de représentant au Conseil de la Métropole.

Dans pareil cas, nous ne pouvons qu'acquiescer, prendre acte de cette reculade démocratique, nous n'avons pour le coup pas vraiment besoin d'un déontologue pour y voir ce qu'on appelle un *hold-up* démocratique. Est-ce éthique et est-ce déontologique ? Fort heureusement, notre groupe se réjouit de bientôt pouvoir disposer d'un interlocuteur qui sera en mesure de nous éclairer sur l'éthique de notre institution, la déontologie de certains élus de cette assemblée. Nous espérons simplement que notre futur déontologue, à force de démêler les situations d'éthique à la lyonnaise des autres, ne sera pas trop vite en situation de "*burn out*".

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2018-3198 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Bron - Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Restructuration des bâtiments d'hébergement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3198. Monsieur Kabalo s'étant absenté, monsieur Brumm vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, absent momentanément : Monsieur le Président, il s'agit d'un rapport qui a trait à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) à Bron. Il s'agit d'approuver la restructuration des bâtiments d'hébergement et l'individualisation d'autorisation de programme. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus. Installé en 1963 sur une emprise du parc de Parilly à Bron, l'IDEF comprend 23 bâtiments. Hormis la pouponnière et l'accueil mère-enfant qui ont fait l'objet de travaux, l'ensemble des autres bâtiments d'hébergement date de l'origine du site, il y a donc plus de cinquante ans. C'est dire si l'IDEF et la protection de l'enfance en danger ont été délaissés par le Département du Rhône.

D'ailleurs, la délibération ne cache pas que ces bâtiments présentent, je cite : "de nombreux problèmes de vétusté, d'obsolescence, d'inadaptation aux évolutions des modes de prise en charge et même d'inadaptation des sanitaires à la mixité des groupes". De par sa création en 2015, la Métropole a repris au Département la compétence de la protection de l'enfance en danger. La délibération mentionne qu'un nouveau projet d'établissement a été lancé à l'automne 2017 avec un déploiement de la nouvelle organisation en mai 2019.

Ce projet d'établissement prévoit quatorze unités de vie, au lieu de onze actuellement, avec deux objectifs : installer les enfants par tranche d'âge, d'une part, et augmenter la capacité d'accueil, d'autre part. La délibération explique qu'une première tranche de restructuration des bâtiments d'hébergement est à réaliser en urgence. Après plus de 50 ans de désintérêt à l'égard de l'IDEF, on peut ensemble s'apercevoir que les besoins sont urgents, que les besoins sont là et que nos services de la protection de l'enfance croulent sous les demandes. Pourtant cela fait des années que les équipes qui exercent à l'IDEF tirent le signal d'alarme, dénoncent à la fois le manque de personnel, le manque de moyens, l'insuffisance du nombre de places et une vétusté de locaux qui a déjà pu mettre les jeunes comme les professionnels en danger. Alors, à quoi devons-nous cette prise de conscience, ou du moins cette évolution de politique ?

Cette évolution est paradoxalement un des effets positifs de la venue des mineurs non accompagnés de moins de quinze ans. L'impossibilité de les accueillir à l'IDEF a mis en lumière et rendu intenable le déficit de places d'hébergement pour les enfants en danger et nous insistons, le déficit de places pour tous les enfants en danger confiés à notre collectivité car les mineurs non accompagnés venus d'Afrique ne sont pas la cause du mauvais état de santé de l'IDEF, ils en sont le révélateur.

Parallèlement à la question des capacités d'accueil, il y a le nouveau projet d'établissement avec ses orientations éducatives. Comment les équipes qui interviennent au sein de l'IDEF ont-elles été associées à ce nouveau projet d'établissement dont on annonce le déploiement en 2019 ? Une hausse de budget de fonctionnement est-elle prévue en 2019 et pour les années à venir ? Des recrutements sont-ils prévus ? Et si oui, à quel rythme ? Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques éléments simplement pour dire que je crois qu'il faut qu'on se réjouisse de cette avancée-là et dire que la Métropole n'a pas en charge depuis 50 ans l'IDEF. Donc, la réaction et les décisions de la Métropole au regard de la prise en charge de l'IDEF sont assez rapides par rapport à ce qui se passait dans le passé.

Vous avez raison en partie sur les raisons qui ont poussé, qui ont accéléré, mais ce ne sont pas uniquement celles-là. Bien évidemment, l'accueil des MNA a mis en relief cela, mais la diminution forte du nombre des familles d'accueil aussi est un des éléments parce qu'il y a une population vieillissante qu'on n'arrive pas à remplacer en termes de familles d'accueil. Il y a aussi le recours au placement plus fréquent pour des enfants en situation de carence éducative, il y a une accélération qui n'existait pas auparavant, l'accueil des MNA, vous en avez parlé. Il y a aussi un manque de places pérennes dans un certain nombre de maisons pour enfants à

caractère social, dans des instituts thérapeutiques et dans des instituts médico-éducatifs, ce qui montre qu'il est nécessaire d'avancer vite sur ce sujet.

Donc, je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, absent momentanément.

N° 2018-3200 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Dépollution des sols et sous-sols des biens gérés par la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3200. Monsieur Kabalo étant toujours absent, monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, absent momentanément : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport qui a trait à la dépollution des sols et sous-sols des biens gérés par la Métropole de Lyon. Il s'agit d'autoriser la signature d'un accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je ne prendrai pas quatre minutes. Monsieur le Président, cette délibération porte donc sur la dépollution des sols et sous-sols des biens gérés par la Métropole de Lyon. Alors, je vous prie par avance de m'en excuser, mais je ne vais garder de ce titre que les mots "biens gérés par la Métropole de Lyon" et y ajouter un mot supplémentaire "vacants" : "biens vacants gérés par la Métropole de Lyon". Alors, à cette même période de l'année l'an dernier, vous demandiez à notre Conseil, monsieur le Président, de voter un budget minimal de 1,8 M€ pour vidéo et télésurveiller à distance et pendant deux ans les biens vacants de notre Métropole.

Le groupe GRAM s'était élevé contre cette proposition, expliquant que ces bâtiments pouvaient sans aucun doute être utilisés plus intelligemment. Nous avons formulé la demande de recevoir la liste exhaustive de ces bâtiments avec leurs caractéristiques et vous vous y étiez engagé, monsieur le Président. Pourtant, malgré deux courriers de relance, nous n'avons toujours pas, un an après, ce document.

Alors, si j'en crois les propos tenus en commission sociale et rapportés tout à l'heure en séance au sujet de l'égalité femmes-hommes, peut-être qu'en tant que femme je ne suis ni suffisamment digne de confiance, ni suffisamment compétente pour recevoir cette liste, mais je n'en suis pas moins élue et donc, à ce titre, j'ai le droit à cette information. Je la reformule donc ici officiellement et j'espère vraiment ne pas avoir à saisir la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) ou toute autre autorité pour obtenir cette information qui nous est due. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Vous n'en aurez pas besoin. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, absent momentanément.

N° 2018-3164 - développement solidaire et action sociale - Pacte de cohérence métropolitain (PCM) - Délégation de gestion du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Feyzin à la Métropole de Lyon - Avenant à la convention de délégation de gestion - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3164. Madame Runel s'étant absentée, madame Rabatel vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère RUNEL absente momentanément : Il s'agit d'approuver un avenant à la convention de délégation de gestion du CCAS de la Ville de Feyzin à la Métropole de Lyon dans le cadre de la mise en œuvre de la proposition n° 3 du pacte de cohérence métropolitain. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PEYTAVIN : Il s'agit simplement d'une explication de vote : nous n'avions pas voté la délibération portant sur la gestion du CCAS de Feyzin à la Métropole, donc nous nous abstenons sur cet avenant.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL, en remplacement de Mme la Conseillère RUNEL absente momentanément.

N° 2018-3165 - développement solidaire et action sociale - Approbation du règlement métropolitain d'aide sociale (RMAS) en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

N° 2018-3166 - développement solidaire et action sociale - Accompagnement des personnes âgées et personnes en situation de handicap à domicile - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2019-2022 entre la Métropole de Lyon et la SARL At'Home pour le financement du dispositif de mutualisation de la prestation de compensation du handicap (PCH) des Basses Barolles - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3165. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Il s'agit simplement d'actualiser le règlement métropolitain d'aide sociale qui jusqu'à maintenant était fait en relation avec le Département. Il fallait toiletter ce règlement et surtout y amener quelques précisions complémentaires spécifiques à la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. On a regroupé les interventions sur deux rapports, alors madame la Conseillère déléguée Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3166. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Ce rapport a pour objet la signature d'un CPOM entre la Métropole de Lyon et la SARL At'Home pour le financement du dispositif de mutualisation de la prestation de compensation du handicap (PCH). At'Home est située aux Basses Barolles, à Saint Genis Laval, et bénéficie actuellement de cette activité onze personnes en situation de handicap lourd.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération porte sur un projet que je connais bien puisque j'ai eu l'opportunité d'être associée, il y a quelques années en tant qu'adjointe à la solidarité de Saint Genis Laval, dans l'élaboration et le soutien du projet initial par le collectif de personnes en situation de handicap qui l'avait conçu. Suite à la disparition du foyer APF dans le quartier des Barolles, les personnes les plus vulnérables craignaient en effet de perdre une qualité de service, notamment la nuit. D'autres personnes, moins lourdement handicapées, ont alors accepté de mutualiser leurs aides respectives avec les premières, de manière à s'offrir un service de qualité et correspondant aux besoins différenciés des membres du collectif.

Comme le rappelle la délibération, la mutualisation des PCH vise à proposer une alternative à l'établissement en accroissant la souplesse des réponses aux besoins quotidiens de personnes lourdement handicapées vivant dans des logements regroupés grâce à une permanence permettant des interventions non programmées sur demande des bénéficiaires. Rappelons qu'au début du projet, la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) n'était pas favorable à cette mutualisation de prestations au prétexte que la PCH est une aide individuelle.

Depuis, heureusement les choses ont évolué, notamment grâce au rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) d'août 2016 sur la mutualisation de la PCH qui conclut que c'est une bonne chose. D'ailleurs, en mai 2017, juste avant le changement de Gouvernement, un courrier est parti du ministère de la Santé mettant en avant le rapport IGAS et incitant toutes les MDPH et tous les Départements à envisager la mutualisation de la PCH, notamment dans les projets d'habitat inclusif.

Depuis 2016, la Métropole a souhaité pérenniser le fonctionnement de ce dispositif expérimental de mutualisation de la PCH, implanté comme nous l'avons dit à Saint Genis Laval, en concluant un CPOM avec la SARL At'Home, structure qui encadre le fonctionnement du dispositif de permanences. Je me réjouis donc que la Métropole ait pu

poursuivre le partenariat avec les personnes en situation de handicap via un CPOM contractualisé entre la Métropole et la SARL At'Home, ce qui sécurise pour trois ans les bénéficiaires.

Rappelons l'originalité du projet original puisqu'il supposait une mutualisation des différentes prestations reçues par les personnes en situation de handicap, une mutualisation des enveloppes pour un partage des moyens, mais pas seulement des moyens. Cette démarche originale de mutualisation vient en effet en écho à un autre terme, la coopération. J'aimerais ainsi profiter de cette délibération pour évoquer ce mot qui, au vu du contexte national, peut paraître naïf et utopique. Mais je crois que justement, on manque souvent d'utopie. Il faut dire que la lourdeur administrative ne nous aide guère à expérimenter.

Pour monter ce projet, les habitants concernés ont dû batailler, expliquer, coopérer pour convaincre et faire vivre leur projet. Certaines personnes sont sorties du dispositif et, à chaque fois, il a fallu se démener pour trouver de nouveaux contractants. On pourrait parler d'*empowerment* et le groupe UDI souhaiterait que notre Métropole s'empare davantage de ce pouvoir d'agir des citoyens. Les citoyens qui ont imaginé ce dispositif ont, en effet, compris que la mutualisation permettrait d'offrir un meilleur service aux personnes les plus vulnérables du collectif sans nuire aux plus valides. Pour eux, double gain : l'assurance d'être tous bien traités et la possibilité en outre de nouer des liens, d'agir ensemble dans la cité, au-delà du simple intérêt financier, un intérêt humain évident.

Monsieur le Président, je parlais d'utopie dans mon intervention, c'est pourquoi je pose la question suivante : ne pourrait-on pas dupliquer ce système de mutualisation de prestations entre bénéficiaires de l'APA, voire mutualiser des prestations différentes, pour monter par exemple des projets d'habitat inclusif innovant ? Pour que la Métropole ne se cantonne pas à la gestion de dispositifs et de prestations, mais qu'elle développe pleinement son pouvoir d'agir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué POUZOL : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Crimier, vous vouliez dire un mot, je crois ?

M. le Vice-Président CRIMIER : Oui, quelques mots sur ce CPOM, simplement pour dire que ce projet a été initié, il y a quelque temps, grâce à l'implication de l'ensemble des élus de la Ville de Saint Genis Laval et de madame Millet et des résidents. Ce que je voulais dire, c'est que la Ville accompagne, bien entendu, cette démarche, notamment avec l'adjointe actuelle et je rajouterai également qu'il y a aussi une dimension d'inclusion qui a été évoquée et j'en suis très content, c'est qu'en même temps, ces personnes en situation de handicap, parfois lourdement, sont très impliquées également dans la rénovation que mène la Métropole sur le mail des Barolles, notamment dans leur vie quotidienne et que cela fait partie aussi de l'ensemble des dispositifs qui sont à mettre en œuvre et pour laquelle la Ville et la Métropole sont attentives.

Donc, je souhaite effectivement que ce contrat perdure au-delà de ces trois ans pour qu'effectivement, cette inclusion se fasse dans de très bonnes conditions et je remercie la Métropole d'avoir confirmé ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ces rapports aux voix.

Rapport n° 2018-3165 :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

Rapport n° 2018-3166 :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

N° 2018-3167 - développement solidaire et action sociale - Structures de l'aide sociale à l'enfance - Enveloppe de tarification - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3167. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, la délibération qui vous est présentée vise à fixer l'enveloppe de tarification à destination des organismes du domaine de la protection de l'enfance que sont les maisons d'enfants à caractère social, les services de placement familial, les

services de placement externalisés, les lieux d'accueil de jour. Il est à noter que le taux directeur est augmenté de 0,5 % et ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PEYTAVIN : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets donc aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2018-3254 - développement solidaire et action sociale - Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Démarche de concertation volontaire et candidature de la Métropole de Lyon comme territoire démonstrateur - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3254. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, la délibération que nous vous proposons de voter permettra à la Métropole de Lyon de s'inscrire, dès à présent, dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie a été lancée en septembre dernier et a fait l'objet d'un accueil favorable des grands acteurs de l'action sociale et de la solidarité en France.

Cette stratégie a également été présentée en conférence des acteurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes réunis lundi dernier à l'initiative du Préfet de Région. Le Gouvernement nous propose de devenir comme neuf autres départements ou métropoles un territoire démonstrateur. Ce terme signifie simplement que nous sommes identifiés comme un des territoires en France qui aura le plus de facilité à définir un plan d'actions. Le Gouvernement a, en effet, défini une stratégie et un cap. Il a également annoncé laisser la main aux territoires pour définir les plans d'actions, c'est-à-dire la manière de faire.

En ce qui nous concerne, nous envisageons de co-porter avec les communes et les services déconcentrés de l'État, l'animation de la définition des plans d'action à l'échelle des Conférences territoriales des Maires, de conforter ce qui fonctionne déjà bien dans certains territoires (on ne supprime rien de ce qui existe et fonctionne, on s'appuie dessus), de traiter les situations les plus complexes et bloquées pour proposer des solutions innovantes, notamment en plaçant la personne concernée comme actrice de son parcours d'émancipation. Cette stratégie semble riche en opportunités pour notre territoire, ne serait-ce que par les moyens complémentaires qui nous sont annoncés.

Je me permets de préciser ici que ces moyens seront hors contractualisation financière, c'est-à-dire non soumis à l'engagement de limitation des dépenses à 1,2 %. La mise en œuvre de la stratégie va également permettre de conforter et d'enrichir notre méthode de travail, notre ADN qui est très participative. La délibération insiste sur notre souhait de travailler avec les communes pour initier le plan d'actions, de mettre en œuvre des actions pertinentes du PMS (projet métropolitain des solidarités) et du PMI'e plus rapidement grâce aux moyens complémentaires, de mettre en dialogue et en cohérence les différentes initiatives déjà en cours comme le Plan logement d'abord et la Charte des 1000 entreprises pour l'insertion. Le terme "stratégie" signifie bien qu'il ne s'agit pas d'un plan de plus, mais d'une invitation à mettre toutes les dynamiques en bonne articulation. En termes de contenu concret, il nous est proposé de travailler dans chaque territoire, sur cinq axes prioritaires et de définir des plans d'actions locaux.

Le premier point, c'est se mettre au travail pour assurer l'égalité des chances, dès les premiers pas, pour rompre la reproduction de la pauvreté. Il s'agit ici de définir des actions très préventives pour casser les cycles de reproduction de la pauvreté. Un budget national de 1,2 milliard d'euros nous est annoncé et propose, par exemple, de développer des crèches, une offre de formations nouvelles pour les professionnels de la petite enfance.

Localement, nos services ont identifié, dans certains territoires, des actions qui entrent dans cette logique et qui pourraient être offertes à plus d'habitants. Je me permets donc de citer quelques exemples à titre d'illustration : le soutien aux dynamiques de mise en lien entre école maternelle, crèche, relais d'assistantes maternelles et espace d'accueil de jeunes enfants, protection maternelle infantile sortante, c'est-à-dire qui va à la rencontre des publics par des visites à domicile, une veille dans les squats.

Le deuxième axe de travail est de garantir les droits fondamentaux des enfants. 271 M€ sont annoncés pour lutter contre la mendicité et les trafics dont sont victimes les familles avec enfants à la rue. Est évoquée

notamment ici l'idée de maraude. Localement sur cet aspect, notre collectivité réalise de nombreuses actions qui allient prévention et accompagnement à la parentalité, particulièrement pour les publics en difficulté. Je signale également l'action de distribution alimentaire d'été, quasi unique en France, co-élaborée avec Médecins du monde et d'autres associations, qui permet de maintenir un espace de distribution alimentaire et qui est également un espace de veille sociale et sanitaire.

Le troisième axe de travail est d'assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance. Nous sommes invités ici à apporter une attention particulière aux jeunes en rupture, notamment dans le système d'aide sociale à l'enfance. Sur ce point, nous devons travailler fortement avec nos partenaires sur les questions d'accès à la formation pour les dix-huit à vingt-cinq ans. Pour les sortants de l'aide sociale à l'enfance, nous avons déjà engagé de nouvelles actions par le biais de notre appel à projets "logement d'abord". Leur donner accès à un logement est louable, mais il faut également accentuer l'accès à la formation pour qu'ils puissent obtenir un emploi, donc le moyen d'assurer un loyer, donc de rester durablement en logement. Voilà une belle illustration de mise en cohérence de ce que nous offre cette stratégie.

Le quatrième axe de travail est de rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité contre le non-recours. Il s'agit ici de développer la logique de lieu unique et de référent unique pour faciliter l'orientation des personnes vers les bons dispositifs. Il prévoit également d'offrir une complémentaire santé universelle. Sur ce point, le budget annoncé sera de 4,97 milliards d'euros. Sur notre territoire, des dynamiques sont déjà bien engagées, comme l'action commune menée par la Métropole et la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) pour faciliter l'affiliation des jeunes sortants de l'aide sociale. Sur Lyon et Feyzin, nous expérimentons également un accès aux droits, facilité par un accueil social unique et universel.

Le cinquième axe est d'investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi. Sur ce point, je vais laisser la parole à Valérie Glatard car, à l'image du travail de rapprochement entre la délégation des solidarités et la direction de l'insertion, nous travaillons en bonne concertation ensemble, ainsi qu'avec Gilles Pillon sur le projet de la mise en place de la stratégie.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD : Merci Murielle. Je ne reviens pas sur la présentation de Murielle Laurent et notamment sur la méthode qui nous est proposée, ni sur les opportunités pour notre territoire de disposer de moyens complémentaires. Pour ce qui concerne l'insertion, voici quelques mesures phares pour l'accès aux droits que le Gouvernement inclut dans sa stratégie. Murielle vient d'en parler rapidement, il s'agit, en ce qui concerne l'insertion, de simplifier et de rendre plus équitable le système des minima sociaux pour tendre vers un revenu universel d'activité qui se substituera au maquis des prestations.

C'est un nouveau système plus simple, plus lisible qui favorisera la lutte contre le non-recours, un meilleur accès aux droits. Il est incitatif à l'activité. Chaque euro gagné par le travail se traduira par une augmentation du revenu disponible. Le travail sera donc bien remis au cœur des priorités de notre système social. La prime d'activité, déjà revalorisée en 2018, le sera progressivement jusqu'en 2022. Une autre mesure sera de moderniser la délivrance des prestations sociales en favorisant les échanges d'information entre acteurs, en rendant automatiques les démarches, en favorisant un paiement aux justes droits. Et enfin, des accueils sociaux inconditionnels, comme par exemple, ce que l'on peut connaître comme les territoires zéro non-recours. Toutes ces mesures exigent la transversalité dans les engagements.

D'autres mesures phares : la création d'une garantie activité combinant l'accompagnement social renforcé et l'insertion dans l'emploi qui touchera environ 300 000 allocataires par an, répartie entre Pôle emploi et des opérateurs associatifs et privés choisis par des appels d'offres communs entre l'État, le Département ou la Métropole.

Ce sont aussi 5 000 aides aux postes supplémentaires, chaque année, dans l'insertion par l'activité économique. D'ici 2022, plus de 25 % de salariés seront accueillis en plus. Une obligation contractualisée de réaliser sous un mois, l'instruction de la demande et l'orientation de tout nouveau bénéficiaire. Aujourd'hui, on est sur un délai entre trois et six mois, c'est vous dire la marche que nous devons franchir.

Enfin, essayer des expériences positives, sur ce point, la Métropole est riche en initiatives. Le dispositif PERLE (parcours évolutif pour le retour vers le logement par l'emploi), par exemple, porté par Notre-Dame des sans-abri, et l'on pourrait dire "un job d'abord, un toit ensuite" et le taux de réussite dans ce contexte est de 50 %. Je vous laisse apprécier ce taux.

Le territoire "zéro chômeur" à Villeurbanne qui est porté par l'entreprise EmerJean : employer des demandeurs d'emploi avec le montant de leur allocation et les subsides tirés de leur activité. Cela se situe sur le quartier Saint-Jean. De 60 emplois en CDI, nous sommes passés en un an à 85. Les territoires de Décines Charpieu, Pierre Bénite et Vaulx en Velin sont en projet actuellement pour déployer cette expérimentation.

Enfin, la Charte des 1000, je ne vais pas trop revenir dessus, mais c'est tout de même 4 000 bénéficiaires qui ont pu être reçus par des entreprises, soit pour des journées portes ouvertes, soit pour d'autres actions qui ont été organisées par les entreprises.

Je voudrais peut-être parler des enjeux pour la Métropole : contribuer à une Métropole solidaire, je pense qu'on le dit régulièrement, mais c'est une priorité et c'est aussi l'attractivité de son territoire, s'appuyer sur la stratégie développée dans le cadre du PMI'e, Murielle nous l'a dit tout à l'heure, concilier le développement local et l'insertion pour donner des perspectives aux demandeurs d'emploi qu'elle accompagne, mobilisation des entreprises, je n'y reviens pas, partager ce qui fonctionne sur notre territoire pour alimenter la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, des appels à projets nouveaux pour des modes d'accompagnement nouveaux, s'appuyer sur les différentes compétences de la Métropole, engager un travail transversal sur la santé, la protection de l'enfance, le développement économique, le social, renforcer la dynamique de changement au sein de dispositifs d'accompagnement et les synergies insertion-emploi.

La Métropole doit devenir un ensemblier, un animateur de son territoire et non simplement un chef de file d'où descendraient tous les dispositifs, interroger nos modes de faire pour travailler ensemble, mettre en valeur les initiatives locales, modéliser une nouvelle approche des politiques sociales et insertion permettant à chacun de trouver sa place.

Enfin, quelques actions financées concrètement au titre des actions métropolitaines : une étude sur l'orientation plus rapide et plus adaptée pour orienter les bénéficiaires du RSA vers un référent de parcours, je vous l'ai dit tout à l'heure, la marge est à un mois. La CAF (Caisse d'allocations familiales) et Pôle emploi pourraient être des partenaires en incluant des procédures d'orientation des demandeurs d'emploi longue durée dans le cadre des accompagnements financés par le Fonds social européen.

Il y a des appels à projets qui ont déjà été lancés, six projets innovants sont en cours d'expérimentation et le financement de l'État servirait à leur déploiement, par exemple pour "Job coaching" dont a pu parler lors du précédent Conseil métropolitain. Je vous remercie de votre attention et je redonne la parole à Murielle Laurent.

Mme la Vice-Présidente LAURENT : Merci Valérie pour ce complément d'information. Pour ma part, je termine cette longue présentation en insistant sur le fait que les exemples cités ne constituent pas une liste exhaustive des actions en cours à travers la mise en œuvre du PMS et du PMI'e. Deux temps à venir vont permettre à tous de pouvoir partager sur ces expériences et permettront éventuellement de les essayer, notamment avec les moyens de la stratégie.

À titre d'exemple, le 14 février 2019, il y aura les Assises de la solidarité et un événement insertion entreprise dont la date reste à fixer sera programmé en 2019. Pour conclure enfin, et en m'appuyant sur les débats riches et denses qui ont animé les deux commissions des affaires sociales et du développement économique, je souhaite que le travail que nous allons engager nous permette de décloisonner les compétences et de travailler en bonne articulation entre institutions.

C'est en étant exemplaire sur ce point qu'on favorisera la même logique de décloisonnement entre associations. Tout ceci est évidemment au bénéfice des personnes en situation difficile, car il s'agit bien de sortir des logiques où une personne était invitée à être prise en charge par une institution ou une association et vous voyez bien souvent ces problématiques traitées sur un aspect seulement et pas sur l'ensemble, il s'agit de définir une nouvelle méthode où la personne sera actrice de la définition et du suivi de son parcours. Elle s'appuiera sur un référent unique issu d'une institution ou d'une association qui aura la possibilité, parce que la personne l'aura demandé, d'inviter chacun dans ses compétences à agir au bon moment et à la bonne mesure.

Notre responsabilité, en tant que Métropole, en tant qu'élus des communes, est de définir la manière dont cette dynamique nouvelle pourra voir le jour. C'est pourquoi nous ne pourrions le faire sans le soutien des communes. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération a fait l'objet d'un long débat en commission. Il a fallu un peu de temps pour comprendre qu'à ce stade, il ne s'agit que d'une déclaration d'intention et qu'ainsi s'explique la forme parfois peu claire et fourre-tout, d'un texte qui revient sur l'existence sans vraiment dégager de perspectives nouvelles.

Au bout du compte, nous sommes à peu près tombés d'accord pour dire qu'à tout le moins, il y a là une occasion de revenir sur le sens des actions conduites et pour conforter les engagements futurs. C'est sous cet angle que je voudrais apporter une contribution. La convention future que nous préparons prévoit des engagements réciproques pour des réalisations concrètes, assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats.

Un premier point, sans trop le soulever : le diagnostic des besoins sociaux doit être élaboré à partir des dispositifs existants. Il y a donc très clairement une opportunité de mise en cohérence et d'amélioration. Il faut que soient nommés non seulement les points de vigilance, mais aussi les moyens de l'action.

Un second point, celui d'une approche au plus près des territoires. Si la Métropole est la bonne échelle pour la déclinaison d'objectifs généraux, la notion de territoire mérite d'être revisitée. La lutte contre la pauvreté est avant tout la lutte pour l'inclusion et le rétablissement du lien social. Les quartiers politiques de la ville sont évidemment en première ligne, mais il nous faut aussi regarder le devenir de ces quartiers qui, par glissement statistique, sont sortis de la politique de la ville et se trouvent ainsi privés de moyens affectés.

La pauvreté n'a pas disparu de ces quartiers. L'augmentation des niveaux moyens de revenus n'a fait, le plus souvent, que creuser l'écart entre les plus riches et les plus pauvres. C'est ici que la question du diagnostic se pose. Dans mon arrondissement, la politique de la ville affecte les moyens mais aussi le regard et l'attention portés aux plus pauvres qui se trouvent marginalisés. La sortie de la politique de la ville affecte également la situation des agents de la collectivité. La suppression des avantages salariaux liés aux QPV (quartiers en politique de la ville) entraîne une perte de pouvoir d'achat qui est injuste et ressentie comme telle parce que les travaux qu'ils effectuent sont les mêmes au service de toute la population. Je suis en train de parler finalement de l'appauvrissement des agents dans les quartiers devenus riches.

Certes, la Métropole doit valoriser les acquis mais elle doit surtout poser les questions de ce qui reste à faire pour être effectivement exemplaire et démonstratrice de capacités. C'est là tout l'enjeu de la poursuite du travail qui est engagé. Permettez-moi de rappeler qu'il y a dans ce rapport l'enjeu du respect par notre pays des engagements pris dans le cadre de la charte sociale révisée et, en particulier, de son article 30 qui inclut un droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Certes, le droit européen ne répond pas à toutes les questions et le droit des pauvres est encore souvent un pauvre droit. Comment avancer concrètement alors même que les mesures de la pauvreté demeurent diverses ? Comment avancer concrètement alors que nos dispositifs et nos évolutions, comme je viens de le dire pour la politique de la ville, sont source d'inégalité et parfois même d'appauvrissement ? Comment avancer si nous ne faisons pas usage des indicateurs que nous avons nous-mêmes choisis, mais que nous laissons en sommeil, faute de trouver le lien entre les dispositifs ?

En l'occurrence, je fais ici référence en particulier à la mesure du mal-logement incluse dans le PLALHPD (plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) car c'est là également un point essentiel : celui de relier entre eux nos dispositifs, pour ne pas risquer de devoir, comme cela a été dit en commission, créer un jour un dispositif de gestion des dispositifs.

Enfin, je voudrais conclure sur l'une des questions mises en avant, celle qui affirme que nous devons garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants. Voilà une question pour laquelle nous aimerions dire qu'il ne s'agit plus d'un vœu, mais d'un objectif réalisé. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, les objectifs de ce plan contre la pauvreté sont tous louables, je cite : "garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance". Comment en effet ne pas souscrire à ces objectifs ? Mais on verra qu'il y a loin de la coupe aux lèvres.

On nous dit : "Un État garant de la cohésion sociale et des libertés renforcées, une contractualisation ambitieuse entre l'État et les territoires qui permettra à la nation de rehausser ses objectifs de cohésion sociale. Des libertés accrues pour les collectivités territoriales afin de leur redonner du pouvoir d'agir et une incitation à l'innovation et à l'investissement social".

Un État garant de la cohésion sociale ? On voit ce que cela donne avec la révolte des Gilets jaunes aujourd'hui. Comment accorder foi à ces déclarations d'intention lorsque l'on constate le train des réformes qui ont toutes porté atteinte aux droits sociaux, tout en accordant des privilèges aux plus riches quand le pari du ruissellement, à savoir que ces cadeaux fiscaux censés inciter à l'investissement, est un échec patent.

Lorsque les plus grands groupes pratiquent l'évasion fiscale et la distribution de dividendes aux actionnaires en constante augmentation et, dans le même temps, licencient du personnel et délocalisent, sans parler de la dégradation de l'environnement, de l'extraction des ressources dans les régions les plus pauvres, et je pense au projet de Montagne d'Or en Guyane en l'occurrence, mais il y en a tellement, et j'en passe. Alors, faire une politique de pansement sur les souffrances des plus démunis s'apparente à une insulte des plus indécentes.

Pour ne citer qu'un exemple à l'échelle de la Métropole, le plan pour la mise à l'abri des MNA avec des moyens accrus est une très bonne chose, mais comment est-il mis en œuvre ? On voit bien qu'une logique comptable et

gestionnaire ne peut, à elle seule, résorber les dérives qui voient les jeunes errer d'hôtel en squat et en jardin, désespérés parce que privés de leurs droits les plus élémentaires.

À la MEOMIE (mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers), les personnels sont régulièrement en "burn out" avec un "turnover" important. Ce sont de jeunes salariés en CDD (contrat à durée déterminée), sans formation spécifique pour accomplir correctement leur mission d'aide, d'orientation et de suivi avec, qui plus est, une pénurie de lieux d'accueil, pas de psychologue, aucune connaissance des réalités géopolitiques et culturelles des pays d'origine ; bien peu de bienveillance avec une logique de suspicion systématique, même s'il est vrai que certains des jeunes sont de jeunes majeurs.

"Des libertés accrues pour les collectivités territoriales afin de leur redonner du pouvoir d'agir". De qui se moque-t-on lorsque l'on vient de signer un contrat avec l'État pour contraindre les budgets de fonctionnement en deçà de 1,2 % et que les aides sociales sont par ailleurs plafonnées ? Donc, qu'en est-il du non-recours aux droits, par exemple ? Comment cela va-t-il être traité dans nos prochains budgets ? Alors, au lieu de contractualiser avec l'État pour grappiller 1,4 M€ nous a-t-on dit en commission -et là j'ai entendu plutôt 1,2 M€- et réaliser un plan soi-disant ambitieux de lutte contre la pauvreté, nous ferions peut-être mieux de réaliser effectivement les objectifs déjà formulés dans le plan des solidarités métropolitaines à partir du diagnostic réalisé et d'entreprendre notamment des actions en faveur du non-recours aux droits sans quoi ce plan serait un plan en trompe-l'œil.

En l'état, ce plan n'apporte aucune garantie d'amélioration car ce n'est pas avec des miettes qu'on élabore un plan ambitieux et tant qu'on ne changera pas de méthode pour co-construire et s'engager dans une démarche du *care*, c'est-à-dire du soin, d'une empathie envers les populations les plus fragiles et envers tous les professionnels chargés de les accompagner, aucune politique ne peut prétendre à une efficacité réelle.

Nous nous abstenons sur ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je crois qu'il y a deux minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG) regroupé avec trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés (EELV). Allez-y, madame Vessiller. Pardon, j'ai sauté les quatre minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole. Toutes mes excuses.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom du groupe Centre démocrate Lyon Métropole et conjointement avec le groupe Socialistes et républicains métropolitains afin d'exprimer notre satisfaction de voir notre Métropole s'investir sur ces sujets de solidarité et de pauvreté. En effet, notre Métropole se doit de marcher sur ses deux jambes, d'équilibrer ses interventions entre les questions urbaines et les questions sociales.

Nous avons déjà engagé ce type de démarche qui mène à une Métropole plus humaine alliant développement urbain, qualité de vie pour tous et accompagnement des plus fragiles. J'entends bien sûr les interrogations qu'ont les différents groupes politiques et je suis consciente que ce rapport n'est qu'une promesse, un premier pas, mais je ne doute pas que, sur ce sujet, notre Métropole saura se montrer exemplaire, comme elle sait l'être par ailleurs. Il sera nécessaire d'avoir des actions concrètes et cohérentes avec les spécificités de nos différents territoires tout en inspirant de nouveaux modes de faire. Notre groupe restera très attentif à la suite à donner à cette candidature. Je vous remercie. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains complétera cette intervention. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Vous complétez, mais quand ce sera votre temps de parole. Donc, il y a le groupe Parti radical de gauche (PRG) regroupé avec le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés (EELV). Madame Vessiller ?

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom de deux groupes, PRG et EELV. La pauvreté dans notre pays ne recule pas malgré la hausse des dépenses sociales : reproduction de la pauvreté, accroissement des inégalités sociales, non-recours aux droits. Sur cette question rappelons qu'un tiers des aides allouées aux plus pauvres en France n'est pas perçu car les murs administratifs restent infranchissables pour des personnes en grande situation de précarité, une réalité à mille lieues des portraits d'assistés profiteurs que certains dénoncent.

Face à ce constat, le Gouvernement a annoncé en septembre un plan très attendu de lutte contre la pauvreté et vous nous proposez ce soir de nous inscrire dans cette démarche nationale pour mettre en œuvre des actions dans la Métropole. Nous y souscrivons, même si nous regrettons que la délibération ne précise pas encore les mesures concrètes que la Métropole mettra en place pour agir en faveur de nos concitoyens les plus pauvres.

Nous saluons différentes mesures que comporte ce plan national : le développement des services de proximité, comme la réouverture de centres sociaux, de crèche, la mise en place d'un tarif de cantine à 1 € pour les familles en grande difficulté et, à ce sujet, on sait que dans les familles pauvres, on mange moins de trois repas par jour avec des apports en deçà des besoins alimentaires. Il y a aussi la simplification des processus d'accès aux aides,

l'extension des territoires "zéro chômeur" et, cela a été rappelé pour notre territoire, le dispositif conduit à Villeurbanne Saint-Jean, montre tout son intérêt.

Cependant, comme l'ont fait, en leur temps, de nombreuses associations du secteur, nous sommes inquiets des budgets alloués. La somme de 8 milliards d'euros sur quatre ans a sonné comme une annonce encourageante. Pourtant, la moitié provient de budgets réalloués et son montant total est bien inférieur aux cadeaux fiscaux faits aux grandes entreprises ou aux plus grandes fortunes personnelles et héritées, que ce soit les 20 milliards d'euros du CICE ou les 5 milliards d'euros de suppression de l'ISF.

Depuis la proclamation de ce plan, les colères exprimées ces dernières semaines n'ont fait que renforcer cette situation d'injustice sociale et la reculade récente du Gouvernement sur la taxe des carburants du quotidien ne résoudra pas ces inégalités sociales croissantes installées depuis longtemps et aggravées sous ce Gouvernement resté sourd aux multiples mises en garde des collectivités, des organisations syndicales, des associations et autres corps intermédiaires.

Évidemment, nous tenons à rappeler que loin d'opposer la fin du mois et la fin du monde, notre pays doit engager conjointement la lutte contre les inégalités sociales et environnementales. Pour cela, il doit affecter la totalité de la fiscalité écologique à la transition énergétique, avec une redistribution juste envers les plus fragiles, pour désintoxiquer l'ensemble de notre société des énergies fossiles et permettre à tous un bien-vivre qui doit être encore plus pour les plus pauvres un mieux-vivre.

Dans le plan national de lutte contre la pauvreté, nous regrettons aussi que rien ne soit prévu en faveur du logement alors que l'accès au logement abordable et décent participe largement à la sortie de la pauvreté. Nous ne reviendrons pas sur les iniques décisions budgétaires 2018 et 2019 de réductions de loyers de solidarité imposées aux bailleurs sociaux qui réduisent leurs moyens de production et de rénovation du parc social, mais cette mesure reste une aberration et surtout une injonction contradictoire par rapport au discours de lutte contre la pauvreté.

Toutefois, notre délibération comprend un volet logement, que ce soit le lien avec le PLALHPD ou la démarche Logement d'abord. Nous saluons ce choix de la Métropole et nous souhaitons que, dans les négociations à venir avec l'État, la Métropole obtienne des moyens financiers supplémentaires dans ce domaine, par exemple, la lutte contre la précarité énergétique doit faire l'objet d'actions concrètes et nouvelles par rapport à ce que nous faisons déjà aujourd'hui, même si cette question-là n'est pas dans les axes définis par l'État.

Nos groupes sont tout à fait partants pour contribuer à l'élaboration des mesures à mettre en place dans le cadre de ce fameux territoire démonstrateur et pour proposer au plus vite la contractualisation avec l'État d'un ensemble d'actions et de cofinancement à la hauteur des enjeux. Le principe d'y associer des bénéficiaires nous paraît tout à fait intéressant et novateur. Nous devons réussir ce point de méthode qui contribuera à rendre les propositions plus pertinentes. Nous voterons favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais vous lire l'intervention qu'avait préparée Sandrine Runel qui a dû nous quitter comme vous le savez.

La lutte contre la pauvreté et les exclusions est devenue ces dernières années, dans des Gouvernements successifs, une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. Le constat fait aujourd'hui consensus, notre modèle social parvient à contenir le développement de la pauvreté. Il faut rappeler que lorsque l'on se compare aux pays européens, notre modèle social joue un certain rôle d'amortisseur, même si on ne peut pas bien sûr s'en satisfaire. La pauvreté a progressé ainsi de 9 % depuis la crise de 2008 quand le chômage progressait de 40 %, mais il est inefficace pour en prévenir les causes et permettre d'en sortir.

De plus, en dépit des efforts des politiques publiques, la pauvreté demeure caractérisée en France par sa persistance, sa concentration géographique et le poids de l'origine sociale. L'enjeu de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, c'est bien de sortir de cette fatalité subie trop souvent dès les premiers pas de la vie et d'en finir avec une société de statuts pour permettre la mobilité sociale, l'émancipation, la maîtrise de son destin par l'éducation et le travail. C'est parce que nos politiques publiques ont progressivement basculé à mesure de l'évolution des besoins sociaux des dernières décennies vers des logiques largement curatives qu'il est nécessaire aujourd'hui de redonner place à des mesures de prévention efficaces.

Un long travail de concertation nationale réunissant notamment les personnes concernées par les situations de pauvreté a permis le partage de nombreux constats d'urgence décrits dans le rapport établi par la délégation interministérielle. L'augmentation des dépenses sociales n'a pas fait reculer la pauvreté dans notre société. La France est un pays marqué par la reproduction de la pauvreté avec une forte vulnérabilité des plus jeunes. Notre système de solidarité est marqué encore par une forte complexité qui favorise le non-recours et par la faiblesse du retour à l'emploi. Trop peu d'allocataires du revenu de solidarité active sont accompagnés vers l'emploi.

L'opportunité pour la Métropole de Lyon de s'inscrire dans ces stratégies nationales de prévention et de lutte contre la pauvreté en tant territoire démonstrateur nous apparaît donc important pour nos concitoyens les plus fragiles, ceux que nous connaissons, ceux qui se rendent dans les Maisons de la Métropole pour les solidarités, ceux qui sont bénéficiaires du RSA mais, bien plus encore, pour ceux que nous ne connaissons pas, ceux que l'on appelle les invisibles, ceux qui sont concernés par le non-recours aux droits et ceux qui ressentent un véritable sentiment d'abandon.

Les objectifs présentés dans la délibération visent en effet à renouveler nos politiques sociales et à garantir leur efficacité en conservant les principes essentiels de notre modèle social, la progressivité, le lien avec le travail, l'universalité. S'il faut en rassurer ou en convaincre certains dans cette assemblée, il s'agit certes, comme l'a dit la Vice-Présidente Murielle Laurent, d'une stratégie et non d'un nouveau plan. Nous avons d'ailleurs adopté le schéma des solidarités. Aussi, accordera-t-elle une large place à la participation des personnes concernées et nous y tenons beaucoup, au soutien aux initiatives des collectivités et des territoires, à l'expérimentation, comme ce qui se passe sur la commune de Villeurbanne, car c'est sur le terrain que le combat doit être mené. Elle doit engager une rénovation du travail social pour donner davantage de confiance et de ressources aux travailleurs sociaux.

Enfin, pour assurer au fil du temps la pertinence des mesures et les adapter aux besoins réels, il nous apparaît que cette stratégie devra s'inscrire dans cette culture de la preuve qui doit s'attacher à toute politique publique : garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi. La mise en œuvre de cette stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur l'implication forte des territoires et la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui agissent sur le terrain pour les publics les plus vulnérables.

L'État a défini un rôle de contractualisation qui permet de mobiliser des moyens importants centrés sur ces priorités partagées pour lesquelles l'ensemble des départements et collectivités s'engagent, non sur des moyens, mais sur des résultats à atteindre. Être territoire démonstrateur, c'est aussi participer et, pour une fois, je pense que ce sera aussi une bonne chose, c'est apporter à l'État, mais aussi travailler avec les autres départements et collectivités et c'est dans cette approche que nous nous situerons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, avant d'évoquer la délibération proprement dite, je souhaiterais revenir sur le plan pauvreté présenté le 13 septembre dernier par le Président de la République. Le plan offre des pistes intéressantes sur la prise en compte des précaires dès leur plus jeune âge, les propositions de formation, la volonté d'inverser la triste tendance actuelle qui fait que si l'on tombe dans la pauvreté, on a de fortes chances d'y rester et nos enfants aussi, une injuste continuité et reproduction de la misère. Ce plan comporte cependant à mes yeux de grands oubliés, les personnes âgées. Même si elles sont moins concernées que d'autres catégories par la pauvreté, il y a aujourd'hui, d'après le 11^{ème} baromètre du Secours populaire plus d'un million de seniors, soit 8 % de la population, à vivre avec moins de 1 000 € par mois.

En outre, la situation s'aggrave, le taux de pauvreté chez les personnes âgées est ainsi passé de 7,6 % en 2012 à 9,6 % en 2014. Quand en 2012, 11 % des seniors se restreignaient sur leur consommation, en 2014, ils étaient déjà 16 % à le faire. Même constat chez le Secours catholique dont le responsable du pôle études et recherches et opinions au Secours catholique, Daniel Verger, explique, et je le cite : "Au fil des ans, la hausse lente, mais constante des personnes âgées reçues dans nos accueils est une tendance qui se confirme. Cette hausse de 5 % en sept ans a pour principale cause l'insuffisance de ressources financières des retraités. Les faibles pensions et le minimum vieillesse ne leur permettent pas de faire face au coût de la vie."

Le groupe UDI regrette donc que le plan pauvreté ne soit pas suffisamment étoffé, mais nous nous prononçons aujourd'hui sur la déclinaison de ce plan sur notre Métropole et, notamment, sur l'opportunité à être territoire démonstrateur. Un point important dans la délibération précise l'implication des CTM, des communes, des acteurs de terrain pour définir les plans d'action, ce qui nous paraît une excellente démarche, ce que d'ailleurs madame Laurent a rappelé en préambule. S'appuyer sur ceux qui sont au plus près du terrain est en effet indispensable pour mener des politiques publiques efficaces, voire efficientes. La crise des Gilets jaunes nous montre aujourd'hui ce que la déconnexion avec le terrain peut provoquer.

Le groupe UDI se réjouit donc de cette implication des communes et du choix fait de valoriser des initiatives déjà réussies sur les territoires. Deux remarques pour conclure : le manque de visibilité sur les actions qui seraient soutenues par l'apport de 1,4 M€ attribués à la Métropole en tant que territoire démonstrateur.

Deuxième remarque, monsieur le Président : pourquoi ne pas avoir programmé de Commission générale pour nous présenter ce plan et l'opportunité pour la Métropole à candidater pour être territoire démonstrateur, si on souhaite en effet associer les acteurs au rang desquels les communes via leurs CCAS, ne faudrait-il pas garantir

aux élus une information de qualité, fiable et un débat ? Faute de quoi le doute naît, les incompréhensions, comme lors de la présentation en commission, l'attestent. Or, le plan pauvreté concerne tous les territoires, toutes les communes de la Métropole, tous les élus. Nous sommes donc tous concernés et la nécessaire réussite du plan nous oblige.

Monsieur le Président, j'avais déjà eu l'occasion de regretter l'absence de Commission générale lors du vote sur le projet métropolitain des solidarités. Je déplore encore aujourd'hui que nous n'ayons pas suffisamment pris le temps des explications et du débat. Votre prédécesseur à la Métropole, monsieur Collomb, aime parler de la Métropole comme d'une structure permettant de mieux articuler l'urbain et l'humain. Démontrez-le en favorisant l'implication de tous dans la réussite de ce plan pour, comme le disait Nelson Mandela en 2005 à Londres dans son discours sur la pauvreté : "Vaincre la pauvreté n'est pas un geste de charité, c'est un acte de justice. Il s'agit de protéger les droits humains fondamentaux, le droit de vivre dans la dignité, libre et décentement. Tant que la pauvreté persistera, il ne saurait y avoir de véritable liberté." Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération a suscité de nombreuses interventions dans notre commission développement solidaire et action sociale et bien peu d'enthousiasme, même chez ceux qui l'ont finalement approuvée. La crise sociale et politique que traverse notre pays n'y est sûrement pas pour rien. Elle a mis sur le devant la scène la réalité vécue de millions de citoyens, bien au-delà des Gilets jaunes, qui disent cette réalité terrible : "Nous ne pouvons plus vivre de notre travail parce qu'il est mal rétribué et pendant que nous sommes contraints de renoncer à nos aspirations et à nos besoins, une minorité continue de s'enrichir, soutenue par ce Gouvernement qui a supprimé l'ISF".

Voilà des années qu'on explique aux gens que le problème serait le coût du travail, mais c'est bien le coût du capital qui est sur la sellette. Nous ne contestons pas le bien-fondé de la décision du Gouvernement de lancer une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ni la volonté de la Métropole d'y candidater comme territoire démonstrateur et donc de bénéficier des crédits supplémentaires qui en découleront.

Nous nous interrogeons par contre sur les effets réels de ce qui est annoncé, au regard des besoins, sur cette manie de "*l'establishment politique*" d'habiller de technocratie et de grandes intentions cette terrible réalité d'une pauvreté qui s'étend en France sans que ne soient réellement déclinées des actions concrètes et sans qu'on s'attaque au fond des problèmes : les ressources insuffisantes, salaires, retraites, minima sociaux ; l'affaiblissement des services publics, pourtant facteur potentiel d'égalité, la remise en cause de la sécurité sociale, entre autres.

La délibération évoque l'inégalité de destin, mais celle-ci se nourrit d'abord des inégalités de classe en France, mais aussi pour ceux qui sont contraints de fuir leur pays et de chercher refuge ici. Ce plan s'engage à garantir quotidiennement les droits fondamentaux des enfants. C'est très bien, mais ces droits ne passent-ils pas d'abord par le soutien aux parents et le droit de chacun de travailler, de gagner dignement sa vie et faire vivre sa famille ? Et le droit des enfants à se soigner est-il garanti quand on demande à l'hôpital public de faire 900 M€ d'économies en 2019 ?

Nous lisons aussi l'engagement d'assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, mais Parcoursup et la réforme du baccalauréat s'inscrivent-ils dans ces objectifs ? Cela ne semble en tout cas pas être l'avis des lycéens qui manifestaient nombreux ce dernier vendredi. Et reconnaissez, monsieur le Président, que cette formule d'introduction au cinquième paragraphe : "Loin de se réduire à une logique de soutien au revenu" est un peu malencontreuse dans la période car ces derniers mots ne sont pas vraiment démonstratifs d'une volonté de soutenir les revenus, que ce soit les salaires, les minima sociaux ou les retraites, et que c'est justement cette question des revenus trop bas et pas soutenus qui provoquent la colère de ceux qui glissent vers la pauvreté.

Nous lisons aussi que l'augmentation des politiques sociales n'a pas fait reculer la pauvreté dans notre société. Force est de dire qu'elles se sont heurtées depuis plusieurs années aux politiques gouvernementales successives qui allaient en sens inverse.

Le coût de l'assistance aux plus riches, les niches fiscales et sociales, pourraient être de l'ordre de 150 milliards d'euros par an, hors fraude et évasion fiscale et de l'ordre de 250 milliards d'euros à 300 milliards d'euros au moins en incluant ces deux derniers coûts. L'aide sociale et les minima sociaux coûtent 70 milliards d'euros par an aux finances publiques, soit 3 % du PIB et la suppression de l'ISF représente 3,2 milliards d'euros par an en moins de rentrées fiscales.

Au final, qu'est-ce qui coûte cher au pays ? Je ne crois pas que ce soit d'abord la lutte contre la pauvreté. Et que dire de l'affirmation parfaitement gratuite que "la mobilisation des acteurs de terrain est indispensable car eux seuls disposent de la connaissance des réalités locales" ? Quand ce gouvernement prévoit d'enlever aux Communes 13 milliards d'euros dans son quinquennat et ça a déjà commencé.

Le collectif ALERTE, qui regroupe 37 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, déclarait à l'annonce de ce plan : "La stratégie de lutte contre la pauvreté comprend des mesures intéressantes mais elle n'englobe pas tous les publics concernés." Ce même collectif, et nous sommes d'accord, se félicitait des mesures annoncées concernant les enfants, notamment la petite enfance, l'obligation de formation pour les jeunes jusqu'à dix-huit ans, la lutte contre les sorties sèches de l'ASE (aide sociale à l'enfance) par une contractualisation avec les départements ou métropoles, les efforts pour l'insertion, pour une complémentaire élargie.

Mais le même collectif disait aussi son inquiétude : "Les mesures annoncées demeurent insuffisantes pour corriger les effets néfastes antérieurs sur lesquels la stratégie pauvreté ne revient pas : baisse drastique des contrats aidés, diminution des APL (aide personnalisée au logement), fragilisation des bailleurs sociaux, augmentation de la CSG (contribution sociale généralisée), annonce sur la non-indexation de certains minima sociaux alors que l'inflation accélère. Ces mesures ont un impact sur le pouvoir d'achat des ménages modestes et pauvres que la stratégie ne corrige pas." Et le même collectif disait : "Les budget annoncés, 8,5 milliards d'euros en quatre ans, peuvent aboutir à un résultat nul si des financements sont baissés par ailleurs, comme c'est le cas actuellement concernant l'hébergement". Il a donné une série d'exemples et il rappelait que le logement était par ailleurs peu présent dans les propositions du plan.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion, l'exigence de solidarité ne peuvent se limiter à un plan alors même que l'ensemble des mesures gouvernementales conduisent à ce que le nombre de personnes pauvres continue d'augmenter dans notre pays, de plus en plus de salariés et leur famille rentrant d'ailleurs dans cette catégorie. Il y a une part de perversité à appeler les collectivités à s'engager dans des plans contractualisés de lutte contre la pauvreté, alors même que ce Gouvernement, qui sait qu'elles seront en première ligne dans la lutte contre la pauvreté, n'hésite pas à les priver de moyens, voire à les contraindre à abandonner une part de leurs missions avec une contractualisation qui vise à faire baisser les dépenses publiques. On ne peut pas prendre toujours aux plus modestes et en laisser toujours plus aux plus riches tout en prétendant réduire la fracture sociale.

Nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Dix minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Merci monsieur le Président. Chers collègues, je partagerai le temps de notre intervention pour le groupe avec Claire Le Franc. L'objet de cette délibération, j'insiste parce que je voudrais bien faire la différence entre ce qui est l'objet de cette délibération et ce qu'est le fond du plan pauvreté qui vient d'être évoqué d'ailleurs par plusieurs orateurs. Donc l'objet de cette délibération, c'est d'entrer dans une démarche de concertation volontaire et de candidater comme territoire démonstrateur. Candidater comme territoire démonstrateur, finalement qui pourrait être contre, à moins d'être un esprit totalement fermé ?

En revanche, les longs développements en forme d'attendus qui constituent presque l'essentiel de cette délibération ne manquent pas de faire réagir. Passons sur le panégyrique de la Métropole n'hésitant pas à l'emphase avec des formules comme, je les cite : "La création de la Métropole a en effet ouvert la voie à une véritable réinvention de l'action publique à l'échelle de notre territoire". Il ne manque plus que la référence au modèle lyonnais qui, il est vrai, voit son étoile un peu pâlir et moins faire recette aujourd'hui sans doute qu'hier ne pouvait le laisser présager.

Mais où cela dépasse toute mesure, c'est dans la description de la stratégie de prévention de lutte contre la pauvreté du Président de la République et du Gouvernement qui est baptisée effectivement plan pauvreté. Cette stratégie qui a été présentée, d'autres l'ont rappelé, le 13 septembre dernier, après seize mois d'exercice d'un pouvoir particulièrement généreux avec les très riches, cumule des injonctions paradoxales.

À la première lecture, le discours pourrait sembler presque séduisant. Le texte tend ici à imiter Zola, là, Saint-Exupéry, en une habile dénonciation du déterminisme social. Qui pourrait être contre l'idée d'éradiquer la misère en une génération ? Mais déjà le bât blesse à l'examen du contexte dans lequel ces propositions surviennent. Elles viennent d'être rappelées par ma collègue, madame Burricand, et par d'autres également qui l'ont évoqué dans leurs interventions.

En effet, en un an et demi, le Gouvernement s'est beaucoup attaqué aux mesures en faveur des plus précaires : suppression des contrats aidés, qui ne profitaient pas à ceux qui quittent leur emploi avec un parachute doré, réduction de l'allocation logement, mise à contribution indue des bailleurs sociaux, baisse des pensions des retraités les moins fortunés, mais suppression de l'ISF, diminution des marges de manœuvre des associations caritatives et aussi d'éducation populaire, et à cet égard, la baisse des dotations pour le Téléthon le week-end dernier dit quelque chose aussi de cela.

À cela s'ajoute une autre partition écrite en filigrane de l'action gouvernementale dans laquelle la précarité d'une personne apparaît au mieux comme un mauvais choix de vie, au pire comme une maladie atavique. C'est pourquoi le propos lénifiant sur la pauvreté peut susciter légitimement le doute. La situation actuelle, telle qu'elle apparaît, notamment dans les revendications des Gilets jaunes, est la conséquence directe de ce jeu de dupes.

Voilà pourquoi les propos liminaires de cette délibération apparaissent particulièrement déplacés aujourd'hui, voire même un peu provocateurs. Au risque de paraître un peu caricatural, le Président de la République réserve malheureusement ses discours aux pauvres et ses cadeaux aux riches.

Et quelques-unes de ses promesses seront certainement sans doute tenues. On l'a entendu tout à l'heure, on en a quelques exemples, notamment celles qui sont déjà portées par les collectivités territoriales. J'ai vu dans la liste qu'il fallait faire des tarifs à 1 € dans les cantines scolaires. Je dis simplement qu'à Villeurbanne, le tarif le plus bas est déjà à 0,50 € alors si, pour le plan pauvreté, nous devons les monter à 1 €, il faudra me le dire, mais je ne pense pas...

La création de je ne sais pas combien de centaines de centres sociaux supplémentaires, je veux dire on a l'habitude de ce genre de choses, si les collectivités locales ne sont pas au rendez-vous, il n'y aura pas de création de centres sociaux. De la même manière, la création de places de crèches, je le dis parce que cela a été vrai aussi pour les Gouvernements précédents, on sait que si les collectivités locales qui seront sollicitées ne sont pas au rendez-vous, cela ne sera pas significatif.

Alors évidemment, ces créations ou tout le moins ces réponses-là, peut-être seront-elles mises à l'actif du bilan présidentiel, mais ce seront d'abord les collectivités locales qui les auront portées. Donc, je voudrais dire simplement que si l'état d'esprit qui prévaut depuis mai 2017 ne change pas, si les mesures ne sont pas davantage structurées et si l'effort budgétaire de l'État n'est pas à la hauteur de l'enjeu, alors la stratégie du Président Macron s'apparentera davantage aux agitations d'une dame patronnesse.

Le propos, il est là; nous n'échapperons pas à ce questionnement : de quelles politiques sociales voulons-nous ? D'un cache-misère jeté sur les dégâts du libéralisme par ailleurs encouragé au plus haut sommet de l'État ? Ou bien, au contraire, d'une politique émancipatrice qui donne à chacun et à chacune sa place dans la société ? Être territoire démonstrateur ne suffira pas de répondre à cet enjeu.

Mme la Conseillère LE FRANC : Monsieur le Président, chers collègues, qui est contre le fait de prévenir et lutter contre la pauvreté en France aujourd'hui ? Qui pense qu'une somme d'incantations suffira à cette tâche ? C'est pourtant ce que fait le rapport qui nous est présenté ce soir. Pour l'essentiel, il ne fait que reproduire le texte du plan national de lutte contre la pauvreté. Quant aux motivations de la Métropole, le rapport n'en présente qu'une seule : décliner ce plan national sous l'angle d'un dispositif expérimental, rien d'autre. C'est un peu court.

Il insiste ensuite longuement sur la mise en cohérence de différents plans engagés par la Métropole. L'intention serait louable si le texte ne se limitait pas à cet aspect car au fond, il ne manque que l'essentiel : un propos sur le public pauvre, sa situation dans la Métropole de Lyon et l'exposé des intentions de notre assemblée avant de prendre une décision. Vous pouvez chercher, vous n'en trouverez pas la trace dans ce texte.

La France est couverte de jaune. Parmi les peurs exprimées, il y a celle du déclasserment, de la bascule vers la pauvreté. Cette crise interpelle les politiques publiques et interroge la capacité des institutions ici aussi à se saisir pleinement des difficultés auxquelles font face nos concitoyens. Ce soir, nous n'en avons pas la possibilité. Si on ne peut pas demander à connaître le contenu du dispositif expérimental envisagé avant qu'il ne soit construit, nous attendions de ce rapport des éléments d'analyse du public pauvre de la Métropole de Lyon pour qu'un débat puisse avoir lieu dans notre hémicycle.

Le plan national et l'observatoire des inégalités décrivent le profil du public pauvre : 25 % des personnes pauvres vivent dans des familles monoparentales, 67 % ont au plus un CAP (certificat d'aptitude professionnelle), 50 % ont moins de 30 ans, deux tiers vivent dans les grandes villes et leurs proches banlieues. Combien sont-ils dans la Métropole ? Quelle est la répartition géographique de ces personnes ?

Les parcours des personnes pauvres sont également divers. S'il n'y a pas de réelle trappe de pauvreté durable, certains, du fait même de leur âge et de leurs conditions de vie y sont plus exposés. Cela se vérifie-t-il ici ? 25 % des personnes pauvres subissent le chômage en France mais travailler n'est plus une garantie contre la pauvreté, plus d'un million de personnes sont des travailleurs pauvres. Le temps partiel subi touche particulièrement les femmes. 87 % des embauches dans le secteur privé en 2017 l'ont été sous contrat à durée déterminée. Ils contribuent fortement à cette fragmentation de notre société. Là encore, quelle est la réalité dans la Métropole de Lyon ?

Une connaissance précise de ce public ici est d'autant plus importante que la pauvreté est protéiforme. Les moyens que nous aurons à mobiliser doivent être adaptés à la réalité dans notre territoire et ne doivent pas se contenter de répondre à des généralités. Puisque ce ne sera pas ce soir, nous appelons chers collègues à un débat sur ces questions avec des informations précises, un débat, pas simplement l'expression de nos positions diverses et successives sur un rapport à l'ordre du jour. Nous pourrions peut-être déconstruire ensemble quelques idées reçues qui ont de l'importance, par exemple, celle qui vise à discréditer le modèle social français. Même si le nombre des personnes pauvres a augmenté ces douze dernières années, sans nos dispositifs, elles seraient 5 millions de plus.

L'Allemagne, si souvent citée en exemple, est face à une augmentation des personnes pauvres sans commune mesure avec la France. Il en va de même avec le taux de persistance de la pauvreté qui est de 2,4 % en France contre 5,5 % en Allemagne. L'Europe, parce qu'elle ne développe pas de modèle social du travail, est face à un choix cornélien : moins de pauvres et plus de chômeurs ou bien moins de chômeurs et plus de pauvres. Quel choix !

Dans ce débat, nous pourrions aussi étudier le rôle de la Métropole, comme employeur bien sûr, mais aussi sa responsabilité comme donneur d'ordres. Le taux de pauvreté pour des ouvriers et employés qualifiés est de 7 %, mais il atteint les 22 % chez les personnels des services aux particuliers auxquels nous, ou plus généralement le service public, avons recours. Nous devrions nous pencher plus avant sur les politiques salariales de ces entreprises de services.

Puisqu'il s'agit d'expérimenter, expérimentons, monsieur le Président. Évaluons et expérimentons un revenu universel garanti et non un "ersatz" pour ceux dont les parcours n'évolueront pas, comme une femme âgée touchant la pension de réversion de son mari et pourquoi pas un revenu pour les jeunes car rappelons-nous que les moins de 30 ans représentent de manière générale 50 % des personnes pauvres. Rappelons-nous, que parmi eux, les moins de 26 ans ne peuvent pas légalement prétendre au RSA. Ils survivent.

Nous n'oublierons pas dans nos échanges de nous assurer que nos propres procédures ne témoignent pas d'une forme de discrimination des personnes pauvres car le diable est dans les détails. La Métropole leur demande, par exemple, de signer un contrat d'engagement signifiant leurs droits, mais surtout leurs devoirs, comme si elles avaient délibérément choisi d'être de côté. Quelle humiliation ! Lorsque j'entends des responsables politiques affirmer qu'il faut responsabiliser les personnes pauvres. Que disent-ils au fond ? Ils disent aux personnes pauvres qu'elles sont responsables de leur situation ? Ils s'étonnent ensuite de la colère qui s'exprime. Où est la responsabilité ?

Ici même, nous avons voté des crédits pour mieux et plus contrôler les personnes percevant le RSA, mais combien de moyens avons-nous affectés à la lutte contre le non-recours alors que la fraude représente 3 % à 5 % des prestations et que le non-recours est évalué à 30 % ? Bien sûr que le contrôle est nécessaire, mais commençons par garantir un réel accès aux droits et débarrassons-nous de l'esprit de défiance, aussi insidieux que répandu, qui dévalorise et génère humiliation et ressentiment.

Chers collègues, la solidarité n'est pas la charité. Elle est une nécessité humaine et politique et notre collectivité est chargée de la mettre en œuvre. Nous sommes d'accord pour donner une réalité à la lutte contre la pauvreté dans la Métropole de Lyon et au plan national qui est engagé. Mais nous ne pouvons pas nous contenter d'un copier-coller ni passer outre un débat, un échange au sein de cet hémicycle sur l'esprit de la politique que nous allons engager, comme sur ses modalités précises.

Nous voterons le rapport de ce soir, mais nous demandons l'organisation de ce débat pour qu'il guide les contenus de l'expérimentation dont le principe est proposé et non qu'il ajoute un objet technocratique non identifié de plus. Je vous remercie. (*Applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains, pour compléter ce qu'a dit madame Panassier.

M. le Conseiller DERCAMP : Je pense que c'est cinq minutes de temps de parole. Monsieur le Président, chers collègues, dans la continuité de l'intervention de madame Panassier, nous avons acté dans cette délibération la candidature de la Métropole en tant que territoire démonstrateur dans le cadre de la stratégie nationale de la lutte contre la pauvreté. C'est une évidence que de considérer que notre Métropole a toute sa place dans un tel dispositif au regard de ce qu'elle accomplit au quotidien dans l'ensemble de ses politiques et plus particulièrement dans ses politiques sociales qui participent à la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de nos habitants.

Rappelons que le projet métropolitain des solidarités, issu d'un important travail de concertation et d'analyse, a été voté en 2017 et porte l'amélioration de nos politiques sociales. Il promeut de nombreuses expérimentations comme, par exemple, celles d'équipes mobiles pluridisciplinaires alliant travailleurs sociaux, psychologues et médecins. Notre projet métropolitain d'insertion pour l'emploi élaboré en 2015 avec une grande consultation de nos partenaires participe activement à accompagner les personnes en difficulté vers les entreprises pour leur permettre de retrouver un emploi. C'est le sens notamment de la Charte des 1000 entreprises pour l'emploi dans laquelle les partenaires économiques s'engagent à favoriser au sein de leurs entreprises et en lien avec les travailleurs sociaux, l'accès à l'emploi pour les publics en difficulté.

Ce contrat, qu'est-ce que c'est ? L'État nous propose de conventionner une liste des engagements qu'il propose de partager pour l'année 2019. Outre les budgets prévus par la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) notamment, mais également par l'ARS (Agence régionale de santé) ou la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) qui auront un impact sur notre territoire, nous sommes invités à définir des actions en matière de prévention et d'accompagnement

social. Un budget indicatif initial nous a été communiqué à hauteur de 1,4 M€ et pourrait augmenter en fonction des politiques menées.

Ces engagements portent sur des sujets qui confortent en fait les actions que nous menons déjà en direction des plus démunis de nos concitoyens. Ils sont au nombre de six :

- c'est le renforcement de la prévention et la lutte contre l'exclusion des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance à leur arrivée à la majorité ;
- c'est le renforcement du soutien de l'État et de la Métropole aux maraudes réalisées par les associations pour apporter de l'aide à ces jeunes ainsi qu'aux familles avec enfants qui se retrouvent à la rue ;
- c'est le renforcement de l'accompagnement de nos travailleurs sociaux, la mise en place de l'accueil inconditionnel de proximité est primordiale et nécessite un important travail de suivi ;
- c'est la mise en place aussi de référents de parcours pour assurer la continuité du parcours d'insertion des personnes que nous accompagnons ;
- c'est l'utilisation de nouveaux modes de gestion pour l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA afin de réduire les délais d'orientation ;
- c'est la volonté de mettre en place une garantie d'activité pour les bénéficiaires du RSA qui se croisent notamment avec les politiques que nous menons dans le cadre plus précis des PMI'e.

Fidèle à la méthodologie qu'elle s'est fixée, la Métropole de Lyon a associé ses partenaires associatifs pour préparer cette candidature et répondre aux sollicitations de l'État. La délibération qui nous est proposée souligne notre volonté de définir les plans d'action à partir de l'engagement des communes. Nous aurons d'ici quelques mois l'occasion d'échanger à nouveau sur le sujet autour d'un plan d'actions plus détaillé. Les groupes Socialistes républicains métropolitains et Centre démocrate Lyon Métropole voteront favorablement cette initiative.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FORISSIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport que vous nous soumettez porte sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, un plan national que vous souhaitez mettre en œuvre sur le territoire de la Métropole. Toutefois, comme plusieurs groupes l'ont exprimé, nos inquiétudes sont nombreuses. Cette stratégie nationale n'apporte rien de nouveau vis-à-vis de ce que les communes pratiquent déjà au niveau local. Les Maires de notre groupe seraient prêts à vous présenter en détail des actions qu'ils mènent dans leurs villes, adaptées au territoire, comme d'ailleurs les rapporteurs nous ont déjà évoqué un type d'action.

En 2006, j'étais convaincu que la loi sur l'égalité des chances nous promettait de belles avancées. Les objectifs ne sont pas atteints aujourd'hui et vous encouragez le Gouvernement à imposer aux collectivités un nouveau remake, un programme sans tenir compte des réalités de terrain. Nous ne voyons ici qu'une manœuvre de communication visant à redorer le blason du Gouvernement dans un contexte où sa crédibilité est particulièrement mise à mal. Est-ce que demain nous aurons le même Gouvernement ? Nous en saurons peut-être plus tout à l'heure. La Métropole ne serait qu'un cobaye et un faire-valoir dans un contexte pareil. Cette stratégie de lutte contre la pauvreté doit être entièrement revue afin d'intégrer tous les acteurs pour permettre d'élaborer un plan à l'échelle de notre Métropole qui sera réellement efficace et permettra aux plus démunis de bénéficier d'une aide de qualité et de leur donner des raisons d'espérer.

Aussi nous souhaitons que la Métropole produise un rapport plus complet comprenant un projet métropolitain de solidarité et pas seulement une déclaration d'intention qui reprend les orientations nationales également et qui énumère des dispositifs existants qui fonctionnent déjà parfaitement.

Enfin, nous ne souhaitons pas entrer dans une nouvelle usine à gaz qui mobilise les réunions interminables pour régler les problèmes pour lesquels des solutions seraient trouvées plus facilement en bas de l'échelle au plus près du terrain. C'est l'organisation globale de notre société qu'il faut parfaire par des collaborations à tous les niveaux. Notre modèle social repose sur le paritarisme et les corps intermédiaires. Il ne faut pas continuer à en exclure progressivement tous les acteurs.

Monsieur le Président, nous sommes néanmoins prêts à participer collectivement avec les autres groupes à la construction d'un projet métropolitain de lutte contre la pauvreté et ensuite, nous serons en mesure de contractualiser avec l'État pour appliquer des mesures concrètes, efficaces et surtout financées. Afin de faire reculer la pauvreté, il faut y consacrer les moyens et sortir des déclarations d'intention. Monsieur le Président, j'en appelle à un débat en Commission générale. C'est la condition que met notre groupe pour voter ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais essayer de faire rapide car le débat a été long et j'ai bien compris que nous aurons l'occasion d'en faire d'autres même si l'important au bout du compte, je crois, c'est moins de débats et plus d'actions sur ces sujets-là.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a motivé la Métropole à lever la main pour être dans ce qu'on appelle le premier wagon du plan de lutte contre la pauvreté. Bien évidemment, d'une part, le constat, tout le monde l'a fait ici, la pauvreté est aussi dans cette Métropole. C'est une Métropole attractive, mais qui a aussi un certain nombre de sujets à régler. Le statut particulier, c'est notre spécificité dont on parle depuis le 1^{er} janvier 2015 avec des compétences qui peuvent se croiser, des compétences qui font sens de la transversalité. On sent bien ici mieux qu'ailleurs qu'on peut mettre en œuvre un plan de cette importance et donc, il me paraissait évident qu'il fallait lever la main là-dessus.

Notre pacte métropolitain, notre relation aux communes, sans doute à renforcer au plus près du terrain, à l'échelle de la commune, à l'échelle des CTM doit nous permettre de bâtir un certain nombre de contenus sur ce plan de lutte contre la pauvreté. Je ne reviendrai pas sur les objectifs, tout le monde l'a dit, bien évidemment, tout le monde y souscrit.

Aujourd'hui l'enjeu qui est devant nous, c'est quoi ? C'est de bâtir des contenus à partir de diagnostics, madame Le Franc, qui existent déjà, mais qu'il faut partager, je vous l'accorde, de traiter à partir de réalités précises dans chaque territoire parce qu'il nous faut, dans chaque territoire, afficher les moyens envisagés. Chaque territoire n'a pas la même spécificité.

Je pense qu'il faudra le faire avec un débat certes en Commission générale, mais je proposerai surtout que nous puissions, notamment à l'échelle des CTM, aborder ce plan avec des contenus précis à l'échelle de chaque CTM. Il faut qu'on travaille, bien sûr, avec les Conseillers métropolitains. Il faut qu'on travaille avec les Maires des communes. Il faut qu'on travaille avec les acteurs de la pauvreté parce que ce qui nous a aussi décidé quelque part à aller sur cette mobilisation-là, c'est la forte mobilisation des acteurs de la pauvreté qui n'ont pas accueilli ce plan avec une opposition, qui ne l'ont pas accueilli non plus en étant béats d'admiration, mais qui ont dit qu'il y avait une opportunité à revoir les pratiques, qu'il y avait une opportunité à envisager les dispositifs, cette fois, autour des individus et non pas des individus qui rentrent dans des dispositifs préétablis et je crois que c'est ce qui nous a décidé à proposer la candidature de la Métropole de Lyon.

Il faut le faire donc avec les Maires, avec les Conseillers métropolitains, avec les acteurs de la pauvreté, mais aussi parce que peu de gens en ont parlé ici, y compris avec les usagers qui, pour une fois, ont quelque chose à dire aussi sur les politiques qu'on mène à destination des plus pauvres. Voilà ce que je vous propose avec, certes monsieur Forissier, une Commission générale, mais surtout un travail au plus près du terrain avec l'ensemble des acteurs. Je vous remercie.

Je mets donc ce rapport aux voix.

- pour : groupes Synergies-Avenir ; Socialistes et républicains métropolitains ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; Socialistes et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; AGIR - La droite constructive et apparentés ; Métropole et territoires ; MM. Gachet, Havard, Vesco (non inscrits) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Rassemblement national ;

- abstention : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2018-3255 - développement solidaire et action sociale - Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Internalisation du volet accès du FSL - Convention de transfert avec l'association collective aide au logement - Evolution du règlement intérieur - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Cardona a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3255. Madame Cardona, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur : Merci monsieur le Président. Il s'agit d'une délibération qui comprend deux volets : le premier pour l'internalisation du volet accès du fonds de solidarité pour le logement où la Métropole s'engage à reprendre à la date du 1^{er} janvier 2019 les moyens humains et matériels dont disposait l'ACAL (association collective d'aide au logement) pour la mise en œuvre de la gestion administrative, sociale et financière du volet accès du fonds de solidarité pour le logement de la Métropole.

Le second point, c'est la modification du règlement intérieur du FSL qu'il est nécessaire d'actualiser du fait de cette internalisation du volet accès du FSL à compter du 1^{er} janvier 2019. Nous vous demandons donc de bien

vouloir approuver la convention de transfert entre l'ACAL et la Métropole, d'accepter l'actualisation du règlement intérieur du FSL et d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits documents, ladite convention de transfert et le règlement intérieur.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Cardona. Quatre minutes pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole reprend l'activité du FSL jusque-là confiée à l'ACAL. Cette décision est l'occasion d'en revoir le fonctionnement et son adéquation avec les objectifs qui lui sont assignés. L'objectif de favoriser une plus grande lisibilité et une fluidité des aides pour l'utilisateur est évidemment essentiel. On peut cependant regretter le délai très resserré (deux réunions d'ici fin décembre) dévolu à l'information des acteurs sur les modalités de saisine de la ligne d'accès au FSL à compter du 1^{er} janvier 2019.

Au moment de ce passage, la place des travailleurs sociaux des Maisons de la Métropole et de la solidarité mérite une attention particulière. Plusieurs points importants doivent faire l'objet d'un accompagnement. Je n'en prendrai que quelques-uns, le premier étant la disponibilité. La disponibilité c'est le temps qu'on peut consacrer, il faudrait aussi beaucoup de temps pour expliquer cela, je resterai donc sur un ou deux points. La question de l'accès au logement se résout dans une temporalité contradictoire. Après un temps d'attente souvent très long -je rappelle que le délai anormalement long est fixé à 24 mois- le temps s'accélère sur la dernière étape pour le demandeur auquel il est enjoint de répondre immédiatement à toute offre qui lui est faite. La relation avec l'utilisateur s'en trouve affectée et le temps de l'accompagnement et celui de la réponse peinent à trouver une adéquation.

Un deuxième point, c'est celui de la compétence. La formation des agents d'accueil est primordiale. Or, le domaine du logement est, d'une part, généralement en déficit dans les formations initiales et, d'autre part, sujet à des évolutions et modifications incessantes, ce qui implique une mise à jour permanente. Enfin, la relation et la cohésion avec le secteur associatif, en première ligne dans ce domaine : comment les associations vont-elles être associées dans cette nouvelle configuration ? Elles qui sont très souvent le recours pour les services comme pour les personnes concernées dès lors qu'une difficulté particulière se présente.

Gardons en mémoire que le secteur associatif a aujourd'hui dépassé ses capacités d'accueil des publics au regard des moyens qui lui sont attribués sur cette ligne d'accès et ce, malgré l'effort de la Métropole en 2018. Certaines orientations sont nouvelles, ainsi l'usage du FSL à destination du propriétaire occupant en copropriété dégradée sous plan de sauvegarde. La déclinaison opérationnelle qui permettra un appui financier aux propriétaires occupants devra intégrer une approche de ce nouveau public, en particulier avec des conditions de saisine réalistes en rapport avec les situations à traiter. C'est un travail qui reste à faire. Cette nouvelle ligne doit également trouver un équilibre par rapport aux autres lignes du FSL. Nous savons bien qu'il y a toujours un risque, surtout en période tendue, de déshabiller Pierre pour habiller Paul.

De manière générale, on peut espérer que la gestion de la FSL par la Métropole va permettre de réinvestir sa mobilisation pour l'accès au parc privé. Concernant l'actualisation du règlement intérieur, il est annoncé, je cite : "une graduation plus grande des mesures d'accompagnement". Les objectifs de rationalisation sont toujours source d'inquiétude. En l'espèce, il ne faudrait pas renforcer la tendance à la rémunération à la tâche qui est à l'origine de fonctionnement en tuyau d'orgue.

En ce sens, il serait dommage qu'une nouvelle organisation ne soit pas l'occasion de sortir des sentiers battus qui ont tendance à devenir des ornières pour encourager des actions portées par des objectifs quantitatifs déclinés en interventions. À l'inverse et ce sera ma conclusion, l'idée d'une facilitation renforcée de la mobilité au sein du parc social constitue un véritable enjeu de progrès pour les personnes en logement trop cher et la prévention des expulsions locatives et là, nous sommes bien dans la perspective du Logement d'abord. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Brugnera. Je mets donc le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

N° 2018-3153 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Économie sociale et solidaire (ESS) - Innovation sociale - Projets des acteurs de la Métropole de Lyon dans le cadre de la dynamique nationale French Impact - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3153. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport a reçu un avis favorable lors de sa présentation en commission. Il s'agit de présenter l'ensemble de la dynamique et donc l'accompagnement des acteurs en matière d'économie sociale et solidaire sous la bannière French Impact, suite notamment à la venue de monsieur Itier.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous rappelle de manière très précise l'importance de l'économie sociale et solidaire et sa participation au développement économique du territoire. Le développement du modèle entrepreneurial de l'ESS représente un enjeu social, économique, environnemental et citoyen. Fondé sur les besoins et ressources d'un territoire, il fonctionne à rebours du modèle économique dominant par la place qu'il réserve à l'humain.

Dans la Métropole, l'économie sociale et solidaire représente 12 % des entreprises dont 80 % sont des associations et un peu moins de 10 % sont des entreprises coopératives. Les emplois créés le sont très largement dans les secteurs de l'action sociale, celui de la santé, des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes, de l'urgence sociale, de l'action sociale avec ou sans hébergement, des services à la personne, de la petite enfance, de l'enseignement ; des secteurs dont l'actualité nous montre qu'ils concentrent de nombreuses formes de précarité au travail, avec une prévalence des troubles et risques psychosociaux liés aux conditions de travail et en corollaire, une insatisfaction autour du service rendu. Il est pour cela impératif de veiller à ce que l'objectif économique n'obère pas l'objectif social.

Les entreprises d'insertion dans une démarche innovante et dynamique doivent concilier une exigence économique et une vision inclusive. Les exigences qui s'imposent ne doivent pas laisser au bord du chemin celles et ceux qui sont déjà les plus éloignés, souvent les plus vulnérables culturellement, socialement ou économiquement. C'est pourquoi définir l'impact social par le seul prisme de l'efficacité économique autour des économies induites serait réducteur. L'ambition doit être de bousculer le cadre de certains prérequis à l'accès aux entreprises sociales : la langue, les capacités à gérer son temps, la mobilité, les codes sociaux, les postures, les connaissances, etc.

Faute de le faire, il restera toujours un retard à combler. Toute notre organisation doit inclure le travail mené par les structures d'éducation populaire de lutte contre l'isolement et de l'accompagnement. Il s'agit de voir global. L'innovation sociale repose sur la totalité de ces acteurs et la reconnaissance de la place et du travail de tous. L'un des enjeux de l'ESS est bien d'accepter la confrontation aux idées et jugements des personnes directement concernées. Il nous faut encore trouver la place et donc la représentation des personnes concernées jusque dans la gouvernance de la fondation. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés (EELV).

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, en cette période de forte interpellation et proposition, que ce soit pour le pouvoir d'achat de chacun et chacune ou pour allier justice sociale et environnementale, ce rapport arrive, de notre point de vue, au bon moment. Il est du point de vue des élus écologistes l'expression d'une prise de conscience précise de notre exécutif que ni le marché, ni les politiques publiques ne répondent seuls et pleinement aux besoins essentiels de notre territoire. Nous entendons par besoins essentiels ce que Bruno Charles a pointé avec l'observatoire du développement durable, c'est-à-dire s'alimenter, se loger, se former, se déplacer.

C'est d'ailleurs en ce sens que la loi Hamon a défini l'innovation sociale et je cite : "La réponse apportée à un besoin peu ou mal couvert". Alors pourquoi nos politiques publiques ne répondent-elles plus aux attentes ? Du point de vue des écologistes, il y a bien entendu et par exemple, le coup porté à notre libre administration locale par la contractualisation avec l'État imposée par le Président de la République, certains en ont parlé lors des interventions sur le plan pauvreté ainsi que les renoncements à une vraie redistribution nationale avec la suppression de l'ISF, mais aussi dans et pour l'entrepreneuriat collectif, la disparition d'un soutien aux sociétés d'intérêt collectif prévue dans l'actuelle loi de finances pour 2019.

Toutefois, deux points :

- de la part d'étudiants, d'entrepreneurs, de militants associatifs, il y a une expression de nouvelles envies d'agir que vous avez certainement observées en lisant, par exemple, les publications de la structure Ancelia ou alors en assistant aux rendez-vous nommés "Aujourd'hui pour demain" qui ont eu lieu ici les 23 et 24 novembre ou encore en participant aux apéros proposés par le collectif nommé " LyESS" (Lyon économie sociale et solidaire) ;

- d'autre part, de nouvelles organisations, de nouvelles façons de construire des solutions pérennes aux besoins du quotidien sur notre territoire, avec par exemple, des pôles de coopération territoriale comme le BOL chez nous pour l'alimentaire qui œuvre chaque année, entre autres, à la mise en œuvre de la Fête des récoltes ou encore grâce à des sociétés coopératives d'intérêt collectif, les mêmes qui vont perdre leur niche fiscale, comme le groupement régional pour une alimentation de proximité (GRAP) pour rester dans le domaine alimentaire.

Cet acteur, le GRAP, je vous le rappelle a incubé et accompagné bon nombre d'épicerie vrac zéro déchet sur notre territoire. Il y a aussi le collectif informel La CLAVette qui, en coordonnant les ateliers vélo du territoire, peut identifier des besoins comme la fourrière à vélo et la proposer aux opérateurs concernés. Je pense enfin à ce que l'on nomme désormais la recherche et le développement territorial qui fait écho à une initiative qui s'appelle Start-up de territoire et que l'on retrouve précisément dans ce rapport ce qui, du point de vue des élus écologistes, est heureux.

Ces solutions à forte utilité sociale et environnementale non délocalisables ont besoin d'outils pour faire plus, répondre à plus de demandes et plus vite et c'est ce que l'on nomme le changement d'échelle dont parle l'économie sociale et solidaire depuis pas mal d'années. Je citerai par exemple comme outil un soutien financier, une animation et la coordination des réseaux, les fameux écosystèmes dont on parle tout le temps, une valorisation régulière et forte au sein des différentes institutions. Ceci est précisément l'engagement de la Métropole dans ce rapport.

Si les écologistes soutiennent ce volontarisme de notre collectivité territoriale à accélérer cet entrepreneuriat local, démocratique, éloigné des logiques de financiarisation, notre groupe tient ce soir à ouvrir des travaux à mener d'urgence. Le premier point rejoint le propos d'André Gachet : la question de la mesure de l'efficacité ou, dit autrement, de l'impact social qui conditionnera sous peu l'octroi de fonds. Cette question doit être anticipée de notre point de vue, nous devons mobiliser au-delà et avec les acteurs du collectif LyESS entre autres la Chaire ESS qui est hébergée au sein de l'Université Lyon 2. La question est d'actualité puisque le Haut-Commissaire à l'ESS dont nous a parlé Fouziya Bouzerda a remis cette question des contrats à impact social dans le pacte de croissance pour l'ESS qui a été publié il y a quelques jours.

Deuxième point, la question de la prise en compte par nos politiques publiques des questions d'innovation, l'innovation technologique et l'innovation sociale. Un diagnostic des fonds publics locaux affecté à telle ou telle innovation devrait être conduit permettant à chaque décideur d'ajuster ou de rééquilibrer l'affectation des fonds. En effet, si la création d'activité économique ou non-économique répond aux besoins du territoire, cela semble être l'objectif de tous les élus, alors mobilisons les fonds publics dans ce sens et mesurons un peu la capacité à fournir des solutions pérennes durablement portées par les acteurs de l'innovation sociale. Je vous remercie pour votre écoute. Excusez-moi pour le dépassement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets donc ce dossier aux voix :

Adopté à l'unanimité, M. Gérard COLLOMB, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) ; ainsi que M. Christophe DERCAMP n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

**Désignation de représentants du Conseil au sein de la Fondation de soutien à l'innovation sociale
(Dossier n° 2018-3153)**

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la Fondation de soutien à l'innovation sociale qui est abritée par la Fondation pour l'Université de Lyon. Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Sarah PEILLON, titulaire,
- Mme Emeline BAUME, suppléante.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement national, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Les Républicains métropolitains s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2018-3154 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Rapport des délégataires de services publics - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3154. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, il vous est demandé, dans le cadre de ce rapport, de prendre acte justement du rapport 2017 qui a été produit dans le cadre de la délégation de services publics pour l'activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de la Cité internationale de Lyon qui avait fait l'objet d'une prorogation. Avis favorable de la commission sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, nous examinons donc ce soir le rapport annuel 2017 présenté par la société GL Events pour la gestion du Centre des congrès de la Cité internationale. Cette année 2017 représente la onzième année d'exploitation du site avec un tourisme d'affaires qui reste prépondérant dans l'activité puisqu'il représente 94 % du chiffre d'affaires.

Je veux dire tout d'abord et à ce stade combien le modèle économique qui sous-tend le Centre des congrès est dépendant du modèle de développement actuel dont on sait qu'il est incompatible avec un vrai tournant écologique. Le modèle économique du Centre de congrès repose en effet sur le sur-tourisme d'affaires dont on sait qu'il participe du sur-tourisme en général, une activité néfaste pour la planète comme pour nos territoires. D'ailleurs, dans son rapport, GL Events rappelle que pour asseoir son modèle de développement, je cite : "des marges de progression sont nécessaires" et parmi ces marges de progression, on trouve, dans le rapport, le développement de lignes aériennes transatlantiques.

Non, les liaisons aériennes accrues ne sont pas compatibles avec la croissance décarbonée que vous appelez de vos vœux, monsieur le Président et nous ne pouvons pas encourager un tel modèle dans le cadre d'une DSP dont nous sommes les donneurs d'ordre. Voici une première raison pour laquelle le GRAM votera contre ce rapport.

D'autre part, nous constatons que GL Events continue de proposer une activité de spectacles qui, même si elle est marginale, a représenté 48 représentations en 2017, avec des interprètes comme Renaud, Thomas Dutronc et Alice Cooper. Avec un taux de marge réalisé par GL Events qui avoisine 27 %, cette activité spectacles constitue une concurrence non dissimulée vis-à-vis de la Halle Tony Garnier, ce que nous regrettons. C'est la deuxième raison de notre avis défavorable.

Enfin, le troisième motif de notre vote vient des observations de la CCSPL qui note un manque de lisibilité des devis et des factures, l'absence d'indicateurs chiffrés comparables sur le taux d'occupation du site, la vétusté de certains équipements et enfin le ralentissement dans la réalisation des investissements du délégataire.

Alors, je dirai que le manque de lisibilité de la part de la société GL Events n'est pas nouveau. Quant à la vétusté de certains équipements ou le ralentissement dans la réalisation des investissements pointés par la CCSPL, je ne peux que les mettre en regard de la progression du chiffre d'affaires de la société en 2017, + 2,4 % sur la Cité internationale par rapport à 2016. Ceci est, selon nous, la grande faiblesse des DSP d'une manière générale : comment s'assurer que les entreprises délégataires ne font pas passer leurs profits avant l'entretien du patrimoine commun ? Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2018-3156 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Ouverture dominicale des commerces - Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les Maires pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3156. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, là encore, la commission a émis un avis favorable sur ce rapport relatif à l'ouverture dominicale et surtout à l'avis que doit donner la Métropole sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées sur le périmètre de la Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu une minute pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Conformément à nos votes précédents nous voterons évidemment contre cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens une nouvelle fois au nom des groupes Lyon Métropole gauche solidaires et Europe Écologie-Les Verts sur la question du travail et de l'ouverture des commerces le dimanche. Je rappelle rapidement notre position pour ne pas alourdir notre séance.

Nous acceptons l'ouverture des commerces sur cinq ou six dimanches maximum dans l'année. Cela peut rendre service à la population sur des périodes particulières comme autour de Noël ou lors d'événements locaux, mais nous sommes par contre opposés à l'ouverture des commerces de façon trop large dans l'année, comme les douze dimanches votés récemment à Lyon, ce qui représente un dimanche sur quatre en enlevant les cinq semaines de congés payés.

Est-on obligé d'acheter ses chaussures un dimanche ? N'y a-t-il vraiment aucun autre moment de libre dans une semaine pour acheter ses chaussures ? Nous en doutons. Et cela justifie-t-il de faire travailler dans les magasins principalement des femmes, vendeuses et femmes de ménage, qui auront de ce fait des problèmes de garde des enfants, des problèmes d'organisation de leurs temps familiaux et personnels, et des problèmes de transport car les horaires des bus, métros et trams sont réduits ce jour-là ? De plus, ceux qui veulent les commerces ouverts voudraient d'ailleurs rarement travailler eux-mêmes le dimanche...

Nous rappelons enfin que l'ouverture des commerces le dimanche induit un problème de société sur lequel on ne discute guère quant au fond : le dimanche reste en effet un jour différent qui permet la rencontre des familles et des amis. Ne pensons-nous qu'en termes de société de consommation ? On ne peut avoir un double langage : regretter l'éclatement des familles, parler du rôle et de la présence nécessaires des parents, recommander des sorties familiales, culturelles, sportives et éducatives, tout en désorganisant une grande partie de la société par un travail accru le dimanche.

Donc, les groupes Lyon Métropole gauche solidaires et Europe Écologie-Les Verts remercient les villes de la Métropole qui ont choisi de ne pas développer le travail du dimanche et s'abstiennent sur ce rapport pour montrer leur réticence sur l'augmentation dans certaines villes à douze dimanches travaillés dans les commerces. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président, chers collègues, cette extension du travail dominical est une véritable régression sociale, une atteinte à ce qu'il reste du code du travail et une nouvelle forme de flexibilité et je rejoindrais là-dessus madame Rabatel en parlant des femmes, puisqu'elles en sont bien les premières victimes. Victimes, notamment, les femmes seules avec enfants, déjà contraintes au travail à temps partiel, au travail morcelé, au travail sous-payé. Peut-on prétendre qu'elles seraient volontaires pour travailler le dimanche ? Je ne le crois pas.

Ce rapport nous dit que ces ouvertures dominicales accroîtraient l'attractivité métropolitaine et le rayonnement de nos territoires. Mais quels territoires ? Leur prétendu rayonnement singulièrement ne concerne que les classes supérieures enfermées dans leur quartier bien clos tandis que les relégués, les habitants des banlieues comme des territoires ruraux, territoires désindustrialisés, désertifiés, abandonnés, manquent de commerce tout comme il manque de services publics, de médecins, d'hôpitaux de proximité du fait du désengagement de l'État.

De plus, en matière d'emploi, cette mesure ne devrait pas avoir d'impact sur la prospérité du commerce de proximité. Et puis, on ne dépense pas l'argent que l'on n'a pas et le mouvement des Gilets jaunes, quoi qu'on en pense par ailleurs, met précisément en relief que ce qui manque, c'est l'argent pour le quotidien et non pour le superflu. C'est l'argent pour ce qui est vital. Compte tenu de ces réflexions, notre groupe votera contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc ce rapport aux voix.

- pour : groupes Les Républicains et apparentés (sauf Mme Gardon-Chemain et M. Girard qui ont voté contre) ; Synergies-Avenir ; Socialistes et républicains métropolitains ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Socialistes et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Centre démocrate Lyon Métropole ; AGIR - La droite constructive et apparentés ; Métropole et territoires ; Rassemblement national ; MM. Gachet, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : Mme Gardon-Chemain et M. Girard (Les Républicains et apparentés), groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; Mme Vessiller (Europe Écologie-Les Verts et apparentés) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : groupes Europe Écologie-Les Verts et apparentés (sauf Mme Vessiller qui a voté contre) ; Lyon Métropole gauche solidaires.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2018-3157 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Convention de partenariat avec Pôle emploi - Convention portant mise à disposition mensuelle de listes de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) demandeurs d'emploi - Convention relative aux modalités d'échanges de données en matière d'orientation et d'accompagnement - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3157. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Monsieur le Président, par cette délibération nous vous proposons de structurer et de renforcer notre partenariat avec Pôle emploi. La convention proposée ne donne pas lieu à financement, mais permet d'articuler au mieux nos champs de compétences interventions et de développer les actions rentrant dans les objectifs du PMI'e.

Un bref rappel : Pôle emploi est, de par la loi, un acteur important de l'accompagnement. Il accompagne près de 40 % de nos publics demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA à travers ses différentes offres d'accompagnement adaptées à l'autonomie des personnes. Pour mémoire, les autres publics RSA sont accompagnés par des MDM, des associations et des CCAS que nous finançons dans le cadre des programmations annuelles.

Cette convention ne remet pas en cause ces différentes modalités. De même, les personnes accompagnées actuellement dans le cadre des PLIE (plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi) continueront à être accompagnées par des associations financées par la Métropole, le fonds social européen et les communes. On le verra dans la délibération qui suit celle-là. Pôle emploi apporte aussi toute une offre de services accessibles aux demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA qui sont inscrits à Pôle emploi avec des offres de formation, des offres d'emploi et autres accompagnements.

Il a enfin une offre de service en direction des entreprises qui recrutent et qui doit être articulée pour plus d'efficacité avec l'offre de service en direction de l'entreprise mise en place par la Métropole. Je le rappelle : neuf postes clés, près de 700 entreprises qui ont signé la Charte des 1000 et tout ceci pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en insertion. Jusqu'à présent, nous avons une convention uniquement sur l'accompagnement global des publics qui permet une prise en charge alliant les compétences de Pôle emploi et des MDM. Cet accompagnement s'adresse à des personnes éloignées de l'emploi, donc bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi.

En concluant une convention de partenariat, nous souhaitons aller au-delà et renforcer notre collaboration autour des orientations du PMI'e pour favoriser le retour à l'emploi des personnes en insertion. Cela se traduit par un

repérage et une articulation efficace lors d'implantation d'entreprises pour les accompagner dans leurs démarches de recrutement. Ainsi, les chargés de liaison entreprises emploi et les agences de Pôle emploi collaboreront de la manière la plus efficace via des rencontres régulières pour faciliter le recrutement des entreprises et notamment pour les publics en insertion, qu'ils soient bénéficiaires du RSA ou non.

Ils s'appuieront sur les ressources locales constituées des communes et des acteurs de l'insertion, entre autres. Afin de favoriser ce rapprochement, ils mobiliseront des outils de recrutement innovant, favorisant l'inclusion des publics peu qualifiés, comme les méthodes de recrutement par habiletés et la valorisation des savoir-être et des capacités des personnes. Ils permettront notamment le développement de la Charte des 1000 pour favoriser les pratiques responsables des entreprises.

La clause d'insertion constituera également un levier important de recrutement pour les personnes qui n'auraient pas pu être recrutées sans ce dispositif. La Métropole favorisera leur diversité afin qu'elle bénéficie davantage à des publics qualifiés ainsi qu'à des publics féminins. Aujourd'hui, ce public féminin représente simplement 13 % en 2017, sur les clauses. Pôle emploi contribuera au repérage des candidatures et pourra mobiliser ces prestations et formations au bénéfice des publics pour un retour à l'emploi pérenne.

Nous renouvelons aussi notre engagement à participer au dispositif d'accompagnement global. Il permet particulièrement des dynamiques et notamment un accès facilité à la formation. L'offre actuellement en place sur le territoire est maintenue dans le cadre de cette convention et s'adresse à des publics en insertion dont 70 % de bénéficiaires de RSA.

Par souci d'équité, nous proposons l'expérimentation avec quelques CCAS volontaires d'un accompagnement global entre Pôle emploi et les CCAS pour un accès facilité de l'ensemble des publics, qu'il soit public isolé, qui est souvent accompagné par les CCAS, ou bien des familles sur ce mode d'accompagnement.

Nous renforcerons également des actions communes pour favoriser le retour à l'emploi des personnes en insertion, notamment les bénéficiaires du RSA par des parcours plus dynamiques et adaptés à leur autonomie, voilà quelques exemples. La connaissance des professionnels métropolitains des différents accompagnements mise en œuvre par Pôle emploi sera renforcée pour une orientation adaptée vers Pôle emploi en fonction de l'autonomie des personnes, des temps d'information, des temps d'immersion, une action ensemble pour renforcer l'inscription à Pôle emploi des bénéficiaires du RSA et enfin, Pôle emploi apportera son expertise pour contribuer à la transformation de nos outils d'accompagnement et contribuer à la professionnalisation des référents de parcours des structures d'insertion, on en a parlé régulièrement ici.

Puis, Pôle emploi participera à toutes les instances en charge des situations individuelles et s'engage, par cette convention, à travailler aux côtés de la Métropole sur la qualité de l'orientation de tous les publics, sur les délais de l'orientation et des expérimentations. Ces orientations se traduiront par des plans d'actions concrets actualisés, évalués régulièrement dans le cadre des instances de suivi et de pilotage de la convention et en s'appuyant bien entendu sur les besoins du territoire. Dans cette délibération, vous pourrez aussi approuver deux conventions plus techniques qui permettent des échanges de données et l'accès à des données permettant la gestion du dispositif du RSA, tout ceci bien entendu dans le cadre de la réglementation relative à la protection des données sur une durée de quatre ans. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Merci, madame Glatard, pour cette présentation détaillée. Vous avez répondu à certaines de nos interrogations. Donc, notre intervention est retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI : Monsieur le Président, chers collègues, cette intervention va effectivement sur le sujet qui vient d'être évoqué, elle nous donne l'occasion de saluer la convention qui nous est présentée. En 2013, lors de l'élaboration du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la question de l'accompagnement social et professionnel des publics en insertion a été placée au centre des débats et une feuille de route avait été définie. Elle concluait à la nécessité de donner une nouvelle impulsion à l'articulation des acteurs qui sont au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces politiques.

En 2016, lors d'un Conseil métropolitain, notre groupe vous disait ceci : "Dans le cadre de l'accompagnement global, les bénéficiaires du RSA sont suivis par deux référents : un référent Pôle emploi affecté à ce programme et un référent social rattaché à la Maison de la Métropole". Or, lors de la dernière réunion de la CLI (Commission locale d'information) que je préside à Villeurbanne, le portefeuille des conseillers Pôle emploi permettait des disponibilités pour l'accueil de bénéficiaires du RSA, mais cela n'a pas été possible car le référent social, en l'occurrence ARALIS, mais il en va de même pour d'autres, n'était pas directement rattaché à la Métropole. Cette restriction est dommageable à l'accompagnement vers plus de bénéficiaires et nous souhaiterions que vous puissiez réexaminer la convention et prévoir éventuellement un avenant.

Aujourd'hui, en 2018, à Villeurbanne, nous comptons environ 6 500 bénéficiaires du RSA. 50 % seulement sont inscrits au Pôle emploi, une bonne partie d'entre eux ne le veulent plus. À chaque instance de médiation, je déplore que nous ne soyons pas en mesure d'orienter vers l'accompagnement global et ceci parce que le dispositif présente des imperfections. En effet, dans le cadre de l'accompagnement global, nous devons avoir l'adhésion du bénéficiaire du RSA et le recours au référent social est de sa propre initiative. Comment pouvons-nous laisser un demandeur d'emploi en fracture avec un environnement social et professionnel prendre de telles initiatives ?

Nous pensons qu'il nous faut inverser le mode de raisonnement. Nous devrions considérer que tout bénéficiaire du RSA est employable et ceci dès son entrée dans le dispositif, le mettre en recherche d'emploi avec un référent Pôle emploi en même temps qu'un référent d'accompagnement social de la Métropole. Les entretiens devraient être tripartites pour parler emploi et des entretiens avec la seule présence du référent social devraient aussi être prévus pour permettre aux bénéficiaires du RSA qui auraient des problèmes périphériques de pouvoir le faire en toute confiance.

À Villeurbanne, en juin 2018, il y a eu une réunion entre agents de la Métropole et du Pôle emploi. Lors de cette rencontre, il a été proposé une co-animation d'information collective. Des fiches de liaison ont été élaborées pour permettre aux agents de la Métropole d'envoyer des demandes de diagnostic pour des accompagnements. Elles ont été très peu utilisées. Des propositions justement d'entretiens tripartites avaient été évoquées. Ceci n'a pas été acté. Des immersions croisées réalisées par les travailleurs sociaux et conseillers Pôle emploi n'ont pas été réalisées également.

Le coordonnateur de liaison emploi/entreprises qui a été nommé dans notre commune m'a fait part du peu de retombées sur les offres d'emploi qui figurent sur la plateforme car les bénéficiaires du RSA éloignés depuis des années de rupture doivent être épaulés non seulement pour rédiger un CV, mais pour être accompagnés dans l'entretien, puis dans les premiers mois de son emploi. Ceci se fait quelques fois, mais reste marginal. Si ces propositions n'ont pas été suivies d'effet, ce n'est pas seulement un problème de volonté de ne pas faire de la part des services de la Métropole, mais d'un manque de moyens. En effet, depuis 2014, en tant que Présidente de CLI, j'ai pu constater la charge et la pression qui pèsent sur ce service, ce qui ne permet pas une disponibilité pour mettre en place d'autres actions. L'organisation de CLI plénières est toujours très compliquée alors qu'elles sont l'occasion de faire se réunir des acteurs dont l'objectif est le même et surtout, de partager des pratiques et des informations.

Enfin, on pourrait déplorer l'absence d'investissement du milieu économique malgré un arrêté qui prévoyait leur présence. Il est difficile de constater à chaque instance de médiation que des bénéficiaires sont dans le dispositif depuis des décennies pour certains, c'est-à-dire dès l'âge de 25 ans. Certes, il y a parmi eux des parcours de vie qui expliquent cette situation : délinquance, maladie, contraintes familiales, pour de nombreuses femmes qui ne trouvent pas de structure rapidement pour la garde de leurs enfants ou qui n'auraient aucun gain une fois déduits les frais périphériques de transport et de garde, mais je pense aussi que nos politiques ne sont pas à la hauteur.

Nous ne pouvons aussi passer sous silence le temps beaucoup trop long d'entrée dans un dispositif après le dernier emploi. Il peut se passer jusqu'à six mois entre le dossier déposé à la CAF et le premier entretien. Le groupe La Métropole autrement souhaite que les moyens dégagés à l'occasion du plan national de pauvreté permettent une remise à plat de nos pratiques et de donner des moyens humains aux services en charge du retour à l'emploi. En tout cas, nous serons présents pour y contribuer.

Avant de conclure, je voudrais dire qu'une information récente fait apparaître que l'accompagnement global augmente le taux de retour à l'emploi durable de 27 % au cours des six mois qui suivent l'entrée dans le dispositif. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N° 2018-3158 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Déploiement d'une offre de services de la Métropole de Lyon à destination des publics éloignés de l'emploi - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3158. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Monsieur le Président, la présente délibération s'inscrit dans une évolution initiée avec la création de la Métropole en collaboration avec les communes et associations de son territoire pour déployer une politique d'insertion pour l'emploi, une politique novatrice.

Pour aller rapidement, je ne vais pas revenir sur toutes les étapes, simplement, se retrouver aujourd'hui fin 2018 avec la fin des protocoles PLIE pour l'ensemble du territoire, dix-huit communes sur lesquelles les protocoles se déployaient, 8 000 participants bénéficiaient d'un suivi dans ce cadre. À compter du 1^{er} janvier 2019, la Métropole déploiera un parcours d'insertion à destination des publics éloignés de l'emploi au-delà de son obligation légale d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Les parcours "Itinéraires emploi renforcé" sont ouverts à l'ensemble des publics éloignés de l'emploi, bénéficiaires du RSA ou non. Une offre de services complémentaire, un accompagnement plus soutenu des participants, un parcours d'adhésion qui reste un choix de la personne accompagnée, un parcours contractualisé, participants, référents, Métropole cofinancé par le fonds social européen, la Métropole, les Communes et les partenaires locaux.

Cette offre d'accompagnement "Itinéraires emploi renforcé" sera proposée à l'ensemble des personnes accompagnées dans un dispositif PLIE au 31 décembre 2018. Elle sera mise en œuvre par voie d'appel à projets. La sécurisation administrative des parcours a été assurée au travers d'un travail partenarial avec les associations porteuses de PLIE par l'acquisition d'un système d'information spécifique compatible avec la reprise des dossiers des participants.

Enfin, en complément, la Métropole propose de mettre en place un fonds d'aide individuel similaire au fonds d'aide à l'insertion mis en œuvre pour les bénéficiaires du RSA. Donc, l'ensemble des fonds d'aide individuelle de la Métropole représentera un budget global de 320 000 €, équivalent à la mobilisation actuelle des aides financières. Les plafonds s'étaleront de 150 € à 500 € par demande et ne pourront excéder un montant de 600 € par participation et par an. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BOUMERTIT : Monsieur le Président, chers collègues, intervention maintenue, mais plus courte. Cette délibération qui est soumise au vote ce soir fait suite à la délibération du 17 septembre qui mettait fin aux trois PLIE de l'agglomération et est le premier niveau de réponse au questionnaire porté par la Ville de Vénissieux et d'autres communes de l'Est lyonnais au regard du vide laissé par la fin des PLIE.

En effet, il nous est présenté la nouvelle offre d'accompagnement. On ne peut que se féliciter d'avoir été entendu et d'avoir obtenu la poursuite d'un accompagnement individuel et renforcé pour des publics non-allocataires du RSA. D'autres publics dans nos territoires sont fragilisés dans leur insertion professionnelle et mérite un accompagnement à la hauteur de cet enjeu. Comptez sur nous pour toujours porter cette exigence au sein de notre assemblée.

L'offre qui sera déployée dès janvier, je l'espère, correspond trait pour trait à l'offre des PLIE. Si l'on peut s'interroger sur les raisons d'un transfert d'activités qui ne s'est pas fait entre la Métropole et les PLIE, au moins on peut noter que la Métropole sait faire perdurer le travail de qualité mené. Le second niveau de réponse au regard du vide laissé par les PLIE est la mise en œuvre de la MMI'e (Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi) dont l'opérationnalité débute alors même que leur gouvernance n'est pas établie. Et oui, comme nous sommes toujours en attente de la délibération de la Région, les nouveaux partenaires ne sont toujours pas associés aux décisions.

Quel début en tout cas ! Un énorme gâchis puisqu'il laisse au bord de la route des personnels compétents, notamment d'Uni-Est. En effet, des personnes dont les savoir-faire sont reconnus, investies depuis des dizaines d'années sur nos territoires au service des populations les plus fragiles pour favoriser leur insertion, se retrouvent sans emploi. C'est bien sûr et avant tout un échec sur le plan humain, mais c'est aussi priver nos territoires de cette compétence et fragiliser le projet même que la Métropole souhaite porter. Est-ce bien là la Métropole exemplaire que le PMI'e appelle de ses vœux ? J'en doute. Vraiment, il y avait mieux à faire. Aujourd'hui encore, il y a mieux à faire.

J'attire l'attention de notre assemblée sur les points de vigilance suivants : être soucieux des besoins des publics non-allocataires du RSA dans le temps, garantir la cohérence entre la mobilisation des moyens et les besoins des territoires, s'appuyer sur les communes qui sont des acteurs et co-financeurs centraux sur les questions d'insertion, optimiser l'échelle territoriale de déploiement des actions pour rester en proximité des publics et, enfin, veiller à ne pas construire une usine à gaz démultipliant les lieux de décision entre le pacte territorial d'insertion pour l'emploi, la gestion du fonds social européen et la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi. Cette nouvelle organisation de l'insertion va probablement s'ajuster au regard des pratiques. Il nous appartient à tous de faire en sorte d'optimiser son impact pour nos territoires et nos publics. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Adopté, Mme Le Franc (La Métropole autrement) s'étant abstenue.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N° 2018-3160 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Avenant n° 1 à la convention de fonds de concours entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3160. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport qui est relatif au CIRC, à la construction et, notamment, à l'avenant a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller AUGOYARD : Merci monsieur le Président. On parle bien du CIRC : le Centre international de recherche contre le cancer et pas du cirque qu'on a vu depuis quelques semaines à la télévision. On parle bien d'une institution majeure dans le domaine de la recherche contre le cancer que notre Métropole a la chance d'accueillir. Avec le siège administratif Interpol, c'est la seule institution internationale d'envergure que nous accueillons.

Toutefois, cette délibération est surtout l'occasion de s'interroger sur la présence trop faible d'autres institutions internationales ou de sièges de grandes compagnies internationales dans notre Métropole et, plus particulièrement, de marquer notre inquiétude sur les risques annoncés de départ d'Euronews. Lyon ne peut pas se permettre le luxe de voir l'une de ses vitrines la quitter. Je me souviens qu'au mandat précédent, il avait fallu la mobilisation des élus de cette assemblée, des toques blanches, des milieux économiques pour pousser votre prédécesseur pour qu'il commence à envisager tout l'intérêt d'une Cité internationale de la gastronomie à Lyon. Dieu merci, il a changé d'avis, mais il avait failli de peu manquer l'occasion immanquable pour la ville de Paul Bocuse, de la Mère Brazier et, fut un temps, de Rabelais d'avoir une telle institution. Visiblement, il n'est plus là. Il n'a pas manqué l'occasion d'aller dîner !

On se souvient de l'incapacité aussi de notre Métropole d'accueillir à Lyon un centre de formation d'Interpol qui est malheureusement parti à Singapour. On se souvient aussi de l'échec de la candidature de notre Métropole pour accueillir l'Agence européenne du médicament qui devait quitter Londres. Mais au-delà des organismes européens, quelle partie du Brexit notre Métropole, par exemple, qui est le deuxième centre d'affaires de France, veut-elle prendre ? Quelle est notre stratégie ? Tout doit-il être fait à Paris ? Si l'on veut être une vraie Métropole européenne, ce que nous souhaitons tous, nous devons attirer de vrais sièges de grandes institutions internationales ou européennes ou de nouvelles grandes sociétés internationales, ce qui est inévitable, mais visiblement pas sur le chemin. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Juste un petit mot très rapide : la grande différence quand même entre Euronews et le CIRC, émanation de l'OMS, c'est qu'Euronews est une entreprise privée et l'OMS une organisation internationale. Donc, les choses se travaillent un peu différemment. En tout cas, pour le CIRC, on peut se réjouir qu'il soit de nouveau implanté là. Ce n'était pas une chose gravée dans le marbre et nous travaillons activement à ce que l'OMS intensifie sa présence sur cette Métropole.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2018-3235 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Assemblée générale et conseil de surveillance de l'entreprise sociale de l'habitat (ESH) CDC Habitat social - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3235. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable sur ce rapport qui vise à désigner un représentant de notre assemblée à l'assemblée général et au conseil de surveillance de l'ESH CDC Habitat social monsieur le Président.

Désignation d'un représentant du Conseil au sein de l'assemblée générale et conseil de surveillance de l'entreprise sociale de l'habitat (ESH) CDC Habitat social

(Dossier n° 2018-3235)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant de notre assemblée à l'Assemblée générale et au Conseil de surveillance de l'entreprise sociale de l'habitat (ESH) CDC Habitat social. Je vous propose la candidature de M. Michel LE FAOU.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adopté, les groupes Rassemblement national, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Les Républicains et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2018-3243 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 1er - Opération de construction du parc de stationnement - Rue des Tables Claudiennes - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la société Lyon Parc Auto (LPA) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3243. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable pour un quitus donné à la société Lyon Parc Auto (LPA) et l'approbation du bilan de clôture pour la construction du parc de stationnement des Tables Claudiennes.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens aujourd'hui au titre des élus UDI et apparentés de notre groupe métropolitain, de Maire du 2^e arrondissement, mais également aux noms d'élus du 1^{er} et du 2^e arrondissement dont madame Nathalie Perrin-Gilbert, Maire du 1^{er} arrondissement et Conseillère métropolitaine. Alors, vous vous demandez peut-être quel sujet réclame cette parole commune exceptionnelle ? Je vous répondrai tout simplement : la défense du patrimoine des Lyonnais.

En effet, le dossier qui nous intéresse est bien de cet ordre. Il s'agit du réaménagement de la place Saint-Nizier, à la frontière du 1^{er} et du 2^e arrondissement, dans le cadre du projet des Terrasses de la Presqu'île, à la suite de la construction du nouveau parc de stationnement Saint-Antoine, d'où notre intervention sur ce dossier lancé lors du précédent mandat et dont l'aboutissement ne se fera que dans le mandat prochain.

Vous n'étiez pas encore Président, monsieur le Président, mais depuis l'origine de ce dossier, les choses ne vont pas telles qu'elles devraient aller. Tant dans le 1^{er} que dans le 2^e, nous n'avons pourtant jamais remis en cause l'ambition de réaménager les rives de Saône. En revanche, depuis le début, nous réclamons à la fois information et surtout concertation, une véritable concertation sur ce dossier, mais visiblement, nous n'avons pas la même vision de ce qu'est la concertation.

Pour ce qui nous concerne, inviter les Maires d'arrondissement à des réunions d'information avec les habitants sur les grands principes des rives de Saône ne peut en aucun cas tenir lieu de concertation, démarrer le chantier sans en aviser les élus d'arrondissement non plus, nous présenter des projets à quelques heures d'une conférence de presse, encore moins. Dans ces conditions, le dialogue avec le Président de l'époque, Gérard Collomb, et plus encore avec son Vice-Président à l'urbanisme, Michel Le Faou, est devenu très vite impossible.

Sur les grandes lignes du projet des Terrasses de la Presqu'île, malgré les réticences que nous avons été nombreux à exprimer, notamment sur l'organisation de la sortie du parking ou encore sur la fameuse et très chère Maison du projet qui continue d'encombrer notre quai Saint-Antoine, rien n'a jamais pu être discuté et encore

moins amendé. Quant aux riverains et associations, eux aussi se souviennent de réunions d'information, mais en aucun cas de concertation.

Qu'à cela ne tienne, pour la place Saint-Nizier si la Métropole n'est pas allée aux associations, le CIL (Comité d'intérêt local) Centre-Presqu'île est, lui, allé à la Métropole et reprenant la volonté exprimée depuis plus de vingt ans par les Amis de l'église Saint-Nizier, une association culturelle, d'aménager un parvis digne de la qualité architecturale de l'édifice, ils lui ont proposé une étude circonstanciée d'un aménagement adapté à ce site patrimonial. Monsieur Le Faou a tout simplement refusé le projet. Il a bien reçu effectivement les représentants du CIL Centre-Presqu'île et le bureau des Amis de Saint-Nizier, mais aucune discussion de fond n'a été possible. Il s'est cantonné à des accusations de manipulation politique, à la fois totalement fausses et offensantes même pour ses interlocuteurs.

Alors pourquoi aujourd'hui, malgré la fin de non-recevoir de monsieur Le Faou, continuons-nous à soutenir cette proposition ? Tout simplement parce qu'elle va dans le sens des enjeux du projet des Terrasses de la Presqu'île, notamment la mise en valeur du patrimoine, la réorganisation des espaces au profit des modes doux et le confort des piétons, sans en remettre en cause les grands principes. Les évolutions demandées sont somme toute très modestes et ne remettent pas à notre sens en question le programme.

Le projet proposé est ressorti d'une vraie démarche de valorisation du patrimoine lyonnais. Il s'est appuyé sur l'avis d'experts, notamment des architectes des Monuments historiques, en atteste le soutien qu'il a reçu de la plupart des associations de défense du patrimoine de l'ensemble de la Métropole et même la RVL (Renaissance du Vieux-Lyon), une institution lyonnaise s'il en est, à l'origine du classement de Lyon au patrimoine de l'UNESCO dont nous venons de fêter le 20^{ème} anniversaire, a signé la pétition. Cela faisait plusieurs années que cette association n'avait pas signé une pétition. Sans compter, bien évidemment, les quelque 4 850 signataires de la pétition qui a su convaincre de son bien-fondé au-delà de nos arrondissements et oui, le baromètre du rejet de ce projet grimpe de jour en jour.

Tant d'avis convergents auraient dû susciter l'intérêt autour de cette proposition, mais face au blocage et face à l'incapacité de dialogue, nous sommes dans l'obligation de vous interpeller vous directement, monsieur le Président. Le changement de gouvernance nous laisse espérer un autre regard sur ce projet. Nous sollicitons donc un arbitrage personnel de votre part au nom de l'intérêt général, au nom de la valorisation de cet édifice majeur de notre patrimoine. Nous vous remercions de votre écoute et surtout, nous l'espérons, de votre action à venir. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Broliquier. Monsieur Le Faou, voulez-vous dire un mot ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, pour faire écho et répondre à l'intervention de notre collègue Denis Broliquier, Maire du 2^o arrondissement, mais c'est une réponse qui s'adresse aussi à madame le Maire du 1^{er} arrondissement, on voit là un premier pacs politique un peu contre-nature au sein de cette assemblée...

Je pense que sur ce projet, un certain nombre de personnes et notamment les élus du 2^o arrondissement, font l'objet de quelque amnésie. Je rappelle juste que ce projet a été décidé sur la base d'un concours et nous avons fait le choix du projet sur la base des esquisses qui ont été projetées à ce concours, que ce projet a ensuite fait l'objet, dans le cadre d'un permis d'aménager, d'un avis conforme de l'ABF (Architecte des bâtiments de France) et s'il n'y a pas cet avis conforme de l'ABF, il n'y a pas de projet, monsieur Broliquier.

Donc, c'est dans ce cadre-là que se réalisera ce projet parce que, s'il fallait aujourd'hui revenir en arrière, cela voudrait dire relancer une bonne partie de la procédure et notamment la totalité du permis d'aménager et resolliciter à nouveau les Architectes des bâtiments de France et est-ce que vous penseriez qu'ils viendraient à se déjuger ? Je ne le pense pas. Donc, ce projet se réalisera sur les bases telles qu'elles ont été présentées et il s'engagera, merci.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Juste une petite remarque. D'abord, je n'aime pas du tout l'expression "contre-nature".

M. le Vice-Président LE FAOU : Contre-nature politique...

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Ensuite, je ne vois pas en quoi l'avis partagé de deux Maires d'arrondissement en proximité a de quoi vous interroger, monsieur Le Faou. Je confirme tout ce qui a été dit par monsieur Broliquier. Trop souvent, vous confondez concertation et information. Par ailleurs, il n'a pas été demandé une remise en cause du programme en totalité, mais bien un aménagement de cette portion-là. Donc, nous demandons, je le confirme, un arbitrage de la part du Président de la Métropole, mais vraiment, ce mot "contre-nature", je vous le renvoie.

M. le Vice-Président LE FAOU : Juste quelques compléments pour que tout le monde ait bien en tête l'ensemble de ces sujets, c'est un projet qui date du mandat précédent, qui a mis quelque temps à se mettre en

œuvre eu égard notamment à certaines découvertes archéologiques lors de la réalisation du nouveau parking Saint-Antoine, ce qui a généré un certain nombre de retards dans la mise en œuvre de ce projet et tout le monde semble découvrir aujourd'hui ce dossier, mais qui a déjà fait l'objet de présentation lors du précédent mandat.

On semble découvrir aujourd'hui cet aménagement, mais cet aménagement a été présenté au mandat précédent. Certes, il a pris du temps dans sa mise en œuvre et dans son exécution, mais on est sur les bases de ce qui avait été présenté et discuté au précédent mandat et qui a fait ensuite l'objet de différentes autorisations d'urbanisme qui ont été sollicitées et pour lesquelles les Architectes des bâtiments de France se sont prononcés. Donc, c'est sur ces bases-là que s'engage ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Le Faou. Juste un petit mot très rapide : j'ai été, comme vous, sollicité et j'ai demandé, comme je le fais avec tous les Maires de chaque commune, au Maire de Lyon sa position. Sa position a été celle qui est confirmée aujourd'hui par Michel Le Faou, voilà le travail que j'ai mené.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Ce que je vous propose, comme nous l'avions dit tout à l'heure...on en fait une petite dernière... Oui ? Allez ! On en fait une petite dernière pour la route comme on dit. On arrêtera à l'issue de celle-là si vous en êtes d'accord et on tiendra les vingt heures promises.

N° 2018-3248 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Avenant n° 3 au traité de concession Lyon Part-Dieu - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage urbaine (CMOU) avec la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3248. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Très bien, monsieur le Président. Donc, très rapidement, il s'agit de l'avenant n° 3 au traité de concession de la ZAC Lyon Part-Dieu et de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage urbaine qui nous lie avec la Ville de Lyon dans le cadre de la réalisation du projet de la ZAC Part-Dieu ouest. Avis favorable de la commission sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Six minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, pardonnez-moi d'avance si je déborde un tout petit peu mais...

M. LE PRÉSIDENT : Non, non, c'est le contraire qu'on veut vous demander... Allez-y !

Mme la Conseillère IEHL : Le projet Part-Dieu n'a pas permis un débat démocratique. On en revient à ces mêmes histoires de concertation et d'information et contribue, d'une part au réchauffement climatique, à la pollution, bien loin d'un quartier à vivre qui nous est vendu, façon marketing racoleur. Je vois qu'il y a plein de gens qui partent et qui ne sont absolument pas intéressés par le sujet...

M. LE PRÉSIDENT : Non, mais déroulez votre intervention parce que si vous commentez votre propre intervention...

Mme la Conseillère IEHL : Ainsi, tous les permis de construire ont été accordés : To-Lyon, le parking loueur Effia, le parking Béraudier, l'aménagement des deux galeries commerciales autour de la gare et l'aménagement d'une gare sud située sous l'avenue Pompidou. Les travaux de l'aménagement de la Part-Dieu avancent. De plus, a été détruite une moitié arborée du parc situé sur l'aire FR3 pour y goudronner la future rue Bouchut de 30 mètres de large qui reliera la gare à la rue Mazenod, puis la rue Philippe jusqu'à la rue Servient. Il semble que plus rien ne peut arrêter cette logique.

Un projet qui contribue en effet au réchauffement climatique : ce projet, par sa densification, la bétonisation excessive de tous les espaces disponibles va contribuer au réchauffement climatique à coup sûr et à la diminution de régulation thermique. La suppression de deux espaces verts de pleine terre (FR3 et rue Bouchut), le lot J dans le traité de concession, ainsi que la densification rue du Lac et sur l'espace FR3 vont aggraver ce problème. En effet, l'absence de végétalisation et d'arbres diminue l'évapotranspiration, l'absorption du gaz carbonique et le dégagement d'humidité alors que la densification des bureaux en béton et en verre et les dalles granitiques entourées de goudron augmente l'effet d'albédo avec la réverbération du verre sur le béton et donc, va augmenter la chaleur extérieure. En ces temps de réchauffement climatique, l'air sera irrespirable dans ce

quartier et ce n'est pas la plantation de quelques arbres sur des dalles et en bordure de voirie qui compensera la minéralité de l'ensemble. Même l'idée de végétaliser des murs a été abandonnée.

Enfin, le surdimensionnement des parkings pour voitures : alors que la circulation automobile diminue progressivement au centre-ville, que l'ancien parking du centre commercial était très sous-utilisé, construire à nouveau 2 200 places de parking du centre commercial, plus 700 places sous la place Béraudier, ainsi qu'un parking loueur de 623 places côté Villette sont de véritables incitations à davantage utiliser la voiture. Un tel surdimensionnement est en contradiction avec l'objectif affiché dans le plan des déplacements urbains et le futur plan climat.

Le percement de la rue Bouchut entraînera une forte augmentation de la circulation sur toute sa longueur, entraînant évidemment davantage de pollution et d'émissions de gaz à effet de serre. La suppression du site propre de bus sous la voie ferrée de l'avenue Pompidou conduit à une perte d'efficacité et d'attractivité de la ligne C9 dont le parcours est rallongé et la vitesse ralentie. Le PDU veut inciter à l'utilisation des transports en commun. Or, la suppression du site propre va à l'inverse de ces préconisations.

Un aménagement de la gare inadaptée aux besoins ferroviaires, avec seulement une voie en plus, cet aménagement est déjà insuffisant. La gare ne va pas doubler et être deux fois plus grande comme il nous est annoncé, sans doute l'espace piétons sur deux étages doublé avec des galeries commerciales est une bonne chose, mais ce qui serait prioritaire dans cet aménagement, serait de réaliser des voies supplémentaires pour accueillir les actuels usagers de la Part-Dieu dont certains prennent le TER, sans compter une partie des futurs 40 000 salariés supplémentaires à l'horizon 2025.

Il faudrait au moins aménager trois voies supplémentaires avec un sillon ferroviaire à partir de la Manufacture des tabacs. Il faudrait aussi réfléchir aux nœuds ferroviaires et aux complémentarités des différentes gares, mais cette réflexion semble secondaire face à la priorité accordée à l'aménagement de galeries commerciales. Reporter cet aménagement à plus tard c'est en fait gaspiller l'argent public car cela coûtera plus cher de redimensionner la gare dans quinze ans, un projet bien loin d'un quartier à vivre.

Contrairement à la communication officielle, il n'y a aucun équipement public nouveau sur l'espace de la ZAC, à l'exception de la rénovation de la crèche Desaix et le projet a choisi d'agrandir l'école Jouhaux déjà saturée qui va passer à vingt-deux classes plutôt que de créer une école en plein cœur de la Part-Dieu. Comme il n'y a pas assez d'espace de récréation, on va prendre de l'espace sur la place des Martyrs de la Résistance alors qu'il était prévu d'en faire un square végétalisé. Il n'y a pas non plus de salles de réunion, de halte-garderie pour les salariés et les clients du centre commercial.

Une surdensification tertiaire au détriment de logements abordables : le projet envisage de passer de 550 000 mètres carrés de bureaux et commerces sur la ZAC à 1,100 million de mètres carrés et à 1,700 million de mètres carrés sur l'espace ZAC et PEM. Cela ne laisse pas beaucoup de place pour les logements et les programmes immobiliers de logements sur la ZAC Part-Dieu concernent essentiellement les populations les plus fortunées où les immeubles Bouygues ont un prix au mètre carré oscillant entre 5 500 € et 6 500 € le mètre carré pendant que l'on exproprie les copropriétaires de l'espace Milan avec des prix autour de 3 500 € le mètre carré !

On pourrait penser que la construction de tours ou d'immeubles de hauteur aurait pu être l'occasion de faire des immeubles mixtes, mais non. On aurait pu rêver que les copropriétaires et les locataires expulsés aient droit à un relogement de proximité, mais non. La tour To-Lyon, d'un point de vue architectural, cette tour de 170 mètres carrés va provoquer un déséquilibre par rapport à l'ensemble immobilier de la gare. Cet ouvrage écrasera l'ensemble de la gare et marquera fortement l'espace urbain. Rien ne justifie une telle hauteur de tour comme l'avait écrit le Commissaire-enquêteur lors de l'enquête sur la modification n° 11 du PLU en 2015 sinon la volonté de vouloir imiter les city des grandes métropoles européennes...

M. LE PRÉSIDENT : Madame lehl, il faut y aller là.

Mme la Conseillère IEHL : J'ai fini ? Non. Bon, je m'arrête là.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame lehl. Je mets donc ce rapport aux voix.

(La suite du texte de cette intervention non prononcée en séance publique, sous réserve de communication par son auteur, sera publiée après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentations en séance - Conseil de la Métropole - 13/05/19).

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne rendez-vous dans 30 minutes, merci beaucoup.

(La séance est suspendue à 20 heures.)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose que l'on reprenne nos débats si vous en êtes d'accord et que l'on puisse faire rentrer les quelques retardataires.

(La séance reprend à 20 heures 30).

N° 2018-3250 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Saint Priest - Restructuration du pôle commercial Champ du Pont - Travaux d'accessibilité phase 1 - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3250. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce rapport relatif au bilan de la concertation de la phase 1 des travaux d'accessibilité dans le cadre de la restructuration du pôle commercial Champ du pont. C'est un projet sur lequel nous avons déjà délibéré le 17 septembre de cette année. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, une courte intervention pour un double constat : l'ensemble des opérations prévues dans cette première phase concerne les accès voitures à un espace connu pour son engorgement. Le départ des deux enseignes, Ikea et Leroy Merlin, aurait pu être l'occasion de rechercher une plus grande diversité de fonction en tentant de réduire les flux de voitures à certaines heures. Dans un tel contexte, affirmer que la Métropole souhaite programmer des aménagements modes doux pour sécuriser les déplacements cycles et piétons aux abords du site nous paraît bien vague, d'autant que nous n'avons aucun élément financier sur la part de ces aménagements modes doux dans les 8 M€ de travaux prévus.

J'ai un peu le sentiment que, dans cette affaire, c'est uniquement le budget de la Métropole qui financera ces aménagements modes doux. De même, nous nous inquiétons que ces aménagements modes doux concernent sans précision les abords du site et vers le campus universitaire ou le secteur d'habitation. Or, une des problématiques importantes de ce site reste l'accès mode doux aux activités du site. Par exemple, quand vous voulez aller vers une enseigne sportive bien connue au nord de l'autoroute en venant du sud, en vélo, je vous conseille de prendre vos précautions.

Visiblement, l'enquête publique n'a pas suscité d'intérêt malgré le nombre de personnes concernées par ce site et nous pensons que, de ce point de vue, la concertation ne peut être considérée comme suffisante. Nous demandons que les commerces organisent une nouvelle séquence de concertation avec tous les moyens de relation à leurs clients qu'ils sont capables de mobiliser pour d'autres sujets. En l'absence, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Communiste, Parti de gauche et républicain, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et M. Gachet (non inscrit) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2018-3251 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Gestion intercalaire et développement d'une offre de logements temporaires - Convention de partenariat avec les associations - Aide au logement des jeunes, Entre2Toits, Habitat et humanisme Rhône et le Mouvement d'action sociale - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Jannot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3251. Madame Jannot, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée JANNOT, rapporteur : Merci monsieur le Président, l'objet de cette délibération est la signature d'une convention-cadre de gestion intercalaire des logements privés de la Métropole et du développement d'une offre de logements temporaires.

La Métropole de Lyon confie depuis de nombreuses années la gestion temporaire de logements métropolitains à quatre associations. Il s'agit de logements vacants acquis pour la réalisation de travaux d'aménagement urbain. Cette utilisation temporaire permet d'optimiser les périodes intermédiaires en priorité en faveur des ménages

orientés par la Maison de la veille sociale. Cette action prend également place parmi les axes identifiés pour la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord.

Le dispositif est co-piloté par la direction de l'habitat et du logement et la direction du patrimoine et des moyens généraux et nécessite une organisation et des règles précises pour obtenir une meilleure coordination des actions et une atteinte des objectifs. Il est proposé au Conseil de valider les modalités de conduite de ce dispositif précisées dans la convention de partenariat et il a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour monsieur Gachet (non-inscrit).

M. le Conseiller GACHET : Oui, je m'excuse d'intervenir une fois de plus. Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec une grande satisfaction que nous devons considérer cette délibération. Il est écrit qu'il s'agit de valoriser les logements vacants et d'éviter les squats. C'est une évidence pour celles et ceux qui suivent ces questions et ont pu voir au fil des années une superposition des bâtiments occupés sur les zones de transformation urbaine.

Il est dit également qu'il s'agit de monter des réponses à coûts modérés bien insérées dans le tissu urbain qui participent à l'offre de logements temporaires pour des ménages en difficulté et je rajouterai "ou en attente de relogement", comme ce fut le cas durant une bonne décennie dans les opérations d'aménagement conduites par la SERL ou l'OPAC, pour ne citer que deux des acteurs concernés sur Saxe-Paul Bert, les pentes de la Croix-Rousse ou Saint-Clair, lorsque la vacance servait à délivrer les acomptes sur relogement afin de ne pas bloquer l'avancée des opérations.

À cette époque, la vacance pouvait être gérée par une régie classique. Elle le fut ensuite par le secteur associatif. C'est ainsi que fut créée l'IML, intermédiation locative, qui est devenue une base pour le financement des associations intervenant soit en mandat de gestion, soit sur des dispositifs de location et de sous-location. Le système ainsi créé qui nous semble flambant neuf est déjà en fait très ancien. La COURLY a mis un nombre très important de logements au service du logement temporaire à partir d'un modèle de convention qui a largement fait ses preuves, ce que la Métropole n'a pas cessé de faire.

Ce que je voudrais surtout dire, monsieur le Président, c'est que ce nouveau dispositif, ce nouvel engagement de la Métropole ne doit pas être considéré comme une expérimentation nouvelle. Il est la reprise d'une tradition qui a porté ses fruits dans l'accompagnement de la transformation urbaine. Le seul risque encouru est celui de l'absence de confiance dans nos propres capacités à maîtriser l'usage de la vacance. Je peux témoigner d'une expérience professionnelle, celle de l'intervention associative sur des centaines de logements vacants du parc privé des collectivités. Les échecs, c'est-à-dire essentiellement les retards sur le retour du logement à sa destination future (démolition ou transformation) se comptent sur les doigts d'une main. Bien entendu, l'exigence d'une saine gestion est impérative. Le logement temporaire est un logement ordinaire qui doit être administré comme tel. Il s'agit pour cela d'éviter impérativement la confusion entre gestion locative et accompagnement social. À chacun son métier.

Aujourd'hui, il est intéressant de voir que le projet de la Métropole peut être démultiplié par des apports privés qui sont autant de perspectives intéressantes. Par exemple, une grande société de promotion immobilière et d'administration de biens lance ces jours-ci une opération de mobilisation de logements privés vacants pour les inscrire dans le dispositif IML et cela sur la base d'un recensement de logements vacants depuis plus de six mois dans le portefeuille de leurs agences immobilières. Autre perspective, celle ouverte par les entreprises lyonnaises qui étudient aujourd'hui la possibilité de mobiliser une part de leur patrimoine. Il est bon de voir que les perspectives qui se dessinent ainsi pourraient se faire aussi avec un renforcement de l'usage du droit commun, le conventionnement ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) et aussi l'intermédiation locative avec une association agréée sans délégation de gestion.

Pour conclure, permettez-moi un élargissement concret, je dirai que nous pouvons aussi profiter de cette conjoncture pour élargir la prospection et permettre ainsi de trouver des locaux adaptés à l'exercice de l'activité associative et pourquoi pas, de nos services. Je pense en particulier à celui de l'accueil des mineurs qui est encore confiné dans un espace inadapté à l'augmentation de son activité. L'usage de la vacance sur quelques années peut aussi répondre à des problèmes dont nous espérons tous qu'ils resteront conjoncturels sous leur forme actuelle. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe et moi-même souhaitons intervenir sur ce sujet car il est aujourd'hui plus que jamais primordial de penser le logement comme un élément fort d'inclusion ou de réinsertion. Ce point de vue transversal et l'aspect interconnecté des sujets, notre Métropole s'efforce de les appliquer dans de nombreux domaines et c'est, je pense, ce qui fait notre spécificité et *in fine*, notre réussite car cela nous permet de penser les politiques publiques autrement.

Nous sommes déjà intervenus cette année sur des sujets connexes, comme la problématique des mineurs isolés ou encore plus récemment sur le dispositif Logement d'abord qui lutte contre le sans-abrisme. Ce rapport s'inscrit d'ailleurs dans le dispositif Logement d'abord et il est appréciable de voir que nous nous servons efficacement des outils qui sont mis à notre disposition. Ces logements temporaires permettent de solutionner une problématique souvent très pesante pour des ménages sans domicile personnel et ne pouvant pas immédiatement avoir accès à un logement autonome.

Avoir un logement représente bien plus qu'un abri physique. Cela permet aussi et surtout de donner à ces personnes un meilleur cadre de vie et d'enclencher ainsi des cercles vertueux par la suite, en redonnant espoir. C'est d'autant plus vrai lorsque l'offre de logement est complétée par un accompagnement venant des associations et des services de la Métropole que je tiens d'ailleurs à saluer pour leur travail assidu et si nécessaire en la matière.

Le logement accompagné doit être une des priorités de notre politique en faveur de l'habitat, et le logement temporaire est une solution gagnant-gagnant pour la collectivité et les personnes qui en ont besoin. Comme cela a été dit, il serait particulièrement intéressant que chaque commune de la Métropole s'engage de la même façon sur son patrimoine, de même que les propriétaires privés. Nous ne pouvons donc que saluer ce type de démarche qui favorise le logement temporaire et le logement accompagné au sein de notre Métropole et le groupe Centre démocrate Lyon Métropole votera vraiment avec détermination ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération permettra de mettre en œuvre une des actions du plan quinquennal Logement d'abord voté en septembre dernier pour sortir du sans-abrisme des ménages ou des personnes dans le plus grand dénuement. La mise à disposition de bâtiments en attente de projets urbains adaptés à une vocation d'habitat pour une période connue à l'avance constitue une des nouvelles réponses aux besoins de logements temporaires.

Ces logements seront confiés à des acteurs associatifs qui savent à la fois identifier les familles à loger, les aider à gérer leur situation sociale et leur vie dans ces logements. Avec cette délibération vous nous proposez d'augmenter le nombre de logements de ce type au sein des biens appartenant à la Métropole avec un objectif de cent vingt logements. Il s'agit aussi de signer la convention avec les divers acteurs associatifs qui mettront en œuvre ce dispositif.

Nous sommes bien évidemment très favorables à ces opérations et souhaitons même que l'objectif de cent vingt puisse être augmenté. En effet, l'ensemble du patrimoine vacant du Grand Lyon est important, nous nous souvenons avoir voté en janvier dernier un budget conséquent pour le vidéo-surveiller. Bien sûr, tous les bâtiments à protéger des intrusions ne sont pas adaptés pour en faire du logement temporaire. Néanmoins, avec l'ambition du Logement d'abord, il nous paraît important de mobiliser un maximum de biens de la Métropole pour cette gestion intercalaire.

Nous pensons aussi qu'un travail pourrait être mené conjointement avec les communes, d'autres acteurs publics, les HCL ou de grands propriétaires privés pour que chacun identifie également dans les biens lui appartenant les immeubles vacants qui pourraient entrer dans un tel dispositif. Des financements de l'État existent et peuvent être mobilisés en ce sens. Dans la lutte contre la pauvreté, donner un accès au logement à des familles et personnes à la rue ou en grande difficulté est une étape indispensable pour leur inclusion sociale. Puisque nous voulons construire une Métropole inclusive, alors la mobilisation de notre collectivité en ce sens doit être totale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, ce rapport répond en partie à la demande de nombreuses associations sur le logement d'urgence qui permet de proposer des logements du parc privé et de la Métropole à des associations spécialisées dans le logement temporaire telles qu'Aide au logement des jeunes, Entre2Toits, Habitat et humanisme Rhône et le Mouvement d'action sociale. Ces logements étant des biens vacants de la Métropole acquis pour la réalisation de projets d'aménagement urbain et voués à être démolis ou cédés à moyen terme. L'objectif affiché est d'atteindre 250 logements d'ici cinq ans.

Ce dispositif permettrait de proposer une solution décente à des ménages dépourvus de domicile et ne pouvant pas accéder immédiatement à un logement autonome. Ceci est naturellement louable. Déjà, à la fin de l'année 2017, 64 logements étaient mis à disposition des associations permettant ainsi de reloger 68 ménages nous dit le rapport. Naturellement, nous voterons ce rapport qui est une réponse possible aux logements d'urgence, mais qui devrait s'articuler avec d'autres dispositifs. D'abord, dans ce rapport et en commission, il n'est dit mot sur le devenir des ménages qui ont été accueillis dans ces logements temporaires. On ne leur garantit pas de retrouver un logement décent, permanent et accessible, ce qui devrait être la base même de ce dispositif du plan quinquennal Logement d'abord.

Un peu plus d'un an après le lancement de ce plan par le Président lui-même, le manque de logements abordables reste le principal frein. Le plan prévoyait la mise à disposition sur cinq ans de 10 000 places en pension familiale et de 40 000 en intermédiation locative dans le parc privé. Or, seul le premier de ces objectifs semble en passe d'être atteint. La construction de 40 000 logements très sociaux par an, promise dans le projet Logement d'abord, risque de ne pas être atteinte à la vue de l'environnement économique et social créé par le Gouvernement lui-même.

En imposant aux bailleurs sociaux de baisser leurs loyers pour compenser les baisses de l'APL par le biais de la réduction de loyers de solidarité, le Gouvernement met à mal leurs finances en réduisant leur capacité à investir dans la construction de logements, ce déficit d'investissement dans le logement social n'étant pas compensé par le budget de l'État. Certaines mesures de la loi Elan, comme l'obligation faite aux HLM de vendre une partie de leur parc ou l'affaiblissement de la loi SRU risquent même d'accroître le problème de logements d'urgence du fait même de la baisse prévue du parc HLM.

Monsieur le Vice-président Le Faou, monsieur le Président, ne pensez-vous pas qu'à l'avenir on devrait démultiplier ce type de démarches d'accueil d'urgence, au vu des politiques menées par vos amis au Gouvernement sur le logement social ? Les difficultés qui découlent de ces politiques contre les bailleurs sociaux, et la toute dernière loi Elan associée à la réduction des subventions et des budgets des associations elles-mêmes, mettent ce dispositif de logement temporaire en forte tension. Affaiblis économiquement, jetés dans l'instabilité par les décisions du Gouvernement, bailleurs sociaux et associations risquent de ne pas pouvoir répondre à la demande.

On a donc plutôt le sentiment que ce dispositif tient plus de la charité que de la véritable solidarité, la charité permettant de se donner bonne conscience, sans jamais chercher à résoudre les problèmes de fond. Or, il y a urgence pour de nombreuses familles et personnes à trouver un logement tout de suite, c'est vital. Ce sont donc d'autres dispositifs nationaux qui doivent être recherchés que ceux menés par ce Gouvernement, a création d'un service public du logement, de l'habitat et de la ville en s'appuyant notamment sur un pôle public financier permettant le financement à taux zéro du logement public et de la construction adossée à la Caisse de dépôts et de consignation, la création d'une agence nationale foncière qui permettrait de compenser les surcoûts fonciers, construire 200 000 logements sociaux par an comme le demandent plusieurs associations comme la Fondation Abbé Pierre et renforcer la loi SRU, monter l'aide à la pierre à hauteur de 40 % des coûts des opérations : voilà quelques-unes des mesures que pourrait prendre un Gouvernement qui voudrait résoudre les problèmes liés au mal-logement et à l'exclusion, mais ce sont d'autres orientations qui ont été prises et qui mettent à mal le logement social. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère LE FRANCOIS : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération permettra la mise à disposition par la Métropole d'une partie supplémentaire de son parc pour l'offre de logements temporaires. C'est une avancée réelle car l'accroissement de l'offre de logements en direction des plus pauvres est souvent l'obstacle contre lequel nous achoppons tous. Nous souhaitons cependant attirer l'attention sur deux points. Il existe un système de vase communicant entre logement très social et hébergement d'urgence. Il ne faut donc pas oublier que la construction de logements sociaux et notamment très sociaux sur la Métropole reste une condition indispensable à la désaturation des dispositifs d'hébergement et, *in fine*, à la réduction du nombre de personnes à la rue.

Et au-delà de la Métropole où d'autres engagements comme ceux mis en œuvre depuis plus de deux ans par la Ville de Villeurbanne à travers son dispositif "Une école, un toit, des droits", il serait important que d'autres propriétaires le fassent, y compris des particuliers. Cela nécessiterait alors un système de coordination, d'incitation et de garantie pour les propriétaires, système qui doit se construire et être conduit par les communes et la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement national ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée JANNOT.

N° 2018-3253 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Caluire et Cuire - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Saint Fons - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vénissieux - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2018 - Conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Képénékian a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3253. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais en quelques mots présenter cette délibération qui concerne le contrat de ville métropolitain. Comme vous avez pu le constater, pour ceux qui se souviennent de ce que nous avons fait en 2017, il est bâti sur le même modèle que précédemment, mais parallèlement, nous avons initié une réflexion sur ce dispositif tout à fait exceptionnel en France, instauré depuis 1995 et qui se perpétue sous des appellations différentes. Nous n'avons pas voulu bouger les lignes avant que je puisse faire un retour sur l'exercice qui a été mené, un exercice de photographie des équipes projet qui a été lancé en février dernier avec le groupe des Maires que nous avons constitué, chacun concerné par la politique de la ville. Forts de cela, nous avons donc conservé le même budget et les mêmes clés de répartition par commune. Je rappelle que le budget total des équipes projet pour 2018 est de 5,3 M€, dont 37,4 % pour la Métropole, 45,6 % pour les communes et 16,1 % pour l'État.

Nous pouvons ainsi contribuer au financement de vingt-deux directeurs de projet et quatre-vingt agents de développement territoriaux ou thématiques avec les différents fléchages cofinancés par les communes et l'État. Parmi cette centaine d'agents, dix-huit sont salariés de la Métropole et plus de quatre-vingt sont des agents municipaux. Ils ont en charge la conduite du projet de territoire urbain, le NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain), que ce soit social, culturel ou éducatif.

En vertu du co-mandatement, ils rendent compte de leurs activités aux Maires, aux Vice-Présidents de la Métropole et au Sous-Préfet délégué à la politique de la ville. L'état des lieux que nous sommes en train de boucler de toutes ses équipes projet a été mené tout au long de l'année et conduit d'ailleurs avec mes deux collègues Vice-Présidents, je parle bien sûr de Michel Le Faou et de Nathalie Frier, c'est cette équipe de trois qui mène cette réflexion.

Nous avons pu constater, sans entrer dans les détails, que le montage unique dont nous disposons, à savoir des équipes mixtes Ville-Métropole, cofinancées et co-mandatées pour traiter d'une compétence que nous partageons, est fondamentalement très apprécié par les équipes municipales, de constater qu'il existe des compositions et des dimensionnements d'équipes d'une commune à l'autre qui sont très différents, résultat d'ailleurs d'un engagement dans les quartiers qui s'est déroulé sur de nombreuses années et qui garde bien entendu une histoire. Ces différences se sont aussi traduites par des montages financiers qui ne sont pas uniformes.

Je voudrais insister sur trois points : sur le temps long, la Métropole a maintenu son soutien alors que nous constatons avec vous le recul du soutien financier de l'État et l'adoption d'un forfait fixe par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ne suivant pas l'évolution des coûts et couvrant partiellement les effectifs mobilisés sur les projets de rénovation urbaine.

Deuxième point : lors de la dernière réforme de la politique de la ville, certains secteurs ont été reclassés en quartiers en veille active où l'intensité de l'intervention publique est moindre. Sur ces quartiers, la Métropole a tenu à poursuivre son soutien aux communes pour qu'elles disposent d'équipes dédiées à la politique de la ville.

Troisième point : lorsque des communes ont souhaité agir de manière concertée comme à Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône, nous avons adapté notre soutien en encourageant la dynamique intercommunale. Ces différents constats, l'hétérogénéité des équipes, la spécificité locale, la décrue du soutien de l'État ont pu être objectivés et je les présenterai plus complètement et j'engagerai avec les Maires concernés pour apprécier et fixer quelques principes que nous pourrions partager sur le soutien que la Métropole doit apporter à ces équipes. Le rendez-vous est prévu le 25 janvier prochain.

En conclusion, il me paraît important que je rappelle ici que cet exercice n'a ni pour point de départ ni pour point d'arrivée un objectif d'économie pour la Métropole. Ce n'est pas ce que nous cherchons, c'est plutôt une plus juste répartition de nos moyens. L'enveloppe globale consacrée à l'animation de la politique de la ville est raisonnable et utile. Il nous faut simplement travailler une répartition de notre soutien qui contente chacun, qui ne déstabilise pas du jour au lendemain des équipes qui travaillent aux côtés de populations sensibles.

D'ores et déjà et sans attendre la rencontre avec les Maires, j'ai acté que des échanges plus rapprochés s'instaurent entre Villes et Métropole pour justement exercer notre co-mandatement. Il est ainsi prévu, pour que nous sentions bien que nous avançons, l'écriture d'une lettre de mission conjointe Ville-Métropole pour chaque équipe projet et chacun des agents qui la compose, un suivi technique conjoint réaffirmé par des rencontres annuelles entre les directions des Villes et de la Métropole. Voilà ce que je voulais dire en introduction de cette délibération qui a bien sûr été validée en commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BOUMERTIT : Monsieur le Président, chers collègues, comme chaque année, une délibération est soumise au Conseil métropolitain concernant le financement des équipes projet qui ont à leur charge le déploiement territorial des politiques de développement social et de renouvellement urbain sur nos quartiers populaires. Je saisis cette occasion pour souligner combien il est essentiel que nous maintenions et renforçons le cas échéant ces équipes. Elles font un travail quotidien qui donne de la visibilité au partenariat entre les communes, la Métropole, l'État et l'ANRU au profit de nos concitoyens les plus fragiles et marginalisés.

Le travail de ces équipes n'est pas toujours facile, devant défendre la logique du projet territorial et souvent faire le grand écart pour rapprocher les points de vue des différentes institutions. Globalement, je retiens que l'ANRU et l'État ont baissé leurs contributions au co-financement. Il est donc important de saisir la démarche de travail de formalisation des lettres de mission des équipes qui impliquent l'État et l'ANRU pour ensemble solliciter une revalorisation de ces participations.

Cette action doit être portée aussi dans le cadre des négociations en cours sur les projets du NPNRU pour les dix ans qui viennent. C'est ce que nous souhaitons et proposons à Vénissieux vis-à-vis de l'État et de l'ANRU. Plus spécifiquement, concernant le secteur NPNRU de Vénissieux, nous voulons monsieur le Président, demander des infléchissements de l'action de la Métropole de Lyon. D'abord, nous demandons une revalorisation de l'enveloppe d'intervention pour la réhabilitation du collège Elsa Triolet qui devrait passer de 9 M€ à 17 M€ TTC pour une réhabilitation totale, cohérente pour ce collège en secteur prioritaire, qui accueille des publics très en difficulté.

En effet, je ne comprends ni pourquoi ce collège n'est pas désamianté en totalité ni que les travaux d'isolation des bâtiments ne soient que partiels ni que les équipements extérieurs essentiels au projet pédagogique ne soient pas remis à niveau. Je m'en suis ouvert à monsieur Desbos, Conseiller en charge des collèges, d'autant plus que l'essentiel des travaux ne sera réalisé que sur le prochain mandat, à compter de 2021. Pour la bonne gestion des deniers publics, ne faisons pas les choses à moitié et sollicitons l'ANRU en participant dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain à venir.

Ensuite, dans une logique de cohérence et de mobilisation optimale des crédits ANRU, nous demandons la réintégration de l'opération Darnaise Porte sud dans le projet NPNRU 2019-2025. On ne peut pas conduire pour ce secteur un projet qui se résume principalement à la démolition. La clause de revoyure proposée par l'ANRU en 2021-2022 ne nous garantit aucunement de moyens supplémentaires de l'ANRU. Soyons rigoureux et visionnaires. Les projets NPNRU ne vont pas se réaliser entre 2019 et 2025. Nous savons tous que ces calendriers vont glisser sur une période de quinze à vingt ans. Nous demandons donc que la Métropole ait un peu plus d'ambition pour les Minguettes et inscrive cette opération dans le dossier NPNRU Minguettes à valider au premier semestre 2019.

Enfin, sur la question des centres commerciaux obsolètes en copropriété dans le cadre des programmes de rénovation urbaine, nous demandons que la SEM Patrimoniale puisse mobiliser pour intervenir en maîtrise foncière et gestion transitoire des centres commerciaux de proximité voués à la démolition ou à une restructuration lourde. C'est absolument nécessaire pour renouveler à Vénissieux les centres commerciaux de la Pyramide et de la Rotonde sur le plateau des Minguettes.

Je suis sûr que les élus ici présents confrontés aux réalités de l'impérieuse nécessité d'agir comprendront notre demande car, sur des équipements commerciaux en copropriété, nous ne disposons que de peu d'outils et de moyens alors que, dans les quartiers, ils ont pu se détériorer aussi vite ou autant que certaines parties du parc de logement social ou de copropriétés des années 1960. Donc, pour ceux qui s'interrogent sur l'apport des équipes projet politique de la ville à nos projets territoriaux, voici autant de sujets sur lesquels ces équipes projet mandatées et co-financées doivent être outillées pour animer l'intervention publique et rééquilibrer nos territoires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué POUZOL : Monsieur le Président, mes chers collègues, monsieur le Vice-Président, puisque vous nous avez cités avec ma collègue Valérie Glatard, Maire de Neuville sur Saône, nous souhaitons rappeler, s'il en était besoin, que le financement des EMOUS (équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) en QPV (quartiers prioritaires de la ville), mais surtout en QVA (quartiers de veille active) reste essentiel pour accompagner les quartiers dans leur quotidien et dans leur développement respectif en m'appuyant sur l'expérimentation Fontaine-Neuville qui est unique et qui fonctionne.

Voici quelques éléments pour en témoigner. Dans le cadre du travail sur la photographie des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, les communes se félicitent de la réussite de l'expérimentation de gouvernance partagée qui a vu le jour depuis bientôt quatre ans. Cette réussite est due à la fois par le maintien d'une ingénierie de projet et par celui d'une ingénierie financière. D'autre part, cette organisation intercommunale permet aussi de mutualiser non seulement des projets, mais également des démarches, des interventions en cohérence auprès de partenaires et d'acteurs communs.

Aussi, au sein des QVA, la poursuite de la dynamique de développement projet est-elle maintenue par le cofinancement de moyens humains. Le lien permanent avec les services de la Métropole à travers la direction de projet est également identifié comme une plus-value pour les communes. Le pilotage du contrat de ville est aujourd'hui réalisé par une équipe mutualisée avec notamment des agents de développement municipaux sectorisés également référents thématiques transversaux au service du projet de territoire.

Les exemples ci-après permettront d'illustrer concrètement ce que génère cette forme d'organisation en matière de gestion sociale urbaine de proximité (GSUP). L'un des axes de la convention intercommunale GSUP vise l'amélioration de la propreté sur les espaces extérieurs et les parties communes des résidences sociales et des copropriétés. Sur cet axe-là, les deux communes et les partenaires de la GSUP ont fait le choix d'élaborer le diagnostic des besoins et de définir un plan d'action à l'échelle d'un projet regroupant les quatre quartiers du contrat de ville intercommunal.

La mise en œuvre opérationnelle d'une action propreté est désormais en cours. L'échelle d'intervention qui a été identifiée dans le cadre du diagnostic permet de construire une action avec un modèle économique solide. Or, le plan de financement de ce projet aurait été plus complexe à consolider si le périmètre d'intervention avait été plus restreint. Autre exemple : les Chantiers jeunes, véritable réussite d'une action transversale, le partage des chantiers entre les communes induit la sensibilisation des jeunes des deux communes par l'EMOUS.

Les jeunes sortent ainsi de leur territoire, s'ouvrent à un autre environnement, ce qui facilite leur implication et l'efficacité du projet. Les objectifs et les résultats sont mis en commun et capitalisés pour améliorer la mise en œuvre du chantier suivant. Alors que les financements croisés auraient pu être remis en cause en début de mandat, que les projets urbains ou de réhabilitation peuvent être sensiblement modifiés ou ralentis, nous réaffirmons que ces équipes de coordination et de terrain, qui plus est intercommunales, sont essentielles à l'accompagnement social des habitants et à la préparation de ces mêmes projets urbains ou de réhabilitation. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement national ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN.

N° 2018-3259 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) de la Métropole de Lyon 2018-2023 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3259. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'approuver le plan partenarial de gestion et d'information de la demande de logement social. Ce plan a fait l'objet d'une concertation étroite avec les communes pour lesquelles les communes ont été sollicitées pour avis.

Je rappelle juste les trois axes de ce plan partenarial de gestion, d'information et de la demande. Le premier axe, c'est d'offrir un service d'accueil et d'information harmonisé et individualisé sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il s'agit ici de répondre aux droits à l'information des demandeurs et de leur permettre d'être davantage acteurs de leur demande.

Le second axe concerne le confortement des dispositifs partenariaux d'accès et de suivi des demandeurs justifiant d'un examen particulier. Il s'agit ici d'identifier et de partager le caractère prioritaire des demandes de logement social sur notre territoire.

Enfin, le dernier axe, il s'agit d'organiser le dispositif de gestion partagée des demandes de logement social à l'échelle métropolitaine et par gestion partagée, nous entendons le partage des données relatives aux demandeurs entre les partenaires du logement social permettant ainsi de disposer d'une connaissance objective et transparente des informations, ce qui permettra donc de mieux articuler les offres qui pourront être formulées en direction des demandeurs.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission et je tiens à indiquer que ce sera une pièce essentielle de notre politique en matière de logement et d'habitat qui viendra compléter la convention intercommunale d'attribution ainsi que le futur PLU-H qui est en phase finale de révision générale. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Quatre minutes pour monsieur Gachet (non-inscrit).

M. le Conseiller GACHET : Oui, je m'excuse d'intervenir une fois de plus. Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec une grande satisfaction que nous devons considérer cette délibération. Il est écrit qu'il s'agit de valoriser les logements vacants et d'éviter les squats. C'est une évidence pour celles et ceux qui suivent ces questions et ont pu voir au fil des années une superposition des bâtiments occupés sur les zones de transformation urbaine.

Il est dit également qu'il s'agit de monter des réponses à coûts modérés bien insérées dans le tissu urbain qui participent à l'offre de logements temporaires pour des ménages en difficulté et je rajouterai "ou en attente de logement", comme ce fut le cas durant une bonne décennie dans les opérations d'aménagement conduites par la SERL ou l'OPAC, pour ne citer que deux des acteurs concernés sur Saxe-Paul Bert, les pentes de la Croix-Rousse ou Saint-Clair, lorsque la vacance servait à délivrer les acomptes sur relogement afin de ne pas bloquer l'avancée des opérations.

À cette époque, la vacance pouvait être gérée par une régie classique. Elle le fut ensuite par le secteur associatif. C'est ainsi que fut créée l'IML, intermédiation locative, qui est devenue une base pour le financement des associations intervenant soit en mandat de gestion, soit sur des dispositifs de location et de sous-location. Le système ainsi créé qui nous semble flambant neuf est déjà en fait très ancien. La COURLY a mis un nombre très important de logements au service du logement temporaire à partir d'un modèle de convention qui a largement fait ses preuves, ce que la Métropole n'a pas cessé de faire.

Ce que je voudrais surtout dire, monsieur le Président, c'est que ce nouveau dispositif, ce nouvel engagement de la Métropole ne doit pas être considéré comme une expérimentation nouvelle. Il est la reprise d'une tradition qui a porté ses fruits dans l'accompagnement de la transformation urbaine. Le seul risque encouru est celui de l'absence de confiance dans nos propres capacités à maîtriser l'usage de la vacance. Je peux témoigner d'une expérience professionnelle, celle de l'intervention associative sur des centaines de logements vacants du parc privé des collectivités. Les échecs, c'est-à-dire essentiellement les retards sur le retour du logement à sa destination future (démolition ou transformation) se comptent sur les doigts d'une main. Bien entendu, l'exigence d'une saine gestion est impérative. Le logement temporaire est un logement ordinaire qui doit être administré comme tel. Il s'agit pour cela d'éviter impérativement la confusion entre gestion locative et accompagnement social. À chacun son métier.

Aujourd'hui, il est intéressant de voir que le projet de la Métropole peut être démultiplié par des apports privés qui sont autant de perspectives intéressantes. Par exemple, une grande société de promotion immobilière et d'administration de biens lance ces jours-ci une opération de mobilisation de logements privés vacants pour les inscrire dans le dispositif IML et cela sur la base d'un recensement de logements vacants depuis plus de six mois dans le portefeuille de leurs agences immobilières. Autre perspective, celle ouverte par les entreprises lyonnaises qui étudient aujourd'hui la possibilité de mobiliser une part de leur patrimoine. Il est bon de voir que les perspectives qui se dessinent ainsi pourraient se faire aussi avec un renforcement de l'usage du droit commun, le conventionnement ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) et aussi l'intermédiation locative avec une association agréée sans délégation de gestion.

Pour conclure, permettez-moi un élargissement concret, je dirai que nous pouvons aussi profiter de cette conjoncture pour élargir la prospection et permettre ainsi de trouver des locaux adaptés à l'exercice de l'activité associative et pourquoi pas, de nos services. Je pense en particulier à celui de l'accueil des mineurs qui est encore confiné dans un espace inadapté à l'augmentation de son activité. L'usage de la vacance sur quelques années peut aussi répondre à des problèmes dont nous espérons tous qu'ils resteront conjoncturels sous leur forme actuelle. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Gachet. Sept minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, permettez-nous d'abord de demander pourquoi ce n'est pas la Vice-Présidente au logement social qui présente cette délibération ? Et de noter que comme Maire, elle n'a pas jugé utile de donner l'avis de sa commune. Tout un symbole de la Macronie !

Cette délibération est bien illustrative des terribles limites de nos institutions et de notre vie démocratique que le mouvement social bouscule avec raison. Dans les quarante-deux revendications transmises par les Gilets jaunes aux Députés, la proposition 1 dit brièvement "zéro SDF urgent" et la proposition 25 demande d'une part, la limitation des loyers et, d'autre part, plus de logements à loyers modérés. Ces demandes percutent une réalité que nous connaissons bien et donc une question simple : cette délibération contribue-t-elle à organiser une réponse à la hauteur de ces deux revendications ? Chacun connaît la réponse : bien sûr que non !

Les échanges du Bureau de la Conférence intercommunale confirment que ce qui est proposé, même pour les promoteurs de ce plan, n'interviendra que faiblement et progressivement sur le problème du mal-logement, tout simplement parce que l'écart entre l'offre et la demande se creuse malgré nos efforts de construction, autant pour le logement que pour l'hébergement. La file d'attente des demandeurs dépasse désormais 65 000 demandes. Il faudrait presque six ans pour y répondre, sans aucune nouvelle demande au rythme actuel d'attribution. Sans une augmentation radicale du parc, nous savons que la situation va continuer à se tendre et que donc, toutes les mesures proposées ne réduiront pas le mal-logement. Cela ne veut pas dire qu'elles sont inutiles ! Évidemment, les 11 000 attributions annuelles sont autant de familles ou de personnes qui ont trouvé une solution, pas idéale bien sûr, mais toujours digne et assurant un droit fondamental.

Certaines propositions nous aideront à mieux gérer les demandes, notamment en faisant mieux correspondre les propositions, par exemple en utilisant les 5 000 logements en sur-occupation pour répondre aux 5 000 logements en sous-occupation, ce qui pourrait faire des milliers de demandeurs satisfaits, même s'il faut quand même noter qu'il y a d'autres critères de choix de logement et donc de satisfaction que la simple typologie. Mais les mesures proposées prendront des années pour avoir un effet quantitatif et ne feront que freiner une pression en hausse.

Nous pourrions donc dans l'avenir entendre une nouvelle fois cet appel qui a désormais 64 ans : "Mes amis, au secours, une femme vient de mourir gelée cette nuit à trois heures sur le trottoir du boulevard Sébastopol, serrant sur elle le papier par lequel avant-hier on l'avait expulsée". Vous en connaissez tous l'auteur et vous savez aussi que ce n'est pas une vieille histoire. Vous trouverez sans difficulté les articles de presse évoquant les morts de froid à la rue l'hiver dernier et vous n'avez pas oublié les deux incendies meurtriers liés à l'habitat indigne à Aubervilliers ou l'effondrement meurtrier à Marseille cet été.

Vous me direz, ce n'était pas du logement social, mais si l'habitat indigne existe, c'est bien que les demandeurs de logement social en attente y sont contraints. Il faut le dire et le répéter : il n'y a pas de bonne gestion de la demande tant qu'il y a un tel écart entre l'offre et la demande et ce plan intervient une année après l'attaque gouvernementale brutale contre les APL et les bailleurs, attaque justifiée par un choc de l'offre pour construire plus et moins cher dont nous connaissons tous le résultat, un choc inverse, cassant la tendance précédente à la hausse dès l'automne 2017 confirmée par une baisse de 5 % en 2018. Redisons-le d'une manière simple : ce que les demandeurs demandent ce n'est pas un plan de gestion de la demande, c'est un logement !

Cela dit, ce n'est pas une raison pour ne pas améliorer une gestion de la demande très critiquée justement par des demandeurs qui la pensent non transparente et inéquitable. Notons que les défauts d'une organisation métropolitaine qui n'a pas les moyens d'un fonctionnement démocratique à la hauteur de ses compétences ont conduit à une préparation de ce plan bien peu participative pour les élus : une seule Conférence intercommunale du logement pour en discuter, un Bureau de cette Conférence inexistant, un service d'accueil et un portail mis en place avant toute validation politique, sans aucun dialogue avec les communes concernées. Mais le plus important est le choix de la Métropole de faire reposer le projet sur le volontariat des communes et des bailleurs. Nous aurions pu faire un choix radicalement différent, séparant relation citoyenne avec les demandeurs pour assurer leur droit à l'information, objectif de la loi Alur, et relation entre demandeurs et bailleurs.

La Métropole aurait pu créer partout des Maisons de l'habitat et du logement, adossées aux Maisons de la Métropole, véritable lieu de ressources pour les habitants dans leurs démarches en matière d'accès et de maintien dans le logement social, rendant visible l'engagement de la Métropole dans sa compétence logement. Cette ambition n'a pas été retenue et ce plan s'appuie sur le réseau d'acteurs et les moyens existants avec donc le risque de ne pas répondre aux objectifs affichés : aucun moyen supplémentaire pour l'accompagnement des demandeurs alors que de nouvelles missions pèseront sur les Maisons de la Métropole, l'accès aux services d'accueil sera inégal sur le territoire, l'augmentation des délais d'attente pourra renforcer la méfiance des demandeurs et leur perception négative du système de gestion de la demande de logement social.

Pour autant, ce plan contient de nombreuses actions utiles aux acteurs du logement : la construction d'un véritable réseau des professionnels du logement social favorise la cohérence et la qualité des relations avec les demandeurs ; une définition partagée des priorités doit permettre une meilleure réponse aux demandes de mutation, aux demandes liées au handicap, aux demandeurs non attributaires après passage en commission d'attribution ; le renforcement du dispositif de gestion partagée de demandes de logement social à l'échelle métropolitaine via le fichier commun de la demande et de son portail public (logementsocial69.fr).

Cependant, la prise en compte des publics prioritaires se heurte au décalage toujours plus grand entre les besoins et la capacité d'y répondre, autant en termes de nombre de logements que de niveaux de loyer. De même, l'augmentation des besoins d'accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement se heurte aux limites de nos services et des subventions aux associations engagées dans ces actions (FSL, SAVS, SAMAH, etc.) Le nombre de demandeurs prioritaires augmente, par l'augmentation globale du nombre de demandeurs, mais aussi par la baisse du revenu médian des demandeurs, signes de l'aggravation de la pauvreté, y compris des salariés. L'augmentation des situations d'impayés devrait conduire à développer et renforcer de manière significative les CAPEX, ce que ne propose pas ce PPGID.

C'est pourquoi nous continuons à demander, dans le cadre de ce plan, le renforcement des moyens humains, et notamment des postes de travailleurs sociaux dédiés au logement ; la participation des offices métropolitains partout aux lieux d'accueil labellisés des communes où ils sont présents comme objectif de la subvention que nous leur versons ; la définition de règles de répartition de l'accueil de niveau 3 entre les villes, les associations et la Métropole ; le renforcement des outils de caractérisation du parc social au travers des critères usuels de choix de demandeurs, sans le limiter à la location choisie, mais de manière générale pour aider, notamment lors de l'entretien conseil de niveau 2, à mieux évaluer le lien entre critères de choix et délais d'attente.

Au total, un plan qui mobilise les acteurs du logement, qui font beaucoup, du mieux possible, mais dans un cadre politique qui n'est absolument pas à la hauteur du défi de mal-logement, un plan que nous voterons pour les

mesures utiles qu'il contient, mais dont nous pouvons prédire qu'il ne réduira pas le ressentiment de tant de nos concitoyens devant les situations d'urgence et les délais d'attente. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller LLUNG : Monsieur le Président, chers collègues, pour ceux qui savent lire tous ces textes sans un dictionnaire des acronymes, en effet le plan de la gestion de la demande est une construction technique à la fois complexe, assez audacieuse techniquement d'ailleurs, pour relier les objectifs qui sont fixés par les textes de loi, les dispositifs existants qui sont multiples et nombreux et les contraintes des différentes parties prenantes, je pense aux bailleurs et aux différentes associations.

Dans la jungle que constituent le logement en général et le logement social en particulier, les douze fiches action présentées sont dignes de travaux herculéens. C'est déjà un petit exploit technique, mais ce plan consacre le rôle de chef de file de la Métropole pour les nombreux acteurs de son territoire, mais en prenant du recul, on s'aperçoit aussi qu'il est une lente construction par palier commencée il y a six ans avec le fichier commun de la demande du Rhône, le FCR, commencé en 2012 et l'accord partenarial, c'est aujourd'hui, il a mis trois ans à être élaboré, il n'est pas parfait bien entendu, mais c'est quand même une construction assez intéressante. Et les actes suivants sont annoncés pour l'année prochaine, c'est-à-dire la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux (CIA) qui va donc traiter de questions importantes comme l'harmonisation des critères d'attributions des logements, donc ce qu'on appelle le scoring, qui n'est pas du tout réparti harmonieusement chez les bailleurs sociaux aujourd'hui ; répondre aussi aux demandes prioritaires donc de 25 % du parc de logement, c'est-à-dire à peu près 3 000 logements ; la convention intercommunale d'attribution et la location voulue, ou choisie -ou maintenant on dit "active" - qui viendra comme une cerise sur le gâteau couronner cette construction avec un site de l'Union sociale de l'habitat qui s'appelle Bienvéo qui n'est pas très rempli pour l'instant si vous avez eu la curiosité de vous y rendre.

Ce plan est une remarquable construction technique mais c'est précisément le problème. Nous ne pouvons pas limiter nos échanges aux techniques d'amélioration de la gestion de la demande du logement social, comme c'est le cas ce soir, aussi importantes soient-elles. Il est aussi, comme on le voit, une partie d'un tout dont nous n'avons pas parlé, dont nous n'avons jamais parlé ici et c'est le problème. Si nous exprimons le besoin de débattre, monsieur le Président, ce que vous avez répondu tout à l'heure à notre collègue Forissier, ce n'est pas pour moins agir. Le débat, ce n'est pas uniquement du blabla contre l'action. C'est pour élaborer des décisions avant que nous décidions de l'action de la Métropole. Ce devrait être ici en Conseil un lieu d'élaboration de nos décisions, pas un lieu d'enregistrement des décisions et c'est toute la différence. D'ailleurs, je regrette que cette Métropole qui est aussi jeune reproduise des schémas aussi datés. Nous pouvons faire mieux que cela.

Donc, il y a quelques points dont nous devrions discuter politiquement : la gestion de la demande, je ne vais pas reprendre parce que notre collègue Gachet a très bien dit les choses et je m'associe à son propos, cela m'évitera de le paraphraser. Ensuite, il y a tout de même une question majeure politique qui nous intéresse à travers tous ces dispositifs techniques, c'est celle de la mixité sociale. On en parle bien sûr, ah cela on en parle, mais ce n'est quand même pas rien que d'en discuter ici. Or, la question du rééquilibrage social concret de notre territoire, notamment par le logement social, n'a au fond jamais eu lieu. Cela a eu lieu à la découpe, par tranche de saucisson au moment du PLU-H ou dans les couloirs ou commune par commune, mais ce n'est pas comme cela qu'on peut discuter d'une vue d'ensemble ou de la définition d'une politique. Pour moi, la Métropole n'est pas simplement une somme de communes comme je l'ai lu quelque part assez récemment. C'est plutôt notre obligation que de construire une vision commune, ce qui est tout à fait différent.

Nous avons aussi à définir si les orientations politiques se réduisent à celles d'un Gouvernement ou de textes de loi ou si nous allons un peu plus loin et c'était le débat tout à l'heure déjà sur le débat d'orientation budgétaire ou sur le plan pauvreté. Il y a des textes de loi et on a quelques fois une tendance à simplement les appliquer, ce qui est déjà une bonne chose, il le faut, mais il y a aussi des choix qui pourraient être faits pour peu que nous en discutons.

Il y a une décision qui se dessine à l'horizon prochain et qui finalement permettra de répondre aux questions que je posais, c'est celle d'une nouvelle politique de loyers. Vous savez que dans la loi égalité, citoyenneté, cette nouvelle politique de loyers est une option. Alors, première question : est-ce que cette option, nous allons nous en saisir ? Est-ce que nous n'allons pas nous en saisir ? Et sur quelles bases aussi puisqu'il faut évidemment quelques documentations, notamment l'état des lieux de l'occupation sociale et précisément, ce que j'évoquais tout à l'heure, les objectifs de mixité sociale ?

Il ne suffira pas d'en rester simplement aux intentions, un débat de posture au sein du Conseil, il faudra travailler et aller dans les échelles un peu plus intimes de la Métropole, c'est-à-dire qu'on ne reste pas sur le grand périmètre sur lequel nous pouvons toujours être d'accord, mais que nous descendions au moins à l'échelle des bassins de vie, voire à celui des communes. C'est donc un choix, aurons-nous l'occasion d'en parler ici ? C'est notre souhait. Nous avons beaucoup d'atout a priori pour construire cette politique de loyers d'attribution avec les bailleurs et les collecteurs, à commencer par la certitude que le stock des 151 000 logements sociaux, et même sa répartition actuelle, permettrait d'agir significativement, du moins si nous en décidions ainsi.

Enfin, nous ne devrions pas écarter dans nos discussions les conséquences de la surchauffe des prix immobiliers parce que cela fait partie du décor, cela fait partie du contexte, y compris pour le logement social. J'indique que dans le pays de Gex, pour ceux qui connaissent ce secteur qui est soumis à la pression immobilière de Genève, les acquisitions en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) par les bailleurs sociaux se font bien finalement pour des raisons économiques à un niveau de prix qui est de l'ordre de 2 400 €, mais en réalité, il est de 2 800 € puisque la VEFA faciale est diminuée de tout un tas d'options qui en fait sont payées par la suite par les bailleurs.

C'est une astuce des bailleurs qui n'est pas forcément intelligente pour la pyramide des prix, mais c'est une astuce due à la pression du marché pour qu'ils obtiennent les logements à construire. Et pour les locataires, ce sont évidemment des loyers plus élevés. Donc, veillons à ce que ce phénomène n'arrive pas ici et pour cela, il serait intéressant d'engager un travail plus poussé, notamment avec les fédérations des promoteurs parce que des moyens existent, certaines collectivités dont la Métropole y travaillent actuellement et qu'il est toujours regrettable de laisser s'échauffer les prix quand des moyens existent et qu'on ne s'en sert pas. Pour ce soir...

M. LE PRÉSIDENT : Laissez monsieur terminer...

M. le Conseiller LLUNG : J'ai terminé. Pour ce soir nous voterons le PPGID. Ça va, c'est assez court ?

M. LE PRÉSIDENT : Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets donc le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement national ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-3256 - éducation, culture, patrimoine et sport - Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3256. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération fait suite à la création du nouvel EPCC (établissement public de coopération culturelle) Musée des Confluences au 1^{er} décembre 2018 et à l'adoption de ses statuts lors du précédent Conseil métropolitain. Il s'agit aujourd'hui, d'une part de désigner les douze représentants élus de la Métropole, d'autre part, d'approuver la liste des cinq personnalités qualifiées désignées conjointement par les trois partenaires publics : Métropole, Ville de Lyon et ENS (École normale supérieure), parmi lesquels figure notre collègue Hubert Guimet. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, nous devons approuver la désignation des personnes qualifiées conjointement avec la Ville de Lyon et l'ENS de Lyon.

Adopté à l'unanimité.

**Désignation de douze représentants titulaires pour siéger
au sein du conseil d'administration de l'EPCC Musée des Confluences**

(Dossier n° 2018-3256)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons donc désigner douze représentants titulaires pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Musée des Confluences. Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Myriam PICOT,
- Mme Sarah PEILLON,
- Mme Clotilde POUZERGUE,
- Mme Pascale COCHET,
- Mme Valérie GLATARD,
- Mme Muriel LECERF,
- Mme Catherine PANASSIER,
- M. David KIMELFELD,
- M. Loïc CHABRIER,
- M. Alain GALLIANO,

- M. Michel FORISSIER,
- M. Guy BARRET.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement national et Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2018-3171 - éducation, culture, patrimoine et sport - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la Société Blue Green Groupe SAUR - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3171. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence a retenu une minute pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Monsieur le Président, j'ai pris une minute alors je ne vais pas trop alourdir le Conseil avec mon intervention, mais simplement le sujet a été évoqué sur le golf de Chassieu en commission de savoir le lien de cause à effet qu'il y avait entre la délégation de service public et la politique tarifaire qui pouvait y être développée, notamment une politique un peu sociale et il m'a été répondu qu'il n'y avait pas de politique spécifique, notamment par exemple pour les personnes sans emploi.

Il a été précisé par la Présidente de la commission qu'il y avait un accueil spécifique des scolaires, ce qui est effectivement une bonne chose, mais qu'en même temps, vu le coût que constituait le fait de s'équiper en golf, le fait d'avoir des tarifications n'était pas forcément pertinent parce qu'il y a tout un public qui, de toute façon, ne pourrait pas y aller. Du coup, je réinterroge quand même, on n'en est pas à la fin de cette DSP, mais pour l'avenir est-ce qu'il est pertinent de garder en service public quelque chose pour lequel on n'a pas forcément une action proactive en matière de service public ou alors si on est en capacité justement de faire évoluer cette tarification-là ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2018-3172 - éducation, culture, patrimoine et sport - Rapport des délégataires de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest, Elios, Mille et Un repas, Coralys - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3172. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, c'est une délibération qui concerne le rapport des délégataires de services publics pour la restauration scolaire dans les collèges. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Six minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, chers collègues, je profite tout d'abord de ce dossier pour saluer le travail fait par la société Mille et Un repas qui est prestataire dans un collège de ce dossier, le collège Gilbert Dru, sur le gaspillage alimentaire évoqué dans notre délibération sur les déchets. J'ai pu constater le fonctionnement et l'organisation de la cantine du collège Fénélon et la réduction des déchets par repas est telle que seuls 17 grammes sont jetés par repas au regard d'une moyenne nationale de 167 grammes, donc dix fois moins.

Par ailleurs, monsieur le Président, lors de notre dernier Conseil, je vous interrogeais sur le bâtiment réservé au 85 rue Vendôme pour l'extension du collège Vendôme, emplacement réservé depuis des années par le Conseil général. Ce bâtiment représente la dernière réserve foncière pour un collège qui est arrivé au bout de son exploitation et le maintien de cet emplacement va bien au-delà bien sûr du lieu d'implantation de la cantine. Ma question provenait d'informations données par les habitants étonnés des allées et venues dans ce bâtiment.

Aucun élément donc fourni par la Métropole sur ce sujet ni lors de notre séance, ni dans les mois précédents, ni du Conseiller délégué aux collèges, ni du Vice-Président en charge de l'urbanisme, adjoint à la Ville de Lyon. Trois jours après notre séance, un courrier de la Ville de Lyon nous apprenait que la Métropole avait, depuis des mois et donc a priori du temps de votre prédécesseur, fait savoir à la Ville de Lyon que ce bâtiment ne l'intéressait plus et la Ville a donc désormais le projet d'un immeuble social sur le site, social ou non d'ailleurs, ce n'est pas du tout la question.

Mais, mesdames, messieurs les Maires qui vous interrogez sur votre représentation dans quelques années au sein de la Métropole, que pensez-vous du fait qu'à aucun moment, la Métropole n'a jugé utile de solliciter notre avis, de nous informer de leur décision unilatérale d'abandonner cette réserve foncière ? C'est grave. Comment est-il possible que, séance après séance, à aucun moment, aucun Vice-Président ou Conseiller délégué n'a jugé pertinent de nous donner cette information. Une nouvelle fois, aucune vision stratégique sur ce dossier ? Nous ne pouvons l'accepter. Que cherche-t-on à la fin ?

Deuxième sujet, lors du dernier conseil d'administration du collège Vendôme, nous avons été alertés sur la suppression, en tiers d'année, des créneaux attribués dans un gymnase pour des cours d'EPS aux collégiens de Vendôme pour les réaffecter pour le temps périscolaire des élèves de la Ville de Lyon. Comment faire ? C'est simple dit la Ville : "voyez donc cela avec la Métropole qui vous trouvera des installations et vous paiera le car pour y aller". Mais dans quel monde vivez-vous ?

Cet épisode est-il le dernier en date de tensions politiques entre la Ville et la Métropole et les collégiens de Vendôme ont-ils en à faire les frais ? Actuellement, il n'y a aucune solution pour ces collégiens et nous ne risquons pas de pouvoir compter sur les propres installations de Vendôme pour lesquelles, je vous le rappelle, nous avons déjà dû voter une subvention lors de notre dernière séance compte tenu du manque d'équipements sportifs disponibles.

Enfin, si nous pouvions éviter des solutions absurdes comme de faire une heure trente de transport pour une heure de sport comme c'est actuellement le cas d'autres classes de Vendôme qui se rendent à la Halle Diagona qui est d'ailleurs une très belle installation au demeurant. Peut-on revenir à l'intérêt de l'utilisateur final, à savoir nos collégiens, dans ce dossier qui devient une caricature ? Mais, monsieur le Président, Pascal Blache, Maire du 6^e et moi-même, et l'ensemble des élus du 6^e arrondissement, ne perdons pas espoir et comptons sur vous pour un nouveau souffle. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Cela va être très court, monsieur le Président. C'est plus une explication de vote. N'ayant pas voté pour les délégations de service public des collèges, nous nous abstenons sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Merci monsieur le Président. C'est sûr, il est un collège de l'agglomération qui ne fera pas l'objet d'une délégation, n'ayant pas de restauration propre. C'est une affaire qui date et qui n'est d'ailleurs pas le seul manque ou la seule difficulté du collège Vendôme. Un double site qui pénalise en termes de moyens humains et de relations, l'exiguïté des locaux, la difficulté à adapter les équipements à la pédagogie actuelle dans un espace contraint, une petite cour... Et pourtant, il y a du potentiel dans l'environnement de l'établissement : présence des écoles Jean Racine, immeuble de logement dit d'instituteur vides aujourd'hui, le parking de cet immeuble, tout cela dans un périmètre très rapproché.

Mais la Métropole persiste dans son projet de création d'un restaurant sur le second site de ce collège et la Ville de Lyon avance dans son projet de confier l'immeuble de logements à un opérateur de logement social privé et

le collège et l'école de cette possibilité d'agrandissement ou d'évolution et je dirai même de cette seule possibilité.

Monsieur le Président, j'aurais d'ailleurs volontiers associé monsieur le Maire de Lyon, mais il nous a quittés, vous faites une erreur en persistant et en n'écoutant pas la communauté éducative Vendôme-Racine et les élus du 6^e arrondissement. Ce ne sont pas des caprices qu'ils font. Monsieur le Président, vous ne pouvez pas n'avoir qu'une vision à court terme et une logique uniquement comptable. Je pense qu'il serait intéressant de convoquer le bon sens.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desbos, vous voulez dire un petit mot ?

M. le Conseiller délégué DESBOS : Oui, simplement répondre un peu comme d'habitude sur la restauration au collège Vendôme, les enfants mangent quand même aujourd'hui. Certes, ils sont déplacés, on a prévu, madame, de répondre bien évidemment à la demande de demi-pension pour cet établissement. Comme maintes et maintes fois, on vous répond ce qui va en être, effectivement, c'est sur deux sites qui sont très peu éloignés l'un de l'autre. Mais j'aimerais quand même revenir, c'est ancien sujet parce que même au Conseil général, vous en aviez déjà parlé et là, j'ai ressorti une étude préalable que nous avons fait réaliser en 2016 -vous voyez les années passent- en 2016, on a fait faire une étude par des gens qui sont quand même architectes, techniciens, ingénieurs et ils nous ont répondu que cet immeuble qui est juste en face du collège Vendôme n'est pas en capacité de pouvoir accueillir une demi-pension. Moi, j'ai l'étude ici qui fait une trentaine de pages. Je peux vous lire même un petit extrait parce qu'à chaque fois, on revient sur le sujet...

M. LE PRÉSIDENT : Laissez monsieur Desbos aller jusqu'au bout. Je vous remercie.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Je réponds à ce qu'on me dit, que pour l'instant l'établissement n'a pas de demi-pension, il va avoir une demi-pension. Si on nous avait laissé depuis 2015, il aurait déjà une demi-pension et aujourd'hui, les enfants pourraient manger dans un établissement qui est distant de 300 mètres. On ne pense pas que c'est une distance qui est insurmontable, cela nous paraît très correct comme distance. Par contre, créer une demi-pension dans l'établissement juste en face des logements des instituteurs, pour l'instant, ce n'est pas possible techniquement, c'est la réponse que nous avons eue depuis 2016. Donc, on avait abandonné ce projet et la Ville de Lyon qui est propriétaire du bâtiment en fait ce qu'elle désire en faire donc elle le vend, mais nous, la Métropole, pour la restauration scolaire, il ne nous convient pas.

Concernant le sport, effectivement c'est une tradition, cela s'est toujours un peu organisé comme cela : on demande des créneaux, des équipements sportifs qui sont souvent des communes, en règle générale, on obtient des créneaux et cela se passe plutôt bien. Quand il y a des sports qui ne peuvent pas se faire en proximité dans une ville qui est très compacte comme l'est la ville de Lyon, les enfants vont un peu plus loin. Ils prennent des transports en commun. Je vous le dis, parce qu'on travaille dessus, on va revoir peut-être les tarifs des équipements sportifs parce qu'on pense que les tarifs n'étaient pas suffisants. Ils n'avaient pas bougé depuis plus d'une dizaine d'années, on va donc les revoir afin de pouvoir peut-être construire plus d'équipements sportifs, trouver de nouveaux terrains, mais c'est une prérogative des communes.

Pour l'instant, dans tous les collèges de la Métropole, tous les enfants font les heures de sport qui sont nécessaires, qui sont préconisées par l'Éducation nationale, avec les sports qui sont aussi préconisés par l'Éducation nationale. Quand ce sont des sports dont la pratique s'effectue un peu plus loin du collège, on organise effectivement un déplacement pour que les enfants puissent s'y rendre, mais la pratique du sport est respectée dans tous les textes par rapport à ce qui est préconisé par l'Éducation nationale dans nos collèges de la Métropole. Voilà la réponse que je peux vous apporter.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, les groupes Rassemblement national et Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-3173 - éducation, culture, patrimoine et sport - Opéra national de Lyon - Approbation d'une convention d'objectifs 2019-2022 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3173. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, nous vous proposons d'approuver la convention d'objectifs 2019-2022 à passer entre la Métropole et l'Opéra national de Lyon, l'État, la Ville de Lyon et la Région Auvergne Rhône-Alpes. Nous nous situons dans la continuité puisque ces conventions pluriannuelles sont signées depuis 1996, date de la labellisation Opéra national obtenu par l'Opéra de Lyon.

Cet établissement culturel est reconnu internationalement pour la qualité de sa programmation extrêmement diversifiée et a reçu deux distinctions internationales prestigieuses en 2017. Il mène par ailleurs une politique ambitieuse de médiation visant à rendre son offre plus accessible aux publics éloignés et a accueilli 95 000 spectateurs en 2017, avec une jauge de moins de 1 000 places.

Cette nouvelle convention énonce les missions permanentes de l'Opéra, artistiques et culturelles dont sa programmation, sa responsabilité sociale, culturelle, économique et environnementale. L'Opéra propose une politique tarifaire adaptée, une politique d'action culturelle et d'éducation artistique très volontariste, un programme d'actions en matière de développement durable, avec l'éco-conversion des décors, et, enfin, une politique de formation depuis la maîtrise jusqu'à la reconversion des danseurs de plus de 40 ans en passant par l'insertion des chanteurs. Il se fixe pour objectif, dans le chœur des enfants, une part de 30 % de jeunes issus des quartiers politique de la ville.

Enfin, cette convention fixe les dispositions administratives et financières sans engagement sur les subventions qui restent, quant à elles, fixées annuellement. Elle détermine les dispositions relatives au suivi, à l'évaluation et au contrôle. Il faut souligner que c'est l'organisation culturelle la plus structurée à cet égard et qu'elle est tout à fait transparente. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2018-3176 - éducation, culture, patrimoine et sport - Convention de développement des échanges artistiques internationaux 2019-2021 avec l'Institut français et la Ville de Lyon - Attribution d'une subvention à l'Institut français - Délégation d'attribution de subventions à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3176. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, la Métropole de Lyon a conclu pour la première fois en 1918, une convention pour une durée d'un an avec l'Institut français qui promeut les échanges artistiques internationaux et l'accueil en France des cultures étrangères. Cette nouvelle convention est prévue pour trois ans (2019-2021) et elle est cette fois tripartite : Métropole/Ville de Lyon/Institut français. L'objectif est de coordonner les partenariats, de favoriser les stratégies internationales des trois partenaires dans le domaine culturel et artistique, avec une recherche de cohérence à l'échelle du territoire de la Métropole et de la Ville de Lyon.

Pour la Métropole, la priorité est de porter une attention particulière à ces domaines d'intervention : éducation artistique, solidarité, numérique. C'est aussi de soutenir les acteurs implantés dans les communes hors Lyon ou bien les acteurs implantés à Lyon dont les actions se déploient dans plusieurs communes de la Métropole. Ce soutien se traduit par la prise en charge des frais de transport, de communication, de catalogues.

Le soutien ne peut dépasser 50 % du budget global et il est versé sur justificatifs des dépenses. Pour l'année 2019, le fonds dédié aux projets soutenus par la Métropole s'élève à 70 000 €, dont 35 000 € de la Métropole. Pour les années 2020 et 2021, le soutien sera voté par le Conseil de la Métropole en temps utile. La liste des projets et les montants proposés seront le fruit d'une instruction conjointe de la Métropole et de l'Institut français. Elle sera soumise annuellement à la Commission permanente, ce qui sera, je le suppose, le sujet de l'intervention des Républicains à venir. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FORISSIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport qui nous est soumis porte sur l'attribution de subventions à des projets d'échanges artistiques internationaux. Cette intention est louable et ces projets sont des vecteurs de rayonnement pour la Métropole de Lyon, nous ne pouvons que nous associer à cette démarche.

Toutefois, c'est sur la forme que le bât blesse. Vous nous demandez de déléguer à la Commission permanente le soin d'attribuer ces subventions. Dès lors que la Commission permanente n'est qu'un prolongement de l'exécutif métropolitain et non une représentation paritaire de notre assemblée, nous ne pouvons accepter de lui déléguer un tel pouvoir.

Monsieur le Président, nous avons à plusieurs reprises souhaité ouvrir avec vous le dialogue sur ce sujet, mais vous avez gardé la même position antidémocratique que votre prédécesseur en constituant un exécutif élargi et non une véritable Commission permanente ce qui, au passage, nous ferait peut-être gagner du temps pour ce Conseil.

Nous souhaitons que les subventions soient soumises au vote de l'assemblée du Conseil de la Métropole, seule assemblée délibérante. C'est pourquoi nous vous demandons de procéder à un vote par division de ce rapport : les points 1, 2 et 4 du délibéré d'une part et le point 3 d'autre part. Nous ne souhaitons pas voter, bien sûr, cette délégation. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, alors, on va faire comme vous le souhaitez. Donc, je mets aux voix les points 1, 2 et 4.

Adoptés à l'unanimité.

Je mets aux voix le point 3.

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés, Communiste, Parti de gauche et républicain et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2018-3178 - éducation, culture, patrimoine et sport - Attribution de subventions à des projets en faveur de l'engagement citoyen - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-3179 - éducation, culture, patrimoine et sport - Ambassadeurs du changement - Attribution d'une subvention à l'association Anciela pour son programme d'actions 2018-2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Frih a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3178 et 2018-3179. Madame Frih, étant absente, c'est madame Jannot qui les présente.

Mme la Conseillère déléguée JANNOT, rapporteur en remplacement de Mme la Vice-Présidente FRIH absente momentanément : Monsieur le Président, voici deux délibérations d'attribution de subventions en faveur d'associations. Pour rappel, le 18 septembre 2017, le Conseil métropolitain approuvait les nouvelles orientations en direction des associations. Les deux délibérations présentées ce soir traduisent les axes soutenus dans le cadre de ces nouvelles orientations dont l'attribution de subventions, soit à des associations elles-mêmes au service d'associations : aide à mieux se structurer, à mieux fonctionner et à faire la promotion du bénévolat, soit à des associations dont les projets œuvrent en faveur de l'engagement citoyen pour améliorer le vivre ensemble et lutter contre les discriminations.

Elles complètent deux délibérations votées en juin et novembre derniers sur les mêmes champs qui concernaient alors dix-sept structures pour un montant de 67 030 €. Les deux délibérations qui nous intéressent ce soir financeront les projets de neuf structures pour un montant de 115 000 €, portant le budget global pour 2018 à 182 030 €. Ces délibérations ont reçu des avis favorables de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, je tenais à saluer l'action menée par Anciela ainsi que les structures que nous subventionnons aujourd'hui dans le cadre de l'engagement citoyen. J'ai eu avec certains de mes collègues le plaisir de participer à l'une de leurs manifestations à la Maison pour tous, salle de Rancy dans le 3^e arrondissement, une Maison pour tous vraiment ancrée dans les valeurs d'éducation populaire. Je me réjouis que notre Métropole soutienne ce type d'initiatives.

En tant qu'élus souvent sur le terrain, nous sommes amenés à rencontrer certes beaucoup de représentants d'associations déjà engagées, mais aussi bon nombre de personnes qui souhaitent agir mais ne savent pas vraiment comment ni vers qui se tourner. C'est là aussi tout l'intérêt de la démarche Tous unis, tous solidaires qu'encourage et soutient notre Métropole car nous constatons tous, à la fois l'impérieuse nécessité d'agir chacun à notre échelle pour faire bouger les choses et changer les pratiques, que ce soit au niveau environnemental ou social, et d'un autre côté, une réelle volonté d'engagement. Il me semble donc indispensable de soutenir ce type

de sensibilisations qui tendent à générer des modes de faire et de consommation plus respectueux de l'environnement et des hommes d'aujourd'hui et de demain. Promouvoir des initiatives collectives constructives pour l'avenir et dynamiser ainsi la vie citoyenne du territoire permet à la fois de favoriser l'ouverture aux autres et donc d'entraver les modes de vie individualistes, et d'apprendre de nouvelles pratiques, d'opter pour de nécessaires nouveaux comportements, non sous la contrainte, mais avec envie.

Notre groupe Centre démocrate Lyon Métropole est donc très favorable à ces rapports et souhaite que nous puissions bientôt en voir les retombées. Il serait d'ailleurs intéressant de pouvoir avoir un point de suivi concernant ce projet Ambassadeur du changement qui sera, je n'en doute pas, fort intéressant. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère HOBERT : Merci monsieur le Président. Chers collègues, environnement, précarité, solidarité, égalité femmes-hommes, multi-culturalité, discrimination, migration, autant de mots qui ne sont pas des lieux communs ni utilisés pour faire palpiter la bonne conscience de chacun. Ce sont des situations, des aspirations, des souffrances, des faits de société qui font partie de notre quotidien et pour lesquels nous avons à nous engager.

Cette délibération, comme d'autres auparavant, qui propose d'accorder des subventions à des projets aux objectifs clairement identifiés comme tendant à agir dans un sens citoyen, équitable et humaniste, parmi lesquels Ambassadeur du changement, illustre cette idée que parmi nos concitoyens, certains sont dans le "faire" et nous les soutenons à juste titre.

L'actualité de ces dernières semaines l'a montré, l'inquiétude est grande face à l'urgence climatique et à l'urgence sociale. Les inégalités se creusent, celles entre les territoires, celles entre les catégories sociales, lesquelles d'ailleurs affichent même une discordance flagrante. De même, le quotidien de certains est alarmant. Des souffrances dans l'exercice de métiers pourtant indispensables au bien commun, des difficultés parfois incommensurables pour les familles monoparentales, le rejet de l'autre en raison de son origine ou de son orientation sexuelle ne peuvent que nous interpeller, voire nous révolter.

Certains de nos concitoyens, nous le voyons bien sur nos territoires, rejettent sans discernement tout ce qui leur semble contrevir à leur conception raccourcie et sectaire de notre histoire et de la société. D'autres, en butte à des difficultés de tous les instants, parce qu'ils se sentent spoliés ou rejetés, expriment très fortement leur défiance et leur rancœur et les événements que nous vivons depuis des semaines en témoignent.

Mais pour en revenir au cas de cette délibération, elle illustre ce que je nommais plus haut le "faire" au quotidien, l'engagement pour des causes justes. Ces jeunes, ces femmes, ces hommes ne sont pas pour autant des privilégiés, des assistés et je veux insister sur ce point. Ce sont des citoyens de tous âges, mais aussi des associations qui militent par l'action pour le mieux-vivre de tous, tentant de soulever au passage les barrières qui se dressent dans une société trop stigmatisante, inégalitaire et trop souvent aveugle et sourde aux souffrances des hommes et de la planète.

Vous avez, monsieur le Président, appelé au calme et à la responsabilité de chacun dans les événements qui ont marqué ce week-end et on ne peut que souscrire. La violence n'est pas excusable d'où qu'elle vienne, quels qu'en soient les auteurs. Vous avez également indiqué selon la presse que les dégradations sur les biens publics pourraient engendrer une réduction de nos marges de manœuvre pour la mise en œuvre de nos politiques. Certes, on peut raisonner en ces termes, mais connaissant votre attachement aux valeurs de solidarité et d'humanisme, gageons que, dans le cas qui nous occupe, vous poursuivrez le soutien à l'engagement citoyen et soyez assuré que nous aurons à cœur de les poursuivre avec vous.

Nous savons en effet que si chaque micro-action civique est utile, elle est plus efficace dans un cadre collectif ou associatif organisé, structurant et si besoin, formateur. Poursuivons ces rendez-vous avec ceux qui, animés de la volonté de changer les pratiques pour une amélioration de notre environnement et notre mode de vie, œuvrent aujourd'hui et le feront demain. Évidemment, notre groupe votera favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne cessons de rappeler avec d'autres que l'heure est à l'urgence. La crise de société que nous traversons dont la forte mobilisation des Gilets jaunes et la multiplication des violents incidents n'en sont hélas qu'une flagrante illustration. Ces manifestations nous rappellent que la fracture entre les citoyens et les responsables politiques ou institutionnels est de plus en plus grande.

C'est pourquoi nous soutenons fortement l'attribution de subventions à des projets en faveur de l'engagement citoyen que nous proposons ces délibérations. Certes, depuis longtemps, les pouvoirs publics, des associations, des centres sociaux et d'autres œuvrent pour que vive cette dimension citoyenne, mais la pertinence des actions

engagées par les associations que nous allons subventionner réside dans la démarche d'éducation populaire au plus près des habitants et des habitantes pour les remobiliser sur la citoyenneté au travers de différents champs : le vivre-ensemble, l'interculturalité, l'intergénérationnel, l'épargne solidaire et bien d'autres.

La délibération concernant l'attribution d'une subvention à l'association Anciela retient également toute notre attention et notre soutien. Devant l'urgence climatique et environnementale que nous traversons, nous devons unir nos efforts à tous les niveaux : politique, institutionnel, mais également militant et citoyen pour faire face à ces défis. L'association Anciela a formé des ambassadeurs du changement qui vont à leur tour donner envie d'agir sans culpabilisation à leur entourage pour modifier leurs comportements, que ce soit, par exemple, dans le domaine de la réduction du tri des déchets, dans l'économie locale, écologique, solidaire.

Nous sommes nombreux et nombreuses à être convaincus qu'il nous faut changer nos manières de vivre, de nous nourrir, de produire, de consommer, de nous déplacer. Notre volonté politique est forte et par le vote de cette subvention, nous nous donnons la possibilité de démultiplier nos efforts et de rendre de plus en plus de personnes acteurs et actrices de ces changements.

En conclusion, à la manière de Martin Luther King, nous devons apprendre à vivre ensemble en respectant notre environnement et en économisant les ressources de notre planète, sinon, nous allons mourir tous ensemble comme des idiots.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Quatre minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président GRIVEL : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère CORSALE : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai lu avec attention cette délibération et je dois avouer que je suis encore un peu subjuguée par l'émotion. Dans le monde merveilleux de la Métropole de Lyon, on forme des citoyens pendant deux heures et on arrive à en faire des ambassadeurs du changement, des ambassadeurs de bonnes pratiques pour porter la bonne parole, celle d'une société plus durable, écologique et solidaire afin qu'au quotidien, ils donnent envie d'agir à leurs concitoyens.

Portée par tant de bonne volonté, j'étais certaine qu'en votant cette délibération nous allons tous marcher sur les sentiers merveilleux du nouveau monde et abandonner nos clopes et nos diesels qui insupportent tant nos collègues de La République en Marche. Mais dimanche matin, en allumant ma télévision, j'ai malheureusement été heurtée par la réalité. En fait, il s'agit encore d'une délibération téléshopping, vous savez cette émission où on essaie de vous vendre un produit très cher dont l'utilité est toute relative, mais tellement bien marketée et vendue avec une belle novlangue et de bons sentiments qu'il vous paraît indispensable dans votre vie quotidienne.

Mes chers collègues, au-delà de l'ironie, c'est le cœur du sujet. En tant qu'élus locaux et dans les circonstances que nous vivons aujourd'hui, nous avons un devoir impérieux de responsabilité quant à l'utilisation de l'argent public. Qui allez-vous convaincre avec vos propositions cosmétiques ? Il suffirait que la Métropole du Grand Lyon mette 50 000 € d'argent public sur la table afin de développer le pouvoir d'agir en faveur de l'écocitoyenneté. Et si encore on finançait des actions, mais non. L'argent de la Métropole va financer des charges personnelles, des frais de communications et d'impression, des frais de gestion et de fonctionnement. Monsieur le Président, nous pensions qu'avec vous l'intérêt général allait se substituer au clientélisme et que l'angélisme allait devenir du pragmatisme. Avec cette délibération que vous nous proposez, on comprend que c'est encore raté, monsieur le Président. Ce sera donc sans nous. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je voudrais bien vous emmener avec moi madame, et pas seulement avec moi mais à plusieurs, pour aller voir Anciela. Je pense que ce sont des initiatives extrêmement intéressantes, extrêmement percutantes et qui ne sont pas simplement de la communication, mais je pense qu'on a intérêt effectivement à faire mieux connaître ce type de dispositif et je pense qu'il faudra qu'on y aille, pas simplement tous les deux, mais avec d'autres bien évidemment. Ce sera un grand plaisir.

Je mets ces rapports aux voix.

Adoptés, les groupes Rassemblement national et Les Républicains et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée JANNOT, en remplacement de Mme la Vice-Présidente FRIH absente momentanément.

N° 2018-3182 - éducation, culture, patrimoine et sport - Saint Priest - Construction d'un collège - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3182. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération concerne l'individualisation totale d'autorisation de programme pour la construction d'un collège sur la commune de Saint Priest, un collège de 750 élèves, pour un coût de 19,8 M€, avec de la restauration bien évidemment et des classes SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) pour l'horizon 2020. Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, à la rentrée 2018, vous aviez en quelque sorte procédé à une tournée des collèges et annoncé votre volonté de rénovation et de construction à la hauteur de la croissance démographique dans notre Métropole, croissance démographique qui conduit à une hausse importante du nombre de collégiens. La construction d'un nouveau collège sur la ville de Saint Priest témoigne de ces besoins croissants et de la nécessité d'y répondre. C'est une bonne nouvelle !

Toujours dans cette tournée des collèges, monsieur Desbos qui vous accompagnait annonçait alors : "La Métropole va accueillir de plus en plus de familles et donc de nouveaux élèves. Pour cette année 2018-2019, on est déjà à 1 080 élèves supplémentaires, c'est considérable et il faut que les collèges soient en mesure d'accueillir tout le monde. On devrait ouvrir un nouveau collège chaque année d'ici 2020". Vous annonciez alors avoir débloqué 263 M€ pour les collèges et affirmiez : "C'est nécessaire d'avoir une politique volontariste de la Métropole pour les collèges" et nous sommes bien d'accord avec vous.

Vous faisiez aussi part de votre volonté d'innover avec les événements climatiques, je vous cite, "comme les canicules de plus en plus fréquentes, nous devons repenser les espaces de vie pour qu'ils restent agréables pour les collégiens" et vous précisiez vos intentions : "Il y a une première phase de réponse à la demande, nous mettons en place une politique de restauration et de construction des établissements, les zones concernées sont notamment l'est lyonnais, avec Saint Priest, le sud, avec Saint Fons ou encore le val de Saône".

Effectivement, des décisions importantes ont été prises. Nous ne tenons pas pour rien notamment l'ouverture d'un nouveau collège pour les élèves de Vénissieux et de Saint Fons, à venir dans le futur, mais prévu, un restaurant scolaire supplémentaire pour les collèges des Minguettes, la restructuration du collège Triolet, mais nous savons aussi l'impatience devant la situation dégradée du collège Aragon, le manque d'équipements sportifs dans et hors les murs qui pénalise grandement l'éducation physique pourtant si nécessaire à l'équilibre de ces jeunes adolescents, l'impatience dans certains collèges où des travaux sont attendus depuis plusieurs années et où il devient vraiment difficile d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions.

Ce même jour, au mois de septembre, vous vous étiez rendu au collège Simone Lagrange que vous aviez inauguré après son ouverture partielle en 2017. Vous ne pouvez donc pas être indifférent à la mobilisation des enseignants et des parents d'élèves de ce collège qui font part de leur inquiétude devant la progression des effectifs, portant à plus de 400 le nombre de jeunes accueillis pour la rentrée 2019 alors que la rénovation du deuxième étage n'est pas terminée et que l'établissement ne dispose pas d'ascenseur malgré la loi de 2005 qui en fait obligation.

Ils protestent contre l'annonce de la Métropole qu'il faudra accueillir 600 élèves dès 2022 alors que des travaux supplémentaires ne sont pas prévus et démarrés et ne se satisfont pas de l'installation d'un Algeco à la rentrée 2019 en guise de classes supplémentaires. Le collège Christiane Lagrange est situé en REP + et les personnels considèrent que le seuil de 400 à 450 élèves est à même de garantir un climat serein dans les conditions actuelles du collège. Ce sont toutes les expériences pédagogiques mises en place dans ce collège qui sont menacées si le nombre d'élèves continuait de croître sans que les conditions matérielles de leur accueil ne soient réunies. Personnels et parents doivent être entendus et des réponses apportées.

Nous ne souhaitons pas faire de la surenchère parce que nous savons que le fait des effectifs qui grandissent énormément et l'état des collèges ne sont évidemment pas de votre seule responsabilité mais, monsieur le Président, nous réitérons notre demande, que nous avons déjà faite lors d'une précédente séance, d'un bilan

précis des prévisions de populations scolaires, de l'état des collèges, d'un plan transparent et partagé de construction et de rénovation qui garantisse l'équité pour tous les collégiens sur le territoire de la Métropole. C'est une question essentielle pour les familles, pour renforcer la confiance dans l'Éducation nationale et dans notre Métropole. Je crois qu'il faut mettre tout sur la table.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère DAVID : Merci monsieur le Président. Chers collègues, je me réjouis de cette délibération qui prévoit la création du quatrième collège de Saint Priest. En effet, la ville compte actuellement trois collèges qui ont atteint, voire dépassé pour deux d'entre eux, leur capacité d'accueil. Lorsque j'étais en responsabilité à Saint Priest, nous avons tenté d'anticiper cette situation. C'est ainsi que nous avons travaillé avec les services compétents du Rectorat sur les prévisions d'effectifs.

Parallèlement, et en fonction de ces chiffres, nous avons sollicité à plusieurs reprises le Conseil général de l'époque qui exerçait cette compétence. Malheureusement, le Conseil général nous avait alors opposé une fin de non-recevoir malgré la véracité des éléments présentés, prétextant des besoins plus urgents sur d'autres territoires. Je regrette vivement qu'on ait perdu un temps précieux dans le traitement de ce dossier. C'est la raison pour laquelle je salue la décision de la Métropole de réaliser cet établissement scolaire pour la rentrée 2020.

L'accélération du calendrier est rendue possible par la célérité des services puisque la Métropole s'est rendue par anticipation propriétaire du terrain et l'a classé en zone urbanisable à vocation d'équipement public dans le PLU-H arrêté en septembre 2017. Ce nouveau collège pourra, comme l'a indiqué monsieur Desbos, accueillir 750 élèves dans 31 salles de classe et cela pour un investissement majeur de 19,8 M€. Cela démontre une fois de plus la politique volontariste et efficace menée par la Métropole en matière d'équipement public au plus près des besoins des territoires. Naturellement, le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera pour ce rapport avec enthousiasme. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère EL FALOUSSI : Monsieur le Président, mes chers collègues, dès notre élection en 2014 et suite aux nombreuses ZAC signées en 2010, nous avons dû anticiper la livraison de plusieurs milliers de nouveaux logements et l'arrivée de nouvelles familles dont beaucoup avec enfants. À ce titre, le temps où des programmes immobiliers étaient imaginés sans penser aux besoins des futurs habitants, notamment en ce qui concerne l'offre de services, est désormais révolu.

Immédiatement, nous nous sommes rapprochés d'un cabinet spécialisé qui a réalisé une prospective scolaire. Le résultat était sans appel : cinq des groupes scolaires de la ville, sur un total de seize, devaient être agrandis tandis qu'il était déjà envisagé la création d'un nouveau. Par conséquent, c'est donc bien dans le prolongement de cette prospective scolaire de la ville de Saint Priest que la Métropole s'est penchée sur la création d'un nouveau collège sur notre territoire.

Que celui-ci soit situé à Revaion est d'ailleurs tout sauf un hasard puisque ce quartier était fortement impacté par les nouvelles constructions. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de la construction de ce nouveau collège et de la bonne coopération entre les services de la Ville et ceux de la Métropole. Juste un petit rappel, madame David, c'est le cinquième collège et non pas le quatrième. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Desbos, voulez-vous dire un petit mot ?

M. le Conseiller délégué DESBOS : Oui bien sûr. Je suis très content de voir que les élus de Vénissieux se préoccupent des élèves qui sont dans un collège à Villeurbanne donc je me félicite de cet esprit métropolitain qu'on a tous et je vous remercie d'ailleurs de l'ensemble des événements, d'avoir vraiment porté la politique qu'on a menée jusqu'à maintenant et d'avoir dit tous les efforts qu'on a faits parce qu'ils sont réels. On avait effectivement commencé le mandat avec un petit retard qui nous venait quand même largement du Conseil général sur lequel il y a eu des prévisions qui n'étaient pas très importantes et on s'est rendu compte effectivement qu'on avait des prévisions importantes. On est en train de rattraper notre retard.

Simplement, je voudrais vous signifier que bien évidemment, les parents qui sont venus manifester avec des enseignants juste à l'entrée, qui donnaient des documents à tout le monde, je n'étais pas au courant de leur problématique, on va les recevoir mardi ou mercredi prochain. Je vous rappelle que j'ai interrogé l'Éducation nationale concernant les collèges REP et REP+, c'est autour de 600 élèves, c'est l'Éducation nationale qui le dit, ce n'est pas la Métropole et que, pour un collège qui n'est pas en REP ou en REP+, c'est 750 élèves.

Le collège Simone Lagrange, pour l'instant, c'est 400 élèves donc, même si on allait à 500 élèves, on reste largement en dessous de ce qui est préconisé par l'Éducation nationale concernant les REP+. Vous voyez qu'on est vraiment dans la politique qui est préconisée. On va bien évidemment répondre à toutes les demandes. Pour l'instant, il n'y a quand même aucun collégien qui n'a pas de place dans nos établissements publics, donc on en

est quand même très fiers et on prépare bien évidemment déjà le deuxième mandat pour voir comment on va pouvoir répondre à toutes ces demandes et à ce développement économique qui fait qu'on a une forte demande pour la population scolaire.

Voilà les réponses que je peux apporter, monsieur le Président, mais nous sommes à l'écoute et nous essayons de répondre positivement à toutes les demandes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Desbos. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-3137 - déplacements et voirie - Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3137. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, depuis 2015, le boulevard périphérique nord de Lyon est géré par la société Leonord dans le cadre d'un PPP, un contrat de partenariat public-privé. Le présent rapport concerne l'exécution de ce contrat de partenariat durant l'année 2017. Avis favorable de la commission et avis également favorable de la commission consultative des services publics locaux.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport traite du boulevard périphérique nord de Lyon. C'est l'occasion d'évoquer, au-delà de cet équipement précis, la thématique de la mobilité dans notre Métropole, la mobilité au sens large, et notre rôle d'élu. Les événements nationaux en cours illustrent le décalage énorme qu'il peut exister entre les orientations politiques qu'il faut prendre en conscience sur la base de constats d'experts et la réalité de l'acceptation et de la mise en place par la population de ces orientations politiques.

Depuis plusieurs dizaines d'années, il est un dogme inscrit dans la loi : il faut réduire la place de la voiture en ville. Et pourquoi ? Parce qu'elle pollue, elle prend de l'espace public et qu'elle consomme beaucoup trop d'énergie pour déplacer quelques personnes. Cela est-il vrai ? Oui, sans aucun doute. Quelles sont les solutions ? La plus simple : favoriser les déplacements en transports en commun et organiser un report modal vers des déplacements vertueux écologiquement et sanitaire. Comment faire cela ? Développer des plans de déplacements urbains afin de contraindre notre mobilité et orienter notre urbanisme dans cette voie en imposant au PLU et au PLU-H de s'appuyer sur les PDU. Simple, efficace, pragmatique.

Seulement voilà, entre la théorie et la pratique, entre la recherche en laboratoire et la réalité du terrain, il y a les facteurs externes et intra-environnementaux qui faussent les prévisions, voire même qui ne permettent pas d'obtenir les résultats prévus. Et dans notre cas, ces facteurs externes, ce sont tout simplement les gens. Depuis plusieurs années, les collectivités développent cette transition de mobilité, mais comment ? Dans quelle concertation ? On s'aperçoit aujourd'hui que ce qu'il faudrait faire ne correspond pas à ce que veulent les habitants. Nous sommes dans l'imposition, dans l'obligation.

Jusqu'à maintenant la voiture était synonyme de pollution et la justification sanitaire était suffisante pour mettre en œuvre cette réduction de son usage. Il y a deux ans nous posions déjà la question à monsieur Gérard Collomb, ex-Président de la Métropole actuellement, de quelle pourrait être la place de la voiture en ville quand celle-ci deviendrait non polluante ? Nous l'interpellions sur les modifications structurelles fortes de la ville et qu'il fallait être prudent sur une éventuelle stratégie pro-automobile propre.

J'ai bien écouté notre Président de la République, non pas ce soir, mais la semaine dernière lors de son discours sur la transition énergétique. Nous ne pouvons que partager le constat actuel : oui, il est absolument nécessaire de retrouver notre indépendance énergétique. Oui, il faut retrouver une indépendance géopolitique envers des pays pour lesquels nous sommes, vous m'excuserez l'expression, "des vaches à lait". Les récentes décisions de l'OPEP (Organisation mondiale des producteurs de pétrole) sont là pour nous le rappeler. Si encore ce financement donnait à des pays la possibilité de réduire la misère, mais malheureusement, nous finançons du transport aérien et des mégalo-mans qui vont même jusqu'à climatiser des stades en plein désert !

Dans son discours, Emmanuel Macron a dit, je le cite : "En même temps, nous pensons que oui, la voiture a un avenir en France". Bien évidemment, ce n'est pas ce soir que les solutions vont sortir du chapeau. Elles sont complexes, mais ce soir, sur ces sujets de mobilités, chers collègues, je souhaiterais faire un appel aux échanges et à la discussion. Nous sommes tous des élus locaux de terrain à l'écoute de nos habitants, de leurs préoccupations et nous ne pouvons plus nous cantonner à relayer les avis d'experts. La loi sur la mobilité a été présentée la semaine dernière en Conseil des Ministres après une très large concertation, nous a-t-on dit. Combien d'entre vous ont pu prendre part à ces échanges ? Aucun débat sur le sujet dans cet hémicycle, pas plus au SYTRAL d'ailleurs.

Chers collègues, tous avec vos différences, vous évoquez le poids de la technostructure de notre Métropole et de certains de ses satellites. Très souvent, tous, vous pensez que les élus n'ont presque plus leur mot à dire. Des choix majeurs sont en train de s'opérer sur notre Métropole sur ces sujets de mobilité, avec des conséquences financières sur le très long terme. Deux exemples, le métro E : quatre stations, plus de 1,5 milliard d'euros, et l'Anneau des sciences, plus de 3 milliards d'euros. Ces deux exemples à eux seuls limiteraient tout autre investissement d'ampleur.

Comment financer donc les actions nécessaires à la modification de la mobilité ? Le SYTRAL vient de présenter aux élus de l'est un diagnostic et une prospective sur les déplacements de leur secteur de la Métropole. L'équation est assez simple : d'ici 2035, plus 100 000 habitants, mais plus de la moitié des personnes qui devront se déplacer hors de leur secteur de résidence pour, soit trouver du travail, soit avoir des activités. L'étude montre également une réflexion sur les transports en commun basée sur des corridors entre la périphérie et le centre de l'agglomération, le vieux modèle en étoile. Donc, une fois de plus, une stratégie où là encore la voiture doit avoir sa place sur des déplacements qui ne vont pas de l'extérieur de l'agglomération vers le centre. Alors, chers collègues nous aurions pu débattre du péage urbain et des financements associés mais le Gouvernement a enterré ce projet.

Votre stratégie anti-voiture n'est plus tenable dans les villes périphériques de l'agglomération. Tous les Maires vous le diront. Il n'est pas un jour où des habitants viennent nous faire remonter le manque de stationnement, même pour aller prendre les transports en commun. Depuis trois ans, je demande oralement, formellement par écrit, en tant que Maire depuis peu, en tant que Vice-Président du SYTRAL, une ouverture du parking des Panettes comme parc-relais, pas un courrier de réponse, pas de retour, à peine quelques informations glanées entre deux portes par des techniciens du SYTRAL. Ma collègue de Décines Charpieu rencontre parfois les mêmes difficultés avec la desserte du site du Grand Montout, Rillieux la Pape, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Priest, toutes ces villes qui offrent des solutions, mais qui ne sont pas écoutées, ou en tout cas qui n'ont pas de réponse.

Notre collègue monsieur Geourjon vous interpellait récemment sur la transformation du SYTRAL en établissement public. Il est tout bonnement incroyable que la transformation de cet outil, ce bras armé de la mobilité, n'ait pas fait l'objet de débats ici. Monsieur le Président, vous héritez d'une Métropole où la concentration de la décision a été la norme et l'obéissance, la forme. Vous souhaitez vous démarquer, l'atavisme semble refoulé. C'est le moment, sur ces sujets de mobilité, écoutez les Maires et comprenez qu'ils seront toujours ceux qui vous donneront le juste retour des habitants et surtout les seuls qui pourront définir la limite d'acceptabilité de nos politiques de déplacement. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2018-3138 - déplacements et voirie - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Effia - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2018-3139 - déplacements et voirie - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Indigo - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2018-3140 - déplacements et voirie - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Q-PARK France - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2018-3141 - déplacements et voirie - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2018-3142 - déplacements et voirie - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Veron a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3138 à 2018-3142. Monsieur Veron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, comme chaque année, notre Conseil doit délibérer pour approuver les rapports des délégataires auxquels il a confié la gestion de ses 30 parcs publics regroupant 16 500 places pour les voitures, 1 026 places sécurisées pour les vélos, 1 044 emplacements pour les motos et 87 places pour les véhicules électriques.

L'année 2017 a été marquée par la fermeture du parking 3000 du centre commercial de la Part-Dieu au 1^{er} janvier, ce qui s'est traduit par une baisse globale de fréquentation des parcs, du chiffre d'affaires et des redevances perçues par la Métropole. Ainsi en 2017, l'ensemble des DSP a rapporté 5,3 millions d'utilisateurs, avec une baisse de 22 %, un chiffre d'affaires d'environ 50 M€, en baisse de 5 M€ par rapport à 2016 et cela a généré le versement d'une redevance globale à la Métropole de 8,3 M€, en baisse de 4 M€ par rapport à 2016.

Ces cinq rapports ont eu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est trois minutes par rapport, donc quinze au total, mais j'essaierai de ne faire que douze minutes...

Quelques rappels et propositions à l'occasion de ces rapports que nous voterons. Comme pour l'ensemble de nos activités, il faut aussi étudier ces services à l'aune du réchauffement climatique. Trente parcs de stationnement, 16 686 places pour voiture, l'immense majorité, vous l'avez remarqué, est concentrée sur Lyon puisqu'un seul de ces parkings, 369 places, est implanté à Villeurbanne. Dans ces 30 parcs, pas loin de 6 % des places sont dévolues aux vélos. Pour rappel, sur l'espace nécessaire au parcage d'une voiture, on peut parquer huit à dix vélos, je vous le fais à huit !

Donc 1 026 vélos occupent l'équivalent de 128 places de voiture, un effort conséquent reste à faire, je crois, et ce d'autant plus que le nombre de passages voiture, vous l'avez vu, stagne, que le nombre d'abonnés stagne aussi depuis quelques années, indépendamment de l'affaire de la fermeture du parking de la Part-Dieu etc., que le nombre d'abonnés stagne aussi et, dans le même temps, l'explosion de l'utilisation des vélos à assistance électrique, en particulier, fait monter la demande d'un stationnement sécurisé pour ces véhicules, donc accélérons la mutation d'un certain nombre de places.

À cela il faut ajouter, je vous le rappelle, environ 91 000 places de stationnement de surface sur voirie sur Lyon intra-muros dont plus de la moitié sont encore gratuites. C'est une très forte occupation de l'espace public, une très forte pression sur l'espace commun et c'est une inutile privatisation de ce dernier.

Pourtant, la baisse de la circulation automobile dans notre Métropole (- 20 % ces dix dernières années et - 34 % sur Lyon-Villeurbanne, cela a été dit tout à l'heure), nous fait dire que l'on pourrait réduire le nombre de places sur voirie de façon encore plus volontariste pour rendre de l'espace à nos concitoyens, pour le réorganiser, pour améliorer la qualité de vie, pour mieux lutter contre le réchauffement climatique car une place de parking en surface occupée ou pas n'y participe pas, bien au contraire et entre nous, tout le monde sera d'accord pour dire qu'une place de parking vide ou pleine c'est quand même très moche.

Enfin, il faut prendre en compte le phénomène émergent qui est la location de places dans les parkings privés organisée soit par des opérateurs comme LPA, qui en gère déjà plus de 900, ou d'autres acteurs du Net comme Zenpark ou Yespark et bien d'autres. Cette forme d'optimisation des places disponibles que l'on peut considérer comme bienvenue doit nous amener, en contrepartie, et c'est notre proposition, à libérer un nombre équivalent de places en surface. De même, nous proposons que pour chaque place de parking-relais réalisé, on libère une place en surface, en cœur de Métropole.

Ce nouveau phénomène nous confirme qu'il est inutile de dépenser de l'argent public pour construire de nouveaux parkings et nous répétons ici que le projet de parking sous-terrain place Béraudier intégré au projet Part-Dieu est un inutile gaspillage. Enfin, nous souhaitons, à l'instar de beaucoup de nos concitoyens, à l'instar de bien des villes et métropoles européennes, libérer le cœur de nos agglomérations de l'emprise de la voiture. Nous proposons encore de rendre enfin la Presqu'île aux piétons et d'y réutiliser une grande partie des parkings à la réorganisation de la logistique urbaine, à l'optimisation de la logistique du dernier kilomètre, et ce pour le bien-être de tous. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, c'est une intervention spécifiquement sur le rapport n° 2018-3142. Les élus UDI et apparentés souhaitent féliciter LPA qui, il y a dix ans maintenant, a pris un temps d'avance en diversifiant ses activités au-delà du parking et en proposant un service d'autopartage Citiz. Dix ans après, c'est un succès. Cette activité arrive à l'équilibre financier et contribue à désengorger nos rues. En effet, un véhicule Citiz supprime huit à neuf véhicules en stationnement.

Il y a six ans, le 19 mars 2012 pour être précis, le Grand Lyon avait aussi pris un temps d'avance en lançant le projet Optimod'Lyon, Optimod : optimiser la mobilité durable en ville. Ce projet rassemblait douze acteurs publics et privés dont l'ADEME (Agence de développement et de maîtrise de l'énergie), le CNRS (Centre national de la recherche scientifique), IBM et Cityway. Pour mémoire, ce projet avait pour ambition de répondre à la question que nous nous posons tous : comment aller d'un point A à un point B le plus rapidement possible et au meilleur prix. C'était il y a six ans. D'après les informations que j'ai, le SYTRAL s'est violemment opposé à ce projet dont il n'était pas à l'origine et dont il n'était pas porteur. Aussi, à la fin du contrat, en 2016, le projet Optimod'Lyon a été abandonné.

Depuis, nous avons pris un temps de retard. En effet, Cityway, le chef de file du projet Optimod'Lyon, a continué à développer des outils afin de mettre en place une mobilité servicielle et cela marche. Depuis le 1^{er} septembre de cette année, Mulhouse-Alsace agglomération a déployé le compte mobilité qui propose, dans une même application, une même carte, l'accès à l'ensemble des services de mobilité de l'agglomération : les transports en commun bien évidemment, l'autopartage en utilisant justement le réseau Citiz, le règlement des parkings, les vélos en libre-service, la location et le gardiennage de vélos.

À Lyon, si le projet Optimod'Lyon avec Cityway avait été poursuivi, nous aurions pu inclure dans le package les Bluely et même l'usage des TER dans le périmètre du territoire métropolitain, seule solution pour effectuer des déplacements nord-sud ou ouest-est sans rupture de charge dans la ville centre. L'objectif de cette mobilité servicielle est de développer l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture en solo pour préserver le pouvoir d'achat, réduire les consommations énergétiques, réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution.

Monsieur le Président, parce que nous avons un fonctionnement sous forme de silo, parce qu'il existe des tours d'ivoire, les habitants de la Métropole de Lyon sont aujourd'hui privés d'un service mutualisé qui existe à Mulhouse et dans d'autres villes européennes, je pense en particulier à Helsinki où l'application intègre également l'utilisation des trains et des taxis.

Fort de ce constat, je souhaite reformuler ma demande que le SYTRAL présente annuellement, lors d'un Conseil métropolitain, un rapport d'activités et d'orientations. J'avais déjà formulé cette demande par courrier auprès de monsieur Collomb en 2011, puis en 2014. Pour mémoire, en 2018, la Métropole a versé une subvention de 136 M€ au SYTRAL. Cette subvention représente 16 % du budget du SYTRAL et constitue la première dépense opérationnelle hors personnel de la Métropole.

Aujourd'hui, une politique déplacements, comme l'a rappelé Christophe Quiniou tout à l'heure, se doit d'être multimodale et pour nous, élus UDI et apparentés, les mobilités constituent le cœur du projet politique de la Métropole de Lyon. Cette présentation annuelle serait donc l'occasion pour les élus de débattre des priorités en termes de mobilité, particulièrement des transports en commun, mais aussi de débattre de l'élargissement du SYTRAL, de son changement de statut, de l'opportunité de ce changement de statut, des tarifs et de pouvoir contrôler l'usage des subventions versées.

Ce rapport annuel est d'autant plus important, comme j'ai eu l'occasion plusieurs fois d'en parler et comme l'a souligné également Christophe Quiniou tout à l'heure, que la loi d'orientation des mobilités, la fameuse LOM, va élargir considérablement les domaines d'intervention du futur établissement public SYTRAL. À titre d'exemple, il est indiqué dans le projet de loi que les autorités organisatrices de la mobilité auront autorité pour définir les gabarits des voiries. Est-ce que ce sera donc le futur établissement public SYTRAL qui décidera du gabarit de nos voiries ? Monsieur le Président, je vous remercie par avance de vos réponses.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Après la place de la voiture et la mobilité servicielle, une petite remarque à caractère économique : la comparaison des différents rapports des gestionnaires de parkings publics est surprenante, des chiffres d'affaires très variés correspondant bien sûr à des équipements de taille très différente, mais pas seulement dépendant du nombre de places, des résultats nets qui vont du très négatif à plus de 50 % du chiffre d'affaires (vous savez, c'est le genre de rentabilité dont Marx dit qu'elle conduit les capitalistes à tous les crimes) avec des durées de contrat qui atteignent le record de soixante ans et des redevances versées à la Métropole qui vont de pas grand-chose, même en pourcentage du chiffre d'affaires, à très beaucoup, plusieurs millions d'euros représentant au total une recette non négligeables pour notre budget.

Au passage, une remarque amusante : la Bourse, qui a pourtant une bonne rentabilité de 30 %, verse 0 € de redevance (je parle du parking de la Bourse, bien sûr !). Faut-il y voir une influence des investisseurs proches ? Notons aussi que la Cité internationale perd de l'argent, 10 % de son chiffre d'affaires, mais verse une belle redevance de 30 % de son chiffre d'affaires. Au global, le chiffre d'affaires va de 60 € à 6 000 € par place ; le résultat de - 800 % à + 57 %, la redevance versée à la Métropole de 0 € à 1 600 € par place. Nous avons bien compris qu'il y avait des situations historiques diverses, des situations commerciales diverses, des contrats différents et parfois très anciens, mais il est d'autant plus nécessaire d'apporter une totale transparence sur ces contrats.

Cela suppose de notre point de vue, lors d'une prochaine séance, une présentation synthétique comparative et explicative de ces situations permettant ensuite de discuter d'une politique de gestion du stationnement qui ne laisse aucune place aux niches de rentabilité excessive et accompagne au contraire nos politiques de mobilité, comme cela vient d'être dit, en jouant sur les tarifs, la complémentarité avec les transports en commun et les modes actifs. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Geourjon, nous aurons l'occasion peut-être de parler dans un temps plus privilégié plus longuement de ces sujets. Je vais mettre les rapports aux voix. Si cela ne vous embête pas, on fait un vote groupé, si cela ne pose problème à personne ? Non, alors ce sera un vote groupé. Je mets donc aux voix tous les rapports de 2018-3138 à 2018-3142.

Adoptés à l'unanimité, M. Jean-Wilfried MARTIN ainsi que le groupe Rassemblement national n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2018-3138, à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

N° 2018-3143 - déplacements et voirie - Fin de la concession d'aménagement, de mise en valeur et d'utilisation des berges du Rhône et de la Saône au profit de la Métropole de Lyon - Convention de partenariat public-public 2019-2021 avec Voies navigables de France (VNF) - Charte de partenariat 2016-2021 - Programme co-financé 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Bernard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3143. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

M. Vice-Président DA PASSANO, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué BERNARD absent : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable de la commission pour cette nouvelle convention, cette charte de partenariat avec VNF.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, si cette délibération peut paraître un peu technique, elle illustre pourtant des enjeux très actuels et, bien qu'il s'agisse d'une délibération sur la navigation fluviale et à cette heure avancée, je ne vais pas parler de l'efficacité de la théorie du ruissellement, mais de l'acceptation sociale de la transition énergétique.

Je pensais que nos collègues écologistes, à juste titre, souligneraient l'ampleur de la pollution produite par les paquebots de croisière fluviale, près de 3 000 litres de gasoil par jour, ce n'est pas rien, de quatre paquebots en 1998, nous en serons à une trentaine en 2020, je vous laisse faire le calcul. Pour autant, le rapporteur en commission a mis en avant l'importance de ce plan d'action pour l'attractivité de notre Métropole, en particulier sur le tourisme. Il a aussi raison, les retombées économiques sont estimées à 11 M€ sur la Métropole de Lyon, ce n'est malgré tout pas rien.

Cependant, je dois reconnaître que je ne conçois pas l'attractivité comme le seul moteur de notre Métropole. L'attractivité sans un équilibre social et écologique est une fuite en avant. Je ne doute pas que le rapporteur sera attentif à vos propos, monsieur le Président de la Métropole, parus dans la presse récemment : "Si l'on veut rester attractifs, nous devons garder un équilibre".

Plus largement, en ces temps d'opposition entre la fin du mois et la fin du monde, je pense qu'il est utile de revenir aux fondements de la notion du développement durable. Certes, ce n'est pas une expression parfaite, mais elle a un avantage, celui d'insister sur trois piliers interdépendants et interactifs : l'environnement, l'économique et le social. C'est dans l'articulation de ces trois piliers qu'une action est efficace. Pour revenir à notre délibération, cette réflexion sur le développement durable m'amène à poser deux questions : pour concilier l'économique et l'environnement, est-il prévu une participation des entreprises de navigation dans les aménagements ?

Avec un chiffre annuel de plus de 200 M€ par an, elles pourraient participer d'une manière ou d'une autre à l'aménagement de nouveaux appontements, notamment pour les futurs bateaux de 135 mètres de long qui vont

obliger à modifier les points d'amarrage. Est-il prévu dans ces nouveaux appontements des bornes électriques de recharge ? Si l'électrique n'est pas la solution miracle, il pourrait à court terme faire baisser la consommation de gasoil.

Cette convention souhaite renforcer un partenariat afin de bâtir une Métropole fluviale qui s'engage dans les défis posés par le changement climatique et l'adaptation nécessaire à des modes de vie. Nous y tendrons mieux en pensant nos politiques publiques à l'aune de l'articulation des trois piliers du développement durable. Notre groupe votera en faveur de cette délibération, une délibération que Voies navigables de France a un peu anticipée puisque VNF a déjà lancé l'appel à projets pour les emplacements de stationnement de bateaux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller VERGIAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je prendrai juste quelques minutes pour un questionnement relevant de la vigilance. Nous nous félicitons des aménagements réalisés par les Voies navigables de France et la Métropole de Lyon pour reconquérir les berges du Rhône et les rives de Saône. En effet, prendre en compte ces paysages structurants de notre environnement qui déterminent également notre patrimoine a permis aux habitants du Grand Lyon de se réapproprier les berges de son fleuve et de sa rivière.

Les investissements et les aménagements ont considérablement impacté et modifié les usages et la physionomie de nos berges. Elles ne sont plus considérées comme une contrainte ou une fracture, mais comme un atout, un espace dont on profite pleinement. L'engagement de la Métropole a permis de renouveler en entretien pendant la gouvernance unique de VNF. Ce dernier entretien était parfois minimaliste.

Or, la présente délibération indique qu'aux termes des négociations, je cite : "VNF a décidé de reprendre en gestion propre l'aménagement et l'exploitation du domaine public fluvial anciennement concédés à la Métropole. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2019, la concession s'éteint et l'ensemble des espaces fluviaux concernés revient sous la responsabilité et la gestion de VNF. En revanche, la gestion des bas-ports réaménagés par la Métropole reste de sa responsabilité au travers de conventions de superposition d'affectation".

Même si la suite du projet de délibération semble rassurante, monsieur le Président, nous souhaitons avoir votre assurance sur trois points :

1° - la consolidation des conventions de superposition associant le Grand Lyon, les communes et VNF après le 1^{er} janvier 2019 comme il en était question préalablement pour la gestion de nos berges sur tout le territoire métropolitain,

2° - que le coût d'entretien puisse être compensé par les redevances d'occupation du domaine public au bénéfice des communes et du Grand Lyon,

3° - enfin, que face à ces nouveaux usages des rives par nos concitoyens qui nécessitent d'être encadrés et régulés, le droit de police des Maires puisse s'appliquer via les conventions de superposition.

Je vous remercie de votre attention. Nous voterons favorablement cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Da Passano, vous voulez dire un mot, je crois ?

M. le Vice-Président DA PASSANO : Oui, deux petits mots. D'abord à monsieur Vergiat pour dire que, sur les trois points, on peut le rassurer puisque c'est prévu dans les conventions de superposition, il y en a six, je crois. Pour monsieur Devinaz, effectivement, il y a déjà une redevance qui est payée par les paquebots de croisière et que les bornes de recharge sont prévues effectivement, c'est en ce moment à l'étude.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO, en remplacement de M. le Conseiller délégué BERNARD absent.

N° 2018-3145 - déplacements et voirie - Meyzieu - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et Keolis pour la vidéoprotection de la gare bus du parking des Panettes à Meyzieu et la mise à disposition de fibres optiques - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Devinaz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3145. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Par cette délibération, il s'agit d'une part d'approuver la convention à passer entre la Métropole, le SYTRAL et Keolis relative au schéma partenarial de vidéo-protection de la gare bus du parking des Panettes à Meyzieu ainsi que la mise à disposition de la fibre optique et, d'autre part, de vous autoriser à signer cette dite convention. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller AUGOYARD : Merci monsieur le Président. Nous allons bien évidemment voter cette convention entre la Métropole, le SYTRAL et Keolis pour le parking des Panettes à Meyzieu, mais on voulait surtout profiter de ce projet de délibération pour évoquer la difficulté de coopération qu'il y a trop souvent entre les élus de proximité, la technostructure du SYTRAL et l'exploitant en prenant l'exemple d'un axe majeur pour notre Métropole, le cours Lafayette avec le projet C3.

J'aurais bien sûr pu prendre de nombreux autres exemples, mais l'heure tardive me pousse à n'en prendre qu'un seul. Sur le papier et encore, le bus C3 fonctionnera mieux, il devrait être plus ponctuel, mais dans les faits le projet mené par le SYTRAL est un échec cuisant en termes de développement durable, d'urbanisme, de cadre de vie et de vie commerciale pour le cours Lafayette et les quartiers environnants. On ne compte plus les commerces à céder, les difficultés de circulation, tant pour les voitures que pour les cyclistes ou les piétons, le stationnement anarchique sur les trottoirs, la thrombose des axes débouchant sur le cours parce que les feux sont réglés uniquement sur le passage du C3, l'absence d'arbre sur la partie du cours exposé au soleil, etc.

Et que dire de la dernière mobilisation des taxis qui s'étaient vu interdire l'usage du couloir bus souvent vide, tout cela parce que le SYTRAL s'était entêté à penser que le cours Lafayette était uniquement un tuyau à bus et non pas un axe majeur qui relie les deux cœurs de notre agglomération, c'est-à-dire la Presqu'île et la Part-Dieu. Pourquoi ? Parce que la technostructure a été sourde aux conseils, pourtant pertinents croyons-nous, des élus de proximité qui connaissent le territoire et qui voulaient sincèrement améliorer le projet alors même que le programme sur lequel ils avaient été élus portait une vision tout autre du cours, avec un métro. Mais Aujourd'hui, l'échec est là, nous le payons tous, d'autant plus qu'il faudra reprendre l'ouvrage dans quelques années à peine parce que le bus est clairement insuffisant et qu'on ne peut pas laisser un axe majeur dans cet état-là d'urbanisme. Que d'argent public gaspillé alors qu'il est si rare et si précieux ces temps-ci.

Monsieur le Président de la Métropole, madame la Présidente du SYTRAL, il est difficile de vous blâmer sur ce problème. Le problème vient surtout de vos prédécesseurs respectifs. Vous avez simplement hérité de cette situation, mais vous pouvez et, à notre avis vous devez, corriger ce tir pour les projets à venir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Jean-Wilfried MARTIN n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

N° 2018-3146 - déplacements et voirie - Lyon - Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité - Raccordement des mobiliers urbains du marché au réseau d'éclairage public de la Ville de Lyon - Convention tripartite à passer entre la Métropole de Lyon, l'entreprise JC Decaux France et la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3146. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne le raccordement du mobilier urbain du marché de Decaux Métropole au réseau d'éclairage public et, notamment, la mise en place d'une convention tripartite à passer entre la Métropole de Lyon, l'entreprise Decaux France et les autorités compétences en éclairage public. Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, ce projet de délibération le reprecise, le marché public renouvelé en 2017 et relatif à la disposition de mobiliers urbains prévoit que le titulaire du marché, à savoir l'entreprise JC Decaux France, doit prendre en charge financièrement les consommations électriques desdits mobiliers urbains. Il s'agit d'une obligation contractuelle du prestataire prévue dans le contrat de 2017 et que nous avons adopté à la majorité ici même en séance publique de septembre 2017.

Alors, ce projet qui nous est présenté aujourd'hui fait écho à la délibération que le Maire de Lyon nous a demandé de voter le 19 novembre dernier en Conseil municipal et le 19 novembre dernier, qu'avons-nous

appris ? Que nos collectivités aient oublié de faire respecter cette clause et que donc, depuis 1964, Decaux n'ait pas payé à la collectivité les consommations d'électricité liées au développement de son activité. Alors j'ai tout d'abord une question : qu'en est-il pour les autres communes de notre Métropole engagées par ce marché public et par les précédents marchés ? Payaient-elles aussi l'électricité pour le compte de la société Decaux ou bien était-ce une spécificité lyonnaise ?

D'autre part, lors de mon intervention en Conseil municipal le 19 novembre dernier, je demandais à ce que soit examinée la possibilité de demander à Decaux de régler sa consommation électrique de manière rétroactive. La réponse de l'adjoint Jean-Yves Sécheresse et du Maire de Lyon Gérard Collomb fut que la rétroactivité n'était pas un principe applicable en droit en matière de marchés publics. Depuis, j'essaie de me renseigner. Qu'ai-je trouvé dans mes lectures sans doute non exhaustives sur cette question ? J'ai trouvé qu'en effet la rétroactivité est en principe prohibée en matière de marchés publics dans le sens où la signature d'un marché n'est pas possible dès lors que l'exécution de ce marché a déjà commencé. C'est l'article 79 du code des marchés publics. Mais il apparaît que la modification rétroactive est envisageable lors de l'exécution du contrat quand cette modification n'a d'effet qu'entre les parties. En 1999, à propos d'un contrat de plan entre l'État et La Poste, le Juge administratif a considéré je cite : "qu'aucune disposition législative ou réglementaire, non plus qu'aucun principe général de droit, ne fait obstacle à ce que des stipulations d'un contrat produisent des effets rétroactifs entre les parties, à condition que ces effets ne s'étendent pas à des personnes qui ne seraient pas parties du contrat".

Les juges du fond l'ont depuis appliquée à des contrats entre des personnes publiques et des personnes privées. Donc, si je reprends cette formulation du TA (Tribunal administratif) selon laquelle aucune disposition législative ou réglementaire, non plus qu'aucun principe général de droit, ne fait obstacle à ce que des stipulations d'un contrat produisent des effets rétroactifs entre les parties, je souhaite que nos services juridiques, monsieur le Président, mènent une véritable étude sur la possibilité de nous tourner vers la société Decaux pour demander tout simplement l'application rétroactive des contrats qui la lient et la liaient à nos collectivités. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Perrin-Gilbert, vous ne m'en voudrez pas, mais à cette heure-là, je vais confier cela aux services juridiques qui vont analyser tout cela et qui nous répondront, mais on va leur laisser quand même quelques heures, quelques jours. Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-3147 - déplacements et voirie - Saint Priest - Création d'une liaison modes doux chemin de Saint Bonnet de Mure - Convention de maîtrise d'ouvrage et d'assistance technique avec l'Association syndicale autorisée (ASA) d'irrigation du Val d'Ozon pour le déplacement des bornes d'irrigation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3147. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Ce dossier concerne la création d'une liaison modes doux chemin de Saint Bonnet de Mure qui avait été prise et concerne la convention de maîtrise d'ouvrage et d'assistance technique avec l'Association syndicale autorisée (ASA) d'irrigation du Val d'Ozon pour le déplacement de bornes d'irrigation qu'on a découvertes lors de la réalisation de ce mode. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, chers collègues, la réalisation du chemin de Saint Bonnet est attendue depuis plus de trente ans par tout Saint Priest. Immédiatement après notre élection en 2014, j'ai fait inscrire à la PPI ce beau projet comme étant une des priorités. Cette voie verte va venir compléter les différentes réalisations déjà menées en faveur des déplacements modes doux. Avec ce chemin de Saint Bonnet, nous continuons ainsi le maillage du territoire et offrons encore plus d'itinéraires disponibles pour les véhicules modes doux.

Mais, monsieur le Président, je n'oublie pas non plus que ce chemin est à proximité immédiate des zones de PENAP. Je ne doute pas un seul instant que la protection des PENAP est autant une priorité pour la Métropole qu'elle ne l'est pour la Ville de Saint Priest. Nous sommes tous d'accord que c'est un excellent outil de gestion et de protection des espaces naturels. Nous avons la chance d'avoir encore des espaces de ce type-là qu'il s'agit véritablement de sanctuariser.

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous me voyez venir, il est donc bien évidemment hors de question d'envisager à cet endroit ne serait-ce que le début d'un shunt. Nous venons d'ailleurs de recevoir la semaine dernière un document de présentation du programme d'action spécifique au secteur PENAP Plaine de l'est lyonnais de notre collègue Bruno Charles en sa qualité de Vice-Président en charge du développement durable.

En page 13, il est clairement inscrit que les infrastructures routières liées au développement économique représentaient une très forte menace pour les PENAP. Monsieur le Président, je suis donc rassuré de voir que la Métropole partage mon point de vue, mais aussi celui de mes collègues Maires impactés par le déclassement de l'A6 et de l'A7. Même si je reste extrêmement vigilant sur ce dossier, je continue à penser que, depuis que vous êtes Président de la Métropole, un nouveau mode de coopération s'est installé dans cette collectivité, basée davantage sur l'écoute et le dialogue. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Gascon. Moi, je voulais juste me réjouir : 30 ans d'attente. Vous êtes Maire en 2014, j'arrive en 2017 et crac, la voie verte se fait, simplement parce que l'on était à la sortie de la bouteille de ketchup, tout le monde a bien appuyé dessus et nous, on a juste récolté les fruits de la force de celles et ceux qui ont appuyé avant nous. Il faut les remercier pour cela, je crois, collectivement. Il faut les remercier d'avoir bien travaillé avant nous, en fait.

Je mets donc ce rapport aux voix :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-3148 - déplacements et voirie - Villeurbanne - Projet national de recherche MUltiRecyclage et Enrobés tièdes (MURE) - Attribution d'une subvention à l'association Institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil (IREX) pour son programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3148. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport concerne l'attribution d'une subvention à l'association IREX pour son programme d'actions 2018. Je rappelle que c'est la troisième phase. Cette subvention rentre dans le cadre du projet MURE qui concerne l'utilisation d'enrobés à faible température. Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe le groupe La Métropole autrement.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

Vœu visant à garantir que la fiscalité carbone soit exclusivement utilisée au financement de nouvelles actions pour accélérer la transition énergétique présenté par les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et AGIR - La droite constructive et apparentés et Synergies-Avenir - Socialistes et républicains métropolitains - Europe Écologie Les Verts et apparentés - Socialistes et apparentés - Parti radical de gauche - Lyon Métropole gauche solidaires - Centre démocrate Lyon Métropole - Métropole et territoires

M. LE PRÉSIDENT : Il nous reste quelques vœux qui ont été déposés en Conférence des Présidents. Deux vœux ont été déposés par Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et AGIR - La droite constructive et apparentés et par Synergies-Avenir - Socialistes et républicains métropolitains - Europe Écologie Les Verts et apparentés - Socialistes et apparentés - Parti radical de gauche - Lyon Métropole gauche solidaires - Centre démocrate Lyon Métropole - Métropole et territoires. Ces deux vœux sont relatifs à la transition énergétique et à la contribution énergie-climat. Je voudrais passer la parole à monsieur Grivel.

(VOIR annexe 3 page 164)

M. le Vice-Président GRIVEL : Quand on a eu lecture de ces deux vœux, ils étaient relativement proches puisque l'un parlait du financement des nouvelles actions pour accélérer la transition énergétique et l'autre, plus particulièrement, demandait le reversement d'une partie de la contribution énergie-climat à la Métropole de Lyon pour financer son plan climat-air-énergie territorial. Quand on lit les deux textes, ils sont très proches. Ils sont sur des sujets très importants pour le devenir de notre société. Ils sont quasi existentiels et il nous a paru important de réunir le plus grand nombre de groupes politiques sur des sujets de cette nature.

C'est pour cela que nous nous sommes rapprochés et que nous avons mis au point un document qui est un amendement, qui est un document de synthèse. J'en ai donc fait l'introduction. Si Christophe Geourjon veut bien faire le contenu et la conclusion, je lui laisse la parole.

M. le Conseiller GEOURJON : Je serai très bref. Effectivement, l'urgence climatique justifie un travail transpartisan comme l'évoquait Marc pour accélérer la transition énergétique. Donc, dans ce contexte, nous proposons cet amendement qui remplace donc les deux vœux initiaux. Un point important pour nous consiste dans l'ajout du fait qu'en cas de mise en place d'une fiscalité carbone, l'intégralité des recettes fiscales doivent être effectivement utilisées à la transition énergétique et non pas utilisées pour boucler le budget de l'État. Cela nous paraît un point important d'acceptabilité et d'efficacité. J'espère donc que vous soutiendrez cet amendement conjoint. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce sujet ? Monsieur Bruno Charles ?

M. le Vice-Président CHARLES : Je voudrais tous vous remercier de votre soutien à une démarche qui était initiée par un parlementaire Europe-Écologie Les Verts qui est Ronan Dantec. Simplement, nous voterons bien sûr cet amendement et ce vœu, mais puisqu'on est dans la période, je dirai juste qu'on est dans la période des lettres au Père Noël...

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce vœu ? Monsieur Millet ?

M. le Conseiller MILLET : Comme je le disais dans une intervention tout à l'heure, l'enjeu aujourd'hui n'est pas de savoir comment on fait avec les taxes, c'est de mettre en cause le principe du signal pris qui serait vertueux sur nos comportements énergétiques. Je vous ferai remarquer d'ailleurs qu'il suffit de regarder le poids de la TIPP (taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) sur le carburant des voitures, lequel est la chose la plus taxée en France, depuis toujours, et ce n'est pas cela qui a changé la mobilité. Ce dont on a besoin ce sont de vrais investissements publics. Nous voterons contre ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Nous ne prendrons pas part au vote parce que tout d'abord nous sommes contre les taxes supplémentaires et contre la transition écologique punitive. En plus, je pense qu'il faut se méfier, je ne sais pas si vous avez écouté le Président de la République tout à l'heure : 12 minutes/12 milliards, d'ailleurs, je n'ai pas entendu un seul applaudissement, notamment des nombreux macronistes ici présents. Donc, attention à ce type de vœu. Nous ne prendrons pas part au vote concernant ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non ? Donc, ce que je vous propose c'est de mettre ce vœu amendé tel qu'il a été expliqué par monsieur Geourjon et par monsieur Grivel au vote.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés n'ayant pas pris part au vote, le groupe Rassemblement national s'étant abstenu et le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre.

(Le vœu est adopté et a donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2018-3260).

Vœu en soutien aux personnels du service public métropolitain d'incendie et de secours présenté par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)

M. LE PRÉSIDENT : Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) a déposé un vœu en Conférence des Présidents ayant pour objet le soutien aux personnels du service public métropolitain d'incendie et de secours. Je donne la parole à madame Nathalie Perrin-Gilbert.

(VOIR annexe 4 page 165)

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Pour respecter le règlement intérieur de notre collectivité, le GRAM a transmis son vœu cinq jours francs en amont de notre séance publique. Je dois dire quand même que depuis la situation a encore évolué, et pas de manière favorable puisque deux syndicats ont déposé un référé-liberté au Tribunal des référés de Lyon, qu'il y avait séance cet après-midi même. Nous attendons le délibéré. En tout cas, un référé a été déposé pour que cessent les atteintes aux droits, à la protection et à la santé des sapeurs-pompiers professionnels. En attendant, je vais quand même revenir sur l'objet du vœu directement.

Depuis plusieurs années, les sapeurs-pompiers du Rhône alertent sur la dégradation de leurs conditions de travail et réclament à leur autorité de tutelle les moyens humains leur permettant d'assumer leurs missions et d'assurer la protection des populations.

Alors que le nombre de ses interventions ne cesse d'augmenter, le SDMIS du Rhône souffre de sous-effectifs chroniques et ce sont tous les jours une trentaine de sapeurs-pompiers professionnels qui manquent dans nos casernes. Conséquence directe : le périmètre d'intervention des équipages s'élargit pour pallier au manque de moyens en proximité, rallongeant les temps d'intervention et les risques pris par les équipages. Les exemples se multiplient. Ainsi, c'est un équipage de Chaponost qui a dû intervenir récemment sur le boulevard de la Croix-Rousse, avec trente-cinq minutes de trajet. De même, un équipage du centre de la rue Corneille a dû se rendre à Givors. "C'est ça la Métropole", comme a dit au syndicat, monsieur Sécheresse. Bref...

Le gel des recrutements entraîne par ailleurs un vieillissement de la pyramide des âges : l'âge moyen de nos pompiers mobilisés sur le terrain est passé en quelques années de 39 à plus de 43 ans, un vieillissement préoccupant au regard des missions accomplies par les hommes de terrain.

L'évolution des conditions d'organisation interne au service, et notamment la suppression des casernes lyonnaises où résidaient les sapeurs-pompiers professionnels jusqu'en 2015, a également induit une dégradation des conditions de vie, en obligeant ces pompiers à résider plus loin de leur lieu de travail puisque leur salaire moyen ne leur permet pas d'habiter la ville-centre.

Les conditions de travail dégradées des sapeurs-pompiers professionnels ne peuvent être compensées indéfiniment par le recours aux sapeurs-pompiers volontaires qui aboutirait au non-respect de la réglementation en vigueur. Il faut savoir en effet qu'un temps de repos de onze heures entre la fin d'activité professionnelle et le début du volontariat doit être respecté. La complémentarité entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires doit être respectée et une mise en concurrence des deux statuts est préjudiciable à la cohésion des équipages.

Par ce vœu, les élus de la Métropole de Lyon soutiennent les revendications légitimes des sapeurs-pompiers professionnels du SDMIS et s'expriment résolument en faveur du recrutement, immédiat et a minima, des 150 sapeurs-pompiers professionnels, et non pas 50 sapeurs-pompiers sur trois ans, nécessaires au maintien des effectifs en caserne et au retour à des conditions de travail et à des temps d'intervention raisonnables. Ils demandent en outre que l'autorité de tutelle fasse preuve de toute la considération que méritent nos sapeurs-pompiers. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Perrin-Gilbert. Je voudrais passer la parole quelques minutes à monsieur Sécheresse qui préside le SDMIS qui va apporter des éléments de réponse.

M. le Conseiller SECHERESSE : Monsieur le Président, il ne s'agit pas véritablement d'un vœu, mais d'une motion. On n'est pas dans un meeting syndical. Je voudrais seulement apporter quelques précisions car le GRAM ment par omission, bien entendu et par ailleurs, il y a un certain nombre d'informations qui sont absolument fausses et donc vous allez comprendre exactement quelle est la situation du service départemental qui, je vous le rappelle, a été fondé le 1^{er} janvier 2015 suite à la loi MAPTAM, qui est le seul service de pompiers et de secours qui dessert deux territoires différents puisqu'il s'agit à la fois de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône, ce qui explique que, bien entendu, la taille du territoire est à la fois composite et à la fois important.

La deuxième chose, madame Perrin-Gilbert, je vous invite à bien comprendre cela puisque cela a des conséquences dans cette assemblée puisque notre assemblée finance 80 % du SDMIS. Donc, je reviendrai tout à l'heure sur les cent cinquante postes que vous réclamez, mais on verra que cela a des conséquences pour notre assemblée et si vous alliez jusqu'au bout, vous demanderiez une rallonge de budget voté par cette assemblée. Me concernant, je suis Président du SDMIS, c'est-à-dire que je travaille en fonction du périmètre financier qui m'est accordé par les deux assemblées qui s'occupent du SDMIS, à savoir la Métropole de Lyon, qui finance à 80 % le service selon la fameuse clé de répartition que nous avons fixée en 2015, et 20 % pour le Département du Rhône.

En ce qui concerne les questions d'intervention, le retour par exemple à des interventions raisonnables, le terme "raisonnable" est un terme sympathique, mais moi je préfère me tourner vers les statistiques du ministère de l'Intérieur. Or, on nous dit que nous sommes dans une situation pas raisonnable. Il faut savoir que les SDIS (service départemental d'incendie et de secours) sont classés en catégories et que celui du Rhône, vous l'imaginez bien, fait partie des services classés en catégorie A. La moyenne d'intervention globale pour l'ensemble de notre territoire, y compris le département du Rhône avec les reliefs que vous connaissez bien est, en moyenne, de 9 minutes 51 secondes en ce qui concerne l'ensemble du territoire que nous servons.

Par hasard, on peut citer par exemple les deux casernes villeurbannaises et, en particulier, La Doua où on doit être autour de 6 minutes et demie, c'est normal puisque c'est une caserne profondément insérée dans le territoire urbain et qui dessert un territoire de proximité. Donc, 9,51 minutes pour quelque chose qui ne serait pas raisonnable, je voudrais juste dire qu'il s'agit de 10,17 minutes en ce qui concerne les Bouches du Rhône, pour la Loire-Atlantique de 10,59 minutes, pour l'Isère 12,10 minutes, la Haute-Garonne 12,22 minutes, la Gironde 14 minutes. J'arrête là, vous avez compris que les éléments qui sont contenus dans ce vœu sont parfaitement le fruit de l'imagination. Je continue. En effet, c'est absolument faux.

Deuxième chose, en ce qui concerne la totalité des sapeurs-pompiers professionnels puisque c'est d'eux dont il s'agit, je vous rappelle que, comme tous les sapeurs-pompiers professionnels français, ils disposent de cinq années de bonification concernant leur retraite et que l'âge moyen de départ des sapeurs-pompiers professionnels, ici comme ailleurs, en tout cas ici, est de 59 ans. En ce qui concerne la fameuse pyramide des âges, l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, dès qu'ils atteignent l'âge de cinquante ans en ce qui concerne le SDMIS, peuvent formuler une demande d'aménagement de l'organisation de leur travail qui connaît toujours une réponse favorable, c'est-à-dire qu'ils sont affectés à des services administratifs ou de formation ou liés à la logistique, bref, un certain nombre d'activités qui peuvent palier au fait qu'ils sont en difficulté quand il s'agit d'être face au feu.

Maintenant, arrivons-en à la question des revendications actuelles. J'ai personnellement écrit à l'ensemble des personnels du SDMIS avant que le conflit ne commence et effectivement j'ai proposé la création de cinquante postes sur cinq ans, sachant que l'ensemble des départs à la retraite, ce qui n'est pas le cas de la plupart des SDMIS français, sont assurés dans notre département et notre Métropole. Pourquoi cinquante ? Parce que c'est ce que l'on pouvait obtenir quand on voulait respecter la convention financière que nous avons signée à deux reprises avec le Département du Rhône et la Métropole de Lyon. Bien entendu, ce périmètre financier, je ne peux pas aller au-delà et c'est bien compréhensible.

Il semblerait que madame Perrin-Gilbert, elle, va bien au-delà puisqu'on me reproche cinquante postes de créés alors qu'elle, elle en demande cent cinquante, c'est-à-dire, vous l'avez compris, trois fois plus. On va voir que naturellement les conséquences financières ne sont pas exactement les mêmes et qu'il faut faire attention à ce que l'on dit. En tout état de cause, si nous allions vers la solution que j'ai préconisée, le coût est déjà de 2 M€ pour cinquante postes et cela rentrera dans le périmètre qui nous est donné par nos deux bailleurs de fonds. Et vous l'avez compris, puisqu'il s'agit de trois fois plus de postes concernant la proposition de madame Perrin-Gilbert, il conviendra de payer trois fois 2 M€, faites le calcul vous-même.

En ce qui concerne le cycle de travail, il faut savoir que, contrairement à la plupart des SDIS de France, il y en a quelques-uns qui font comme nous, les pompiers ont le choix, je rappelle qu'ils sont des fonctionnaires, entre deux façons de travailler, deux cycles, soit ils travaillent en douze heures, qui est la durée légale du travail, 700 et quelques heures, soit ils travaillent en cycle de vingt-quatre heures et viennent naturellement moins souvent au travail. Ils ont le choix de le faire. J'estime que, quand on propose à des collaborateurs d'avoir le choix de travailler soit en douze heures, soit en vingt-quatre heures, c'est globalement un aspect plutôt positif alors que dans pas mal de départements, les pompiers n'ont pas le choix, ils travaillent tous en 24 heures.

En ce qui concerne les propositions d'indemnités, j'ai rencontré l'ensemble des organisations syndicales ainsi que d'un phénomène qui est né sur le Net qui s'appelle Synergie qui réclamait, lui, trois cents postes -je vous donne cela au passage- il s'agit d'une indemnité dite IAT (indemnité d'administration et de technicité) que certains ici connaissent puisque, bien entendu, elle est présente dans d'autres réalités administratives, et j'ai personnellement proposé, y compris de manière à bien faire comprendre que cela rentrait dans le périmètre financier qui nous était proposé par nos deux partenaires, une progression de l'IAT qui pourrait être le 1^{er} janvier 2019, c'est-à-dire dans quelques semaines, de 3,5, en rajoutant 0,5 au prochain 1^{er} janvier, ce qui fait que nous arriverions à 4, charge à la prochaine assemblée métropolitaine, comme à la prochaine assemblée départementale. Je vous rappelle que, bien entendu, le calendrier n'est pas le même en ce qui concerne les élections au Département et à la Métropole donc il y a une petite opération particulière à faire. Moi, personnellement, je souhaiterais que l'on puisse passer à 5. Donc, on voit bien que ce sont des mesures acceptables compte tenu des contraintes financières qui sont les nôtres aujourd'hui. Personnellement, moi, je me réjouis de pouvoir aller dans le sens des souhaits des sapeurs-pompiers. En tout état de cause, je voudrais vous dire que, globalement, on serait quand même sur des formats à terme relativement importants en termes financiers.

Je sais que je suis un peu long, je voudrais juste terminer par le fait que notre assemblée, qui finance 80 % du SDMIS, nous a accordé exceptionnellement une augmentation de 1 % sur ces deux conventions et qu'au moment où nous avons commencé les discussions, certains s'en souviennent ici, c'était - 6. Donc, j'entends certains à droite, à gauche, je ne sais trop où, qui disent qu'il faut absolument aider les sapeurs-pompiers, etc. Il va falloir qu'ils nous expliquent comment on fait sur le plan financier, sachant que nous sommes à 1 et que les contraintes, monsieur Brumm l'a souvent dit, sont de 1,2 ou 1,15, enfin on ne va pas rentrer dans les détails donc on voit bien que les contraintes sont telles que les efforts que nous effectuons actuellement sont bien entendu des efforts extrêmement importants.

Moi, personnellement, je me réjouis que les sapeurs-pompiers du Rhône puissent bénéficier d'éléments à la fois de traitement, mais aussi de départs en retraite qui sont tout à fait satisfaisants et je terminerai là-dessus. Je vous rappelle que ce sont des fonctionnaires de catégorie C qui, lorsqu'ils s'engagent dans notre service, commencent à 1 900 €, finissent environ à 3 100 € et que, pour leur départ en retraite, leur retraite se monte à 2 000 € nets par mois, ce qui est tout à fait bien. Moi je souhaiterais que tous les fonctionnaires de catégorie C puissent arriver à ce niveau-là.

J'estime que nous faisons des efforts importants et que le vœu qu'on nous propose aujourd'hui est un vœu qui n'est pas réaliste et qui d'ailleurs n'a pas du tout avancé de chiffres. Je pense qu'il ne suffit pas de relayer le point de vue syndical pour pouvoir être sympathique. Je crois effectivement que, comme le dit ma voisine, il s'agit de démagogie. Je vous remercie. Désolé d'avoir été long, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Monsieur Sécheresse. Ce vœu interpelle d'abord le SDMIS qui est souverain dans sa propre assemblée, avec deux collectivités présentes, vous l'avez dit, la Métropole et le Département. Vous l'avez expliqué, les discussions sont en cours. Donc, conformément à l'article 27 du règlement intérieur, je décide ne pas mettre aux voix cette proposition de vœu.

Vœu : De tout le pays monte la colère populaire... contre l'injustice sociale et fiscale présenté par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain

M. LE PRÉSIDENT : Passons au troisième vœu, celui déposé en Conférence des Présidents par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain intitulé "De tout le pays monte la colère populaire... contre l'injustice sociale et fiscale". Je donne la parole à monsieur Millet.

(VOIR annexe 5 page 166)

M. le Conseiller MILLET : Il n'y a pas plus de commentaire que le vœu et comme vous avez eu l'occasion de le lire, je vous laisse le lire. S'il y a des commentaires, je veux bien y répondre.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas de demande d'intervention. De la même façon, ce vœu ne rentre pas dans le cadre des compétences de la Métropole et, conformément à l'article 27 du règlement intérieur, je décide ne pas mettre ce vœu aux voix.

Vœu : "Pour des tarifs de transports en commun accessibles à tous" présenté par le groupe Les Républicains et apparentés

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Républicains et apparentés a déposé un vœu en Conférence des Présidents "pour des tarifs de transports en commun accessibles à tous". Je donne la parole à monsieur Cochet.

(VOIR annexe 6 page 167)

M. le Conseiller COCHET : Je vous remercie, monsieur le Président. Lors de son Conseil syndical du 16 novembre 2018, le SYTRAL qui gère l'ensemble des transports en commun de la Métropole de Lyon a décidé une augmentation des tarifs pouvant représenter d'ici à 2020 des hausses supérieures à 6,5 % pour certaines catégories de ticket et de 2,20 € à plus de 7 % pour certains abonnements.

Cette délibération vient renchérir, une nouvelle fois, le coût des transports alors que la dernière augmentation tarifaire avait déjà été votée le 2 février 2018.

Ce choix est choquant tant il est déconnecté des besoins de nos concitoyens. Cette augmentation répond à une commande politique évidente qui est de décider non pas une mais deux années de hausse (2019 et 2020) en un seul vote en 2018 et ceci afin de ne pas assumer ce choix politique de la majorité actuelle l'année précédant l'élection au Conseil de la Métropole.

Cette augmentation est contraire à tous les engagements et les effets d'annonce de la Métropole de Lyon sur la volonté de favoriser les transports en commun en imposant des hausses de tarif à tous les publics à l'exception de trois abonnements.

Cette augmentation de tarif est la conséquence directe du choix de l'exécutif de la Métropole, sous les présidences successives de Gérard Collomb et de David Kimelfeld, de diminuer le montant de la contribution de la Métropole au SYTRAL. Ainsi, entre 2016 et 2020, ce sont 64 242 953 € de perte cumulée pour le SYTRAL, et autant d'investissement en moins pour le développement du transport collectif. Et j'ai une pensée un peu particulière d'ailleurs pour un certain nombre de personnes qui ont voté cette baisse et qui maintenant s'en plaignent tous les jours et disent qu'elles ne comprennent pas pourquoi cela a été baissé.

Cette augmentation va directement diminuer le pouvoir d'achat des usagers des transports en commun, que ce soit par le paiement direct de leur titre ou que ce soit par l'aide de leur employeur.

Au moment même où les citoyens font la démonstration du décalage entre les choix de leurs représentants et l'impact de ces choix sur leurs difficultés de vie, la Métropole a décidé de poursuivre sa politique dans l'ignorance des attentes réelles de ses habitants.

Nous demandons donc que la Métropole de Lyon saisisse officiellement le SYTRAL pour revenir sur le vote du 16 novembre 2018 et annuler l'augmentation des tarifs pour les années 2019 et 2020 et que la Métropole engage un débat ouvert et transparent sur l'équilibre financier du SYTRAL et les moyens donnés pour investir dans le développement du transport collectif sur le territoire métropolitain, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a madame Vullien qui veut intervenir, puis monsieur Hémon. Allez-y, madame Vullien.

Mme la Conseillère VULLIEN : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, permettez-moi d'exprimer mon étonnement devant un tel vœu qui nous exhorte à l'ingérence dans une structure juridiquement distincte de notre Métropole. Cette demande est assez inattendue de la part d'un groupe dont certains élus siègent au SYTRAL et ont toute latitude pour s'exprimer. D'aucuns d'ailleurs ont voté cette tarification. Et comme je suis malicieuse, même à onze heures du soir, je crains que cette demande ne soit motivée que par la démagogie ambiante pour surfer sur la vague. Je tiens à porter un éclairage sur l'évolution tarifaire du SYTRAL au fil des décennies.

Durant de nombreuses années, j'ai présidé la commission de tarification actuellement sous la houlette de Michel Le Faou. C'est une commission où l'ensemble des élus est largement représenté, même s'il faut bien le reconnaître que seule une poignée de fidèles est présente. Une grille objectif a été mise en place pour donner plus de cohérence et de lisibilité à nos tarifs, avec une attention toute particulière pour les plus fragiles d'entre nous. Il est à noter que les employeurs prennent en charge la moitié de l'abonnement de leur salarié et qu'ils peuvent également souscrire des PDE (plans de déplacements d'entreprise), PDIE (plans de déplacements inter-entreprises) ou autres PDA (plans de déplacements administration), avec une prise en charge complémentaire par le SYTRAL.

Actuellement, en tenant compte de la prime transport payée par l'employeur, il faut savoir que 95 % des abonnés TCL bénéficient d'au moins 50 % de réduction sur l'abonnement plein tarif. La politique tarifaire du SYTRAL s'est fixé comme objectif d'assurer une part du financement du réseau, de favoriser l'accès aux transports publics, de fidéliser les clients et de proposer une gamme de titres lisibles et des niveaux de tarifs cohérents. Soyez-en sûr, les propositions d'évolution 2019-2020, qui ont été largement adoptées au conseil syndical du SYTRAL, vont bien dans le sens souhaité, souhaité par les clients avec une gamme homogène sur les trois réseaux (TCL, Cars du Rhône et Libellule pour Villefranche).

C'est la raison pour laquelle sur le réseau TCL, il en coûtera désormais, pour les enfants de quatre à dix ans, 18,40 € par mois ; 32 € pour les onze à vingt-cinq ans ; 64 € pour les adultes et 32 € pour les plus de soixante-cinq ans, ce qui est d'ailleurs un tarif accessible aux retraités dès soixante ans. Je peux vous assurer que, de toute part en France et dans les congrès internationaux, j'ai l'habitude d'y aller depuis un certain nombre d'années, nous sommes salués pour la qualité de notre réseau et notre niveau tarifaire adapté qui a permis de poursuivre une politique volontariste, une politique d'investissement sur des projets ambitieux, mais réalistes.

Ce que les clients souhaitent et je peux vous le garantir, c'est un réseau moderne avec un respect des horaires à fréquence adaptée, un maillage de nos lignes, pour un territoire sans couture. Avec 5 420 places kilomètres offertes par habitant et par an, notre Métropole propose une des meilleures offres de transport en commun de toute la France. Il en coûtera pour un salarié au 1^{er} janvier prochain, 32 € par mois pour circuler tous les jours, sur tout le réseau. Dites-moi un peu qui est capable de faire cela avec une voiture ? Je vous remercie de votre attention malgré l'heure.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Hémon.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Je vais vous faire cela en une minute trente. L'intitulé du vœu c'est "vœu pour des transports en commun accessibles à tous". Moi, je crois que la question n'est pas là parce qu'il existe une tarification solidaire qui rend les transports en commun très largement accessibles, même si on peut encore progresser. De même, ce vœu pose également la question de la transparence et de l'équilibre financier du SYTRAL. Je dirais que de ce point de vue, nous n'avons aucun souci. Nous avons d'ailleurs déjà eu le débat ici lors d'une Commission générale le 9 février de cette même année. J'espère que cette excellente initiative du Président Kimelfeld se répétera d'ailleurs en 2019.

Enfin, quant à la question de l'augmentation des tarifs des abonnements TCL que nous avons votée, que j'ai votée aussi le 16 novembre, je tiens à dire qu'au vu de la situation fiscale nouvelle, de ce que vous avez entendu ce soir, de ce qui a été dit il y a quelques jours, liée par exemple et en particulier à l'abandon des taxes sur le diesel, je vous rappelle qu'il y a un petit milliard de bus qui font du cinquante litres de diesel aux cent kilomètres et qu'ils font environ 250 kilomètres par jour, je vous laisse calculer le nombre de litres consommés et l'abandon aussi de l'augmentation de l'électricité, c'est 75 % du réseau qui est électrifié, je crois que cela nécessite effectivement un débat et moi je pense que nous en discuterons vendredi lors du conseil syndical du SYTRAL puisque c'est là que se passera le débat. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Perrin-Gilbert.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Tout d'abord pour vous dire que j'en ai un peu assez que soit taxée de démagogique l'expression d'une simple volonté politique. C'est un argument très pratique de dire que c'est démagogique pour ne pas répondre sur le fond.

Le GRAM pour sa part votera favorablement ce vœu.

Pour ce qui est de notre supposée démagogie, elle n'est rien par rapport à votre mauvaise foi et je suis désolée de vous le dire ainsi mais comment peut-on parler d'indépendance du SYTRAL quand il est présidé par une Vice-Présidente de la Métropole et que de nombreux élus métropolitains y siègent et votent un certain nombre de décisions ? Donc non, le SYTRAL n'est pas un organisme indépendant de la Métropole de Lyon.

(Applaudissements.)

Enfin, monsieur Sécheresse, votre mépris, comment dire, vous en assumerez les conséquences devant les sapeurs-pompiers que vous ne manquerez pas de rencontrer prochainement. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Si on pouvait éviter de mettre de l'huile sur le feu, c'est bien suffisant. Madame Bouzerda s'il vous plaît.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Quant à l'indépendance du SYTRAL, j'aimerais quand même rappeler que c'est un syndicat mixte SRU à la carte. Donc, bien évidemment, il est l'émanation de ces collectivités au titre desquelles la Métropole, dans le cadre de sa représentation, six communes, la Communauté de l'Est Lyonnais, la Communauté de l'Ouest rhodanien, la Communauté de Villefranche Beaujolais et la Région. Sinon, nous aurions une SPL qui serait internalisée et qui serait à l'image de notre SPL Confluence ou Part-Dieu. Quand on parle de quelque chose, il faut savoir bien cadrer le périmètre de ce qu'on évoque.

Je pense qu'on ne va pas alourdir les débats, mais vous avez un syndicat mixte qui fait l'objet d'une représentation ici par les membres et notamment celui qui porte le vœu, qui est lui-même membre du SYTRAL et qui a pu porter sa position qui a fait l'objet d'un vote, à l'exclusion de seulement quatre votes contre et je le rappelle parce que c'est important, lorsque le plan de mandat a été voté en 2014, il a été voté sur l'ensemble des travaux structurants avec également une précision qui me semble importante, c'est que chaque année, l'évolution des tarifs serait de l'ordre de 2 % et cela vous l'avez tous voté dans le cadre du plan de mandat, en tout cas ceux qui l'ont voté.

Je pense que c'est important quand même de relire les échanges, c'est surtout que, quand on est très soucieux du respect démocratique des assemblées délibérantes, celles qui sont en mesure de voter, ce sont elles qui sont légitimes à le faire, elles font voter comme la Métropole les élus et donc ce sont ces élus au conseil syndical qui votent. J'ai eu l'occasion dans le cadre du DOB de vous rappeler, et madame Vullien l'a fait parfaitement puisqu'elle siège au SYTRAL depuis de nombreuses années, de rappeler les politiques qui sont menées. Quand on veut plus de mobilité, il est bien évidemment important d'avoir de l'ambition. L'ambition, c'est pour les projets et pour les moyens et la solidarité était bien évidemment intégrée dans le cadre de nos tarifs, ce qui fait qu'aujourd'hui, le débat c'est aussi un débat qui est circonscrit lorsqu'on additionne toutes les demandes qui sont effectuées, lorsque l'on demande de la démocratie ou de la transparence dans le cadre des votes, le plan de mandat est voté au SYTRAL par des élus qui sont présents et qui sont largement représentés dans cette instance. Après, pour pouvoir échanger et rebasculer, je reste bien évidemment toujours à votre disposition, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ecoutez... Parallélisme des formes, avec le vœu sur le SDMIS, vous demandez à la Métropole de traiter dans son Conseil des questions qui appartiennent au comité syndical du SYTRAL au sein duquel siègent des représentants de la Métropole, dont vous faites d'ailleurs partie et qui obligerait certains à se déjuger de leur vote d'il y a une quinzaine de jours. Donc, effectivement, conformément à l'article 27 du règlement intérieur, je décide de ne pas mettre aux voix cette proposition de vœu.

Je vous souhaite une belle soirée. Je voudrais vous remercier d'être restés jusqu'à la fin pour le quorum. Je pensais faire un pot de fin d'année ce soir, mais je pense qu'il est un peu tard. On le fera une autre fois. Merci beaucoup.

(La séance est levée à 23 h 20.)

Annexe 1 (1/22)

Débat d'orientations budgétaires

Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm



Débat d'orientations budgétaire 2019

Conseil de la Métropole

10 décembre 2018

la métropole
GRAND LYON

Annexe 1 (2/22)

Introduction

- Le débat d'orientations budgétaire, première étape du cycle budgétaire
- Un contenu encadré par le code général des collectivités territoriales présentant :
 - Les évolutions budgétaires de l'exercice
 - Les engagements pluriannuels envisagés
 - La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs
 - La structure et la gestion de la dette
- Le DOB concourt à l'élaboration du projet de budget, il fixe le cap que devront suivre les arbitrages mais ne s'y substitue pas.

Annexe 1 (3/22)

SOMMAIRE

I. Les éléments de contexte

A. La conjoncture économique

B. Les mesures législatives en cours d'adoption

C. La contractualisation avec l'Etat

II. La stratégie financière métropolitaine

A. Maintien de l'autofinancement et la projection à fin 2018

B. Maitrise de notre capacité de désendettement

C. Structure et gestion de la dette

III. Les orientations budgétaires

A. La section de fonctionnement

B. La politique de gestion des ressources humaines

C. La PPI



I. Les éléments de contexte

Annexe 1 (5/22)

La conjoncture économique

- Des indicateurs internationaux, reflets des crises dans les pays émergents et de la hausse des cours du pétrole
 - Une décélération de la croissance : de 1,9 % en 2018 à 1,5 % pour la zone euro
 - Une inflation anticipée plus faible : de 1,9 % en 2018 à 1,4 % dans le PLF 2019
- Un contexte régional et local positif
 - Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale : 7,9 % contre 9,1 %
 - Une augmentation des créations d'entreprises : +17,4 %

Annexe 1 (6/22)



Le projet de Loi de Finances pour 2019

- Dotation globale de fonctionnement : Des modifications d'enveloppes au sein d'une DGF globalement maintenue à 26,9 Mds €.
 - Progression de la DSU de 90 M€ (2 057 M€)
 - Progression de la DSR de 90 M€ (1 602 M€)
- Une enveloppe globale fermée => Péréquation entre collectivités

Annexe 1 (7/22)

Le projet de Loi de Finances pour 2019

- Le cas particulier de la situation financière des départements.
 - Des dépenses sociales en hausse sensible et un effet ciseau sur les grands équilibres des départements
 - Un dialogue avec le gouvernement
- Une accentuation de la péréquation entre départements via les DMTO pour favoriser la péréquation
- **Impact de 6,6 M€ pour la MDL**



Le projet de Loi de Finances pour 2019

- L'aménagement de la TEOM
 - L'élargissement du champ de financement par la TEOM : la prévention des déchets ménagers
 - Les dégrèvements liés aux délibérations annulées par décision de justice à la charge des collectivités à compter de 2019

Annexe 1 (9/22)

La contractualisation avec l'Etat

- Un contrat signé le 29 juin 2018 intégrant un objectif d'évolution de nos dépenses annuelles de fonctionnement de +1,19 % à compter du CA 2017
- Un périmètre qui ne recouvre pas l'intégralité des dépenses de fonctionnement (dépenses sociales plafonnées / péréquation non prise en compte)

	Base 2017	2018	2019	2020
Dépenses de fonctionnement en M€	1984,0	2007,6	2031,5	2055,6

Annexe 1 (10/22)

La contractualisation avec l'Etat

- Un contrat signé le 29 juin 2018 intégrant un objectif d'évolution de nos dépenses de fonctionnement de +1,19 % à compter du CA 2017
- Un périmètre qui ne recouvre pas l'intégralité des dépenses de fonctionnement

	Base 2017	2018	2019	2020
Dépenses de fonctionnement en M€	1984,0	2007,6	2031,5	2055,6

- Un objectif d'amélioration du besoin de financement afin de diminuer le poids de la dette des collectivités



II. La stratégie financière métropolitaine

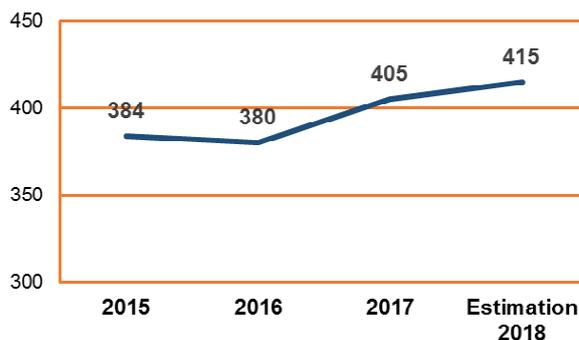
Annexe 1 (12/22)

Maintien de l'autofinancement et la projection à fin 2018

- Un niveau d'autofinancement brut a minima stable :

- CA 2015 : 384 M€
- CA 2016 : 380 M€
- CA 2017 : 405 M€

- Une projection 2018 entre 400 M€ et 430 M€



- Une stratégie 2019 en cohérence avec les exercices antérieurs

Annexe 1 (13/22)

Maîtrise de notre capacité de désendettement

- Une capacité de désendettement ne dépassant pas 10 ans en fin de mandature :
 - Un niveau de 4 ans et 10 mois au CA 2017
 - Une projection de CA anticipé de l'ordre de 5 ans
- La préservation de nos capacités de financement à travers une gestion prudentielle de la dette

Annexe 1 (14/22)

Structure et gestion de la dette

- Un encours de dette estimé en stabilité par rapport à 2018 soit 2 200 M€ au 01/01/2019
- Une stratégie de répartition taux fixe-taux variable à 40/60-60/40
- 100% de l'encours sans risque
- Un taux moyen estimé à 1,66% tous budgets (1,76% au 01/01/2018)

Annexe 1 (15/22)



III. Les orientations budgétaires

Annexe 1 (16/22)

Orientations budgétaires

Les recettes non fiscales

- Un montant de dotation globale de fonctionnement conforme aux engagements gouvernementaux, soit pour la Métropole e Lyon de l'ordre de 392 M€ en 2019
- Une politique tarifaire globalement indexée sur l'inflation à l'exception des tarifs dits sociaux qui ne subissent aucune variation

Annexe 1 (17/22)



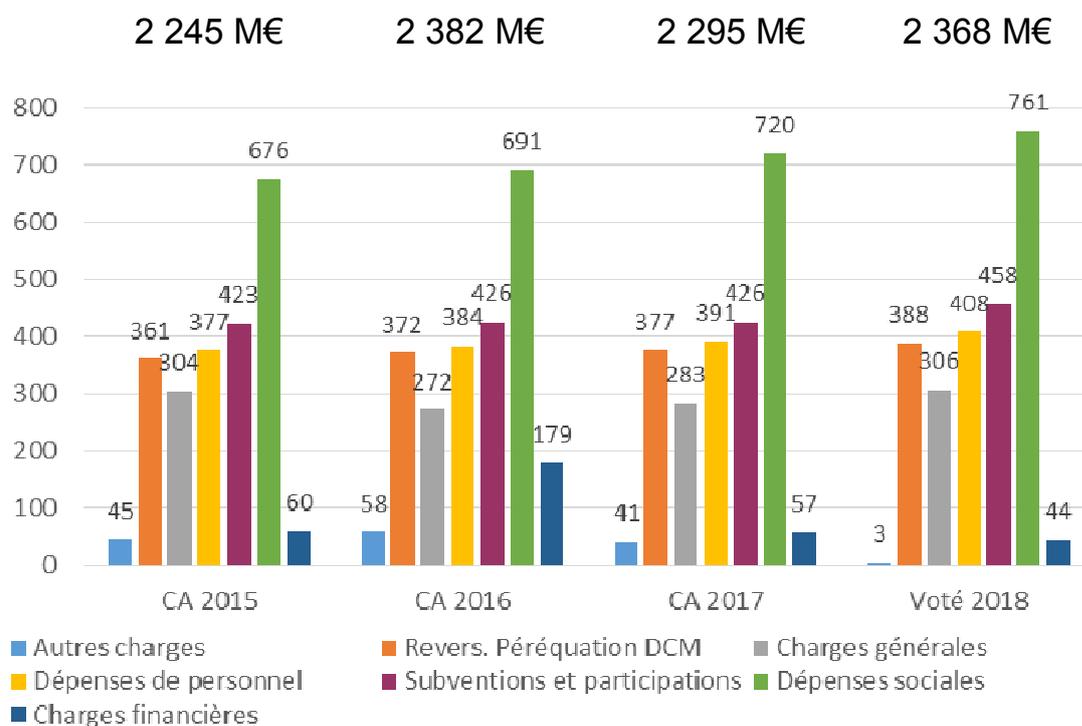
Orientations budgétaires

Les recettes fiscales

- Une évolution prudentielle de + 1 % du produit des recettes fiscales par rapport aux notifications 2018, soit un montant attendu de l'ordre de 1,1 Mds€.
- Des droits de mutation à titre onéreux, reflet de la dynamique du territoire et des prix de l'immobilier, estimés à 330 M€ pour 2019 (niveau du CA 2018 anticipé)

Annexe 1 (18/22)

L'évolution des dépenses de fonctionnement Budget principal



A noter l'impact en 2016 des frais financiers (179,1 M€), notamment ceux liés à la désensibilisation de la dette toxique.

Annexe 1 (19/22)

Orientations budgétaires

Le cadrage des dépenses de fonctionnement

- Strict respect du contrat de maîtrise de l'évolution de la dépense locale signé avec l'Etat.

$$\rightarrow \text{BP 2019} = \text{CA 2017} * 1,19\% * 1,19\%$$

- Stabilité de la masse salariale de BP à BP hors mesures exogènes
- Limitation de l'évolution des charges générales
- Stabilité globale des subventions hormis pour les structures faisant l'objet d'un conventionnement pluriannuel

Annexe 1 (20/22)

La politique de gestion des ressources humaines

3 objectifs

- la maîtrise de la masse salariale

Un cadrage visant une stabilité de la masse salariale de BP à BP, hors mesures exogènes et mesures autofinancées

- la stabilisation des effectifs

9 172 agents relevant principalement des filières technique (57,3%), administrative (26,9 %) et médico-sociale (15,2 %)

- la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route RH 2017-2020

Annexe 1 (21/22)

La PPI

- 3 520 M€ ont été prévus au titre de la PPI 2015 – 2020
- 3 162 M€ seront votés d'ici la fin de l'année
- 1 263 M€ ont été financièrement réalisés à fin 2017
- Pour 2018, une réalisation de l'ordre de 80 à 90% du montant de CP (650 M€).

Un cadrage 2019 à :

- 750 M€ en autorisations de programme
- 650 M€ en crédits de paiement

Annexe 1 (22/22)



En conclusion...

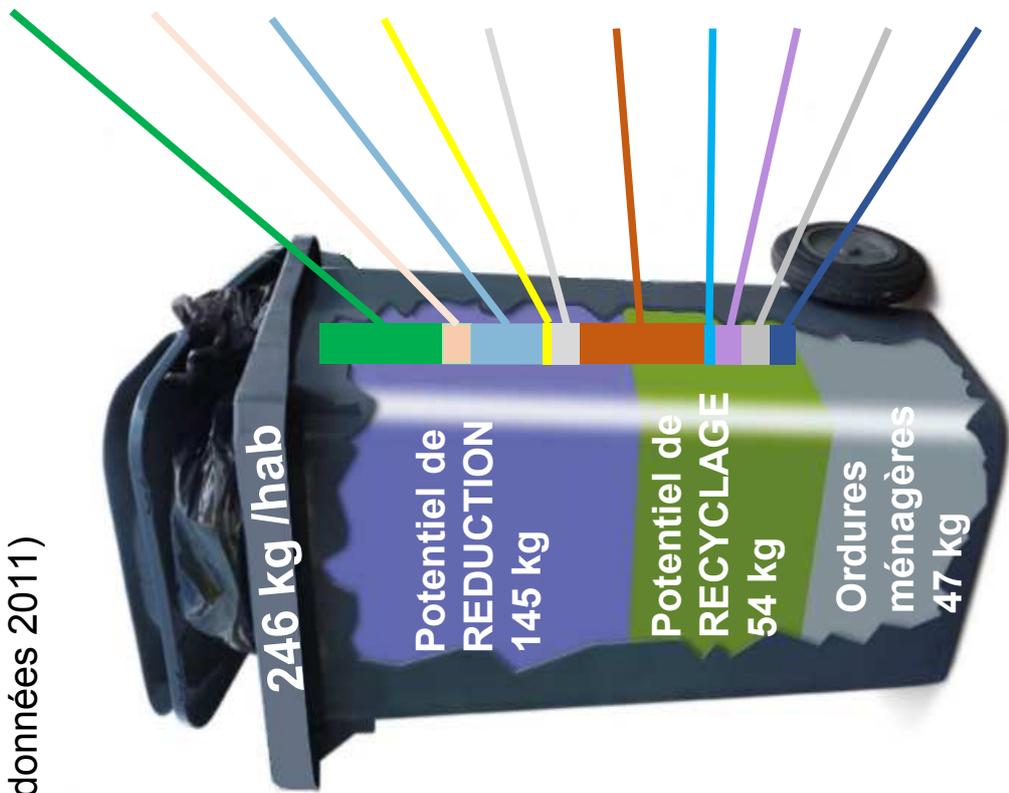
Annexe 2

Amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés - (dossier °2018-3221)

Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Claisse

L'impact de la réduction des déchets sur la poubelle grise (en kg/an/hab)

Le cas de la Métropole de Lyon
(données 2011)



Annexe 3**Voeu déposé par les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, AGIR - La droite constructive et apparentés, Synergies-Avenir, Socialistes et républicains métropolitains, Europe Écologie Les Verts et apparentés, Socialistes et apparentés, Parti radical de gauche , Lyon Métropole gauche solidaires, Centre démocrate Lyon Métropole et Métropole et territoires - Version amendée****Reverser une partie de la Contribution Energie Climat directement à la Métropole de Lyon pour financer les actions de son Plan Climat Air Energie Territorial**

L'impact de nos activités économiques sur les ressources, sur notre environnement et sur le climat n'est aujourd'hui plus à démontrer. L'urgence climatique exige d'amplifier la transition énergétique, c'est un devoir vis-à-vis de notre planète, de nos enfants et des générations futures. Il est de notre responsabilité de changer notre modèle de développement, pour aller vers une société plus sobre en ressources, plus résiliente. Mais pour que ce projet réussisse il est nécessaire de ne laisser personne sur le bord de la route, de ne pas créer de nouvelle fracture sociale autour des enjeux du climat, d'autant que ce sont déjà aujourd'hui les plus précaires qui pâtissent souvent des dérèglements climatiques. Si nous voulons faire évoluer durablement et efficacement les comportements, il faut impérativement expliquer les actions mises en œuvre, mais surtout proposer des alternatives simples et pragmatiques.

Les pouvoirs publics ont donc une grande responsabilité dans les réponses à apporter. Si la fiscalité carbone est l'une de ces réponses, elle ne peut se faire sans l'acceptation du plus grand nombre. Pour cela, cette fiscalité doit être équitable, c'est-à-dire pour tout le monde, et juste, en tenant compte des moyens et des contraintes de chacun. Il faut également que cette fiscalité soit transparente et efficace : les ressources obtenues doivent permettre de financer des actions concrètes, visibles, au service d'une transition énergétique acceptable et bénéfique pour tous. L'intégralité des recettes de cette fiscalité doit ainsi être affectée exclusivement à des mesures en faveur de la transition écologique.

Cette transition ne doit pas être vécue comme une contrainte, au contraire elle peut être pensée pour améliorer le quotidien des habitants. Par exemple, la politique de rénovation énergétique des logements permet à la fois de lutter contre la précarité énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les territoires sont en première ligne pour proposer et mettre en œuvre ce type de solutions. Or les efforts en matière de transition énergétique coûtent cher. Dans ce contexte où chacun devra prendre sa part pour être à la hauteur des enjeux, il est plus important que jamais de donner aux collectivités les moyens de réussir.

C'est pourquoi nous formulons le vœu qu'une partie de la Contribution Energie Climat, dite « taxe carbone », mise en place en 2014 au niveau national, soit reversée à la Métropole de Lyon. Cette part calculée au prorata de la population servira à financer directement les mesures de notre futur Plan Climat Air Énergie Territorial. Sans ce reversement d'une part de la taxe carbone, dans un cadre budgétaire par ailleurs contraint, il sera plus difficile à la Métropole d'aller plus vite, plus loin comme l'exige l'urgence climatique.

La Métropole de Lyon pourra affecter cette part de la Contribution Energie Climat au renforcement des dispositifs inscrits dans son Plan Climat Énergie Territorial (PCET) et à la mise en œuvre de nouvelles actions au titre de son futur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Nombreux sont les domaines qui pourront être concernés : écorénovation du bâti, énergies renouvelables et réseaux d'énergies, amélioration de la qualité de l'air, transports de marchandises et mobilités alternatives, urbanisme et construction bas carbone, économie circulaire...

La Métropole de Lyon demande au gouvernement qu'une partie de la Contribution Énergie Climat soit reversée à la Métropole de Lyon au prorata de sa population, afin d'accélérer la transition énergétique de son territoire et de mettre en œuvre des mesures concrètes, tout en accompagnant spécifiquement les populations les plus fragiles et les acteurs économiques les plus exposés.

Annexe 4**Vœu déposé par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)
en soutien aux personnels du service public métropolitain d'incendie et de secours**

Conseil Métropolitain du 10 décembre 2018

Article 27 du règlement intérieur

Vœu en soutien aux personnels du service public métropolitain d'Incendie et de Secours

Depuis plusieurs années, les Sapeurs-Pompiers du Syndicat Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS) du Rhône alertent sur la dégradation de leurs conditions de travail et réclament à leur autorité de tutelle les moyens humains leur permettant d'assumer leurs missions et d'assurer la protection des populations.

Alors que le nombre de ses interventions ne cesse d'augmenter¹, le SDMIS du Rhône souffre de sous-effectifs chroniques et ce sont tous les jours une trentaine de sapeurs-pompiers professionnels² qui manquent dans nos casernes. Conséquence directe : le périmètre d'intervention des équipages s'élargit pour pallier au manque de moyens en proximité³, rallongeant les temps d'intervention et les risques pris par les équipages.

Le gel des recrutements entraîne par ailleurs un vieillissement de la pyramide des âges : l'âge moyen de nos pompiers mobilisés sur le terrain est passé en quelques années de 39 à 43,5 ans. Un vieillissement préoccupant au regard des missions accomplies par les hommes de terrain.

De plus, l'évolution des conditions d'organisation interne au SDMIS, et notamment la suppression des casernes lyonnaises où résidaient les sapeurs-pompiers professionnels jusqu'en 2015, a induit une dégradation de leurs conditions de vie, en les obligeant à résider plus loin de leur lieu de travail⁴.

Les conditions de travail dégradées des sapeurs-pompiers professionnels ne peuvent être compensées indéfiniment par le recours aux sapeurs-pompiers volontaires, qui abouti(rai)t au non-respect de la réglementation en vigueur : un temps de repos de 11 heures entre la fin d'activité professionnelle et le début du volontariat doit être respecté. La complémentarité entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires doit être respectée et une mise en concurrence des deux statuts est préjudiciable à la cohésion des équipages ; une cohésion indispensable pour garantir la sécurité des hommes sur le terrain.

Par ce vœu, les élu.e.s de la Métropole de Lyon soutiennent les revendications légitimes des sapeurs-pompiers professionnels du SDMIS et s'expriment résolument en faveur du recrutement, immédiat et a minima, des 150 sapeurs-pompiers professionnels nécessaires au maintien des effectifs en caserne et au retour à des conditions de travail et à des temps d'intervention raisonnables. Ils demandent en outre que l'autorité de tutelle du SDMIS fasse preuve de toute la considération que méritent nos sapeurs-pompiers.

¹ 107.000 interventions en 2017 contre 128.000 fin novembre 2018, soit + 18 %

² La présence d'un pompier sur 24 heures implique le recrutement de 5 personnes.

³ Les exemples se multiplient. Ainsi, c'est un équipage de Chaponost qui a dû intervenir récemment sur le boulevard de la Croix-Rousse – Lyon 4^{ème} (35 mn de trajet). De même, un équipage du centre rue Corneille a dû se rendre à Givors...

⁴ Le salaire moyen des sapeurs-pompiers ne leur permet pas de se loger dans la ville-centre au regard de la flambée des loyers.

Annexe 5

Voeu déposé par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain
... de tout le pays monte la colère populaire contre l'injustice sociale et fiscale !

Communistes, Parti de gauche & républicains

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU 10 DÉCEMBRE 2018

VŒU... DE TOUT LE PAYS MONTE LA COLÈRE POPULAIRE CONTRE L'INJUSTICE SOCIALE ET FISCALE !

De tout le pays monte la colère populaire contre l'injustice sociale et fiscale. Des millions de femmes et d'hommes constatent qu'ils ne s'en sortent plus et n'acceptent plus de payer de plus en plus cher pour survivre avec des salaires de misère, des pensions sans cesse rognées, des allocations sacrifiées sur l'autel de l'austérité.

Ce Gouvernement justifie sa politique d'inégalités par la fausse promesse de la théorie du "ruissellement".

Ce Gouvernement justifie l'augmentation des prix et des taxes en faisant croire qu'elle est nécessaire à une Transition écologique.

Mais l'arrogance des ultras-riches, qui sont les seuls bénéficiaires de la politique du Gouvernement, ne crée ni croissance ni emploi et enferme, au contraire, notre peuple dans les bas salaires, les emplois précaires, la domesticité.

Mais l'humanité ne peut relever le défi climatique sans remettre en cause la logique économique du profit-roi, qui est au cœur du court-termisme que nous impose la "concurrence libre et non faussée".

L'urgence pour la planète est de mettre en cause les logiques militaires pour faire reculer la domination des pétrodollars et, plus généralement, l'économie carbonée et permettre une réelle Transition énergétique. La France -avec ses compétences scientifiques et techniques, notamment de sa filière nucléaire-, comme le demande le dernier rapport du GIEC, pourrait jouer un rôle important pour aider les pays dépendants du charbon à en sortir rapidement.

Car la France est un bon élève du climat, et il est irresponsable de faire croire que des mesures punitives sur les déplacements, le logement ou la consommation des Français pourrait avoir le moindre impact sur l'avenir de la planète.

Par contre, la France détruit depuis des années son modèle social qui assurait la protection des plus faibles, des retraités, des jeunes, des femmes, et elle est devenue vice-championne en 2017 de la croissance du nombre de millionnaires !

C'est pourquoi nous demandons que le Gouvernement réponde à la souffrance et à la colère du pays avec de premières mesures :

... / ...

groupe **Communiste, Parti de gauche et républicain** – 20, rue du Lac – BP 3103 – 69399 Lyon Cedex 03

Tél. : 04 26 99 38 79 mël : groupecommuniste@grandlyon.com blog : elus-pcf-pg-grandlyon.fr

la métropole
GRANDLYON

Annexe 6**Vœu déposé par Les Républicains et apparentés
pour des tarifs de transports en commun accessibles à tous****Conseil métropolitain du 10 décembre 2018***Article 27 du règlement intérieur***Vœu pour des tarifs de transports en commun accessibles à tous**

Lors de son conseil syndical du 16 novembre 2018, le SYTRAL qui gère l'ensemble des transports en commun de la Métropole de Lyon a décidé une augmentation des tarifs pouvant représenter d'ici à 2020 des hausses supérieures à 6,5% pour certaines catégories de ticket et de 2,20 à plus de 7% pour certains abonnements.

Cette délibération vient renchérir une nouvelle fois le coût des transports alors que la dernière augmentation tarifaire avait déjà été votée le 2 février 2018.

Ce choix est choquant tant il est déconnecté des besoins de nos concitoyens :

- cette augmentation répond à une commande politique évidente qui est de décider 2 années de hausse (2019 et 2020) en un seul vote en 2018 et ceci afin de ne pas assumer ce choix politique de la majorité actuelle l'année précédant l'élection au Conseil de la Métropole.
- cette augmentation est contraire à tous les engagements et les effets d'annonce de la Métropole de Lyon sur sa volonté de favoriser les transports en commun en imposant des hausses de tarif à tous les publics à l'exception de 3 abonnements.
- cette augmentation de tarif est la conséquence directe du choix de l'exécutif de la Métropole sous les présidences de Gérard COLLOMB et de David KIMELFELD de diminuer le montant de la contribution de la Métropole au SYTRAL. Ainsi, entre 2016 et 2020 ce sont 64 242 953 € de perte cumulée pour le SYTRAL, et autant d'investissement en moins pour le développement du transport collectif.
- cette augmentation va directement diminuer le pouvoir d'achat des usagers des transports en commun que ce soit par le paiement direct de leur titre ou que ce soit par l'aide de leur employeur.

Au moment même où les citoyens font la démonstration du décalage entre les choix de leurs représentants et l'impact de ces choix sur leurs difficultés de vie, la Métropole a décidé de poursuivre sa politique dans l'ignorance des attentes réelles de ses habitants.

Nous demandons :

- que la Métropole de Lyon saisisse officiellement le SYTRAL pour revenir sur le vote du 16 novembre 2018 et annuler l'augmentation des tarifs pour les années 2019 et 2020 ;
- que la Métropole engage un débat ouvert et transparent sur l'équilibre financier du SYTRAL et les moyens donnés pour investir dans le développement du transport collectif sur le territoire métropolitain.

Philippe COCHET*Président du groupe les Républicains et Apparentés
Maire de Caluire-et-Cuire*

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 13 mai 2019.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau
